



Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 323 652 €
Siège social : 28, rue du Général Leclerc - 67210 OBERNAI
675 880 710 R.C.S. Saverne

DOCUMENT DE REFERENCE 2012

**Le présent Document de Référence
contient l'ensemble des éléments du Rapport Financier Annuel.**



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») a enregistré le présent document de référence le 31 octobre 2012 sous le numéro R.12-046. Ce document pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement de ce document, conformément aux dispositions de l'article L 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». L'enregistrement n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Dans le présent document de référence (le « **Document de Référence** »), « **Supra** » ou la « **Société** » désignent indifféremment la société SUPRA S.A. ;

Le présent Document de Référence est disponible sans frais sur le site internet de Supra (www.suprasa.fr) ainsi que sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Sommaire

Titre	Intitulé	Page
I	Informations financières sélectionnées	1
	1. Agrégats activités 2. Bilan simplifié de la Société 3. Etat du résultat de la Société 4. Tableau de flux financiers 5. Capacité d'autofinancement	2 3 4 5 6
II	L'activité de la Société	8
	Présentation de Supra 1. Historique 2. Commentaires sur l'activité de la Société 3. Les faits marquants au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012 4. Les faits marquants du premier semestre de l'exercice en cours, arrêté au 30 septembre 2012 5. Organes de Direction de la Société 6. Recherche et Développement – Qualité 7. Communication 8. Les effectifs 9. Analyse de nos risques 10. Engagements Hors Bilan 11. Comptes sociaux 12. Procédures judiciaires et d'arbitrage 13. Activité contractuelle	9 10 12 17 17 19 20 21 22 22 30 31 43 43
III	L'actionnariat de la société	45
	1. Capital de la Société 2. Déclarations de franchissement de seuils et d'intention 3. Actions propres et opérations effectuées par la Société sur ses propres actions 4. Evolution boursière 5. Prises de participations significatives 6. Politique de distribution des dividendes 7. Contrôle de la société	46 49 49 49 50 50 50
IV	Administration et gestion	55
	1. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux 2. Les rémunérations des mandataires 3. Attributions d'options d'achats d'actions et d'actions gratuites 4. Jetons de présence 5. Informations complémentaires concernant les membres du Conseil de surveillance et les membres du Directoire 6. Opérations avec les apparentés 7. Comités 8. Gouvernement d'entreprise	56 58 61 61 62 62 62 62
V	Les conséquences sociales de l'activité	64
	1. Politique de recrutement 2. Conditions de travail 3. Motivation des collaborateurs 4. Dialogue social et conventions collectives	65 68 69 70

	5. Formation	71
	6. Intéressement et participation	71
VI	Les conséquences environnementales de l'activité & propriétés immobilières, usines et équipements	72
	1. Informations environnementales	73
	2. Propriétés, usines et équipements	73
VII	Rapport du président du Conseil de surveillance sur le contrôle interne à l'Assemblée Générale du 27/06/2012	75
	1. Gouvernement d'entreprise	76
	2. Procédures de contrôle interne mises en place par la Société	78
VIII	Comptes annuels de la société au 31/03/2012	82
IX	Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 mars 2012	107
X	Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	113
XI	Rapport du commissaire aux comptes sur le rapport du Président du conseil de surveillance	118
XII	Rapports spéciaux du commissaire aux comptes sur les opérations sur le capital (résolutions 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22)	123
XIII	Procès-verbal des résolutions de l'Assemblée Générale du 27/06/2012	139
XIV	Comptes annuels et rapports du commissaire aux comptes au 31/12/2011	164
XV	Comptes annuels et rapports du commissaire aux comptes au 31/12/2010	198
XVI	Comptes annuels et rapports du commissaire aux comptes au 31/12/2009	232
XVII	Note complémentaire aux états financiers de l'exercice clos le 31/03/12	253
XVIII	Comptes semestriels au 30/09/2012, rapport d'activité semestriel et rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière semestrielle.	256
XIX	Personnes responsables	285
XX	Contrôleurs légaux des comptes	286
XXI	Informations complémentaires	287
XXII	Tableau de concordance	293



Informations Financières Sélectionnées

Remarque préliminaire

Pour l'ensemble du présent document de référence, les données au 31/03/2011 sont données à titre indicatif afin de donner une meilleure lisibilité comparative avec l'exercice clos au 31/03/12 d'une durée exceptionnelle de 3 mois. Ces données n'ont pas été auditées par notre commissaire aux comptes.

1 - Agrégats activités (normes françaises)

Sauf avis contraire, les chiffres figurant dans le présent document sont présentés en milliers d'euros

	30/09/2012 (6 mois)	31/03/2012 (3 mois)	31/12/2011 (12 mois)	31/03/2011 (3 mois)	31/12/2010 (12 mois)	31/12/2009 (12 mois)
Chiffre d'Affaires	23 039	7 115	52 116	7 550	65 047	72 004
Dont France	20 319	5 693	45 587	5 959	57 992	64 759
Dont Export	2 720	1 422	6 529	1 591	7 055	7 245
Résultat d'exploitation	- 3 806	-10 145	- 12 067	- 4 829	- 8 500	3 379
Résultat Net	-3 822	-10 027	- 10 417	- 5 046	- 8 106	2 277
Dettes Financières LT	8 179	-	46	86	136	128
Dettes Financières CT	4 813	6 925	6 540	303	0	295

2 - Bilan simplifié de la Société

ACTIF	30/09/2012 (6 mois)	31/03/2012 (3 mois)	31/12/2011 (12 mois)	31/03/2011 (3 mois)	31/12/2010 (12 mois)	31/12/2009 (12 mois)
ACTIFS IMMOBILISES						
Immobilisations incorporelles	322	565	645	847	885	1 952
Immobilisations corporelles	4 638	5 163	5 447	5 322	5 872	6 000
Immobilisations financières	308	469	481	507	496	494
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES	5 267	6 197	6 573	6 676	7 253	8 446
ACTIFS CIRCULANTS						
Stocks	8 980	10 633	11 081	14 285	12 735	12 765
Créances clients	3 269	5 839	10 043	7 156	15 091	19 730
Autres actifs courants	7 091	3 360	3 174	2 703	2 829	4 043
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 510	633	599	78	2 508	4 966
Comptes de régularisation	419	382	117	540	126	325
TOTAL ACTIFS CIRCULANTS	21 270	20 848	25 014	25 039	33 289	41 829
TOTAL ACTIFS	26 538	27 045	31 587	31 715	40 542	50 283
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	30/09/2012 (6 mois)	31/03/2012 (3 mois)	31/12/2011 (12 mois)	31/03/2011 (3 mois)	31/12/2010 (12 mois)	31/12/2009 (12 mois)
CAPITAUX PROPRES						
Capital	324	1682	1 682	1 682	1 682	1 682
Autres réserves	-1 026	15 692	15 692	18 743	24 416	22 169
Résultat en attente d'affectation		-10 416				
Résultat de l'exercice	-3822	-10 027	-10 416	-5 046	- 8 106	2 277
TOTAL CAPITAUX PROPRES	- 4 524	-555	9 472	15 379	20 505	28 642
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES						
Provisions pour risques	1 511	1 604	1 418	1 174	1 651	1 131
Provisions pour charges	2 670	5 961	1 287	1 284	1 284	1 208
TOTAL PROVISIONS	4 182	7 566	2 705	2 459	2 935	2 339
PASSIFS COURANTS						
Dettes financières	12 992	6 924	6 586	389	136	423
Dettes fournisseurs	6 013	7 003	5 992	7 268	8 274	8 895
Autres dettes	7 685	5 917	6 642	6 219	8 691	9 832
Comptes de régularisation	190	190	190	0	0	0
TOTAL PASSIFS COURANTS	26 880	20 034	19 410	13 876	17 102	19 150
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	26 538	27 045	31 587	31 714	40 542	50 283

3 - Etat du résultat de la Société

Rubriques	30/09/2012 (6 mois)	31/03/2012 (3 mois)	31/12/2011 (12 mois)	31/03/2011 (3 mois)	31/12/2010 (12 mois)	31/12/2009 (12 mois)
Chiffre d'affaires	23 039	7 115	52 116	7 550	65 047	72 005
Autres produits de l'activité	4 244	2 062	1 250	277	3 514	3 467
Achats consommés	-11 286	-3 741	-23 610	-3 481	-29 548	-30 474
Charges de personnel	-10 292	-4 336	-21 138	-4 913	-21 610	-18 100
Charges externes	-6 278	-3 074	-14 933	-3 658	-17 600	-18 851
Impôts et taxes	-468	-217	-1 259	-334	-1 471	-1 097
Dotation aux amortissements et provisions	-2 711	-7 830	-4 297	-226	-6 502	-3 057
Autres charges	-53	-122	-196	-41	-329	-514
Résultat d'exploitation	-3 805	-10 145	-12 067	-4 828	-8 500	3 379
Produits financiers	20	3	46	12	183	176
Charges financières	-155	-72	-267	-78	-212	-776
Résultat Courant	-3 942	-10 214	-12 288	-4 894	-8 530	2 779
Résultat exceptionnel	-97	79	248	-255	-16	143
Impôt	216	108	1 624	103	439	-551
Participation des salariés aux résultats	0	0	0	0	0	-94
Résultat net	-3 822	-10 027	-10 416	-5 046	-8 106	2 277

4 - Tableau de flux financiers

En euros	30/09/2012 (6 mois)	31/03/2012 (3 mois)	31/12/2011 (12 mois)	31/12/2010 (12 mois)	31/12/2009 (12 mois)
Ressources et financement de l'exercice					
Capacité d'autofinancement de l'exercice					2 645 440
Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé :					
Cessions d'immobilisations :					
- incorporels					
- corporels	202 952	109 453	102 915	113 607	660 201
Cessions ou réductions d'immobilisations financières		14 796	71 052	20 841	1 900
Augmentation des capitaux propres					99 000
Augmentation de dettes financières :					
- emprunts					249 827
- autres dettes financières					
Total des ressources	202 952	124 249	173 967	134 448	4 004 397
Emplois fixes de l'année					
Insuffisance d'autofinancement	6 755 779	4 594 362	8 702 106	3 773 327	
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :					
Immobilisations incorporelles	30 950	10 149	254 993	286 317	167 802
Immobilisations corporelles	175 557	61 449	1 224 635	1 831 587	1 451 449
Immobilisations financières	2 067	2 500	56 300	22 196	7 652
Réduction de capitaux propres (et avances conditionnées)				151 676	163 095
Remboursement de dettes financières :					
- emprunts			128 539	166 530	161 146
- autres dettes financières					
Total des emplois	7 320 913	4 668 460	10 366 572	6 231 633	2 299 172

Variation du fonds de roulement net global	(6 955 782)	(4 544 211)	(10 192 605)	(6 097 185)	1 705 225
--	-------------	-------------	--------------	-------------	-----------

5 – Capacité d'autofinancement

En euros	30/09/2012 (6 mois)	31/03/2012 (3 mois)	31/12/2011 (12 mois)	31/12/2010 (12 mois)	31/12/2009 (12 mois)
Excédent brut d'exploitation	(6 589 170)	(4 527 064)	(10 091 649)	(4 020 234)	4 107 173
(+) transfert de charges	24 941	38 250	224 768	139 866	389 553
(+) produits divers de gestion	2 950	6 447	39 493	45 531	15 404
(-) charges diverses de gestion	52 808	122 885	195 504	328 950	-516 213
(+) produits financiers hors reprises	19 570	3 351	46 211	183 000	156 596
(-) charges financières hors dotations	3 350	72 651	267 427	220 754	-746 606
(+) produits exceptionnels hors reprises, cessions et subv.	1 000	1 013	135 000	4 459	12 383
(-) charges exceptionnelles hors dotations	158 912	29 246	217 298	14 810	-87 742
(-) intéressement des salariés					-94 269
(-) impôt sur le bénéfice		-108 423	-1 624 300	-438 765	-590 839
Capacité d'autofinancement	(6 755 779)	(4 594 362)	(8 702 106)	(3 773 327)	2 645 440



L'activité de la Société

Présentation de Supra

Supra est l'un des principaux intervenants français dans le secteur de la conception, la fabrication et la vente,

- de poêles à bois et à granulés,
- de cheminées et inserts, ainsi que
- de produits de chauffage électrique et de produits de traitement de l'air.

Supra conçoit et produit dans son usine d'Obernai en Alsace une grande partie des poêles à bois, cheminées et inserts.

Supra distribue également des produits qu'elle conçoit ou qu'elle fait fabriquer par des tiers, s'agissant notamment des produits de chauffage électrique ou de traitement de l'air, mais aussi certains produits bois spécifiques.

Elle réalise son activité sous les marques Supra et Richard le Droff. Elle opère sur le marché français (80 %) et à l'export (20 %). Supra s'adresse essentiellement à des professionnels, assurant eux-mêmes la distribution et l'installation des produits auprès des clients finaux. Les professionnels en question peuvent être les grandes surfaces de bricolages (GSB), des grossistes, des détaillants, ou des concessionnaires de la marque Richard le Droff. Supra exploitait également en direct trois magasins de ventes aux particuliers de cheminées, inserts et poêles à bois. Les magasins de Saint-Bonnet (69) et Vendenheim (67) qui étaient exploités en direct par Supra ont été cédés respectivement en date du 31 juillet 2012 et du 30 septembre 2012. Seul le magasin de Coignières (78) reste actuellement dans le périmètre d'activité de Supra.

Les principaux concurrents de Supra sur le marché français des poêles à bois et cheminées sont : Invicta, Godin, Philippe, Deville, Brisach.

Sur le marché du chauffage au bois, qui représente en valeur quelques 450 M€ pour 430 000 unités environ, les perspectives d'avenir sont relativement stables, le marché étant à maturité (source: ADEME et Euroserv'ER).

Pour autant, la filière bois ressort comme compétitive par rapport aux autres sources d'énergie. L'image écologique des produits de chauffage bois est en ligne avec les aspirations écologiques des consommateurs et de la puissance publique. L'alliance entre confort et esthétique du chauffage bois en fait une alternative séduisante par rapport aux autres modes de chauffage. Le marché est donc mature, mais pas saturé.

Concernant le marché des produits de chauffage électrique, il reste orienté à la hausse, compte tenu de ses caractéristiques multiples : faible coût d'installation, adapté aux régions douces, renouvellement plus fréquent, part importante des produits d'appoint.

Les points forts de Supra sur le marché des appareils de chauffage sont :

Pour le chauffage bois :

Pour des produits encore plus performants répondant aux problématiques environnementales d'aujourd'hui, SUPRA a développé des concepts technologiques présents sur les appareils à bois :

- la Technologie FSU : issus du savoir-faire de la société Supra, les nouveaux foyers FSU constituent un remarquable accord entre simplicité d'utilisation et technologie de combustion avancée.
- la fonction TURBO 2 : une qualité de chauffe dans toute la maison grâce à une répartition de la chaleur dans toute la pièce de manière homogène.

- la technologie SUPRATHERM : augmentation du confort grâce à cette technologie qui permet à l'appareil à bois d'accumuler de la chaleur et de la restituer pendant plusieurs heures.
- la technologie SC2 : économies de bois grâce à un système de combustion optimale qui permet de diminuer la consommation de bois.

Pour le chauffage électrique:

- Les radiateurs à inertie : ils offrent le confort et les performances d'un véritable chauffage central. Ce sont des appareils fixes.
 - Les panneaux rayonnants fixes : ils ont un rayonnement homogène et agréable grâce à un diffuseur de taille optimisée et aux résistances d'aluminium. Ils s'intègrent parfaitement dans tous les types d'habitat.
 - Les sèche-serviettes échelles : ils ont un design ultra plat et permettent d'optimiser l'espace de la salle de bains. Ils allient deux types de technologies : le rayonnement par chaleur douce et la chaleur instantanée.
 - Les soufflants : ils sont d'excellents chauffages d'appoint qui offrent une diffusion de la chaleur efficace.
 - Les soufflants céramiques : ils sont d'excellents chauffages d'appoint qui offrent une montée en température rapide.
 - Les convecteurs : L'air ambiant entre par le bas de l'appareil, se réchauffe au contact de la résistance avant de ressortir par le haut. La montée en température est rapide.
 - Les radiateurs mobiles à chaleur douce : Ces radiateurs mobiles bénéficient de la technologie double cœur propre à SUPRA : ils associent deux sources de chaleur indépendantes.
 - Les sèche-serviettes soufflants : ils permettent une montée rapide de la température dans la salle de bains et de sécher les serviettes de bains. Ce sont des appareils de chauffage d'appoint fixes.
- Les radiateurs bain d'huile : ils diffusent une chaleur homogène et constante.
- Les radiants infrarouges : Les radiants infrarouges procurent une chaleur proche de celle du rayonnement solaire.

Pour le traitement de l'air :

Afin de rétablir un climat de confort, SUPRA met au point des technologies qui purifient l'environnement :

- Les systèmes antibactériens : pour plus d'hygiène, ces systèmes empêchent le développement des bactéries sur tous les composants internes des appareils en contact avec l'air refroidi (filtre à air, évaporateur, ventilateur...).
- Les déshumidificateurs : appareils qui absorbent l'humidité de l'air en excès et évitent ainsi tout risque de moisissures.
- Les purificateurs : appareils qui assainissent l'air en le débarrassant des substances nuisibles à la santé.
- Les humidificateurs : appareils qui rétablissent un taux d'humidité équilibré en diffusant de la vapeur froide ou chaude selon le modèle.

1 – Historique

1878 : naissance de la Société, sous le nom de BFO « Blum Frères Obernai ». Cette société familiale de commerçants – quincailliers a progressivement développé un nouveau cœur de métier : la fabrication artisanale de cuisinières à bois.

1928 : pour satisfaire la demande grandissante du marché, la société familiale se spécialise dans la fabrication d'appareils de chauffage. Les premiers produits sous la marque commerciale SUPRA sont lancés sur le marché.

1945 : au lendemain de la guerre, l'entreprise doit repartir de rien et retrouvera le succès avec des cuisinières à feu continu.

1957 : le marché du poêle à mazout est porteur. La Société lance avec succès les fameux poêles Supra-Oranier à brûleur sortant. Un succès qui confère à la marque une audience nationale et la place très vite parmi les principaux fabricants français.

1971 : Supra cherche à se diversifier et innove avec le barbecue mallette Valmon qui sera vendu dans le monde entier par centaines de milliers d'exemplaires.

1974 : l'arrivée de la crise pétrolière pousse la société vers de nouvelles innovations. Supra, la première, a la grande idée de fabriquer une cheminée qui s'installe et chauffe comme un poêle, alliant un rendement calorifique exceptionnel à une extrême facilité de pose. Le concept de la cheminée à foyer fermé est né. La même année, l'idée de transformer un poêle à mazout en poêle à bois est concrétisée en 4 mois.

1982 : Supra agrandit de nouveau son usine et parallèlement s'est placée dans les premiers rangs sur le marché des appareils de chauffage d'appoint.

1984 : nouvelle grande étape dans la croissance de la Société, qui lance les premiers inserts sur le marché.

1986 : Supra est introduite en bourse.

1987 : Supra étend son activité en lançant une gamme de chauffage d'appoint électrique et gaz.

1988 : la Société rachète la société RICHARD LE DROFF, dont l'usine de production est située à Auneau (28), spécialiste dans l'habillage de cheminée en pierre.

1995 : Supra diversifie son offre en proposant une gamme de produits de traitement de l'air.

2007 : la Société est achetée par EDF Energies Nouvelles Réparties (EDF ENR) (filiale à parité d'EDF et d'EDF Energies Nouvelles). Ce nouvel actionnaire entre dans le capital avec une participation portée à 82,41%.

2011 : le 9 novembre, EDF ENR cède à Perceva (agissant par l'intermédiaire de Supra Holding, dans laquelle EDF ENR avait gardé une participation minoritaire) le contrôle de la Société. Suite à cette opération et conformément à la réglementation applicable, une OPA (offre publique d'achat) simplifiée a été initiée par Supra Holding sur les titres de Supra en date du 16 décembre 2011.

L'OPA a fait l'objet d'une décision de conformité de l'AMF en date du 13 décembre 2011. La note d'information de l'initiateur ainsi que la note en réponse de Supra ont été publiées sur le site de l'AMF sous la référence 211C2229.

A la date de clôture de l'opération, soit le 30 décembre 2011, Supra Holding a acquis de ce fait 29 330 actions supplémentaires de Supra et porté sa participation à 83,9%.

2012 : EDF ENR a décidé d'exercer la promesse d'achat consentie par Perceva et a, en conséquence, cédé le 22 février 2012 à Perceva l'intégralité de sa participation minoritaire au capital de Supra Holding. Perceva détient désormais 100 % de Supra Holding, qui détient elle-même 83,9 % du capital et des droits de vote de Supra.

2 - Commentaires sur l'activité de la Société

2-1 Difficultés rencontrées par Supra

Supra a connu depuis 2009 une forte baisse de son chiffre d'affaires et de ses résultats d'exploitation, qui sont devenus largement déficitaires.

Le marché du chauffage au bois a en effet subi une profonde mutation. La demande s'est concentrée sur les produits d'entrée et de haut de gamme, tandis que les ventes de produits de moyenne gamme, sur lesquels est justement positionnée Supra, diminuaient progressivement.

En outre, la vente de cheminées en pierre, activité traditionnelle de Supra, a décliné de façon constante. En effet, ce type de produit représente un investissement important pour un rendement énergétique faible. En outre, les cheminées à foyers ouverts n'ouvrent pas droit à crédits d'impôts, à la différence des inserts ou des poêles.

La demande s'est donc orientée vers des produits plus économiques (poêles, inserts, cheminées en aciers ou foyers simplement habillés par des cadres en acier). Les cheminées en pierre à foyer ouvert sont devenues uniquement des produits d'agrément, faisant l'objet d'une demande marginale.

Dans ce contexte, la situation de Supra, qui était déjà fragilisée en 2010, s'est considérablement dégradée entre 2010 et 2011 sous l'impact combiné :

- de la dégradation de l'environnement économique et donc du pouvoir d'achat des ménages ;
- d'un début d'hiver particulièrement doux ;
- d'une inadéquation entre les produits offerts par Supra (majoritairement du milieu de gamme) et l'évolution de la demande ; et
- d'un niveau de charges inadapté à la chute de la production.

2-2 Stratégie et projet de réorganisation

Malgré les difficultés rencontrées, Supra bénéficie de facteurs de soutien importants en raison notamment :

- d'un marché de l'équipement qui demeure attractif (les objectifs du Grenelle de l'environnement sont fixés à 3 millions de nouveaux foyers équipés d'ici 2020) (source: ADEME et Euroserv'ER) ;
- un marché du renouvellement présentant un potentiel estimé à 6 millions de foyers (source: ADEME et Euroserv'ER) ;
- de mesures gouvernementales d'incitation (prêt à taux zéro) ;
- de la compétitivité du coût du bois dans un contexte d'augmentation du prix du fuel et de l'électricité ;
- de la sensibilité croissante des ménages à la performance écologique et aux qualités de confort du chauffage au bois ; et

- du développement de nouveaux segments de marché (poêles à granulés).

Afin d'enrayer les pertes importantes générées par l'activité et de bénéficier de ce potentiel de développement, la direction de Supra a entrepris en 2012, soutenu par son nouvel actionnaire Perceva, un projet de réorganisation de l'entreprise visant à retrouver dans un premier temps un équilibre d'exploitation, puis à redéployer son développement autour d'une rentabilité retrouvée.

Ce projet de réorganisation s'articule autour de plusieurs axes :

- la rationalisation de la gamme de produits, avec un repositionnement de la gamme de produits sur l'entrée et le haut de gamme, afin de suivre l'évolution du marché ;
- le développement de nouveaux produits afin de se positionner sur les nouveaux marchés en croissance (poêles hydro, poêles étanches, poêles à granulés) ;
- une réorganisation industrielle (redimensionnement du parc de machines et réorganisation de son implantation, adaptation des effectifs de production à la demande, réorganisation des flux de production), avec notamment la centralisation de l'activité de production sur le site d'Obernai et l'abandon de l'activité de fabrication d'habillages de cheminées en pierres et pierre reconstituée du site d'Auneau ;
- la réorganisation des canaux de distribution, et notamment la cession des magasins de vente aux particuliers de cheminées et de poêles, afin de concentrer l'activité vers le B to B ;
- le redéploiement et la redynamisation des forces de ventes, qui s'accompagne de la reconstitution d'un service marketing ; et
- La diminution du point mort de l'entreprise par la réduction des coûts : réduction de la masse salariale et des frais généraux (plan de réduction des charges fixes). Dans ce cadre, un comité central d'entreprise s'est tenu le 5 avril 2012 pour engager l'étude d'un plan de sauvegarde de l'emploi - PSE - de 93 personnes pour un effectif total de 316 personnes. Un avis a été rendu par le comité central d'entreprise et les deux comités d'établissement respectivement les 29 juin et 2 juillet 2012 permettant la mise en œuvre de ce plan qui a notamment visé la fermeture du site d'Auneau au cours du 2ème semestre 2012, dans la mesure où l'activité de ce site (production de cheminées en pierre) était structurellement déficitaire et ne présentait pas de perspectives de retour à la croissance étant donné le déclin de ce marché. A la date du présent Document de Référence, sur les 93 suppressions de postes prévues, 86 sont effectives. Les suppressions de postes non effectives correspondent soit à des salariés protégés, soit à des salariés dont le départ a été repoussé. Concernant la réduction des autres charges fixes récurrentes, l'essentiel des économies programmées a été réalisé.

Cette stratégie est destinée à pérenniser l'activité de Supra et plus de 200 emplois en Alsace, et vise à parvenir à un retour à l'équilibre du résultat d'exploitation dès l'exercice en cours.

2-3 Evolution chiffrée de l'activité de Supra sur la période couverte par les informations financières sélectionnées

Activité de la Société sur les exercices 2009, 2010 et 2011

Au cours de l'exercice 2009, le chiffre d'affaires total de cet exercice s'établissait à 72 004 K€ progressant de 9 % par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires de Supra progressait dans son cœur de métier. Les appareils de chauffage bois évoluaient de plus de 3,3%, avec cependant des évolutions contrastées selon les familles de produits. Comme en 2008, la progression des poêles était particulièrement sensible tandis que les cheminées et habillages en pierres traditionnelles continuaient leur régression. D'autre part, les appareils de chauffage

électriques et le traitement de l'air progressaient de 62 % grâce à un meilleur référencement dans les grandes surfaces de bricolage. A l'inverse, le chiffre d'affaires de la climatisation était en retrait de 0,7 million d'euros soit - 49 %. Cette chute s'expliquait par un niveau de stock élevé auprès de nos distributeurs et une saison estivale peu favorable.

En terme de répartition géographique, le chiffre d'affaires France s'établissait à 64 809 K€ contre 56 655 K€ en 2008, soit une augmentation de 14 %. L'export ressortait à 7 212 K€ en 2009, soit une régression de 21,7 % par rapport aux 9 178 K€ atteints en 2008. Cette régression résultait du fait de la crise économique internationale qui a particulièrement affecté l'Europe du Sud et les pays de l'Est.

A l'inverse de l'année 2008, l'acier et les fontes entrant dans la fabrication de nos produits avaient vu leurs prix fortement chuter après un plus haut constaté au 2^{ème} trimestre 2008. L'impact positif sur le niveau de résultat était de l'ordre de 1 500 K€.

En 2010, le chiffre d'affaires total de cet exercice s'établissait à 65 047 K€ contre 72 004 K€ en 2009, soit une diminution de 9,7 %. Le chiffre d'affaires de Supra avait fortement baissé dans son cœur de métier, celui du chauffage biomasse.

Le chiffre d'affaires des appareils de chauffage à bois baissait de 16%, avec une stabilisation de l'activité de négoce et une chute de 22% sur les produits fabriqués en interne.

A l'image des deux années précédentes, les poêles progressaient mais essentiellement sur les 1^{er} et 2^{ème} quartiles du marché (entrée de gamme et milieu de gamme) tandis que les cheminées et habillages en pierres traditionnelles continuaient leur régression tout comme les « cheminettes » (petites cheminées).

D'autre part, les appareils de chauffage électriques et de traitement de l'air progressaient de 7 % grâce à un bon positionnement prix (net de l'activité de vente de climatiseurs dont le commerce a été arrêté suite aux aléas saisonniers trop importants liés à la gestion de cette activité. Le solde représentait 1 500 K€ en 2010).

En terme de répartition géographique, le chiffre d'affaires France s'établissait à 58 223 K€ contre 64 809 K€ en 2009, soit une diminution de 10,5 % suite à la diminution du chiffre d'affaires des grossistes en grande partie. L'export ressortait à 7 199 K€ en 2010 soit une activité équivalente à 2009 avec une progression dans les pays de l'Est qui compensait la baisse de l'Europe du Sud. L'ouverture de nouvelles zones de prospection vers l'Est avec un mix produits plus adapté devait permettre de reprendre des parts de marché.

A l'inverse de l'année 2009, l'acier et les fontes entrant dans la fabrication de nos produits ont vu leurs prix augmenter en 2010 suite à la reprise économique mondiale pour un impact négatif sur le résultat d'exploitation de l'ordre de 1 000 K€.

Durant l'exercice 2011, le chiffre d'affaires s'établissait à 52 116 K€ par rapport à 65 047 K€ en 2010, soit en baisse de près de 20% par rapport à l'exercice précédent. Les ventes de climatiseurs ont été abandonnées au cours de cet exercice. Au 31 décembre 2010, cette activité représentait un chiffre d'affaires de 1 484 K€. Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2010 à périmètre constant (hors impact des climatiseurs) était de 63 563 K€ ce qui représentait un recul de -11,4 M€ soit -17,6%.

L'activité a souffert de plusieurs facteurs : faiblesse de la consommation dans les grandes surfaces de bricolage et dans les concessions Richard Le Droff, réduction des incitations fiscales attachées à l'investissement dans les produits de chauffage au bois, conditions climatiques clémentes en fin d'année, qui avaient retardé le démarrage de la saison de chauffage.

La part des produits biomasse a progressé de 82% à 84 %, celle des produits électriques – une activité de négoce – régressant de 18% à 16% du chiffre d'affaires total.

Le résultat d'exploitation passait de -8 500 K€ en 2010 à -12 068 K€ en 2011 du fait du manque d'activité.

Le résultat net passait pour sa part de -8 107 K€ en 2010 à -10 417 K€ en 2011.

Activité de l'exercice clos au 31/03/2012

Le chiffre d'affaires du premier trimestre s'est élevé à 7,1 M€ en baisse de 5,7 % par rapport à la même période de 2011. Toutefois, ce chiffre a été affecté par une régularisation à hauteur de 626 K€ du montant des factures à établir sur l'exercice 2011 au titre des certificats d'économie d'énergie (CEE), dont la collecte a été plus difficile que prévu et dont un certain nombre a été rejeté pour des raisons administratives (devis manquants, données techniques incomplètes, etc.).

En effet, pour collecter efficacement les certificats d'économie d'énergie (CEE), il convient d'inciter les revendeurs et les consommateurs finaux à remonter les documents administratifs permettant de bénéficier des CEE, notamment en les rétribuant. La lisibilité de cette rétribution n'a pas été suffisante auprès des consommateurs finaux qui n'ont ainsi pas été motivés à remonter la documentation administrative en question. Une description du dispositif des CEE figure au paragraphe II-13 ci-après.

Chiffre d'affaires (En milliers d'euros)	2012 (3 mois)	2011 (3 mois)	Variation
Exercice du 1/1 au 31/3	7 115	7 549	-5,7 %

L'évolution du chiffre d'affaires par activité a été la suivante :

En K€	2012 (3 mois)	T1-2011 (3 mois)	Variation à périmètre constant
Négoce	3 935	3 083	+ 27,5%
<i>Dont France</i>	3 628	2 734	+ 33 %
<i>Dont Export</i>	307	349	-12 %
Production vendue	3 609	4 254	-15,2%
<i>Dont France</i>	2 494	3 012	17 %
<i>Dont Export</i>	1 115	1 242	10%
Services	-429	212	-202 %
<i>Dont France</i>	-429	212	-
<i>Dont Export</i>	0	0	-
Total Chiffre d'affaires	7 115	7 549	- 5,7%

Le total des ventes de produits se monte à 7 544 K€ au premier trimestre 2012, contre 7 337 K€ au premier trimestre 2011, soit une progression de 2,8 %. L'activité de services, qui comprend essentiellement la facturation à EDF ENR de certificats d'économie d'énergie (CEE) (Voir paragraphe II-13 pour de plus amples informations sur les certificats d'économie d'énergie) et les prestations de service après ventes des appareils de chauffage hors garantie, est impactée de la manière suivante : la facturation des CEE prévue pour l'année 2011 et dont la collecte se poursuit début 2012 a donné lieu à une révision à la baisse du chiffre d'affaires attendu, expliquant le montant négatif du chiffre d'affaires « Services ».

Le chiffre d'affaires négoce, qui correspond à l'activité d'achat vente de produits de chauffage électriques, de traitement de l'air, ainsi que d'une partie des produits de chauffage à bois, a progressé fortement et de façon identique en produits bois/biomasse et en produits électriques. Les ventes de produits fabriqués à Auneau ou à Obernai ont en revanche connu un nouveau recul sur l'ensemble des marques, tant en France qu'à l'export.

Activité au cours du premier semestre de l'exercice en cours, arrêté au 30/09/2012

Le chiffre d'affaires du premier semestre de l'exercice 2012 / 2013 s'élève à 23 039 K€, contre 16 789 K€ au premier semestre 2011. Compte tenu du décalage de l'exercice, ces deux périodes sont difficilement comparables. Toutefois, ce niveau de chiffre d'affaires se situe en retrait de 8% par rapport à la même période de 2011. C'est essentiellement la baisse du chiffre d'affaires d'août et de début septembre par rapport à l'année dernière qui explique cette contre performance. Cette baisse est en grande partie due à la forte baisse de chiffre d'affaires dans le réseau GSB (grandes surfaces de bricolage), qui ont très peu stocké en vue de la saison.

L'activité du semestre, compte tenu de la saisonnalité se caractérise par un niveau important de charges, dans la mesure où la production commence à tourner à plein, afin de générer les stocks nécessaires à la saison de chauffe qui démarre à l'automne. La saisonnalité de l'activité génère traditionnellement un résultat déficitaire sur une période allant du 1^{er} avril au 30 septembre.

En outre, le décalage de mise en œuvre du PSE par rapport au timing initialement prévu, a généré sur le semestre un certain nombre de charges non récurrentes, qui ne pouvaient faire l'objet de provisions lors de la dernière clôture et qui sont venues alourdir le niveau de charges du semestre. Les charges récurrentes quant à elles sont conformes au plan de restructuration.

Ainsi, compte tenu de la conjonction de ces éléments, le résultat net de la Société au cours du premier semestre de l'exercice affiche une perte nette de 3 822 K€.

2-4 Investissements sur les exercices 2009, 2010 et 2011

2009 :

Nos investissements s'établissaient pour l'année 2009 à 1 439 K€. Dans la continuité de 2008, l'essentiel des investissements a été consacré à la mise en œuvre du nouveau système informatique.

2010 :

Nos investissements s'établissaient pour l'année 2010 à 2 087 K€. Les investissements étaient en augmentation de 648 K€ par rapport à 2009 du fait du renouvellement d'une partie de notre parc machine pour améliorer la qualité des produits et de notre productivité (peinture, nouvelle machine laser). Nous poursuivons par ailleurs nos efforts dans la mise en place de projets informatiques.

2011 :

Les investissements ont été peu significatifs, du fait des restrictions budgétaires.

2-5 Investissements sur l'exercice clos au 31 mars 2012

Pour l'exercice clos au 31 mars 2012 d'une durée exceptionnelle de trois mois, les investissements ne sont pas significatifs.

Les investissements prévisionnels pour l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2012 devraient s'élever à 1 000 K€ et devraient porter essentiellement sur des investissements de renouvellement des capacités de production et de réaménagement de l'usine.

2-6 Limitations de CAPEX

Compte tenu du protocole mis en place avec les banques, il est précisé que les investissements de Supra font l'objet d'une limitation à 1 M€ sur l'exercice clos le 31/03/13 ; à 1,5 M€ sur l'exercice clos le 31/03/14 ; et à 2 M€ sur les exercices clos au 31/03/15 et au 31/03/16, sauf accord préalable et unanime des banques. N'est pas concerné l'éventuel refinancement du site d'Obernai par crédit bail.

3 - Les faits marquants au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012

Présidence du Directoire :

Lors d'un Conseil de surveillance qui s'est tenu le 26 janvier 2012, Monsieur Dominique Henneresse a été nommé Président du Directoire en remplacement de Monsieur William Elbisser qui a quitté la société.

Contrôle de la société :

Le 22 février 2012, EDF Energies Nouvelles Réparties a décidé d'exercer la promesse d'achat consentie par Perceva et a, en conséquence, cédé à cette dernière l'intégralité de sa participation au capital de Supra Holding.

Perceva détient désormais 100 % de Supra Holding qui détient donc elle-même environ 86 % du capital et des droits de vote de Supra (*).

Modification de la date de clôture de l'exercice :

Compte tenu de la très forte saisonnalité de l'activité de la société, l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est réunie le 23 février 2012 a décidé de modifier la date de clôture de l'exercice social et de porter celle-ci au 31 mars de chaque année. Ainsi le premier exercice clôturant un 31 mars est l'exercice clos le 31 mars 2012, d'une durée exceptionnelle de 3 mois.

4 - Les faits marquants du premier semestre de l'exercice en cours, arrêté au 30 septembre 2012

4-1 Mise en œuvre de la stratégie de réorganisation initiée par le management

Dans le cadre de la réorganisation de la Société initiée par le management pour faire face aux difficultés rencontrées, la Société a initié le 5 avril 2012 une procédure d'information en vue de la consultation du Comité Central d'Entreprise sur un projet de licenciement collectif pour motif économique pouvant toucher 96 personnes. Un avis a été rendu par le comité central d'entreprise et les deux comités d'établissement respectivement les 29 juin et 2 juillet 2012 permettant la mise en œuvre de ce plan de sauvegarde de l'emploi. Dans ce cadre :

- les ruptures de contrats et les licenciements prévus de 93 salariés ont été engagés. A la date du présent document de référence, sur les 93 suppressions de postes prévues, 86 sont effectives. Les suppressions de postes non effectives correspondent soit à des salariés protégés, soit à des salariés dont le départ a été repoussé. ;
- Supra a fermé son établissement d'Auneau le 30 septembre 2012 ; et

(*) Sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date du présent Document de Référence, après annulation des 24.538 actions auto-détenues décidée par le Directoire le 23 juillet 2012, soit 1.078.840 actions.

- les magasins de Saint-Bonnet et Vendenheim ont été cédés respectivement en date du 31 juillet 2012 et du 30 septembre 2012. Seul le magasin de Coignières, en vente, reste actuellement dans le périmètre d'activité de Supra.

D'autre part, la mise en œuvre de cette stratégie a impliqué une consolidation du bilan et une sécurisation des financements à court terme.

- La dénonciation des lignes de découvert par les banques de Supra (6 890 K€ au 31 mars 2012) a nécessité une négociation entre Supra et ses partenaires bancaires de l'échelonnement du remboursement desdites lignes.

A l'issue de ces discussions, Supra est parvenu à un accord avec l'ensemble de ses partenaires bancaires (CIC, Banque Populaire, Société Générale et LCL), visant à consolider sa dette à court terme (découverts) arrêtée à la somme de 8 204 K€, en crédit à moyen terme dont le remboursement se fera sur 4 ans à compter du 31 décembre 2013 selon l'échéancier suivant :

- 1 M€ au 31/12/13
- 1,9 M€ au 31/12/14
- 2,4 M€ au 31/12/15
- 2,9 M€ au 31/12/16.

Cet accord prévoit en outre un certain nombre de restrictions dont les principales sont :

- remboursement anticipé obligatoire en cas de cession du site d'Auneau. Dans ce cas 100 % du prix de cession de ce site sera affecté au remboursement anticipé obligatoire ;
 - remboursement anticipé obligatoire en cas d'excédent de trésorerie par rapport au plan de trésorerie pluriannuel ;
 - remboursement anticipé obligatoire à hauteur de 1 M€ par anticipation en cas de refinancement du site d'Obernai par crédit bail.
- Supra bénéficie également de la possibilité de recourir, au fur et à mesure de ses besoins de trésorerie, à une avance en compte courant d'un montant maximum de 7M€ auprès de Supra Holding, dans le cadre de la mise en place d'une convention de compte courant au mois d'avril 2012.

Au 30 septembre 2012, Supra a tiré 4,8 M€ sur les 7 M€ disponibles au titre de la convention de compte courant.

Ce financement auprès de Supra Holding résulte de la mise en œuvre des accords passés entre Supra Holding, EDF ENR et Perceva lors du changement de contrôle de la Société, aux termes desquels EDF ENR et Perceva se sont engagés à mettre à la disposition de Supra Holding un montant de 3,5 M€ chacun pour faire face aux besoins de trésorerie de Supra.

Conformément à l'accord conclu avec les banques, ce compte courant est bloqué et subordonné au complet remboursement par Supra de son crédit à moyen terme négocié avec ses partenaires bancaires.

- Supra a mis en place un contrat d'affacturage de son poste client à compter de début mai 2012 auprès de GE FACTOR. Ce contrat d'affacturage permet de mobiliser l'essentiel des créances clients générées sur la France métropolitaine et l'Union Européenne portant sur les ventes de produits manufacturés et de négoce.

Les prévisions de trésorerie jusqu'à fin mars 2013 montrent une couverture des besoins variables de trésorerie satisfaisante par le factor :

Financement factor disponible (en M€) :

	Oct. 12	Nov. 12	Déc. 12	Jan. 13	Fév. 13	Mars 13
Trésorerie nette avant factor (1):	0,3	-0,1	0,1	1,4	2,6	4,4
Financement factor disponible (2):	5,6	7,3	5,0	5,0	4,0	3,0

(1) La trésorerie nette avant factor correspond à la trésorerie disponible diminution faite du montant de l'avance factor en fin de période.

(2) Le financement disponible chez le factor correspond aux prévisions de CA des clients mobilisables TTC déduction faite d'un taux de réserve et de garantie applicable d'après le contrat d'affacturage. Compte tenu des montants de financement disponibles auprès du factor, les liquidités disponibles seraient suffisantes même si le CA prévisionnel devait être revu à la baisse de manière significative.

A l'exception du financement factor, l'ensemble des financements de la société sont fixes jusqu'au 31 décembre 2013. Le factor permet de financer les variations de trésorerie d'exploitation.

4-2 Autres évènements

L'assemblée générale de Supra réunie le 27 juin 2012 a constaté que les capitaux propres étaient inférieurs à la moitié du capital social et a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société. L'assemblée générale du 27 juin 2012 a en outre décidé une réduction de capital motivée par les pertes de l'exercice clos le 31 mars 2012, par diminution de la valeur nominale des 1.103.378 actions composant le capital social de Supra. Le capital social de la Société a ainsi été ramené de 1.682.088,91 euros à 331.013,40 euros, divisé en 1.103.378 actions de 0,30 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Enfin, usant des pouvoirs conférés par l'assemblée générale du 27 juin aux termes de sa 21ème résolution, le directoire a annulé la totalité des 24.538 actions auto-détenues par décision en date du 23 juillet 2012. Le capital social a ainsi été porté à 323.652 euros, son montant actuel.

Le Conseil de surveillance a désigné comme nouveaux membres du Directoire à compter du 21 mai 2012, Messieurs Michel Collin et Jean-Michel Mellinger.

4-3 Evénements postérieurs à l'arrêté du 30 septembre 2012

A la date de publication du présent Document de Référence, aucun événement post clôture semestrielle significatif n'est à relever.

5 - Organes de Direction de la Société

Pour rappel, les actionnaires ont modifié le mode d'administration et de direction de la Société pour adopter le régime à Directoire et Conseil de Surveillance au cours d'une Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui s'est tenue le 2 décembre 2011.

A la date du présent document de référence, le Directoire est composé de :

- M. Dominique HENNERESSE – Président du Directoire à compter du 26 janvier 2012,
- M. Denis SCHULTZ – Membre du Directoire depuis le 2 décembre 2011,
- M. David KENNAUGH – Membre du Directoire depuis le 2 décembre 2011,
- M. Jean-Michel MELLINGER - Membre du Directoire depuis le 21 mai 2012,
- M. Michel COLLIN - Membre du Directoire depuis le 21 mai 2012.

Les changements suivants sont intervenus au cours des 12 derniers mois :

- M. William ELBISSER – Président du Directoire jusqu'au 26 janvier 2012, a quitté la Société,
- Mme Emmanuelle BAULU – Membre du Directoire, a démissionné à compter du 27 janvier 2012,
- M. Pascal PEREZ – Membre du Directoire, a démissionné à compter du 3 février 2012.

A la date du présent document de référence, le Conseil de Surveillance est composé de :

- M. Jean-Louis GREVET – Président du Conseil de Surveillance,
- M. Franck KELIF – Vice-Président du Conseil de Surveillance,
- Mme Véronique CAYROL DARNAUDET – Membre du Conseil de Surveillance.

6 - Recherche et Développement – Qualité

L'activité R & D se base sur des plans pluriannuels :

2009 - 2010 :

La plus grande part de notre budget Recherche et Développement a été consacrée :

- au renforcement de l'équipe recherche et développement,
- à l'optimisation de la combustion du bois-énergie renouvelable,
- au développement de nouveaux appareils bois et granulés,
- au perfectionnement des procédés de fabrication.

2011 - 2012 :

Les grands postes (dépenses et heures homme) concernant la R&D de l'exercice en 2012 ont consisté en la poursuite de projets engagés en 2011 :

- 1) au projet européen sur l'expérimentation d'un appareil à bûches à combustion régulée afin :
 - a. de répondre aux futures exigences réglementaires (notamment le Plan de Protection de l'Atmosphère)
 - b. en agissant sur l'appareil même
- 2) l'étude d'un dispositif de traitement des fumées, pour :
 - a. répondre aux futures exigences réglementaires (notamment le Plan de Protection de l'Atmosphère) ;
 - b. agir sur un système à la sortie de l'appareil (au niveau du conduit de sortie des fumées), transposable sur d'autres appareils.

Les dépenses de R & D pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2012 se sont élevées à 67 K€.

La société dispose dans son portefeuille de :

- 40 brevets ;
- 130 marques (dont Supra, et Richard le Droff, mais aussi des marques désignant les modèles phares) ; et

- 30 modèles déposés.

Ils couvrent exclusivement les produits de chauffage bois et biomasse et leurs accessoires. Ils portent sur les techniques de combustion, de flux d'air, de régulation notamment.

7 - Communication

En matière de communication, l'année 2012 n'a pas fait l'objet d'actions majeures. Elle s'inscrit toutefois dans la poursuite des actions de 2011 sur les 2 marques produits (Supra et Richard le Droff) et sur la marque d'entreprise (Supra).

Richard Le Droff : Renforcement du positionnement haut de gamme de la marque

En 2011, la Société a procédé au renouvellement de tous les supports de la marque dans un positionnement haut de gamme.

La réalisation de 4 catalogues (cheminées, foyers, poêles à bois, poêles à granulés) sur un positionnement haut de gamme, appuyée notamment sur une nouvelle base de photographies des produits en ambiance en plan large, particulièrement soignée a été un événement majeur.

Une enquête auprès des concessionnaires relève un taux de satisfaction de 82 à 93% sur ces supports.

Le renouvellement sur le même positionnement des classeurs techniques, pochettes devis, PLV magasins, objets publicitaires, supports de communication (annonces presse, flyers, ...) mis à disposition des concessionnaires a été achevé en 2011.

Ce positionnement haut de gamme a également été mis en avant à l'occasion des salons auxquels participe la marque tant à l'étranger (Progetto Fuego à Verone) qu'en France (Foire de Paris par exemple).

Le lancement de l'utilisation des réseaux sociaux pour développer la visibilité de la marque sur internet : l'accompagnement des concessionnaires pour démultiplier la diffusion, débuté en 2011, se poursuit.

SUPRA : Dynamisation de la marque

En 2011, une nouvelle identité visuelle avait été mise en oeuvre pour la marque SUPRA qui a abandonné une typographie lourde et épaisse utilisée depuis plusieurs décennies pour une signature plus souple et dynamique, plus représentative de sa volonté d'innovation et d'esthétique.

Cette nouvelle identité a été déclinée sur tous les supports de la marque : catalogues revendeurs ou consommateurs, publicité sur le lieu de vente (PLV), opération commerciale (offre BBC), marquant une nouvelle orientation davantage tournée vers le consommateur pour les 6 catalogues publics avec remise en ambiance des produits, humanisation des supports.

Cette nouvelle dynamique est également mise en oeuvre sur les salons professionnels où SUPRA affirme son positionnement.

SUPRA : L'impact de la création de la marque corporate

Jusqu'alors la marque SUPRA était utilisée pour désigner à la fois la Société et la marque commerciale. La création en 2011 de la marque SUPRA dérivée de la nouvelle identité visuelle de la marque a permis d'engager début 2012 la clarification du message corporate. Cette marque a été utilisée pour de l'évènementiel local, une brochure corporate et l'ensemble des documents de correspondance de la Société.

8 - Les effectifs

Au 31 mars 2012, les effectifs de la Société (Equivalent Temps plein) s'établissent à 333 personnes contre 342 personnes au 31 décembre 2011 et 390 personnes au 31 décembre 2010.

Voir titre V – rubrique 1 - page 65 du présent Document de Référence : « *Effectifs par catégorie et par pôle (ETP) à la clôture de l'exercice* ».

Un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), visant au total la suppression de 93 postes, a été initié et est en cours de mise en œuvre depuis le 3 juillet 2012. A la date du présent Document de Référence, 8 personnes concernées par le PSE font encore partie des effectifs (salariés protégés, départs différés).

9 - Analyse de nos risques

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

Le mode de gestion et de suivi des risques est détaillé au cas par cas dans les paragraphes ci-dessous et, d'une manière générale, en rubrique VII-2 (*Rapport du président du Conseil de surveillance sur le contrôle interne - Procédures de contrôle interne mises en place par la Société*) du présent Document de Référence.

9.1 - Risque de crédit

Au 31 mars 2012, le poste clients net représentait 5 839 K€ au bilan, soit 9,6 % du chiffre d'affaires TTC des 12 derniers mois, contre 10 043 K€ au 31 décembre 2011 (16,4% du CA TTC). Cette baisse relative du poste client s'explique par la saisonnalité de l'activité qui amène à un poste client plus faible à fin mars qu'à fin décembre.

La part relative de nos clients dans l'activité est la suivante :

- notre premier client représente 9,9% du CA total
- nos cinq premiers clients représentent 34,7% du CA total
- nos dix plus gros clients représentent 44,1% du CA total

La société a recours à un organisme d'assurance crédit pour gérer ses créances clients, tant pour vérifier la solvabilité et le niveau d'encours correspondant au client, que pour s'assurer de la

défaillance de ses clients. Cette assurance est souscrite à la fois pour les clients France et les clients export (sauf exclusions).

Les provisions pour clients douteux se sont élevées au 31 mars 2012 à 1 148 K€, soit 1,9 % du chiffre d'affaires, contre 2,4 % au cours de l'exercice précédent.

Les principes de couverture des risques au moyen de provisions sont détaillés en annexe au bilan. Ils n'ont fait l'objet d'aucune modification. Voir titre VIII – Annexe des comptes – 1.5.1 et 1.5.2 - page 92 du présent Document de Référence : « *Provisions pour dépréciations des créances douteuses* » et « *Provisions pour dépréciations des créances échues* ».

Le contrat d'affacturage souscrit en mai 2012 n'emporte pas transfert du risque de recouvrement vers le factor.

9.2 - Risque d'endettement

Le risque d'endettement de la société est exclusivement financier. Au 31 mars 2012, l'endettement net de la Société était de 6 292 K€, constitué de crédits bancaires (essentiellement des découverts) utilisés à hauteur de 6 890 K€ dont il faut déduire une trésorerie disponible de 633 K€. Ces lignes de découvert ayant été dénoncées par les banques, une négociation de l'échelonnement du remboursement desdites lignes a permis d'aboutir à un accord visant à consolider la dette à court terme (découverts) de Supra arrêtée à la somme de 8 204 K€, en crédit à moyen terme dont le remboursement se fera sur 4 ans à compter du 31 décembre 2013 selon l'échéancier suivant :

- 1 M€ au 31/12/13
- 1,9 M€ au 31/12/14
- 2,4 M€ au 31/12/15
- 2,9 M€ au 31/12/16.

L'endettement à long terme de Supra s'élevait quant à lui à 35 K€ au 31 mars 2012.

Les fonds propres étant négatifs, le ratio d'endettement net sur fonds propres n'a plus de signification. Pour rappel, il s'établissait à 69,5 % au 31/12/11.

L'endettement net sur chiffre d'affaires (des douze derniers mois) représente un ratio de 12 % contre 12,6% au 31/12/11.

La mise à disposition du compte courant de 7M€ maximum par Supra Holding, conformément aux accords passés avec les partenaires bancaires de Supra, constitue un financement temporaire dans l'attente de la réalisation d'une augmentation de capital de la Société.

9.3 - Risque de liquidité

La mise en œuvre de la stratégie de réorganisation de Supra a impliqué une consolidation du bilan et une sécurisation des financements à court terme.

- La dénonciation des lignes de découvert par les banques de Supra (6 890 K€ au 31 mars 2012) a nécessité une négociation entre Supra et ses partenaires bancaires de l'échelonnement du remboursement desdites lignes.

A l'issue de ces discussions, Supra est parvenu à un accord avec l'ensemble de ses partenaires bancaires (CIC, Banque Populaire, Société Générale et LCL), visant à consolider sa dette à court terme (découverts) arrêtée à la somme de 8 204 K€, en crédit à moyen terme dont le remboursement se fera sur 4 ans à compter du 31 décembre 2013

selon l'échéancier suivant :

- 1 M€ au 31/12/13
- 1,9 M€ au 31/12/14
- 2,4 M€ au 31/12/15
- 2,9 M€ au 31/12/16.

Cet accord prévoit en outre un certain nombre de restrictions dont les principales sont :

- remboursement anticipé en cas de cession du site d'Auneau. Dans ce cas 100 % du prix de cession de ce site sera affecté au remboursement anticipé obligatoire ;
 - remboursement en cas d'excédent de trésorerie par rapport au plan de trésorerie pluriannuel ;
 - remboursement à hauteur de 1 M€ par anticipation en cas de refinancement du site d'Obernai par crédit bail.
- Supra bénéficie également de la possibilité de recourir, au fur et à mesure de ses besoins de trésorerie, à une avance en compte courant d'un montant maximum de 7M€ auprès de Supra Holding, dans le cadre de la mise en place d'une convention de compte courant au mois d'avril 2012.

Au 30 septembre 2012, Supra a tiré 4,8 M€ sur les 7 M€ disponibles au titre de la convention de compte courant.

Ce financement auprès de Supra Holding résulte de la mise en œuvre des accords passés entre Supra Holding, EDF ENR et Perceva lors du changement de contrôle de la Société, aux termes desquels EDF ENR et Perceva se sont engagés à mettre à la disposition de Supra Holding un montant de 3,5 M€ chacun pour faire face aux besoins de trésorerie de Supra.

Conformément à l'accord conclu avec les banques, ce compte courant est bloqué et subordonné au complet remboursement par Supra de son crédit à moyen terme négocié avec ses partenaires bancaires.

- Supra a mis en place un contrat d'affacturation de son poste client à compter de début mai 2012 auprès de GE FACTOR. Ce contrat d'affacturation permet de mobiliser l'essentiel des créances clients générées sur la France métropolitaine et l'Union Européenne portant sur les ventes de produits manufacturés et de négoce.

Les prévisions de trésorerie jusqu'à fin mars 2013 montrent une couverture des besoins variables de trésorerie satisfaisante par le factor :

Financement factor disponible (en M€) :

	Oct. 12	Nov. 12	Déc. 12	Jan. 13	Fév. 13	Mars 13
Trésorerie nette avant factor (1):	0,3	-0,1	0,1	1,4	2,6	4,4
Financement factor disponible (2):	5,6	7,3	5,0	5,0	4,0	3,0

(1) La trésorerie nette avant factor correspond à la trésorerie disponible diminution faite du montant de l'avance factor en fin de période.

(2) Le financement disponible chez le factor correspond aux prévisions de CA des clients mobilisables TTC déduction faite d'un taux de réserve et de garantie applicable d'après le contrat d'affacturation. Compte tenu

des montants de financement disponibles auprès du factor, les liquidités disponibles seraient suffisantes même si le CA prévisionnel devait être revu à la baisse de manière significative.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité, correspondant au risque que la Société rencontre des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance, et estime que l'ensemble des mesures prises en vue de consolider son bilan et de sécuriser ses financements à court terme dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de réorganisation, tel que décrit ci-dessus, lui permet de faire face à ses engagements et échéances sur une période d'au moins 12 mois à la date du présent Document de Référence et assurer la continuité de son exploitation.

Il est rappelé à cet égard que le risque lié à la continuité d'exploitation avait fait l'objet d'une observation par le commissaire aux comptes de la Société dans ses rapports sur les comptes au 31/12/2011 et au 31/03/2012. Ces observations du commissaire aux comptes étaient toutefois antérieures à l'accord avec les banques décrit ci-dessus.

9.4 Risque de taux

Il ressort des conditions de financement de la société exclusivement basées sur des taux variables (indexés sur Euribor) une soumission au risque de fluctuation des taux sur l'intégralité de sa dette.

Tableau de flux financiers

En euros	30/09/2012	31/03/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Ressources et financement de l'exercice					
Capacité d'autofinancement de l'exercice					2 645 440
Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé :					
Cessions d'immobilisations :					
- incorporels					
- corporels	202 952	109 453	102 915	113 607	660 201
Cessions ou réductions d'immobilisations financières		14 796	71 052	20 841	1 900
Augmentation des capitaux propres					99 000
Augmentation de dettes financières :					
- emprunts					249 827
- autres dettes financières					
Total des ressources	202 952	124 249	173 967	134 448	4 004 397
Emplois fixes de l'année					
Insuffisance d'autofinancement	6 755 779	4 594 362	8 702 106	3 773 327	
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :					
Immobilisations incorporelles	30 950	10 149	254 993	286 317	167 802
Immobilisations corporelles	175 557	61 449	1 224 635	1 831 587	1 451 449
Immobilisations financières	2 067	2 500	56 300	22 196	7 652
Réduction de capitaux propres (et avances conditionnées)				151 676	163 095
Remboursement de dettes financières :					
- emprunts			128 539	166 530	161 146
- autres dettes financières					
Total des emplois	7 320 913	4 668 460	10 366 572	6 231 633	2 299 172
Variation du fonds de roulement net global	(6 955 782)	(4 544 211)	(10 192 605)	(6 097 185)	1 705 225

9.5 - Risque réglementaire

Les appareils à bois font l'objet en France d'un dispositif incitatif consistant en l'octroi d'un crédit d'impôt aux particuliers qui achètent un équipement répondant à des normes minimales de rendement et qui le font installer par un professionnel. En 2012, deux changements législatifs ont influencé le marché :

1. la baisse du crédit d'impôt qui est passé de 22 % à 15 % dans le cas d'un premier équipement ;
2. la baisse du crédit d'impôt qui est passé de 36 % à 26 % dans le cas de renouvellement de son équipement.

9.6 - Risque climatique

Les ventes d'équipement de confort thermique sont saisonnières et impactées par la météo. Ce risque est important pour Supra.

Le lissage de ce risque se fait par le développement de l'activité à l'international. Ainsi, plus la zone géographique d'exportation est vaste, moins l'entreprise est soumise à cet aléa.

9.7 - Risque prix

Pour la fabrication interne, l'augmentation des prix est surtout influencée par la tôle et la fonte. Nous estimons que 2012 devrait se traduire par une augmentation moyenne de 8% pour la tôle et 3% pour la fonte. Cette augmentation ne tient pas compte des facteurs défavorables tels que la réduction des tailles de lot et l'externalisation du perçage.

Pour la partie négoce pays de l'Est, l'augmentation des prix devrait être minimisée mais la part transport risque d'être impactée du fait de l'augmentation du gasoil.

Pour la partie négoce Asie, nous envisageons peu de changement de nos prix d'achat. En revanche l'explosion du prix du transport maritime et la parité euro/dollar devraient fortement impacter nos marges.

9.8 - Risque de change

Eu égard à ses activités opérationnelles de négoce libellées en euros et réalisées en dollars, la Société est exposée aux risques de change.

Pour se garantir contre les variations de cours des devises, des couvertures de change à terme sont contractées au minimum au taux de change prévu lors de la réalisation du budget, afin de garantir la rentabilité des opérations d'achat en devises.

Ces couvertures au 31 mars 2012 sont de 1,34 MUSD (soit 1 M€). A la date de rédaction de ce document de référence, aucune couverture de change n'est en place.

9.9 – Risque industriel

L'entreprise a trois champs d'activités :

- L'activité de bureaux
Les principaux risques sont le risque d'incendie pris en compte par des dispositions techniques, systèmes de détections d'alarmes, de balisage par des procédures de prévention, ainsi que par l'organisation régulière d'exercices d'évacuation.
- Les activités industrielles
Elles concernent la fabrication d'appareils de chauffage métalliques sur le site d'Obernai. La fabrication d'habillages en pierre ou en pierre reconstituée sur le site d'Auneau a été arrêtée et externalisée à compter du 30 septembre 2012.
- Une activité commerciale
Cette activité était réalisée via nos magasins de Vendenheim, Coignières et Saint Bonnet de Mûre pour laquelle les principaux risques sont le risque routier pour le personnel itinérant et le risque de manutention manuelle pour les poseurs. Il est à noter que dans le cadre de la restructuration de l'entreprise, les magasins de Saint-Bonnet et Vendenheim ont été cédés respectivement en date du 31 juillet 2012 et du 30 septembre 2012. Seul le magasin de Coignières, en vente, reste actuellement dans le périmètre d'activité de Supra.

Différentes natures de risques ont été recensées :

- Risque de casse machines,
- Risque de dysfonctionnement des automatismes,
- Risque de dysfonctionnement des systèmes d'information,
- Risque par rapport à la sécurité des tiers,
- Risque d'explosion,
- Risque d'incendie,
- Risque chimique,
- Risque environnemental.

Ces risques sont pris en compte au travers des actions suivantes :

- Vérification, contrôle et suivi périodique des machines et des automatismes,
- Disponibilité en interne des pièces de rechanges critiques, contrat de maintenance sur équipements prioritaires,
- Contrôle périodique et action immédiate en cas d'anomalie,
- Sauvegarde journalière des données du système d'information et mise en place de procédure de fonctionnement en mode dégradé,
- Etablissement de plans d'amélioration de la sécurité sur les deux sites, tant sur l'aspect machines que formation et de sensibilisation des opérateurs,
- Système de vidéosurveillance,
- Inventaire des produits chimiques de l'entreprise et mise en place d'un processus d'homologation,
- Réalisation du protocole de sécurité pour les opérations de chargement et déchargement,
- Réalisation d'exercices d'évacuation, formation des équipes de première intervention et des secouristes,
- Réduction du bruit pour le voisinage,
- Vérification périodique du bon fonctionnement des équipements d'extinction,
- Amélioration de la gestion des différentes filières de déchets et système de rétention en cas de pollution accidentelle afin de préserver la nappe phréatique,
- Maîtrise de l'approvisionnement en produits chimiques (réduction des risques),
- Assurance responsabilité civile.

Les principales actions en 2012 pour réduire encore les risques encourus du fait de l'activité de l'entreprise sont :

- Poursuite de la mise à jour du Document Unique « évaluation des risques » avec nouvelle grille de notation des risques suivant modèle CRAM, à savoir :
 - Degré de gravité
 - Fréquence et durée d'exposition
 - probabilité
- Compléments de mise en place d'appareils d'aide à la manutention (équilibres de charge),
- Poursuite du projet « redéploiement industriel » en intégrant la réduction des risques, notamment en redéfinissant le processus de montage des appareils,
- Mise en place de consignes, de matériel et élaboration de fiche de poste,
- Animation de la « minute sécurité » ; consignes de sécurité données tous les 15 jours lors des réunions d'information dites « infoCom »,
- 12 actions soldées en CHSCT,
- Présence sur le terrain.

9.10 – Risque juridique

Supra veille au respect de toutes les obligations légales et réglementaires applicables dans ses relations avec l'ensemble des acteurs avec lesquels elle est en relation.

Notamment Supra peut, de par son activité, ou bien par ses produits, être exposée à des litiges en matière de responsabilité civile ou pénale, mais a souscrit des contrats d'assurance pour garantir ces risques en matière de responsabilité civile.

La Société a souscrit auprès de compagnies d'assurances des contrats d'assurances visant à protéger ses biens d'exploitation. Ainsi, les bâtiments industriels, commerciaux ou logistiques et leur contenu bénéficient de couvertures contre les principaux risques.

Un renforcement du contrôle interne par la définition et la mise en œuvre de procédures adaptées a pour objectif de limiter les conséquences d'un risque juridique auquel la Société pourrait être exposée.

Voir titre II – rubrique 12 - page 43 du présent Document de Référence : « *Procédures judiciaires ou d'arbitrage* ».

9.11 – Risque actions

La société détenait dans ses actifs financiers au 31 mars 2012 des titres d'auto-contrôle pour une valeur nette comptable de 146 K€. Compte tenu du cours de l'action à la date du 31/03/2012, cette valorisation comptable n'a pas fait l'objet d'une provision pour dépréciation dans les comptes de l'exercice clos le 31/03/2012.

Faisant usage des pouvoirs conférés par l'assemblée générale de la Société du 27 juin 2012 aux termes de sa 21^{ème} résolution, le Directoire a annulé la totalité des 24.538 actions auto-détenues par décision en date du 23 juillet 2012.

9.12 – Risque lié au contrôle interne

La Société attire l'attention du lecteur sur le fait que le commissaire aux comptes, dans son rapport relatif au rapport du président du conseil de surveillance sur le contrôle interne, indique que « *Nous relevons, comme le mentionne le rapport du Président au paragraphe 2.8*

« Conclusion : objectif à court et moyen terme », que votre société s'inscrit dans une démarche d'adaptation continue de ses procédures de contrôle interne en adéquation avec l'évolution des risques auxquels elle peut être confrontée. Dans cette phase d'adaptation des procédures de contrôle interne de votre société et par conséquent de fiabilisation des informations financières, il demeure nécessaire de mettre en œuvre des contrôles substantifs importants. »

9.13 - Couverture des risques

La couverture des risques par nos assurances a donné lieu aux primes suivantes au cours des 4 derniers exercices :

Couverture	31/03/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
MULTIRISQUE INDUSTRIELLE	20 145	95 136	104 006	121 160
RC	22 994	98 087	58 748	120 735
ASSURANCES VOITURES	6 122	49 565	39 644	31 357
AUTRES ASSURANCES ()	2 819	18 411	58 444	14 754
ASSURANCE CLIENTS	15 666	57 864	62 735	67 732
TOTAL	67 746	319 063	323 577	355 738

() : Marchandises transportées - Business class (missions monde entier)

10 - Engagements Hors Bilan

10.1 - Description des engagements liés à l'activité courante

Engagements donnés

Au 30 septembre 2012 :

Gages en garantie d'opérations de crédits documentaires à l'importation :

Banque Populaire : 286 358 EUR

Société Générale : 187 756 USD

Engagement de Crédit Bail mobilier : < 5 K€.

Dans le cadre de la consolidation des découverts en crédits à moyen terme, l'accord avec les banques prévoit la mise en place d'hypothèques de 1^{er} rang au profit du pool bancaire sur les sites d'Auneau et d'Obernai. A la date du présent document de référence, les engagements en question ne sont pas encore mis en place.

Engagements reçus

Crédits documentaires : 1 800 000 €

Droit individuel à formation

Volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés : 30 937 heures.

Volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande : 30 814 heures.

Engagements pris en matière de crédit bail et de contrats de location en €.

ENGAGEMENTS DE LOCATION							
			Redev. payées		Redevances restant à payer		
Poste du Bilan	valeur des biens à l'origine	Dotations théoriques	De l'exercice	Jusqu'à 1 an	+1 an à 5 ans	+5ans	Total à payer
Véhicules	903 454	45 173	83 371	231 468	277 231		508 699
Chariot élévateurs			42 508	42 445	5 817		48 262
Matériel de bureau			12 751	35 516	57 101		92 618
Location Impact			2 850	11 400	18 050		29 450
Location Faraone St Bonnet			13 543	54 173	58 687		112 860
Location Ameye			6 600	26 400	4 400		30 800
Loc. Les Faisans Feu style			4 108	6 846			6 846
Loc. La Cheminée Feu style			13 453	53 814	76 236		130 050
TOTAUX			179 184	462 062	497 522	0	959 584

ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL sans option achat								
			Redevances payées		Redevances restant à payer			
Poste du Bilan	Valeurs des biens à l'origine	Dotations théoriques	De l'exercice	Cumulées	Jusqu'à 1 an	+1 an à 5 ans	+5ans	Total à payer
Matériels informatiques	423 073	35 256	34 245	308 205	74 664	35 502		110 166
TOTAUX			34 245	308 205	74 664	35 502	0	110 166

10.2 - Obligations et engagements des entreprises à effectuer des paiements futurs (contrats ou engagements conditionnels)

ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL avec option achat									
			Redevances payées		Redevances restant à payer				
Poste du Bilan	Valeur des biens à l'origine	Dotations théoriques	De l'exercice	Cumulées	Jusqu'à 1 an	+1 an à 5 ans	+5ans	Total à payer	Prix d'achat résiduel
Véhicules	40 461	2 023	2 476	26 242	7 793	226		8 019	387
TOTAUX			2 476	26 242	7 793	226	0	8 019	387

11 – Comptes sociaux

11.1 – Résultat

Résultat des exercices 2009, 2010 et 2011

Concernant l'exercice 2009 :

Le résultat net de l'exercice 2009 ressortait à 2 277 K€ contre 1 123 K€ pour l'exercice précédent, le résultat d'exploitation passant de 1 072 K€ à 3 380 K€.

Concernant l'exercice 2010 :

Le résultat net de l'exercice 2010 ressortait à - 8 107 K€ contre 2 277 K€ pour l'exercice précédent, le résultat d'exploitation passant de 3 380 K€ à - 8 500 K€.

Le chiffre d'affaires, qui s'établissait à 65 049 K€ d'euros, était en baisse de 9,7 % par rapport à 2009.

Cette baisse correspondait à un fort recul des ventes aussi bien chez les grossistes que dans le réseau Richard le Droff.

En ce qui concerne le premier canal de distribution, la baisse avait pour origine les grèves qui ont touché ce secteur à un moment clé de l'activité pour Supra, mais aussi et surtout, la tendance de la demande à s'orienter vers les produits d'entrée de gamme compte tenu de la conjoncture économique et de la baisse du crédit d'impôt. Ces produits d'entrée de gamme sont plutôt commercialisés en GSB où le CA de Supra restait stable.

En ce qui concerne les ventes faites dans le réseau Richard le Droff, l'offre produits de Supra était insuffisante pour répondre à la demande des clients, ce qui obligeait les magasins à se tourner vers d'autres fournisseurs.

En conséquence, le résultat de l'exercice avait tout d'abord été dégradé par :

- la baisse des volumes fabriqués et le mix évoluant vers des produits d'entrée de gamme (voir ci-dessus),
- l'évolution des matières premières sidérurgiques : à l'inverse de l'année 2009, l'acier et les fontes entrant dans la fabrication de nos produits avaient vu leurs prix augmenter en 2010 suite à la reprise économique mondiale avec un impact négatif sur le résultat d'exploitation de 1 000 K€ environ.
- Les deux points précédents expliquaient une dégradation de la consommation matières et marchandises de 41,9% du CA en 2009 à 44,8% du CA en 2010.

Le résultat 2010 reflétait aussi l'impact des réorganisations de l'entreprise et de la préparation de l'avenir avec en particulier :

- le renouvellement des compétences (notamment en R&D et en marketing) et la gestion des départs qui avaient entraîné une augmentation des frais de personnel,
- les acquisitions de 2009 (Feu Style et Biomee) qui avaient enregistré un résultat d'exploitation négatif ce qui a conduit à la dépréciation de la totalité des malis de fusion pour 1000 K€,
- l'augmentation des frais de personnel de 3 500 K€ entre 2009 et 2010 s'expliquait par les acquisitions de 2009 pour 900 K€, le coût des départs pour 700 K€, le solde provenant des variations d'effectif et de l'augmentation des salaires.
- le renouvellement accéléré des gammes qui entraînait de fait une obsolescence d'une partie de la gamme de produits s'était traduit par un moindre chiffre d'affaires et une dépréciation partielle des stocks pour 400 K€.
- A contrario, la baisse des frais généraux de 1 300 K€ provenait de la baisse des effectifs intérimaires liée à la baisse du volume de production.

Concernant l'exercice 2011 :

Le résultat net de l'exercice 2011 ressortait à - 10 417 K€, contre - 8 107 K€ pour l'exercice précédent, le résultat d'exploitation passant de - 8500 K€ à -12 068 K€.

Le chiffre d'affaires, qui s'établissait à 52 millions d'euros, était en baisse de 20% par rapport à 2010.

L'export résistait mieux (- 7%) que le marché national (- 22%).

Sur le marché national, la baisse était commune aux grandes surfaces et aux grossistes (-29%). Le réseau Richard le Droff accusait quant à lui une baisse de 18%.

La climatologie exceptionnellement douce sur la saison 2011, et l'arrivée très tardive des premiers frimas, avaient reporté une grande partie des commandes de fin d'année sur l'exercice suivant, voire conduit à la perte pure et simple d'une partie de l'activité. Le dernier trimestre 2011 était ainsi en baisse marquée par rapport à 2010 de l'ordre de 30%.

L'effet météorologique portait ainsi sur la totalité des circuits et familles, mais dans une moindre mesure à l'export, compte tenu de facteurs météo non partagés sur l'ensemble des territoires d'exportation.

Toutefois, il est à noter que l'activité des concessionnaires du réseau Richard le Droff était stable, dans la mesure où cette branche de l'activité souffrait habituellement d'une insuffisance d'offre de produits. La baisse sur ce créneau est donc imperceptible dans l'activité de Supra.

La forte réduction des frais de communication et de marketing avaient également grevé une partie du potentiel de chiffre d'affaires de la Société.

Cette forte baisse de chiffre d'affaires expliquait à elle seule une grande partie de la dégradation du résultat de l'exercice :

- La baisse du chiffre d'affaires des produits fabriqués a entraîné une diminution de la contribution de ces produits à hauteur de 4 950 K€ ;
- La baisse des volumes vendus de l'activité négoce a entraîné une perte de marge contenue à 417 K€ ;
- La marge sur coûts variables totale s'est dégradée ainsi de 5 367 K€, soit une baisse de 20% par rapport à 2010 ;
- Les coûts variables (approvisionnements et autres coûts variables directs) ont été quant à eux contenus.

Cette baisse de la marge sur coûts variables était en partie compensée par la diminution de certains postes de coûts fixes (-2 353 K€), notamment les frais marketing et communication, et d'autres postes de charges fixes.

Le résultat financier se dégradait en passant de - 30 K€ à - 221 K€ entre 2010 et 2011, notamment du fait du recours accru aux découverts bancaires.

Le résultat exceptionnel se montait à 248 K€, contre -16 K€ en 2010. Les éléments significatifs du résultat exceptionnel concernaient les produits, la reprise de provisions concernant la cession d'une partie de l'actif lié à l'usine suite à l'abandon du projet de transfert de l'activité. Du côté des charges exceptionnelles, l'essentiel était porté par la sortie des actifs de l'activité e-bois, abandonnée.

L'ensemble de ces postes se soldait par une perte nette de 10 416 K€, contre une perte nette de 8 106 K€ en 2010.

Résultat de l'exercice 2012

Concernant l'exercice clos au 31 mars 2012 :

Comptes annuels (en K€)	31/03/2012 (3 mois)	31/12/2011 (12 mois)	31/03/2011 (3 mois)	Variation
Chiffre d'affaires	7 115	52 116	7 550	-5,7%
Résultat d'exploitation	-10 145	-12 068	-4 828	-108%
Résultat financier	-69	-221	-66	-
Résultat net	-10 027	-10 417	-5 046	-100%

*Comptes non audités, information fournie à titre comparatif

Le résultat net de l'exercice clos au 31 mars 2012 ressort à -10 026 K€, contre - 10 417 K€ pour l'exercice précédent et - 5 046 K€ sur la même période de l'année dernière. Le résultat d'exploitation passant de -12 068 K€ à -10 145 K€, et -4 829 K€ sur la même période de l'année dernière.

Cet exercice d'une durée exceptionnelle de 3 mois se caractérise par une perte importante due à deux facteurs :

- la saisonnalité de l'activité sur le premier trimestre civil se traduit par un chiffre d'affaire bas, générant structurellement des pertes sur cette période. Les résultats de l'exercice d'une durée exceptionnelle de trois mois du 1er janvier au 31 mars 2012 ont été pénalisés par les surcapacités de production persistantes ;
- l'ensemble des coûts non récurrents liés au projet de restructuration (projet de PSE, projet de réorganisation, projet de cessation d'activité du site de Auneau) ont fait l'objet d'une provision d'un montant de 5,2 M€ qui a alourdi exceptionnellement la perte de l'exercice.

Concernant l'activité courante, l'exercice de 3 mois se caractérise par les éléments suivants.

Le chiffre d'affaire se répartit comme suit :

En K€	2012 (3 mois)	T1-2011 (3 mois)	Variation à périmètre constant
Négoce	3 935	3 083	+ 27,5%
Dont France	3 628	2 734	+ 33 %
Dont Export	307	349	- 12 %
Production vendue	3 609	4 254	-15,2%
Dont France	2 494	3 012	- 17 %
Dont Export	1 115	1 242	- 10%
Services	-429	212	-202 %
Dont France	-429	212	-
Dont Export	0	0	-
Total Chiffre d'affaires	7 115	7 549	- 5,7%

Le chiffre d'affaire hors prestations de services est d'un niveau comparable au 1^{er} trimestre de l'exercice précédent. Ainsi, il s'élève à 7 544 K€ contre 7 337 K€ sur le 1^{er} trimestre 2011, soit une légère progression de 3%.

L'essentiel de la contre performance se situe au niveau du chiffre d'affaires lié aux services. En effet, la facturation des CEE (certificats d'économie d'énergie) prévue pour l'année 2011 et dont la collecte se poursuit début 2012 a donné lieu à une révision du chiffre d'affaire négative.

La marge sur coûts variables

La marge sur coûts variables s'élève à 2 077 K€, contre 3 532 K€ sur le 1^{er} trimestre 2011. Cette baisse significative résulte essentiellement de :

- La diminution du produit résultant de la production stockée pour 562 K€. En effet, afin de mieux maîtriser la trésorerie une réduction de stock a été opérée, celle-ci générant une baisse des productions en stock ;
- L'ajustement du chiffre d'affaire lié au CEE induit une baisse de la marge sur coûts variables de 626 K€ ;
- La sous activité entraîne enfin une incorporation supplémentaire de main d'œuvre directe dans la marge, impactant celle-ci à la baisse pour 290 K€.

Frais généraux

Les frais généraux sont en baisse sensible et passent de 3 698 K€ à 3 258 K€, soit -12 % sur la période. Des efforts d'économies générales, basées sur des plans d'actions stricts permettent cette réduction, qui devrait se poursuivre en s'intensifiant sur le prochain exercice.

Autres charges et produits :

Les autres charges et produits, non significatifs individuellement, permettent globalement une économie additionnelles de 989 K€.

Dépenses non déductibles fiscalement :

Au cours de l'exercice clôturant au 31 mars 2012, des dépenses ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts ont été comptabilisées pour un montant global de 6 836 € et n'ont donné lieu à aucune imposition du fait des pertes enregistrées au cours de l'exercice.

Concernant les résultats intermédiaires au 30 septembre 2012 :

Le chiffre d'affaires du premier semestre de l'exercice 2012 / 2013 (1^{er} avril - 30 septembre 2012) s'élève à 23 039 K€, contre 16 789 K€ au premier semestre 2011 (1^{er} janvier - 30 juin 2011). Compte tenu du décalage de l'exercice, ces deux périodes sont difficilement comparables. Toutefois, ce niveau de chiffre d'affaires se situe en retrait de 8% par rapport à la même période de 2011 (1^{er} avril - 30 septembre 2011). C'est essentiellement la baisse du chiffre d'affaires d'août et de début septembre par rapport à l'année dernière qui explique cette contre performance. Cette baisse est en grande partie due à la forte baisse de chiffre d'affaires dans le réseau GSB (grandes surfaces de bricolage), qui ont très peu stocké en vue de la saison.

L'activité du semestre, compte tenu de la saisonnalité se caractérise par un niveau important de charges, dans la mesure où la production commence à tourner à plein, afin de générer les stocks nécessaires à la saison de chauffe qui démarre à l'automne. La saisonnalité de l'activité génère traditionnellement un résultat déficitaire sur une période allant du 1^{er} avril au 30 septembre.

En outre, le décalage de mise en œuvre du PSE par rapport au timing initialement prévu, a généré sur le semestre un certain nombre de charges non récurrentes, qui ne pouvaient faire l'objet de provisions lors de la dernière clôture et qui sont venu alourdir le niveau de charge du semestre. Les charges récurrentes quant à elles sont conformes au plan de restructuration.

Ainsi, compte tenu de la conjonction de ces éléments, le résultat net de la société au cours du premier semestre de l'exercice affiche une perte nette de 3 822 K€.

11.2 – Bilan

Au 31 mars 2012, le total du bilan est de 27 045 K€.

Les capitaux propres deviennent négatifs à la clôture de l'exercice à hauteur de - 555 K€. A ce titre, il convient de constater que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social (pour rappel, le montant du capital social à la clôture de l'exercice au 31 mars 2012 s'élève à 1 682 K€).

L'assemblée générale de Supra réunie le 27 juin 2012 a constaté que les capitaux propres étaient inférieurs à la moitié du capital social et a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société.

Les provisions pour risques et charges pour un montant de 7 566 K€ correspondent :

- à des charges à long terme pour :
 - Garantie clients : 752 K€
 - IFC : 786 K€

Compte tenu de la comptabilisation au 31/03/12 d'une provision pour restructuration incluant les coûts de départ des salariés concernés par le projet de PSE, la provision pour IFC et médailles du travail a été ajustée à la baisse sur les postes concernés par le projet de PSE.

- à des risques et charges à moyen et court terme pour :
 - Litiges : 852 K€
 - Restructuration : 5 176 K€

La provision pour restructuration a été constatée à hauteur de 5 176 K€ dans les comptes au 31 mars 2012 pour faire face aux événements trouvant leur origine dans le projet de réorganisation et de PSE : coûts de départs liés aux suppressions de postes (indemnités, préavis, coûts d'accompagnement) ; coûts liés à la fermeture d'un site et au déplacement d'activités ; honoraires et frais.

Les dettes financières de la Société s'élèvent à 6 924 K€, et correspondent à des concours bancaires à court terme (découverts) pour l'essentiel.

Les dettes d'exploitation s'élèvent à 12 920 K€.

Le poste fournisseurs s'élève à 7 002 K€ au 31 mars 2012 contre 5 992 K€ au 31 décembre 2011. Il comprend 2 409 K€ de factures non parvenues.

Le solde des dettes à l'égard des fournisseurs (hors FNP) se décompose, par date d'échéance, comme suit :

<i>En K€</i>	31/03/2012 (3 mois)	31/12/2011 (12 mois)	31/12/2010 (12 mois)	31/12/2009 (12 mois)
Solde au	4 593	3 034	4 000	4 890
Non échu	4 280	2 709	3 459	4 135
1 - 30 jours	129	147	360	623
31 - 60 jours	34	33	- 22	52

61 - 90 jours	21	18	79	17
> 90 jours	129	127	124	63

Les actifs de la société se composent :

- d'immobilisations pour une valeur nette de 6 197 K€
- d'actifs circulants pour 20 848 K€, dont :
 - Stocks : 10 633 K€
 - Créances clients : 5 839 K€
 - Autres créances : 3 119 K€

11.3 – Tableau des résultats des cinq derniers exercices(en euros)

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE 31/12/2008 (12 mois)	EXERCICE 31/12/2009 (12 mois)	EXERCICE 31/12/2010 (12 mois)	EXERCICE 31/12/2011 (12 mois)	EXERCICE 31/03/2012 (3 mois)
1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 659 222	1 682 089	1 682 089	1 682 089	1 682 089
Nombre d'actions ordinaires existantes	1 088 378	1 103 378	1 103 378	1 103 378	1 103 378
Nombre d'actions à dividende prioritaires (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer:					
par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
par exercice de droit de souscription	0	0	0	0	0
2. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxe	65 921 623	72 004 660	65 047 430	52 116 341	7 115 173
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 719 079	3 547 213	-5 227 252	-10 599 516	-4 595 008
Impôts sur les bénéfices	153 247	550 921	-438 765	-1 624 300	-108 423
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	94 269	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 122 886	2 277 266	-8 106 944	-10 416 896	-10 026 875
Résultat distribué	0	0	0	0	0
3. RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,36	2,63	-4,74	-9,61	-4,82
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,03	2,06	-7,35	-9,44	-9,06
Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	0
4. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	361	377	389	373	352
Montant de la masse salariale de l'exercice	11 283 633	12 841 281	15 349 826	14 913 514	3 000 255
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	4 745 178	5 258 540	6 260 695	6 224 877	1 284 881

11.4 – Tableau récapitulatif pour l'exercice clos le 31 mars 2012 des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au Directoire en matière d'augmentation du capital (en vigueur jusqu'au 27 juin 2012)

Nature de l'autorisation	Date de l'AG	Durée (date d'expiration)	Montant maximum autorisé
Emission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec D.P.S.	2 décembre 2011 (résolution n°3)	26 mois (3 février 2014)	Augmentation de capital 500.000€ Emission de créances : 5 M€
Emission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital sans D.P.S.	2 décembre 2011 (résolution n°4)	26 mois (3 février 2014)	Augmentation de capital 500.000€ Emission de créances : 5 M€
Fixation du prix d'émission en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital sans D.P.S.	2 décembre 2011 (résolution n°5)	26 mois (3 février 2014)	10% du capital social Augmentation de capital 500.000€ Emission de créances : 5 M€
Augmentation du nombre de titres à émettre dans le cadre d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec ou sans D.P.S.	2 décembre 2011 (résolution n°6)	26 mois (3 février 2014)	15% de l'émission initiale Augmentation de capital 500.000€ Emission de créances : 5 M€
Emission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux salariés adhérents d'un PEE	2 décembre 2011 (résolution n°7)	26 mois (3 février 2014)	50.000€

Aucune des délégations mentionnées ci-dessus n'a été mise en œuvre. Il a été mis fin à l'ensemble de ces délégations lors de l'assemblée générale du 27 juin 2012.

11.5 – Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au Directoire à la date du présent Document de Référence

Nature de l'autorisation	Date de l'AG	Durée (date d'expiration)	Montant maximum autorisé
Achat par la Société de ses propres actions	27 juin 2012 (résolution n°9)	18 mois (28 décembre 2013)	10 % du capital social
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	27 juin 2012 (résolution n°12)	26 mois (28 août 2014)	4 M€
Emission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec D.P.S.	27 juin 2012 (résolution n°13)	26 mois (28 août 2014)	Augmentation de capital 8 M€ Emission de créances : 20 M€
Emission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital sans D.P.S.	27 juin 2012 (résolution n°14)	26 mois (28 août 2014)	Augmentation de capital 4 M€ Emission de créances : 20 M€
Fixation du prix d'émission en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital sans D.P.S.	27 juin 2012 (résolution n°15)	26 mois (28 août 2014)	10% du capital social Augmentation de capital 4 M€ Emission de créances : 20 M€
Emission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital sans D.P.S. par voie d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	27 juin 2012 (résolution n°16)	26 mois (28 août 2014)	Augmentation de capital 4 M€ Emission de créances : 20 M€
Fixation du prix d'émission en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital sans D.P.S. par voie d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	27 juin 2012 (résolution n°17)	26 mois (28 août 2014)	10% du capital social Augmentation de capital 4 M€ Emission de créances : 20 M€

Augmentation du nombre de titres à émettre dans le cadre d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec ou sans D.P.S.	27 juin 2012 (résolution n°18)	26 mois (28 août 2014)	Augmentation de capital 4 M€ Emission de créances : 20 M€
Emission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature	27 juin 2012 (résolution n°19)	26 mois (28 août 2014)	10 % du capital social Augmentation de capital 4 M€ Emission de créances : 20 M€
Emission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	27 juin 2012 (résolution n°20)	26 mois (28 août 2014)	Augmentation de capital 4 M€ Emission de créances : 20 M€
Réduction de capital par voie d'annulation d'actions	27 juin 2012 (résolution n°21)	18 mois (28 décembre 2013)	10 % du capital social
Emission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux salariés adhérents d'un PEE	27 juin 2012 (résolution n°22)	26 mois (28 août 2014)	1 M€

11.5 – Honoraires des Commissaires aux Comptes

Cabinet MAZARS	31/03/2012	31/12/2011
Audit		
- Commissariat aux comptes individuels	47.550 € HT	166.183 € HT
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes	Néant	Néant
TOTAL	47.550,00 €	166.183,00 €

11.6 – Perspectives et prévisions pour l'exercice 2012 - 2013

L'activité étant saisonnière, le chiffre d'affaires est traditionnellement faible au cours du trimestre janvier-mars et le chiffre d'affaires annuel est difficile à prévoir avant la fin de l'automne. Cependant, les premières indications commerciales laissent entrevoir un chiffre d'affaires pour l'exercice allant du 1^{er} Avril 2012 au 31 Mars 2013 qui pourrait être du même ordre de grandeur que celui de l'exercice 2011.

La saison basse de ventes, la nécessité de lancer la campagne d'achats et de production pour tenir le calendrier commercial et les coûts exceptionnels auxquels l'entreprise a eu à faire face se sont traduits par une dégradation de la trésorerie.

Nonobstant les difficultés rencontrées actuellement, Supra poursuit la mise en œuvre de la stratégie et des politiques industrielle, commerciale et financière qui avaient été annoncées lors de la prise de contrôle par Perceva.

En particulier, Supra poursuit de manière indépendante, sous la conduite de son management, le plan reposant sur les axes suivants :

- la rationalisation de la gamme de produits, avec un repositionnement de la gamme de produits sur l'entrée et le haut de gamme, afin de suivre l'évolution du marché ;
- la développement de nouveaux produits afin de se positionner sur les nouveaux marchés en croissance (poêles hydro, poêles étanches, poêles à granulés) ;
- la réorganisation industrielle (redimensionnement du parc de machines et réorganisation de son implantation, adaptation des effectifs de production à la demande, réorganisation des flux de production), avec notamment la centralisation de l'activité de production sur le site d'Obernai ;
- la réorganisation des canaux de distribution, et notamment la cession des magasins de vente aux particuliers de cheminées et de poêles, afin de concentrer l'activité vers le B to B ;
- le redéploiement et la redynamisation des forces de ventes, qui s'accompagne de la reconstitution d'un service marketing ; et
- la réduction des coûts.

12 - Procédures judiciaires et d'arbitrage

A ce jour, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

Les litiges de toute nature, qui ont fait l'objet de provisions pour risques apparaissant au passif du bilan ont fait l'objet d'une évaluation raisonnable et n'exposent pas la Société à des risques complémentaires pouvant l'engager de manière significative.

13 – Activité contractuelle

Contrats importants :

Partenariat avec EDF

- Un contrat de partenariat triennal pour être partenaire Bleu Ciel en tant que tête de réseau commercial a été signé le 5 février 2010 entre EDF et Supra.

En effet, suite à l'arrivée du terme le 31 décembre 2009 du contrat de Coopération Commerciale conclu avec la société EDF et dans la continuité de ce dernier, un nouvel accord cadre a été signé le 5 février 2010 valable jusqu'au 31 décembre 2012.

Ce contrat portait sur :

- la concession par EDF à la Société du droit d'utiliser les marques Bleu Ciel d'EDF ;
- les engagements d'EDF et les apports commerciaux au profit de la Société ;
- les engagements des parties pour 2010 portant sur les fiches travaux éligibles en tant que certificats d'économie d'énergie avec facturation correspondante.

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), créé par les articles 14 à 17 de la loi 2005 - 781, constitue l'un des instruments phare de la politique de maîtrise de la demande énergétique.

Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie appelés les « obligés » (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et depuis récemment les carburants pour automobiles). Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients : ménages, collectivités territoriales ou professionnels.

Un objectif triennal est défini et réparti entre les opérateurs en fonction de leurs volumes de ventes. En fin de période, les vendeurs d'énergie « obligés » doivent justifier de l'accomplissement de leurs obligations par la détention d'un montant de certificats équivalent à ces obligations. Les certificats sont obtenus à la suite d'actions entreprises en propre par les opérateurs ou par l'achat auprès d'autres acteurs ayant mené des opérations d'économies d'énergie.

Supra, en tant que fabricant d'appareils de chauffage, entre dans ce dispositif et a signé avec EDF ENR un contrat visant à collecter puis à vendre à ces derniers les CEE générés par son activité.

- Un avenant pour l'année 2010 définissant les modalités d'application de ce contrat de Coopération Commerciale, conclu le 5 février 2010, a pris fin le 31 décembre 2010.

Au titre de cet avenant, la Société a constaté un produit au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 de 2.075 K€.

- Les avenants 2011, conclus le 13 janvier 2011, ont pris fin le 31 décembre 2011.

Au titre de ces avenants, la Société a constaté un chiffre d'affaires de 2 702 874 € sur l'exercice 2011 qui se répartit de la façon suivante :

- 647 K€ au titre du reliquat de 2010,
- 2 056 K€ au titre de 2011.

Les relations avec EDF se sont poursuivies au cours de l'année 2012 et de nouveaux avenants sont en cours de signature à ce titre.

Au 30 septembre, le chiffre d'affaires généré au titre du contrat EDF relatif aux CEE s'élève à 500 K€ HT.

Il convient de préciser que les incidences financières du contrat EDF portent essentiellement sur les certificats d'économie d'énergie, et que la possible utilisation du logo « bleu ciel d'EDF » n'a pas d'incidence déterminée sur la capacité de Supra ou non à commercialiser ses produits. Or, les certificats d'économie d'énergie peuvent être rémunérés par d'autres acteurs qu'EDF sur le marché (Véolia, GDF, Total, etc...), la sortie d'EDF du capital de la Société n'a donc sur ce point aucune incidence significative.

Les autres activités de la Société ne font pas l'objet d'une activité contractuelle aussi marquée.



L'actionnariat de la Société

1 - Capital de la Société

1.1 - Historique

En date du 28/3/2007, EDF par l'intermédiaire de sa filiale EDEV EnR Réparties (devenue depuis février 2008 EDF Energies Nouvelles Réparties) s'est rendue acquéreur de la participation de 66,5 % détenue par le groupe familial Blum dans Supra pour un montant de 31,97 € par action marquant ainsi sa volonté d'accélérer son développement dans le domaine des énergies renouvelables réparties. Cette participation dans notre capital ressortait alors à 82,41 % pour une détention de 896 929 actions.

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 1997, le Conseil d'Administration du 24 octobre 1997, le Directoire du 13 décembre 1999 et le Directoire du 12 février 2001 ont consenti 100 307 options de souscription d'actions à quelques cadres de l'entreprise.

65 000 options qui auraient pu être levées à partir du 24 octobre 2002 au prix de 6,9211 € l'action sont aujourd'hui caduques.

Une nouvelle autorisation a été donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2003 portant sur un nombre total d'options ne pouvant pas donner droit à plus de 80 000 actions, attribuées à hauteur de 65 000 options de souscription d'action selon une décision du Directoire du 11 février 2004.

15 000 options portant sur la souscription de 15 000 actions nouvelles ont été exercées le 22 février 2006 au prix unitaire de 6,256508 € représentant une augmentation du capital social d'un montant de 22 867,35 €.

Le capital social se trouva ainsi porté le 31 mars 2006 de 1 529 171,88 € à 1 552 039,23 € divisé en 1 018 071 actions.

58 307 options portant sur la souscription de 58 307 actions nouvelles ont été exercées le 8 mai 2006 au prix unitaire de 5,2884 € pour 8 307 d'entre elles et au prix unitaire de 6,60 € pour 50 000 d'entre elles, représentant une augmentation de capital de 88 888,45 €.

Le capital social se trouva ainsi porté le 2 juin 2006 de 1 552 039,23 € à 1 640 927,68 € divisé en 1 076 378 actions.

6 000 options portant sur la souscription de 6 000 actions nouvelles ont été exercées respectivement à hauteur de 3 000 actions le 13 octobre 2006 et de 3 000 actions le 16 octobre 2006 au prix unitaire de 5,2884 €, représentant une augmentation du capital social d'un montant de 9 146,94 €.

Le capital social se trouva ainsi porté le 23 octobre 2006 de 1 640 927,68 € à 1 650 074,62 € divisé en 1 082 378 actions.

6 000 options portant sur la souscription de 6 000 actions nouvelles ont été exercées respectivement à hauteur de 3 000 actions le 14 janvier 2007 et de 3 000 actions le 17 janvier 2007 au prix unitaire de 5,2884 €, représentant une augmentation du capital social d'un montant de 9 146,94 €.

Le capital social se trouve ainsi porté le 26 janvier 2007 de 1 650 074,62 € à 1 659 221,56 € divisé en 1 088 378 actions.

15 000 options portant sur la souscription de 15 000 actions nouvelles ont été exercées le 8 novembre 2009 au prix unitaire de 6,60 €, représentant une augmentation du capital social d'un montant de 22 867,35 €.

Le capital social se trouve ainsi porté le 16 novembre 2009 de 1 659 221,56 € à 1 682 088,91 € divisé en 1 103 378 actions.

Suite à la signature d'un contrat de cession, le 28 septembre 2011, et à la levée des conditions suspensives prévues au contrat, EDF Energies Nouvelles Réparties (EDF ENR) et Perceva annoncent le 9 novembre 2011, la finalisation de la cession par EDF ENR à Perceva du contrôle de Supra.

Suite à cette opération et conformément à la réglementation applicable, une OPA (offre publique d'achat) simplifiée libellée au prix de 10,88 € par action a été initiée par Supra Holding sur les titres de Supra en date du 16 décembre 2011. L'OPA a fait l'objet d'une décision de conformité de l'AMF en date du 13 décembre 2011. La note d'information de l'initiateur ainsi que la note en réponse de Supra ont été publiées sur le site de l'AMF sous la référence 211C2229. A la date de clôture de l'opération, soit le 30 décembre 2011, Supra Holding a acquis de ce fait 29 330 actions supplémentaires de Supra et porté sa participation à 83,9%.

EDF Energies Nouvelles Réparties a décidé d'exercer la promesse d'achat consentie par Perceva et a, en conséquence, cédé le 22 février 2012 à Perceva l'intégralité de sa participation au capital de Supra Holding. Perceva détient désormais 100 % de Supra Holding, qui détient elle-même environ 86 % du capital et des droits de vote de Supra (*).

L'assemblée générale de Supra réunie le 27 juin 2012 a constaté que les capitaux propres étaient inférieurs à la moitié du capital social et a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société. L'assemblée générale du 27 juin 2012 a en outre décidé une réduction de capital motivée par les pertes de l'exercice clos le 31 mars 2012, par diminution de la valeur nominale des 1.103.378 actions composant le capital social de Supra. Le capital social de la Société a ainsi été ramené de 1.682.088,91 euros à 331.013,40 euros, divisé en 1.103.378 actions de 0,30 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Faisant usage des pouvoirs conférés par l'assemblée générale de la Société du 27 juin 2012 aux termes de sa 21^{ème} résolution, le Directoire a annulé la totalité des 24.538 actions auto-détenues par décision en date du 23 juillet 2012. Le capital social a ainsi été porté à 323.652 euros, son montant actuel.

1.2 - Synthèse de l'évolution de la structure du capital au cours des trois dernières années

Organe social / date de la décision	Augmentation de capital / réduction de capital	Nombre d'actions émises / annulées	Montant nominal de la variation de capital	Valeur nominale des actions après opération	Capital après opération	Nombre d'actions après opération
AG du 27 juin 2012	Réduction de capital par voie de diminution de la valeur nominale	N/A	1.351.075,51 €	0,30 €	331.013,40 €	1.103.378
Directoire du 23 juillet 2012 (agissant sur délégation de l'AG)	Réduction de capital par voie d'annulation des actions auto-détenues	24.538	7.361,40 €	0,30 €	323.652 €	1.078.840

(*) Sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date du présent Document de Référence, après annulation des 24.538 actions auto-détenues décidée par le Directoire le 23 juillet 2012, soit 1.078.840 actions.

EVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT

Nom	Situation à la date du Document de Référence (*)				Situation au 31/12/2011				Situation au 31/12/2010			
	Actions	%	Droits de vote (**)	%	Actions	%	Droits de vote (**)	%	Actions	%	Droits de vote (**)	%
EDF EnR									896 889	81,29%	896 889	81,20%
Supra Holding (***)	926 259	85,86%	926 259	85,77%	926 259	83,95%	926 259	83,86%				
Financière de l'Echiquier	98 140	9,10%	98 140	9,09%	98 140	8,89%	98 140	8,89%	96 983	8,79%	96 983	8,78%
Actions auto détenues					24 538	2,22%	24 538	2,22%	24 538	2,22%	24 538	2,22%
Autres actionnaires nominatifs	1 210	0,11%	2 354	0,22%	1 210	0,11%	2 354	0,21%	14 610	1,32%	15 764	1,43%
Flottants	53 231	4,93%	53 231	4,92%	53 231	4,82%	53 231	4,82%	70 358	6,38%	70 358	6,37%
TOTAL	1 078 840	100,00%	1 079 984	100,00%	1 103 378	100,00%	1 104 522	100,00%	1 103 378	100,00%	1 104 532	100,00%

(*) Sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date du présent Document de Référence, après annulation des 24.538 actions auto-détenues décidée par le Directoire le 23 juillet 2012, soit 1.078.840 actions.

(**) En ce compris les droits de vote théoriques conformément à l'article 223-11, 2ème alinéa, du Règlement général de l'AMF.

(***) Supra Holding est contrôlée de manière exclusive par le fonds commun de placement à risques France Special Situation Fund I, qui détient 100 % du capital, et dont la société de gestion est Perceva, société par actions simplifiée ayant son siège social situé 31, avenue de l'Opéra (75001), agréée par l'AMF sous le numéro GP-08000039.

Il n'existe pas d'instruments financiers pouvant donner accès au capital de la Société.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société.

Certains actionnaires nominatifs détiennent des droits de vote double, à savoir :

- Au 31/03/2012 : 16 actionnaires pour un total de 1 144 droits de vote double,
- Au 31/12/2011 : 16 actionnaires pour un total de 1 144 droits de vote double,
- Au 31/12/2010 : 17 actionnaires pour un total de 1 154 droits de vote double.

A la connaissance de la Société, en dehors des actionnaires détenant des droits de vote double, il n'existe pas de détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux ou des droits de vote différents.

A la connaissance de la Société :

- il n'existe pas de pacte d'actionnaires ou d'accord (i) prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions ou (ii) restreignant ou limitant de quelque manière que ce soit l'exercice de leurs droits de vote par les actionnaires de la Société ; et
- il n'existe pas d'accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement du contrôle de la Société.

2 - Déclarations de franchissement de seuils et d'intention

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, Supra Holding a déclaré le 15 novembre 2011, à l'AMF et à la Société, avoir franchi en hausse le 9 novembre 2011 les seuils légaux de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 1/3, 50 % et 2/3 du capital social et des droits de vote de la Société, et a déclaré son intention de déposer, conformément à la réglementation applicable, un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la Société. Cette déclaration a été publiée par l'AMF le 16 novembre 2011 sous le numéro 211C2083.

D'autre part, conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du code de commerce, EDF ENR a déclaré le 15 novembre 2011, à l'AMF et à la Société, avoir franchi en baisse le 9 novembre 2011 les seuils légaux de 2/3, 50 %, 1/3, 30 %, 25 %, 20 %, 15 %, 10 % et 5 % du capital social et des droits de vote de la Société. Cette déclaration a été publiée par l'AMF le 16 novembre 2011 sous le numéro 211C2084.

3 - Actions propres et opérations effectuées par la Société sur ses propres actions

Faisant usage des pouvoirs conférés par l'assemblée générale de la Société du 27 juin 2012 aux termes de sa 21^{ème} résolution, le Directoire a annulé la totalité des 24.538 actions auto-détenues par décision en date du 23 juillet 2012. Le capital social a ainsi été porté à 323.652 euros, son montant actuel.

4 - Evolution boursière

La capitalisation boursière au 31 mars 2012 s'élève à 13,37 M€.

L'action a connu les cours extrêmes suivants :

- Plus haut : 14,2 €
- Plus bas : 9,87 €



5 - Prises de participations significatives

Supra ne détient aucune filiale ni participation.

6 - Politique de distribution des dividendes

	31/03/2012	31/12/2011	31/12/2010
Dividende total payé en K€	Néant	Néant	Néant
Dividende par action en euros	Néant	Néant	Néant

Aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

La politique de détermination et de distribution des dividendes issue des statuts (articles 23 et 24) se présente de la manière suivante :

« .../...

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des prélèvements pour la dotation de la réserve légale et, s'il en existe, des réserves statutaires, augmenté, le cas échéant, du report bénéficiaire. Sur ce bénéfice, l'assemblée générale prélève, ensuite, les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau. Le solde, s'il en existe, est réparti entre tous les actionnaires.

L'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux Comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

Les pertes, s'il en existe, sont, après approbation des comptes par l'assemblée générale, inscrites à un compte spécial figurant au passif du bilan, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction, ou apurées par prélèvement sur les réserves.

Les dividendes des actions sont payés aux époques et lieux fixés par l'assemblée ou le Directoire, dans un délai maximum de neuf (9) mois à compter de la clôture de l'exercice. La prolongation de ce délai peut être accordée par décision de justice. »

7 - Contrôle de la société

Supra est contrôlée par Supra Holding au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce. Cette dernière détient à la date du présent Document de Référence environ 86 % des actions et des droits de vote de Supra (*).

Supra Holding est contrôlée de manière exclusive par le fonds commun de placement à risques France Special Situation Fund I, qui détient 100 % du capital, et dont la société de gestion est Perceva, société par actions simplifiée ayant son siège social situé 31, avenue de l'Opéra (75001), agréée par l'AMF sous le numéro GP-08000039.

La Société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive. Les mesures prises en vue de prévenir ce risque sont les suivantes :

Définition du contrôle interne

(*) Sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date du présent Document de Référence, après annulation des 24.538 actions auto-détenues décidée par le Directoire le 23 juillet 2012, soit 1.078.840 actions.

Le système et les procédures de contrôle interne en vigueur ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations et les comportements des personnels respectent les lois et règlements applicables ainsi que les orientations données par les organes sociaux et les valeurs, normes et règles internes de la Société ;
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société ;
- de prévenir et maîtriser les risques résultant des activités de la Société ainsi que les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier, sans pouvoir néanmoins constituer une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Le dispositif de contrôle interne implique l'ensemble des salariés de l'entreprise et est organisé de la manière suivante :

- *niveau 1* : autocontrôle exercé par l'ensemble des salariés selon les principes du règlement intérieur,
- *niveau 2* : contrôle interne exercé au niveau des responsables métiers et fonctionnels,
- *niveau 3* : contrôle interne exercé au niveau de la direction.

Organisation fonctionnelle et organigramme

L'organigramme fonctionnel de la Société et le calendrier juridique de la Société sont mis à jour régulièrement.

Comité de Direction

Le comité de Direction n'a plus d'existence propre. La réunion des membres du Directoire en dehors de sa formation légale remplace cette instance.

Etablissement des budgets

Pour l'exercice 2012, un budget a été établi et validé par la direction générale. Le budget fixe les objectifs à atteindre pour chaque responsable des activités ou services.

Le suivi des objectifs fait l'objet par le contrôle de gestion d'une analyse comparant les chiffres réels mensuels et cumulés par rapport au budget et à l'année précédente. Des révisions budgétaires sont effectuées deux fois par an.

Un tableau de bord mensuel avec des informations sur le chiffre d'affaires, le niveau de stocks, les écarts sur achats et le compte de résultat par activité est diffusé chaque mois aux membres du Comité de Direction.

Information comptable, financière et de gestion – systèmes d'information

Direction Financière

Le Directeur Financier, membre du Directoire, est rattaché au Président du Directoire, à qui il rend compte. A ce titre, sous le contrôle et en accord avec la direction générale, il :

- supervise (hiérarchiquement ou fonctionnellement) les services financiers, comptables, consolidation, fiscalité, contrôle de gestion et systèmes d'informations ;
- veille à l'application des lois, des règles et des procédures internes en vigueur, et propose toute amélioration souhaitable ;
- fixe les calendriers des arrêtés des comptes mensuels, semestriels et annuels, et établit les tableaux de bord correspondants ;
- prépare les projets de comptes semestriels et annuels,
- propose à la direction générale les règles et procédures, les modes de gestion de la trésorerie et des risques de change ;
- prépare la mise en place de tous financements, emprunts, lignes de crédit, garanties ou cautions ;
- assure la liaison avec les commissaires aux comptes et participe aux études concernant l'évolution du périmètre juridique de la Société et son organisation.

Le Directeur Administratif et Financier a quitté ses fonctions en mars 2012. Le poste a été à nouveau pourvu par recrutement externe à compter du 16 avril 2012.

Rédaction de directives et procédures

Les principales règles et procédures ont été élaborées par la Direction Financière, le service des Systèmes d'Information, le service Qualité et/ou par celles des activités à l'intention des principaux responsables.

Les habilitations bancaires sont systématiquement mises à jour en cas de changement des fonctions et/ou des responsables concernés.

Les comptes de la Société sont établis conformément aux normes françaises.

Contrôle de l'information comptable et financière

Les opérations quotidiennes de contrôle interne sont assurées par un personnel qualifié tant dans le domaine du traitement de l'information comptable et financière que du contrôle de celle-ci.

- Contrôle des états financiers : les liasses périodiques, incluant le bilan, le compte de résultat, l'ensemble des tableaux de flux et les éléments annexes sont établis selon un planning préétabli. La Direction Financière contrôle l'exhaustivité des informations financières, la bonne application des procédures de clôture et de retraitements.
- Contrôle des informations contenues dans le tableau de bord : la bonne application du plan comptable et des procédures est vérifiée lors de l'établissement des comptes semestriel et annuel.
- Contrôles opérationnels : des contrôles formels ont été mis en place pour les *process* à caractère récurrent. Il s'agit de contrôles humains et/ou informatisés (avec des accès informatiques restreints à certaines fonctions et des mots de passe).

Contrôle de gestion

Le contrôle de gestion participe activement à l'établissement des budgets et des plans, analyse et contrôle les engagements, met en évidence les risques, anomalies et écarts, propose des actions correctives. Il a aussi pour mission d'apporter aide et conseils à chaque entité opérationnelle, de s'assurer de la fiabilité des informations diffusées ainsi que du suivi des plans d'actions et de l'application des procédures de gestion.

Des contrôles spécifiques sont effectués par les activités à intervalles réguliers, notamment la réalisation d'inventaires physiques des stocks et des immobilisations.

Systemes d'information

Des logiciels spécialisés existent au niveau de la société pour assurer des fonctions spécifiques (paie, reporting, trésorerie, immobilisations ...).

Information sur les procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière.

Les processus d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière sont les suivants :

- le processus d'élaboration du plan comptable
- les processus de production de :
 - la comptabilisation des opérations,
 - la constitution des provisions et charges à payer,
 - la constitution des comptes de régularisation et d'attente,
 - les réalisations des arrêtés semestriels et annuels.
- les processus d'élaboration de l'information sur la situation financière (bilan, compte d'exploitation, annexe, rapport de gestion) comportant :
 - la production de ces informations,
 - l'explication des comptes,
 - la constitution et le suivi des engagements hors bilan.
- les processus de contrôle des comptes et de la situation financière comportant :
 - les réconciliations,
 - les contrôles,
 - les circularisations avec les tiers.

Relations avec les Commissaires aux Comptes

Le Cabinet DELOITTE assure le commissariat aux comptes de la Société. Ce dernier a été nommé ès qualité pour une durée de 6 exercices lors de l'Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2012. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'exercice clos le 31 mars 2018.

Il a libre accès aux documents et employés de la Société pour réaliser sa mission conformément à la loi.

Une fois par an, avant la fin de l'exercice, une réunion sur les options d'arrêté des comptes a lieu au siège de la Société, réunissant le Président du Directoire, le Directeur Financier et/ou le responsable comptable et le commissaire aux comptes, signataire des rapports semestriel et annuel. La Direction de la Société présente les options qui ont été retenues pour la clôture annuelle (en tenant compte des recommandations antérieures du commissaire aux comptes le cas échéant). Cette réunion est planifiée avant l'intervention du commissaire aux comptes pour lui permettre de mieux préparer ses travaux et cibler ses investigations.

Le commissaire aux comptes est régulièrement invité et assiste aux réunions du Directoire pour l'arrêté des comptes, ainsi que du Conseil de Surveillance pour l'examen des comptes semestriels et annuels.

Intentions de l'actionnaire majoritaire

Conformément à sa déclaration d'intention lors du changement de contrôle, le nouvel actionnaire majoritaire entend poursuivre la stratégie actuelle de Supra et apporter son soutien à Supra afin que

celle-ci poursuive, de manière indépendante, sous la conduite de son management, son plan stratégique visant à confirmer le leadership de l'entreprise sur son marché tant en France qu'à l'export.

IV

Administration et gestion

1 - Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux (article L.225-102-1 alinéa 3 du code de commerce)

Outre les mandats exercés au sein de la Société, les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance sont titulaires des mandats suivants à la date du présent document de référence :

Directoire

Dominique HENNERESSE - Président du Directoire à compter du 26 janvier 2012 jusqu'à l'expiration du mandat de son prédécesseur (4 années jusqu'à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2015) :

- Fidelys Conseil EURL : Gérant
- KINDY SA : Président du Conseil de Surveillance
- GROUPE HILD : Membre du Comité Stratégique

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques, MBA HEC

- 6 années d'expérience en tant que Président de société
- 4 années d'expérience en tant que Directeur Général
- 9 années d'expérience en tant que Directeur administratif et financier

Adresse professionnelle : Supra SA, 28 rue du Général Leclerc, 67210 Obernai.

Mandats exercés au cours des 5 dernières années :

- Président de De Dietrich Thermique
- Président d'Oertli
- Administrateur de CICE
- Administrateur de SATE

Denis SCHULTZ – membre du Directoire depuis le 2 décembre 2011 pour une durée de 4 années, soit jusqu'à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2015 :

Aucun autre mandat exercé au cours des 5 dernières années ni actuellement en cours.

Diplôme d'Ingénieur Génie Industriel – DESS qualité et Organisation

- 2 années d'expériences en tant que Directeur de Production
- 15 années d'expériences en tant que Responsable de fabrication

Adresse professionnelle : Supra SA, 28 rue du Général Leclerc, 67210 Obernai.

David KENNAUGH – membre du Directoire depuis le 2 décembre 2011 pour une durée de 4 années, soit jusqu'à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2015 :

Aucun autre mandat exercé au cours des 5 dernières années ni actuellement en cours.

Diplômé de l'Université de Swansea (UK) – BA (Hons.) en Commerce ; DESS en Achat International

- 1 année d'expérience en tant que Directeur Commerce et Supply Chain
- 3 années d'expérience en tant que Directeur des Opérations
- 1 année d'expérience en tant que Directeur des Achats
- 6 années d'expérience en tant que Responsable des Achats

Adresse professionnelle : Supra SA, 28 rue du Général Leclerc, 67210 Obernai.

Jean-Michel MELLINGER - membre du Directoire depuis le 21 mai 2012 pour une durée de 4 années, soit jusqu'à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2016 :

Aucun autre mandat exercé au cours des 5 dernières années ni actuellement en cours.

Diplômé d'expertise comptable ; maîtrise en droit des affaires.

- 4 années d'expérience en tant que DAF
- 7 années d'expérience dans les services financiers d'un grand groupe international
- 3 années d'expérience en cabinet d'audit

Adresse professionnelle : Supra SA, 28 rue du Général Leclerc, 67210 Obernai.

Michel COLLIN - membre du Directoire depuis le 21 mai 2012 pour une durée de 4 années, soit jusqu'à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2016 :

Aucun autre mandat exercé au cours des 5 dernières années ni actuellement en cours.

Diplômé de l'ESCP Europe.

- 10 années d'expérience en tant que Directeur Général

Adresse professionnelle : Supra SA, 28 rue du Général Leclerc, 67210 Obernai.

Conseil de surveillance

Jean-Louis GREVET – Président et membre du Conseil de surveillance depuis le 2 décembre 2011 pour une durée de 6 années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016.

- PERCEVA SAS : Membre et Président du Conseil d'Administration
- TAI Holding SAS : Membre et Président du Comité de surveillance
- TAI SA : Membre et Président du Conseil de surveillance
- Dalloyau Holding SAS : Membre et Vice-Président du Conseil de surveillance
- Dalloyau SAS : Membre et Vice-Président du Conseil de surveillance
- Mariteam Finances SAS : Membre et Président du Comité de surveillance
- Supra Holding SAS : Membre et Président du Conseil de surveillance
- BPI SA : Vice-Président du Conseil de surveillance

Jean-Louis Grevet a plus de 20 ans d'expérience dans l'univers du capital-investissement et du retournement (Paribas, Bankers Trust, Butler Capital).

Jean-Louis Grevet est diplômé de l'Ecole Centrale de Paris et du M.I.T. (Massachusetts Institute of Technology). Il enseigne à HEC le redressement d'entreprises en difficultés.

Adresse professionnelle : Perceva, 31 avenue de l'Opéra, 75001 Paris.

Franck KELIF – Vice-Président et membre du Conseil de surveillance depuis le 2 décembre 2011 pour une durée de 6 années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016.

- PERCEVA SAS : Administrateur
- TAI Holding SAS : membre du Comité de surveillance
- TAI SA : membre du Conseil de surveillance
- Supra Holding SAS : membre du Conseil de surveillance
- Financière Shark SAS : représentant de Perceva, membre du Conseil de surveillance
- Mariteam Finances SAS : représentant de Perceva, membre du Comité de surveillance

Il débute sa carrière professionnelle en 2000 au sein de Butler Capital Partners en tant que chargé d'affaires. Il rejoint ensuite en 2007 Perceva.

Franck Kelif est diplômé de l'Université Paris IX Dauphine et de l'EM Lyon.

Adresse professionnelle : Perceva, 31 avenue de l'Opéra, 75001 Paris.

Véronique CAYROL-DARNAUDET – Membre du Conseil de surveillance depuis le 2 décembre 2011 pour une durée de 6 années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016.

- Supra Holding SAS : représentant de Perceva, membre du Conseil de surveillance

De 2001 à 2006, Véronique Cayrol Darnaudet est Chargée d'Affaires à la Direction des Grands Clients d'HSBC France. En 2007 et ce jusqu'en 2010, elle est en charge du Reporting investisseur dans l'équipe Fonds de Fonds de Groupama Private Equity.

Depuis Juin 2010, Véronique Cayrol Darnaudet devient Directrice Administrative et Financière chez Perceva.

Adresse professionnelle : Perceva, 31 avenue de l'Opéra, 75001 Paris.

Aucun des mandataires sociaux de la Société ne détient de participation dans le capital de Supra.

2 - Les rémunérations des mandataires (L.225-102-1 al 1 et 2 du Code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale (éléments fixes, variables et exceptionnels), y compris sous forme d'attribution de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social détenant un ou plusieurs mandat dans la Société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, ainsi que les critères en fonction desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis.

Nous vous indiquons également les engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice des mêmes mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements.

2-1 Synthèse des rémunérations, des options et actions attribuées à chaque dirigeant

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Nom et fonction du mandataire social	Exercice au 31/12/2011	Exercice au 31/03/2012
William Elbisser - Président du directoire (jusqu'au 26/01/2012)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillées au tableau du § 2.2	221 588	15 545
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice détaillées au tableau du § 2.3	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau du §2.5)	0	0
Dominique Henneresse - Président du directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillées au tableau du § 2.2	0	66 283
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice détaillées au tableau du § 2.3	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau du §2.5)	0	0
Denis Schultz - Membre du directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillées au tableau du § 2.2	0	23 274
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice détaillées au tableau du § 2.3	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau du §2.5)	0	0
David Kennaugh - Membre du directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillées au tableau du § 2.2	0	23 274
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice détaillées au tableau du § 2.3	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau du §2.5)	0	0
Emmanuelle Baulu - Membre du directoire (jusqu'au 26/01/2012)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillées au tableau du § 2.2	85 900	6 220
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice détaillées au tableau du § 2.3	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau du §2.5)	0	0
Pascal Perez - Membre du directoire (jusqu'au 15/03/2012)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillées au tableau du § 2.2	137 088	34 272
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice détaillées au tableau du § 2.3	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau du §2.5)	0	0
TOTAL	444 576	168 868

Monsieur Dominique Henneresse ne perçoit pas de rémunération de la part de la Société au titre de ses fonctions de Président de Directoire. Aux termes de la Convention de mise à disposition signée le 26 janvier 2012 entre Supra et Fidelys Conseil, cette dernière a facturé des honoraires à hauteur de 66 283 € HT au titre de la mission remplie par Monsieur Dominique Henneresse à compter du 26 janvier 2012 jusqu'au 31 mars 2012. Les modalités de facturation de cette convention prévoient un taux journalier de 1 800 € HT, sans que le total mensuel puisse dépasser 36 000 €.

Aucune rémunération n'a été accordée aux autres membres du Conseil de Surveillance et du Directoire de la Société pour l'exercice de leur mandat. Il est précisé que les autres membres du Directoire continuent d'exercer leurs fonctions dans la Société au titre de leur contrat de travail et de percevoir la rémunération y afférente.

2-2 Rémunérations versées à chaque dirigeant mandataire social

	Sur l'exercice clos le 31/12/11	Sur l'exercice de 3 mois clos le 31/03/12	(Soit sur 12 mois)
Olivier Paquier - Président du conseil d'administration jusqu'au 09/11/2011	N/A	N/A	N/A
William Elbisser - Directeur général jusqu'au 09/11/2011 - Président-directeur général du 09/11/2011 au 02/12/2011 - Président du directoire du 02/12/2011 au 26/01/2012 <i>(Jusqu'au 9 novembre 2011, la rémunération de William Elbisser était payée par EDF ENR et refacturée à Supra dans le cadre d'une convention de mise à disposition)</i>			
Rémunération fixe	188 100	14 921	N/A
Rémunération variable	26 000		N/A
Rémunération exceptionnelle			
Jetons de présence			
Avantage en nature (véhicule mis à disposition)	7 488	624	N/A
Dominique Henneresse – Président du Directoire	N/A	Néant	
Honoraires au titre de la mise à disposition par Fidelys conseil		66 283	Non déterminable
Denis Schultz – Membre du Directoire	N/A		
Rémunération fixe		22 500	90 000
Rémunération variable			30 000
Rémunération exceptionnelle			
Jetons de présence			
Avantage en nature (véhicule mis à disposition)		774	3 096
David Kennaugh – Membre du Directoire	N/A		
Rémunération fixe		22 500	90 000
Rémunération variable			30 000
Rémunération exceptionnelle			
Jetons de présence			
Avantage en nature (véhicule mis à disposition)		774	3 096
Emmanuelle Baulu – Membre du Directoire			
Rémunération fixe	82 000	5 895	N/A
Rémunération variable			
Rémunération exceptionnelle			
Jetons de présence			
Avantage en nature (véhicule mis à disposition)	3 900	325	N/A
Pascal Perez – Membre du Directoire			
Rémunération fixe	109 600	32 400	N/A
Rémunération variable	20 000		
Rémunération exceptionnelle			
Jetons de présence			
Avantage en nature (véhicule mis à disposition)	7 488	1 872	N/A
TOTAL	444 576	168 868	Non déterminable

Les montants sont exprimés en valeurs brutes.

2-3 Options de souscription ou d'achats d'actions attribuées au cours de l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options	Nombre d'options attribuées pendant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Néant						

2-4 Options de souscription ou d'achats d'actions levées au cours de l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Options de souscription ou d'achats d'actions levées au cours de l'exercice par chaque dirigeant mandataire social				
Options levées par chaque dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées pendant l'exercice	Prix d'exercice	Année d'attribution
Néant				

2-5 Information sur le contrat de travail, régime de retraite supplémentaire et indemnités susceptible d'être octroyés au président du directoire

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités dues ou susceptibles d'être dues à raison de la cessation de fonction		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
	Néant							

3 - Attributions d'options d'achats d'actions et d'actions gratuites

Aucune attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions, ni aucune attribution gratuite d'actions n'a été effectuée depuis le 11 février 2004.

4 - Jetons de présence

Supra ne verse aucun jeton de présence aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.

5 - Informations complémentaires concernant les membres du Conseil de surveillance et les membres du Directoire

A la connaissance de la Société, aucun des mandataires sociaux (membres du Directoire et du Conseil de Surveillance) n'a, au cours des cinq dernières années :

- été condamné pour fraude,
- été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, fait l'objet d'une incrimination sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire,
- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

A la connaissance de la Société et à la date du présent document de référence, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Directoire ni entre les membres du Conseil de Surveillance.

A la connaissance de la Société et à la date du présent document de référence :

- il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance à l'égard de la Société et leurs intérêts privés ou autres devoirs,
- il n'existe aucun contrat ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance a été nommé en cette qualité,
- les règles concernant les restrictions ou interdictions d'intervention des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance sur des opérations sur les titres de la Société, pour lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques, sont celles prévues par la loi.

6- Opérations avec les apparentés

6.1 - Convention intéressant le Président du Directoire de Supra

M. Dominique Henneresse a été nommé Président du Directoire en remplacement de M. William Elbisser par le Conseil de Surveillance réuni le 26 janvier 2012. Dans ce cadre, il a été conclu entre la Société et la société Fidelys Conseil (dont M. Dominique Henneresse est le gérant) une convention de mise à disposition de M. Dominique Henneresse.

La convention de mise à disposition entre la Société et Fidelys Conseil a été autorisée préalablement par le Conseil de Surveillance du 26 janvier 2012 conformément aux dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce. Les honoraires sont facturés selon le temps passé dans la Société sur la base d'un taux journalier de 1.800 € HT, dans la limite d'un montant mensuel plafonné à 36.000 €.

6.2 - Convention de compte courant conclue entre Supra et Supra Holding

Le 12 avril 2012, une convention d'avance en compte courant d'un montant maximum de 7 000 K€ a été conclue entre la Société et son actionnaire majoritaire, Supra Holding. Le taux d'intérêt applicable aux opérations sur ce compte courant est de 3,125 %.

En accord avec le commissaire aux comptes de la Société, cette convention n'est pas soumise à la procédure de contrôle des conventions réglementées dans la mesure où elle constitue une convention courante conclue à des conditions normales.

7- Comités

Les instances suivantes fonctionnent également au sein de l'entreprise :

- le comité d'audit visé dans le rapport sur les procédures de contrôle interne (voir titre VII – rubrique 1 - page 77 du présent Document de Référence : « *Comité d'audit* »).
- le comité de direction : celui-ci n'a plus d'existence propre. La réunion des membres du Directoire remplace cette instance.

8- Gouvernement d'entreprise

Les informations relatives au mode de gouvernement d'entreprise de la Société sont plus amplement détaillées en rubrique VII-2 (*Rapport du président du Conseil de surveillance sur le contrôle interne - Gouvernement d'entreprise*) du présent Document de Référence.

Compte tenu du changement de contrôle de Supra intervenu en novembre 2011, la Société n'a pas adhéré à un code sur le gouvernement d'entreprise.

La situation sera soumise à l'analyse du Conseil de Surveillance avant la clôture de l'exercice en cours, auquel il sera proposé d'étudier l'adoption d'un code de gouvernement d'entreprise adapté à la structure et à la taille de la Société.

V

Les conséquences sociales de l'activité

1- Politique de recrutement

1.1 – Effectifs par catégorie et par pôle (ETP) à la clôture de l'exercice

	31/03/2012	31/12/2011	31/12/2010
AUNEAU	33	33	42
LES MUREAUX	0	1	6
MAGASINS	19	20	19
OBERNAI	281	288	323
Total général	333	342	390

1.2 – Répartition par catégorie (ETP)

	31/03/2012	31/12/2011	31/12/2010
Administration	33	35	19
Commerce	107	110	123
Industrie	193	197	248
Total	333	342	390

1.3 – Répartition des effectifs par classe d'âge (ETP)

	OBERNAI		AUNEAU		MAGASINS		MUREAUX		TOTAL	
	31/03/2012	31/12/2011	31/03/2012	31/12/2011	31/03/2012	31/12/2011	31/03/2012	31/12/2011	31/03/2012	31/12/2011
17 à 25 ans	23,39	24,00	-	-	1,36	2,00		-	24,75	26,00
25 à 30 ans	25,00	25,00	1,00	1,00	2,00	2,00		-	27,69	28,00
30 à 35 ans	40,31	45,81	4,00	4,00	4,00	4,00		1,00	48,31	54,81
35 à 40 ans	36,29	34,32	4,80	4,80	2,00	2,00		-	43,09	41,12
40 à 45 ans	36,94	39,56	2,57	2,57	3,00	3,00		-	45,51	45,13
45 à 50 ans	40,16	40,40	5,00	5,00	2,00	2,00		-	47,16	47,40
50 à 55 ans	48,92	49,81	6,00	6,00	2,00	2,00		-	56,92	57,81
55 à 60 ans	26,06	26,07	8,00	8,00	2,00	2,00		-	36,06	36,07
60 à 65 ans	0,77	3,00	2,00	2,00	0,75	1,00		-	3,52	6,00
	281	288	33	33	19	20	0	1	333	342

1.4 – Nombre total d'embauches

OBERNAI		AUNEAU		MAGASINS		MUREAUX		TOTAL	
31/03/2012	31/12/2011	31/03/2012	31/12/2011	31/03/2012	31/12/2011	31/03/2012	31/12/2011	31/03/2012	31/12/2011
1	26	0	0	0	4	0	0	1	30

1.5 – Nombre d'embauches jeunes

OBERNAI		AUNEAU		MAGASINS		MUREAUX		TOTAL	
31/03/2012	31/12/2011	31/03/2012	31/12/2011	31/03/2012	31/12/2011	31/03/2012	31/12/2011	31/03/2012	31/12/2011
1	11	0	0	0	2	0	0	1	13

1.6 – Type de contrat (en unité physique)

	OBERNAI		AUNEAU		MAGASINS		MUREAUX		TOTAL	
	31/03/2012	31/12/2011	31/03/2012	31/12/2011	31/03/2012	31/12/2011	31/03/2012	31/12/2011	31/03/2012	31/12/2011
CDD	15	15	0	0	2	3	0	0	17	18
CDI	265	276	33	34	16	17	0	1	314	328

1.7 – Parité hommes / femmes (en unité physique)

	OBERNAI		AUNEAU		MAGASINS		MUREAUX		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
OUVRIER	121	6	24	0	0	0	0	0	145	6
ETAM	54	41	5	4	13	3	0	0	72	48
CADRE	36	16	0	0	2	0	0	0	38	16
CADRE DIRIGEANT	5	1	0	0	0	0	0	0	5	1
TOTAL	216	64	29	4	15	3	0	0	260	71

2 – Conditions de travail

2.1 – Répartition effectif temps plein / temps partiel (en nombre de postes de travail)

	OBERNAI		AUNEAU		MAGASINS		MUREAUX		TOTAL	
	31/03/2012	31/12/2011	31/03/2012	31/12/2011	31/03/2012	31/12/2011	31/03/2012	31/12/2011	31/03/2012	31/12/2011
CADRE										
80%	1	1							1	1
100%	51	55			2	2			53	57
CADRE DIRIGEANT										
100%	6	7							6	7
ETAM										
30%										0
50%	2	2	1	1					3	3
80%	6	6	1	1					7	7
90%	4	4							4	4
100%	83	85	7	8	16	18		1	106	112
OUVRIER										
50%	1	1							1	1
100%	126	130	24	24					150	154
Total général	280	291	33	34	18	20	0	1	331	346

2.2 – Absentéisme (en % heures d'absences/heures travaillées)

	Obernai		Auneau		Magasins		SUPRA	
	31/03/2012	31/12/2011	31/03/2012	31/12/2011	31/03/2012	31/12/2011	31/03/2012	31/12/2011
% Abs	4,67%	4,60%	4,46%	4,33%	1,82%	8,33%	4,46%	4,79%

2.3 – Nombre d'accidents du travail

	Obernai		Auneau		Magasins		SUPRA	
	31/03/2012	31/12/2011	31/03/2012	31/12/2011	31/03/2012	31/12/2011	31/03/2012	31/12/2011
Nb accidents travail/trajet avec arrêt	1	5	0	1	1	6	2	12
Nb d'heures perdues (jours arrêt * forfait par etbt)	104	2523	0	896	63	238	167	3657

3 – Motivation des collaborateurs

3.1 – Masse salariale

Masse salariale	31/03/2012	31/12/2011
Obernai	2 320 449 €	11 401 746 €
Auneau	202 628 €	1 081 855 €
Magasins	165 794 €	772 472 €
Les Mureaux	11 243 €	100 198 €

TOTAL	2 700 113 €	1 356 271 €
--------------	--------------------	--------------------

3.2 – Promotion interne et insertion

Il n'y a pas eu de promotions internes au cours de la période de 3 mois de l'exercice clos le 31 mars 2012.

L'effectif COTOREP s'établit comme suit :

Effectif COTOREP	31/03/2012	31/12/2011
Obernai	6	7
Auneau	1	1
Magasins	-	-
Les Mureaux	-	-

4- Dialogue social et conventions collectives

4-1 Réunions

Mensuelle pour le CE et le CCE
CHSCT : Trimestrielle.

4-2 Représentations

Syndicats représentés chez Supra : CGT, CFDT et FO
Politique d'information : affichage, Intranet.

4-3 Conventions collectives applicables

Supra intervient sur différents secteurs d'activité. A ce titre, plusieurs conventions collectives trouvent à s'appliquer aux salariés en fonction de leur activité :

- Convention collective de l'industrie des métaux du Bas-Rhin
- Convention collective nationale des ingénieurs et cadres de la métallurgie
- Convention collective des industries des carrières et matériaux
- Convention collective des commerces de détail non alimentaires

5- Formation

OBERNAI - Heures de formation réalisées par CSP et par Sexe

Types de formation	Ouvrier		ETAM		Cadres		Totaux
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	
Langues étrangères			42				49,5
Management					14		14
Sécurité	14						14
TOTAUX	14	0	42	0	14	0	77,5

AUNEAU - Heures de formation réalisées par CSP et par Sexe

Types de formation	Ouvrier		ETAM		Cadres		Totaux
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	
Sécurité	30						30
TOTAUX	30	0	0	0	0	0	30

MAGASIN - Heures de formation réalisées par CSP et par Sexe

Types de formation	Ouvrier		ETAM		Cadres		Totaux
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	
Sécurité	0						0
TOTAUX	0	0	0	0	0	0	0

6- Intéressement et participation

Aucun accord d'intéressement n'est en vigueur à la date du présent document de référence dans l'entreprise. Des négociations à venir devraient déboucher sur un nouvel accord au cours du prochain exercice.

L'accord de participation en place dans l'entreprise depuis le 28 juin 2005 a été amendé par avenant le 16 juin 2010, afin de le mettre en conformité avec la loi n°2008-1258 du 3 décembre 2008.

VI

Les conséquences environnementales de l'activité & propriétés immobilières, usines et équipements

1 - Informations environnementales

La dimension environnementale reste prioritaire pour l'entreprise. Elle est prise en compte dès la conception des produits dans leur phase de production et leur utilisation.

Le chauffage au bois fait partie des énergies renouvelables. Tous nos produits sont actuellement certifiés « Flamme Verte » alors que les normes viennent d'évoluer et de se renforcer, garantissant des performances élevées et des niveaux d'émissions faibles. Ils répondent aux normes européennes les plus strictes.

La recherche des économies d'énergie reste une priorité de l'entreprise et fait l'objet d'un plan d'actions

Soucieuse de réduire au maximum sa consommation de ressources naturelles, la Société a utilisé pour les besoins de son activité les ressources suivantes :

Eau en m3

Site Obernai	759
Site Auneau	730
Autres	17
Total	1 505

Electricité en kWh

Obernai	798 747
Auneau	228 028
Autres	21 465
Total	1 048 240

Gaz en kWh

Obernai	450 648
Auneau	962 943
Autres	
Total	1 413 591

Fioul en litre

Obernai	446 301
Auneau	
Autres	
Total	446 301

Matières consommées en tonnes

Tôle acier	865
Tôle inox	13
Fonte	1612

2 - Propriétés, usines et équipements

- Site d'Obernai
Ce site, siège social de la Société, est la propriété de Supra. Il intègre :
 - des bâtiments administratifs,
 - des ateliers de fabrication.
- Site d'Auneau
Ce site est la propriété de Supra. Il intègre des ateliers de fabrication.
- Les magasins situés à Coignières, St Bonnet de Mûre et Vendenheim sont en location. Nous sommes propriétaires des fonds de commerce.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun risque environnemental particulier pesant sur les installations actuelles de l'entreprise pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles de Supra.

VII

Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne à l'AG du 27 juin 2012

Conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de Commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Ce rapport du Président du Conseil de surveillance fait également état de la prise en compte du cadre de référence de l'AMF.

1 – Gouvernement d'entreprise

Compte tenu du changement de contrôle de Supra intervenu en novembre 2011, la Société n'a pas adhéré à un code sur le gouvernement d'entreprise.

La situation sera soumise à l'analyse du Conseil de Surveillance avant la clôture de l'exercice en cours, auquel il sera proposé d'étudier l'adoption d'un code de gouvernement d'entreprise adapté à la structure et à la taille de la Société.

Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Sa composition est la suivante :

- Jean-Louis GREVET – Président,
- Franck KELIF – Vice-Président,
- Véronique CAYROL DARNAUDET – Membre.

La durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance, nommés par l'Assemblée Générale est de 6 années. Les membres actuels ont été nommés par l'Assemblée Générale du 2 décembre 2011, et leurs fonctions expireront à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017.

Conformément aux statuts, le Conseil se réunit régulièrement et à l'initiative de son Président pour :

- analyser les tableaux de bord du Groupe et les rapports du Directoire, et entendre les commentaires de celui-ci sur les points abordés,
- approuver les budgets annuels ainsi que toute décision stratégique ou autre qu'il lui revient statutairement d'approuver,
- examiner les comptes semestriels et annuels arrêtés par le Directoire.

Chaque réunion fait l'objet d'une convocation avec un ordre du jour précis et donne lieu à l'envoi de documents (en général au moins une semaine à l'avance) correspondant aux points abordés.

Le Conseil de Surveillance s'est réuni trois fois durant l'exercice clos au 31/03/2012.

Les membres du Conseil de Surveillance ne sont pas rémunérés.

Directoire

Il est composé de 7 membres au plus choisis ou non parmi les actionnaires. Les membres du Directoire nommés par le Conseil de Surveillance et en poste au 31 mars 2012 sont les suivants :

- Dominique HENNERESSE – Président,
- Denis SCHULTZ – Membre,

- David KENNAUGH – Membre.

M. Dominique HENNERESSE a été nommé Président du Directoire en remplacement de M. William ELBISSER par le Conseil de Surveillance réuni le 26 janvier 2012. Dans ce cadre, il a été conclu entre la société et la société Fidelys Conseil (dont M. Dominique HENNERESSE est le dirigeant) une convention de prestation de services et de mise à disposition de M. Dominique Henneresse.

Les honoraires sont facturés selon le temps passé dans la Société sur la base d'un taux journalier HT et dans la limite d'un montant mensuel plafonné.

En application de la convention susvisée, Fidelys Conseil a facturé des honoraires à hauteur de 66 283 € HT au titre de la mission de Président du Directoire remplie par Monsieur Dominique Henneresse à compter du 26 janvier 2012.

La convention de prestation de services entre la société et Fidelys Conseil a été autorisée préalablement par le Conseil de Surveillance du 26 janvier 2012 conformément aux dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Lors de la réunion du Conseil de surveillance du 21 mai 2012, Messieurs Michel COLLIN et Jean-Michel MELLINGER ont été nommés en qualité de membres du Directoire.

Conformément aux statuts, le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige à l'initiative de son Président pour :

- faire le point sur la marche des affaires et examiner les tableaux de bord mensuels du Groupe et des filiales,
- prendre toutes décisions nécessaires à la bonne marche du groupe et/ou de ses filiales.

Le Directoire se réunit également pour :

- arrêter les comptes semestriels et annuels,
- établir les rapports au Conseil,
- convoquer et préparer les Assemblées Générales.

Le Directoire s'est réuni cinq fois durant l'exercice. Les procès verbaux des réunions ont été établis et approuvés.

Les membres du Directoire, ne sont pas rémunérés au titre de leur mandat social.

Au titre de leur contrat de travail ou de prestation de service, ils perçoivent une rémunération composée d'une part fixe et d'une part variable.

Les membres du Directoire, à l'exception du Président, bénéficient au titre de leur contrat de travail, d'une indemnité de départ en cas de licenciement représentant 12 mois de salaire versé en sus de l'indemnité légale ou conventionnelle.

Comité d'Audit

Le Conseil de Surveillance, lors de sa séance du 13 mars 2012, a nommé un nouveau Comité d'Audit. Celui-ci est composé de :

- Monsieur Jean-Louis Grevet, par ailleurs Président du Conseil de Surveillance et dont les fonctions expireront à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017,
- Monsieur Franck Kelif, par ailleurs Vice-Président du Conseil de Surveillance, et dont les fonctions expireront à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017.

La mission principale du Comité d'audit consiste notamment en la mise en place d'un contrôle interne au sein de la Société, après la définition d'une cartographie des risques et la définition d'un plan d'action, une assistance dans le cadre de la clôture des comptes et la mise en place des *reportings* mensuels, enfin une intervention au niveau des systèmes informatiques.

Les membres du comité d'audit ne sont pas rémunérés au titre de cette fonction.

Le Conseil de Surveillance envisage de renforcer le Comité d'audit au cours de l'exercice 2012/2013 et d'intégrer à cette occasion un ou plusieurs membres indépendants.

Pouvoirs et responsabilités

Les pouvoirs des organes et des mandataires sociaux de la société sont définis par la loi et encadrés par les statuts de la Société.

Assemblée Générale

Les modalités liées à l'Assemblée Générale sont reprises par les articles 17, 18, 19 et 20 des statuts de Supra.

2- Procédures de contrôle interne mises en place par la Société

2.1 - Définition du contrôle interne

Le système et les procédures de contrôle interne en vigueur ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations et les comportements des personnels respectent les lois et règlements applicables ainsi que les orientations données par les organes sociaux et les valeurs, normes et règles internes de la Société ;
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société ;
- de prévenir et maîtriser les risques résultant des activités de la Société ainsi que les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier, sans pouvoir néanmoins constituer une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Le dispositif de contrôle interne implique l'ensemble des salariés de l'entreprise et est organisé de la manière suivante :

- *niveau 1* : autocontrôle exercé par l'ensemble des salariés selon les principes du règlement intérieur,
- *niveau 2* : contrôle interne exercé au niveau des responsables métiers et fonctionnels,
- *niveau 3* : contrôle interne exercé au niveau de la direction.

2.2 - Organisation fonctionnelle et organigramme

L'organigramme fonctionnel de la Société et le calendrier juridique de la Société sont mis à jour régulièrement.

2.3 - Comité de Direction

Le comité de Direction n'a plus d'existence propre. La réunion des membres du Directoire en dehors de sa formation légale remplace cette instance.

2.4 - Etablissement des budgets

Pour l'exercice 2012, un budget a été établi et validé par la direction générale. Le budget fixe les objectifs à atteindre pour chaque responsable des activités ou services.

Le suivi des objectifs fait l'objet par le contrôle de gestion d'une analyse comparant les chiffres réels mensuels et cumulés par rapport au budget et à l'année précédente. Des révisions budgétaires sont effectuées deux fois par an.

Un tableau de bord mensuel avec des informations sur le chiffre d'affaires, le niveau de stocks, les écarts sur achats et le compte de résultat par activité est diffusé chaque mois aux membres du Comité de Direction.

2.5 - Information comptable, financière et de gestion – systèmes d'information

2.5.1 Direction Financière

Le Directeur Financier, membre du Comité de Direction et du Directoire, est rattaché au Président du Directoire, à qui il rend compte. A ce titre, sous le contrôle et en accord avec la direction générale, il :

- supervise (hiérarchiquement ou fonctionnellement) les services financiers, comptables, consolidation, fiscalité, contrôle de gestion et systèmes d'informations ;
- veille à l'application des lois, des règles et des procédures internes en vigueur, et propose toute amélioration souhaitable ;
- fixe les calendriers des arrêtés des comptes mensuels, semestriels et annuels, et établit les tableaux de bord correspondants ;
- prépare les projets de comptes semestriels et annuels,
- propose à la direction générale les règles et procédures, les modes de gestion de la trésorerie et des risques de change ;
- prépare la mise en place de tous financements, emprunts, lignes de crédit, garanties ou cautions ;
- assure la liaison avec les commissaires aux comptes et participe aux études concernant l'évolution du périmètre juridique de la Société et son organisation.

Le Directeur Administratif et Financier a quitté ses fonctions en mars 2012. Le poste a été à nouveau pourvu par recrutement externe à compter du 16 avril 2012.

2.5.2 Rédaction de directives et procédures

Les principales règles et procédures ont été élaborées par la Direction Financière, le service des Systèmes d'Information, le service Qualité et/ou par celles des activités à l'intention des principaux responsables.

Les habilitations bancaires sont systématiquement mises à jour en cas de changement des fonctions et/ou des responsables concernés.

Les comptes de la Société sont établis conformément aux normes françaises.

2.5.3 Contrôle de l'information comptable et financière

Les opérations quotidiennes de contrôle interne sont assurées par un personnel qualifié tant dans le domaine du traitement de l'information comptable et financière que du contrôle de celle-ci.

- Contrôle des états financiers : les liasses périodiques, incluant le bilan, le compte de résultat, l'ensemble des tableaux de flux et les éléments annexes sont établis selon un planning préétabli. La Direction Financière contrôle l'exhaustivité des informations financières, la bonne application des procédures de clôture et de retraitements.
- Contrôle des informations contenues dans le tableau de bord : la bonne application du plan comptable et des procédures est vérifiée lors de l'établissement des comptes semestriel et annuel.
- Contrôles opérationnels : des contrôles formels ont été mis en place pour les *process* à caractère récurrent. Il s'agit de contrôles humains et/ou informatisés (avec des accès informatiques restreints à certaines fonctions et des mots de passe).

2.5.4. Contrôle de gestion

Le contrôle de gestion participe activement à l'établissement des budgets et des plans, analyse et contrôle les engagements, met en évidence les risques, anomalies et écarts, propose des actions correctives. Il a aussi pour mission d'apporter aide et conseils à chaque entité opérationnelle, de s'assurer de la fiabilité des informations diffusées ainsi que du suivi des plans d'actions et de l'application des procédures de gestion.

Des contrôles spécifiques sont effectués par les activités à intervalles réguliers, notamment la réalisation d'inventaires physiques des stocks et des immobilisations.

2.5.5 Systèmes d'information

Des logiciels spécialisés existent au niveau de la société pour assurer des fonctions spécifiques (paie, *reporting*, trésorerie, immobilisations ...).

Information sur les procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière.

Les processus d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière sont les suivants :

- le processus d'élaboration du plan comptable
- les processus de production de :
 - . la comptabilisation des opérations,
 - . la constitution des provisions et charges à payer,
 - . la constitution des comptes de régularisation et d'attente,
 - . les réalisations des arrêtés semestriels et annuels.
- les processus d'élaboration de l'information sur la situation financière (bilan, compte d'exploitation, annexe, rapport de gestion) comportant :
 - . la production de ces informations,
 - . l'explication des comptes,

- . la constitution et le suivi des engagements hors bilan.
- les processus de contrôle des comptes et de la situation financière comportant :
 - . les réconciliations,
 - . les contrôles,
 - . les circularisations avec les tiers.

2.6 Relations avec les Commissaires aux Comptes

Le Cabinet DELOITTE assure le commissariat aux comptes de la Société. Ce dernier a été nommé ès qualité pour une durée de 6 exercices lors de l'Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2012. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'exercice clos le 31 mars 2018.

Il a libre accès aux documents et employés de la Société pour réaliser sa mission conformément à la loi.

Une fois par an, avant la fin de l'exercice, une réunion sur les options d'arrêté des comptes a lieu au siège de la Société, réunissant le Président du Directoire, le Directeur Financier et/ou le responsable comptable et le commissaire aux comptes, signataire des rapports semestriel et annuel. La Direction de la Société présente les options qui ont été retenues pour la clôture annuelle (en tenant compte des recommandations antérieures du commissaire aux comptes le cas échéant). Cette réunion est planifiée avant l'intervention du commissaire aux comptes pour lui permettre de mieux préparer ses travaux et cibler ses investigations.

Le commissaire aux comptes est régulièrement invité et assiste aux réunions du Directoire pour l'arrêté des comptes, ainsi que du Conseil de Surveillance pour l'examen des comptes semestriels et annuels.

2.7 Conclusion : objectif à court et moyen terme

La Société s'inscrit dans une démarche d'adaptation continue de ses procédures de contrôle interne en adéquation avec l'évolution des risques auxquels elle peut être confrontée.

VIII

**Comptes annuels de la Société
au 31 mars 2012**

SOMMAIRE DES COMPTES AU 31/03/12		Page
	BILAN ACTIF	83
	BILAN PASSIF	84
	COMPTE DE RESULTAT	85
	ANNEXE	87
	A- Faits caractéristiques	87
	1- Faits marquants	87
	2- Consolidation	88
	3- Evénements post-clôture	88
	4- Informations concernant les risques de marché	88
	B- Principes, règles et méthodes comptables appliqués	88
	1- Modes et méthodes d'évaluation appliqués aux états financiers	88
	2- Présentation des informations chiffrées	92
	C- Informations relatives au bilan	92
	D- Informations relatives aux postes du compte de résultat	100
	1- Ventilation du CA	100
	2- Détail des produits et charges exceptionnels	100
	3- Rémunérations	100
	4- Impôts sur les sociétés	101
	E- Autres informations	101
	1- Effectif	101
	2- Composition du capital	102
	3- Engagements financiers	102
	4- Tableaux de flux financiers	104

SUPRA S.A.

BILAN ACTIF

Intitulés	2012 /03			2011 /12
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
<u>immobilisations incorporelles</u>				
Frais d'établissement	320	320		
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	2 482 081	1 916 603	565 478	644 517
Fonds commercial	1 041 672	1 041 672		
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<u>immobilisations corporelles</u>				
Terrains	377 480	152 322	225 158	225 158
Constructions	9 970 794	8 253 661	1 717 133	1 785 032
Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 260 708	9 257 894	3 002 813	3 158 196
Autres immobilisations corporelles	908 132	749 390	158 742	180 446
Immobilisations en cours	59 186		59 186	98 353
Avances et acomptes				
<u>immobilisations financières</u>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				12 196
Prêts	205 550		205 550	205 550
Autres immobilisations financières	348 377	85 371	263 005	263 105
ACTIF IMMOBILISE	27 654 300	21 457 234	6 197 065	6 572 553
<u>Stocks</u>				
Matières premières, approvisionnements	2 583 769	585 420	1 998 349	2 344 557
En cours de production de biens	927 455	166 365	761 090	796 060
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	3 119 323	458 439	2 660 884	2 940 794
Marchandises	5 840 000	626 749	5 213 251	4 999 620
Avances et acomptes versés sur commandes	240 078		240 078	99 922
<u>Créances</u>				
Clients et comptes rattachés	6 988 062	1 148 629	5 839 433	10 043 356
Autres créances	3 119 831		3 119 831	3 074 737
Capital souscrit et appelé, non versé				
<u>Divers</u>				
Valeurs mobilières dont actions propres : Disponibilités	633 037		633 037	598 656
ACTIF CIRCULANT	23 451 553	2 985 600	20 465 953	24 897 703
<u>Comptes de régularisations</u>				
Charges constatées d'avance	382 127		382 127	116 688
TOTAL III	23 833 680	2 985 600	20 848 080	25 014 391
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	51 487 980	24 442 835	27 045 145	31 586 944

SUPRA S.A.

BILAN PASSIF

Intitulés	2012 /03	2011 /12
Capital social ou individuel Dont versé :	1 682 089	1 682 089
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2 513 770	2 513 770
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	168 209	168 209
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	8 776 443	8 776 443
Report à nouveau	-3 668 869	6 748 027
Resultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-10 026 876	-10 416 896
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	-555 234	9 471 642
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	1 604 495	1 418 494
Provisions pour charges	5 961 303	1 287 037
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7 565 798	2 705 531
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 924 859	6 586 451
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 002 887	5 992 102
Dettes fiscales et sociales	3 800 816	4 423 227
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	71 171	82 515
Autres dettes	2 044 921	2 135 549
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	189 927	189 927
DETTES	20 034 580	19 409 771
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	27 045 145	31 586 944

SUPRA S.A.

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

	2012 /03			2011 /12
	France	Export	Total	
Vente de marchandises	3 647 587	287 181	3 934 768	25 039 215
Production vendue : - biens	2 499 937	1 109 269	3 609 206	23 055 362
Production vendue : - services	-433 254	4 453	-428 801	4 021 765
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	5 714 270	1 400 903	7 115 173	52 116 341
Production stockée			-300 214	-1 442 952
Production immobilisée			27 472	90 346
Subventions d'exploitation				86 025
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			2 327 805	2 477 316
Autres produits			6 447	39 494
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			9 176 683	53 366 571
Achat de marchandises (y compris droits de douane)			2 646 549	15 943 310
Variation de stock (marchandises)			-281 708	-797 449
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			1 282 363	7 874 910
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			94 432	590 491
Autres achats et charges externes			3 074 146	14 932 972
Impôts, taxes et assimilés			217 379	1 258 784
Salaires et traitements			3 033 717	14 913 514
Charges sociales			1 302 616	6 224 877
Dotations d'exploitation				
sur immobilisations : dotations aux amortissements			433 003	1 755 625
sur immobilisations : dotations aux provisions				
sur actif circulant : dotations aux provisions			1 962 673	1 874 719
pour risques et charges : dotations aux provisions			5 434 059	667 253
Autres charges			122 885	195 504
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			19 322 114	65 434 509
RESULTAT D'EXPLOITATION			-10 145 431	-12 067 938
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				42
Autres intérêts et produits assimilés			2 674	19 283
Reprises sur provisions et transferts de charges				56
Différences positives de change			508	17 953
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			168	8 933
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			3 351	46 267
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			71 237	238 250
Différences négatives de change			1 414	29 177
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			72 651	267 427
RESULTAT FINANCIER			-69 300	-221 160
RESULTAT COURANT			-10 214 732	-12 289 098

SUPRA S.A.

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	2012 /03	2011 /12
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 013	135 000
Produits exceptionnels sur opérations en capital	109 453	102 915
Reprises sur provisions et transferts de charges		616 626
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	110 466	854 541
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	29 246	93 799
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 676	499 527
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	110	13 313
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	31 033	606 638
RESULTAT EXCEPTIONNEL	79 433	247 902
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	-108 423	-1 624 300
TOTAL DES PRODUITS	9 290 500	54 267 379
TOTAL DES CHARGES	19 317 376	64 684 275
BENEFICE ou PERTE	-10 026 876	-10 416 896

SUPRA

Société Anonyme au capital de 1 682 088.91 euros
Siège social : 28, rue du Général Leclerc, 67210 OBERNAI
R. C. : Saverne B 675 880 710
SIRET : 675 880 710 000 32

ANNEXE DES COMPTES

au 31 mars 2012

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31.03.2012 dont le total s'établit à 27 045 145 €. Le compte de résultat dégage une perte de 10 026 876 €.

L'arrêté a une durée de trois mois et recouvre la période du 01.01.2012 au 31.03.2012

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes.

Ces comptes ont été arrêtés par le Directoire du 21 mai 2012.

A. Faits caractéristiques

1. Fait marquants de l'exercice.

Présidence du Directoire :

Lors d'un Conseil de surveillance qui s'est tenu le 26 janvier 2012, Monsieur Dominique Henneresse a été nommé Président du Directoire en remplacement de Monsieur William Elbisser qui a quitté la société.

Contrôle de la société :

Le 22 février 2012, EDF Energies Nouvelles Réparties a décidé d'exercer la promesse d'achat consentie par Perceva et a, en conséquence cédé à cette dernière l'intégralité de sa participation au capital de Supra Holding.

Perceva détient désormais 100 % de Supra Holding qui détient donc elle-même environ 83,9 % du capital et des droits de vote de Supra.

Modification de la date de clôture de l'exercice :

Compte tenu de la très forte saisonnalité de l'activité de la société, l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est réunie le 23 février 2012 a décidé de modifier la date de clôture de l'exercice social et de porter celle-ci au 31 mars de chaque année. Ainsi le premier exercice clôturant un 31 mars est le présent exercice, dont la durée est exceptionnellement de 3 mois.

2. Consolidation

La société Supra S.A. n'est plus consolidée par la société EDF Energies Nouvelles du fait du rachat intervenu le 09 novembre 2011 par Supra Holding.

Par conséquent, Supra S.A. fera partie du périmètre de consolidation de Supra Holding dont les comptes seront arrêtés au 31 mars 2012.

3. Evènements post clôture

La Société a initié le 5 avril 2012 une procédure d'information en vue de la consultation du Comité Central d'Entreprise sur un projet de licenciement collectif pour motif économique pouvant toucher 96 personnes.

Supra a mis en place un contrat d'affacturage de son poste client à compter de début mai auprès de GE FACTOR. Ce contrat d'affacturage permet de mobiliser l'essentiel des créances clients générées sur la France métropolitaine et l'Union Européenne portant sur nos ventes de produits manufacturés et de négoce.

Supra a également bénéficié d'une possibilité de recourir à un compte courant auprès de Supra Holding à hauteur d'un montant maximum de 7 M€ depuis le mois d'avril 2012, dans le cadre de la mise en place d'une convention de compte courant.

Ce financement auprès de Supra Holding résulte de la mise en œuvre des accords passés entre Supra Holding, EDF ENR et Perceva lors du changement de contrôle de la Société, aux termes desquels EDF ENR et Perceva se sont engagés à mettre à la disposition de Supra Holding un montant de 3,5 M€ chacun pour faire face aux besoins de trésorerie de Supra.

L'assemblée générale de Supra réunie le 27 juin 2012 a décidé une réduction de capital motivée par les pertes de l'exercice clos le 31 mars 2012, par diminution de la valeur nominale des 1.103.378 actions composant le capital social de Supra. Le capital social de la Société a ainsi été ramené de 1.682.088,91 euros à 331.013,40 euros, divisé en 1.103.378 actions de 0,30 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Le Conseil de surveillance a désigné comme nouveaux membres du Directoire à compter du 21 mai 2012, Messieurs Michel Collin et Jean-Michel Mellinger.

4. Informations concernant les risques de marché

La Société effectue des achats en devises USD et se couvre sur les taux de changes en fonction des achats projetés dans cette monnaie. Les éléments techniques concernant cet outil de couverture figurent dans le paragraphe 3b. La Société n'est pas exposée à d'autres risques de marchés.

B. Principes, règles et méthodes comptables appliqués

1. Modes et méthodes d'évaluation appliqués aux états financiers

Les états de synthèse de notre société pour l'exercice clos au 31 mars 2012 ont été établis conformément aux dispositions du code de Commerce, du décret n°67.23 6 du 23 mars 1967 et du règlement n°2000-06 concernant les nouvelles règles d'évaluation des passifs.

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes avec comme hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Situation financière de Supra S.A. et impacts potentiels sur la continuité d'exploitation

Au cours de l'exercice précédent, la Société a connu une diminution forte de son activité, en particulier en ce qui concerne la part fabrication de son activité. Cette situation économique a généré une très nette dégradation de son fond de roulement et un accroissement significatif des besoins de trésorerie.

Face à cette situation, la Direction de la Société a pris la décision de consulter le Comité Central d'Entreprise sur un projet de licenciement collectif pour motif économique et de réorganisation tant de l'activité que des processus industriels de la Société devant permettre un retour progressif à l'équilibre.

La mise en œuvre de ces mesures permet à la Société d'anticiper une stabilisation de son activité en 2012 et une amélioration sensible des résultats dégagés à compter de 2012/2013.

Par ailleurs, la Société a entrepris des discussions avec ses partenaires bancaires afin de consolider à moyen terme les autorisations de découverts actuellement accordées.

La combinaison de ces éléments permettra à la société de faire face à ses engagements et d'assurer la continuité de son exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes.

1.1. Immobilisations incorporelles

Ce poste comprend :

- un droit au bail,
- des brevets totalement amortis,
- plusieurs logiciels informatiques amortis sur 12 mois lorsqu'il s'agit de logiciels de bureautique et entre 3 à 10 ans pour les logiciels de gestion,
- les malis de fusion de Feu Style et Biomee.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges qui s'élèvent pour l'exercice 2012 à 241 167 €.

Les opérations de transmissions universelles de patrimoines réalisées en 2009 avec les sociétés FEU STYLE et BIOME E ont conduit à la constatation à l'actif du bilan de la société SUPRA de deux malis de confusion dont les montants s'élèvent respectivement à 509 113 € et 532 560 €. Ces malis ont entièrement été provisionnés au 31/12/2010.

L'activité BIOME E ayant été totalement abandonnée, la valeur de ce mali de fusion est définitivement nulle.

L'évaluation du mali de confusion concernant FEU STYLE a été réalisée selon la même méthode que celle utilisée en 2010 et 2011 et ne permet pas la reprise d'une quote-part de la provision constituée.

1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais) lorsque la société procède à des travaux conduisant à la construction d'équipements ayant le caractère d'actif ceux-ci sont estimés à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire. L'excédent constitué par l'amortissement dégressif est, le cas échéant, constaté en amortissement dérogatoire.

Dans le cadre de l'application du règlement sur les actifs la société SUPRA a estimé en 2005 de nouvelles durées d'amortissements correspondant à la durée réelle d'utilisation de certains biens inscrits à l'actif acquis avant le 31 décembre 2004. Le montant des amortissements qui ont ainsi été reportés et qui restent à constater au 31 mars 2012 s'élève à 730 068€.

Pour les biens acquis après 2005 il n'y a plus de différence entre les durées d'amortissement économiques et les durées d'amortissement comptables.

Catégorie d'immobilisations	Durée d'amortissement	Application de la Réglementation sur Les actifs
- constructions		
• structure du bâtiment		40 ans
• autres composants		10 à 20 ans
- agencements/aménagements des constructions	5 à 10 ans	10 à 20 ans
- matériel et outillage industriels	3 à 8 ans	5 à 10 ans
- matériel de transport	4 à 5 ans	
- agencements, aménagements, insti. Divers	5 à 10 ans	
- matériel et mobilier de bureau et informatique	4 à 8 ans	

La liste et le montant des engagements financiers sur les immobilisations corporelles données en nantissement de dettes sont communiquées au paragraphe « Engagements donnés » dans l'annexe, le cas échéant.

La réflexion engagée sur l'avenir du site de production à Obernai avait conduit la Direction de la société à prendre la décision, dès 2010, de revoir les plans d'amortissements des équipements pour tenir compte de leur terme probable d'utilisation à fin 2012 et d'accélérer la dépréciation des installations. Cette réflexion n'ayant pas abouti en 2011, il a été décidé de revenir aux durées d'amortissements initiales.

1.3. Les immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Des dotations pour dépréciation sont calculées le cas échéant lorsque la valeur vénale ou de recouvrement est inférieure à la valeur comptable à la date de clôture.

1.4. Les stocks

Entre la clôture au 31 décembre 2011 et celle au 31 mars 2012 la société a procédé à une modification des modalités d'évaluation de ses stocks.

Les stocks de produits fabriqués et produits en cours de fabrication ont été évalués au coût de production. Les matières premières et le stock de marchandises ont été évalués au coût d'achat moyen pondéré.

La modification des modalités permettent de fiabiliser la traçabilité de notre méthode de calcul mais également la nature des charges incorporée directement dans le prix de revient usine. L'actualisation des critères retenus a donc conduit à une augmentation de la valeur brute au 31 mars 2012 d'un montant de 280 113 € par rapport aux critères de l'exercice précédent.

Valeurs brutes (en K€)	Stocks valorisés suivant anciennes modalités d'évaluation	Stocks valorisés suivant nouvelles modalités d'évaluation	Impact résultat
MATIERES PREMIERES	2 584	2 584	0
EN COURS	791	927	137
PRODUITS FINIS	2 976	3 119	143
PRODUITS NEGOCE	5 840	5 840	0
TOTAL	12 190	12 471	280

Les matières premières, produits finis, produits en cours de fabrication et marchandises sont dépréciés pour tenir compte de la rotation lente, de l'obsolescence et pour les stocks ne figurant plus au tarif de l'année à venir, ainsi que pour des articles dont les quantités peuvent excéder au minimum un an de consommation. L'actualisation des critères retenus pour l'application de la méthode de dépréciation des stocks en vigueur a entraîné une augmentation de la dépréciation au 31 mars 2012 d'un montant de 258 780 € par rapport aux critères de l'exercice précédent.

Dépréciation (en K€)	Dépréciation valorisée suivant anciennes modalités d'évaluation	Dépréciation valorisée suivant nouvelles modalités d'évaluation	Impact résultat
MATIERES PREMIERES	372	585	-213
EN COURS	132	166	-34
PRODUITS FINIS	447	458	-12
PRODUITS NEGOCE	627	627	0
TOTAL	1 578	1 837	-259

1.5 Créances et dettes

1.5.1 Provisions pour dépréciations des créances douteuses.

La méthode appliquée concernant les contentieux au 31 décembre 2011 est la suivante : provisionnement à 100%, sauf cas identifié avec un risque de non recouvrement partiel qui sera provisionné à due concurrence du risque.

1.5.2 Provisions pour dépréciations des créances échues.

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. En cas de risque de non recouvrement identifié sur les créances, une provision pour dépréciation est constituée selon les méthodes suivantes :

- Pour la France :
 - Provisionnement des factures échues à 25% ou 50% de l'encours HT en fonction du retard de paiement
 - Les centrales d'achats ne sont pas provisionnées
- Pour l'export :
 1. Factures échues de 1 à 90 jours / date de clôture : pas de provision
 2. Factures échues à plus de 90 jours / date de clôture : provisions de 10% à 100% de l'encours total en fonction de l'existence ou non d'une assurance crédit et de la maturité des créances.

1.5.3 Autres dettes d'exploitation

Les autres dettes d'exploitation sont constatées pour leur valeur nominale. La revue de nos méthodes d'évaluation et l'analyse complémentaire des risques nous ont conduits en 2007 à constater une charge complémentaire de 772 258 € avant impôt.

Au 31 mars 2012, l'analyse du risque a conduit à un solde de 344 864 €.

1.5.4 Disponibilités

Les mouvements affectant les comptes bancaires sont enregistrés en date d'opération. Le poste disponibilités intègre des valeurs à l'encaissement pour un montant total de 27 135 €.

2. Présentation des informations chiffrées

Toutes les valeurs indiquées dans les différents tableaux et rubriques ci-après sont exprimées en Euros.

C. Informations relatives au bilan

TABLEAU DE MOUVEMENTS D'IMMOBILISATIONS BRUTES en €

	Bilan Ouverture	Acquisitions	Cessions	Transferts compte à compte	Bilan au 31-mars-12
Logiciels	2 267 381		423 555	1 959	1 845 785
Mali de confusion Feu Style	509 113				509 113
Mali de confusion E-bois	532 560				532 560
Autres immobilisations incorporelles	636 505	6 063	70 546	64 595	636 616
Immobilisations en cours incorporelles	77 673	4 086		-64 595	17 164
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		0	0	0	0
Total immobilisations incorporelles	4 023 231	10 149	494 101	1 959	3 541 238
Terrains	377 480				377 480
Constructions sur sol propre	4 839 934				4 839 934
Installations générales & aménagement constructions	5 169 377		39 992	1 474	5 130 859
Installations techniques matériels et outillages	13 066 273	29 941	839 207	3 700	12 260 708
Matériel de transport	113 257				113 257
Matériel de bureau	1 091 422		299 582	3 034	794 875
Emballages récupérables & divers	0				0
Immobilisations en cours corporelles	20 680	31 509		-10 167	42 022
Total immobilisations corporelles	24 678 424	61 449	1 178 780	-1 959	23 559 134
Autres participations					0
Créances rattachées à des participations					0
Autres titres immobilisés	12 196		12 196		0
Prêts & autres immobilisations financières	554 027	2 500	2 600		553 927
Total immobilisations financières	566 223	2 500	14 796	0	553 927
Total général	29 267 878	74 098	1 687 677	0	27 654 299

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS en €

	Solde ouverture	Dotations linéaires	Diminutions	Transfert compte à compte	Bilan au 31-mars-12
Logiciels	1 733 146	101 907	423 555	-11 108	1 400 391
Immobilisations incorporelles	526 223	49 748	70 546	11 108	516 533
Total immob. incorporelles	2 259 369	151 656	494 101	0	1 916 924
Terrains	152 322				152 322
Constructions sur sol propre	4 600 413	3 100			4 603 513
Agencements installations	3 623 866	64 596	38 315		3 650 147
Matériel & outillage	9 908 078	189 023	839 207		9 257 894
Matériel de transport	101 028	1 607			102 635
Matériel de bureau & inform.	923 205	23 130	299 582		646 754
Emballages récupérables divers					
Total immob. corporelles	19 308 912	281 458	1 177 103	0	18 413 266
Total général	21 568 281	433 113	1 671 204	0	20 330 190

La dotation est comptabilisée dans les postes suivants :

- 681111** Immobilisations incorporelles
- 681122** Terrains
- 681123** Constructions sur sol propre
- 681123** Agencements installations
- 681125** Matériel & outillage
- 681128** Matériel de transport
- 681128** Matériel de bureau & informatique

TABLEAU DES STOCKS en €

	Brut N	Provision N	Net au 31/03/12	Net au 31/12/2011
Matières Premières	2 583 769	585 420	1 998 349	2 344 558
En-Cours	927 455	166 365	761 090	796 060
Produits Finis	3 119 323	458 439	2 660 884	2 940 794
Produits Négoce	5 840 000	626 749	5 213 251	4 999 620
TOTAL	12 470 546	1 836 972	10 633 574	11 081 032

ETAT DES PROVISIONS en €

Nature des provisions	Montant début exercice	Augmentations	Reprise des provisions non utilisées	Reprises des provisions utilisées	Montant au 31-mars-12
Amortissements dérogatoires	0				0
Total provisions réglementées	0	0	0	0	0
Provisions pour litiges prud'hommes	351 927	181 724	24 335	47 723	461 593
Provisions litiges risques et charges	390 200				390 200
Provisions pour garanties données aux clients	676 367	76 335			752 702
Provision perte de change	0				0
Provision pour retraites IFC	1 216 711		473 032		743 679
Provisions pour retraites et médailles du travail	70 326		28 702		41 624
Provision pour restructuration	0	5 176 000			5 176 000
Total provisions pour risques et charges	2 705 531	5 434 059	526 069	47 723	7 565 798
Provision pour dépréciation s/immob. incorporelles	1 041 673				1 041 673
Provision pour dépréciation. s/immob. financières	85 371				85 371
Provision pour dépréciation s/stocks et en-cours	1 502 453	1 836 970	1 502 451		1 836 972
Provision pour dépréciation s/cptes clients	1 236 237	125 703	109 265	104 047	1 148 628
Prov. pour dépréciation des débiteurs divers	0				0
Total provisions pour dépréciation	3 865 734	1 962 673	1 611 716	104 047	4 112 644
TOTAL GENERAL	6 571 265	7 396 732	2 137 785	151 770	11 678 442

Nature des provisions	Augmentations	Diminutions
dont dotations et reprises d'exploitation	7 396 732	2 289 555
financières	-	-
exceptionnelles	-	-
Total	7 396 732	2 289 555

PROVISION POUR RISQUES PRUD'HOMMES

Ces provisions ont été évaluées en fonction des procédures en cours au 31/03/2012 et des jugements intervenus jusqu'à l'arrêt des comptes pour les dossiers concernés.

PROVISION POUR INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

L'engagement de la société en matière d'indemnités de fin de carrière est évalué en fin d'année. L'évaluation faite par un actuaire est basée sur la méthode prospective, conformément aux normes IFRS.

Les hypothèses démographiques sont identiques à celles de 2010. Les hypothèses économiques prises en compte en 2011 sont les suivantes :

- taux d'actualisation est de 4.75%,
- taux d'inflation attendu sur le long terme de 2%,
- taux de progression des salaires : Inflation,
- Indexation des gratifications d'ancienneté : 0 %,
- Taux de charges sociales patronales : 44 % Richard Le Droff, 42 % Supra.

Cet engagement est intégralement couvert par une provision se monte au 31 mars 2012 à 743 679 €. Compte tenu de la durée exceptionnelle de notre exercice social (3 mois) la réactualisation des données actuarielles n'a pas pu être faite. Une reprise de provision d'un montant de 473 032 € a néanmoins été comptabilisée pour tenir compte de la suppression des postes liés au plan de sauvegarde des emplois.

L'intégralité des coûts liés au départ des salariés concernés par le projet de plan de sauvegarde des emplois se trouve dans la provision pour restructuration.

PROVISION POUR MEDAILLES DU TRAVAIL

Il en est de même concernant l'engagement de la société en matière de médailles du travail. L'évaluation est faite par un actuaire, basée sur la méthode prospective, conformément aux normes IFRS.

Cet engagement est lui aussi intégralement couvert par une provision qui se monte au 31 mars 2012 à 41 624 €. Les données actuarielles n'ont, comme précédemment, pas pu être réactualisées. Une reprise de provision d'un montant de 28 702 € a été comptabilisée pour tenir compte du départ des salariés dans le cadre du projet de plan de sauvegarde des emplois.

PROVISION POUR GARANTIE

La mise à jour de la provision pour garantie a été réalisée au 31 mars 2012.

Elle est évaluée compte tenu des pièces fournies gratuitement, des avoirs émis ainsi que des frais de port occasionnés lors de la réparation sous garantie d'appareils défectueux.

Cette provision a été évaluée conformément au taux de retour pour raisons techniques par rapport au chiffre d'affaires réalisé pour chaque famille de produits. La méthode d'évaluation a été revue, pour tenir compte de manière plus exacte des coûts de garantie par famille de produits et notamment des délais de garantie à couvrir. La grande majorité des coûts de garantie sont générés par des produits de négoce électrique garantis une année.

Le calcul se base sur les hypothèses suivantes sur la période du 01 avril 2011 au 31 mars 2012 :

- 1 Le calcul sur une année, sur les cas réels pris en charge par lignes de produits en garantie, en spécifiant la date de vente de SUPRA à son client, la date de vente au client final et la date de prise en charge en garantie. Nous déterminons ainsi le temps à couvrir en fonction de la date de vente par SUPRA et du temps de garantie lié au produit ;
- 2 détermination du temps de garantie par produit par le SAV de SUPRA ;
- 3 nous calculons par ligne de produits (bois et électrique) le coût annuel des garanties (remplacement des appareils, coût des réparations externes, avoirs et transports pour service après-vente);
- 4 le coût annuel de la garantie par ligne de produit est mis en proportion du chiffre d'affaires de l'année pour calculer un pourcentage;
- 5 nous multiplions le pourcentage par la durée de garantie à couvrir ce qui donne le montant global de la couverture à provisionner;
- 6 enfin cette provision est comparée au total inscrit au bilan pour ajustement de la provision.

Ainsi les hypothèses retenues pour l'exercice clos au 31 mars 2012 pour le calcul de la provision pour garantie pour les appareils électriques et bois peuvent se résumer comme suit :

- le cout des garanties assurées aux clients du 01 avril 2011 au 31 mars 2012 représente 2,4 % pour le chiffre d'affaires bois sur la même période.
- le cout des garanties assurées aux clients du 01 avril 2011 au 31 mars 2012 représente 8,3 % pour le chiffre d'affaires électrique sur la même période.

Pour rappel, SUPRA alloue deux types de garanties qu'il convient de distinguer:

- Une garantie pièce et main d'œuvre pour les produits électriques de chauffage et de climatisation mobile, les appareils de chauffage à granulés.
- Une garantie pièce pour les appareils à bois en bûches. Dans le cadre de cette garantie, la pièce reconnue défectueuse est prise en charge. Les frais liés au remplacement de la pièce sont exclus du bénéfice de cette garantie.

Dans les deux cas, la garantie s'applique dans le cadre d'une installation et d'une utilisation conforme aux prescriptions de la notice et au respect des règles d'installations nationales pour les produits nécessitant une mise en œuvre.

Elles sont expressément décrites pour éviter tout litige.

Les exclusions concernent des pièces directement accessibles et que l'utilisateur peut endommager du fait d'une mauvaise utilisation voire de chocs comme la vitre d'un insert, les joints, ou encore les consommables comme les filtres à remplacer selon l'utilisation faite.

Les limitations concernent des pièces pouvant subir une usure prématurée dans le cas d'une installation ou d'une utilisation non conforme.

Ces limitations touchent en particulier les pièces intérieures des appareils à bois, au contact de la flamme, garanties 1 an.

Les statistiques de commercialisations de pièces montrent que seules ces pièces sont consommées.

Au vu des statistiques connues à ce jour, la garantie survient dans les 5,1 mois de la vente pour le matériel électrique et dans les 5,2 mois de la vente pour le matériel bois quelque soit la période de garantie prévue par ailleurs dans les conditions générales de ventes pour ces deux types de produits.

Ainsi une partie des coûts du service après vente ou d'avoirs émis concerne des ventes de l'exercice et les coûts afférents sont ainsi comptabilisés sur le même exercice.

Il convient donc de ne provisionner que les ventes de l'année qui statistiquement sont encore concernées par le risque de retours : les 5,1 derniers mois de ventes pour le matériel électrique et les 5,2 derniers mois pour le matériel bois.

PROVISION POUR RESTRUCTURATION

Une provision pour restructuration a été constatée à hauteur de 5 176 K€ dans les comptes au 31 mars 2012 pour faire face aux événements trouvant leur origine dans le projet de réorganisation et de PSE : coûts de départs liés aux suppressions de postes (indemnités, préavis, coûts d'accompagnement) ; coûts liés à la fermeture d'un site et au déplacement d'activités ; honoraires et frais.

L'information de ces événements a été faite aux représentants du personnel avant le 31 mars 2012.

ETAT DES CREANCES en €

	Montant Brut	A 1 an au plus	à plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	205 550	2 668	202 882
Autres immobilisations financières	348 377	348 377	
Avances et acomptes versés	240 078	240 078	
Clients douteux ou litigieux	1 182 355		1 182 355
Autres créances clients (1)	5 805 706	5 805 706	
Personnel et comptes rattachés	104 746	104 746	
Sécurité sociale et autres	42 203	42 203	
Impôt sur les bénéfices (2)	2 145 356		2 145 356
Taxe sur la valeur ajoutée	681 240	681 240	
Autres impôts et taxes	23	23	
Divers	10 704	10 704	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	135 560	135 560	
Charges constatées d'avance	382 127	382 127	
TOTAUX	11 284 025	7 753 432	3 530 593

(1) « Autres créances clients » incluant les effets à recevoir au 31 mars 2012 pour un montant total de 752 310 €

(2) dont créance de carry-back	1 190 610 €
Créance crédit d'impôt recherche 2010	412 633 €
Créance crédit d'impôt recherche 2011	433 690 €
Créance crédit d'impôt recherche 2012	108 422 €
Total	<u>2 145 355 €</u>

Informations sur les postes concernant les entreprises liées

Compte tenu des mouvements intervenus dans le contrôle de la société, il n'y a pas en date du 31 mars de créances ou de dettes vis-à-vis de sociétés liées.

PRODUITS A RECEVOIR en €

	Montant au 31/03/2012
Créances clients et comptes rattachés	17 065
Autres créances	286 612
Etat	
Total	303 677

Au 31 mars 2012, nous n'avons pas de portefeuille de SICAV en banque.

DETAIL DES CCA en €

Détail des charges constatées d'avance	Montant au 31-mars-12
Achats non stockés de matières	72
Locations	17 386
Entretien et réparations	174 846
Primes d'assurances	70 439
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	6 169
Publicité, publications et relation	32 848
Transports	27 364
Frais postaux	3 139
Divers	24 384
Autres impôts, taxes et versements assimilés	22 721
Autres charges sociales	660
Charges diverses de gestion courant	2 100
Total	382 127

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES en €

	Montant Brut	à 1 an au plus	+1 an < 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
à 1 an maximum à l'origine	6 924 859	6 924 859		
à plus de 1 an à l'origine	0	0		
Fournisseurs et comptes rattachés	7 002 887	7 002 887		
Personnel et comptes rattachés	1 617 992	1 617 992		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 685 469	1 685 469		
Taxe sur la valeur ajoutée	144 522	144 522		
Autres impôts et taxes et assimilés	352 834	352 834		
Impôt sur les bénéfices				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	71 171	71 171		
Groupe et associés				
Autres dettes	2 044 921	2 044 921		
Produits constatés d'avance	189 927	189 927		
TOTAUX	20 034 582	20 034 582	0	0

Charges à payer rattachées aux postes de dettes en €

	Montant au 31/03/12
Emprunts et dettes établissements de crédits	34 391
Dettes rattachées aux comptes fournisseurs	2 447 419
R.R.R. & avoirs à établir	1 761 483
Personnel	1 493 689
Organismes Sociaux	674 800
Etat	352 834
TOTAL	6 764 616

D. Informations relatives aux postes du compte de résultat

1. Ventilation du chiffre d'affaires :

en €	CA France	CA Export	CA Total
- Négoce	3 647 587	287 181	3 934 768
- Production vendue	2 499 937	1 109 269	3 609 206
- Services	-433 254	4 453	-428 801
TOTAL	5 714 271	1 400 903	7 115 173

Le montant des transferts de charges de formation au 31 mars 2012 est de 10 446 €. Il s'agit des refacturations à l'ADEFIM 67/OPCAIM des frais liés aux formations effectuées.

2. Détail des produits et charges exceptionnels :

DETAIL DES PRODUITS & CHARGES EXCEPTIONNELS en €

	Charges exceptionnelles
Dotations exceptionnelles	110
Dotations amortissements dérogatoires	0
Coût sur opération en capital	1 676
Coût sur opération de gestion	29 246
Total Charges exceptionnelles	31 032
	Produits exceptionnels
Produits exceptionnels sur op. de gestion	1 013
Reprises amortissements dérogatoires	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital (1)	109 452
Total Produits exceptionnels	110 465
Résultat exceptionnel	79 433

(1) Les opérations en capital représentent pour l'essentiel des cessions d'immobilisations et plus particulièrement un outillage industriel (panneauteuse) pour 100 K€.

3. Rémunération des dirigeants

La rémunération des membres du directoire s'élève à 82 880 € bruts en salaires et 66 283 € HT d'honoraires pour l'exercice clos le 31/03/2012.

4. Impôt sur les sociétés

4.1. Incidence des dispositions fiscales sur le résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice n'a été affecté par aucune disposition fiscale particulière.

4.2. Ventilation de la charge d'impôt

La charge d'impôt au 31 mars 2012 se décompose comme suit :

- Crédit impôt recherche : (108 422) €

(En milliers d'euros)

Rubriques	Résultat avant impôt	Impôt Société	Résultat net après impôt
Résultat Courant	(10 215)	108	(10 107)
Résultat exceptionnel (et participation)	79	0	79
Résultat comptable	(10 136)	108	(10 027)

4.3. Allègement de la dette future d'impôt

(En milliers d'euros)

Montant en base

- Contribution Organic	13
- Autres provisions temporairement non déduites	1 077
<hr/>	
- Indemnités de fin de carrières	744
- Pertes reportables	25 244
<hr/>	
TOTAL allègements	27 078
<hr/> <hr/>	
Situation fiscale différée nette	27 078 x 33,33%
	9 026

E. Autres informations

1. Effectif moyen du 01/01/2012 au 31/03/2012

Catégorie	Effectif salariés
Cadres & VRP	63
Assimilés cadres	18
Employés	93
Ouvriers	151
Apprentis	8
Total	333
Intérimaires	0
Total	333

2. Composition du capital

	Nombre d'actions	Capital en €
Capital en début d'exercice	1 103 378	1 682 089
Capital en fin d'exercice	1 103 378	1 682 089

Le capital social a fait l'objet d'une conversion globale au 31.12.2001.

- **Droit de vote double :**

L'Assemblée Générale du 13.12.1985 a décidé d'attribuer un droit de vote double de celui conféré aux autres actions à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom d'un même actionnaire.

- **Les actions propres :**

Au 31/03/2012, la société SUPRA détient à l'actif 24 538 actions constitutives de son capital dites actions propres pour un montant de 146 878.65 € et qui représentent 2,22 %.

Le sort des actions propres sera décidé lors de l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2011.

3. **Engagements financiers**

a) **Engagements donnés**

Cautions en garantie d'opérations de crédits documentaires à l'importation :

Banque Populaire : 516 468 USD

Société Générale : 670 620 USD

Engagement de Crédit Bail mobilier : 8 406 €

b) **Engagements reçus**

Crédits documentaires : 3 000 000 €

Lignes de découvert : 12 850 000 €, dont couvertes par des garanties (cession Dailly) : 6 500 000 €

Traites remises à l'escompte : 2 500 000 €.

L'ensemble de ces lignes a été dénoncé par les différentes banques.

Lignes de découvert utilisées à fin mars 2012 : 6 890 468 €

Des contrats de couverture de change visant à couvrir des flux de trésorerie futurs ont été mis en place (détail ci-dessous). Il s'agit de contrats d'achats d'USD servant à couvrir les approvisionnements de produits en provenance de la zone Asie.

Echéances	Banque	Montant disponible \$	Taux €/ \$	Montant €
29/06/2012	SG	822 385	1,3169	624 486
29/06/2012	BP	518 843	1,3171	393 928
	Totaux	1 341 228		1 018 414

c) Droit individuel à formation

Volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés : 30 937 heures.

Volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande : 30 814 heures.

d) Engagements pris en matière de crédit bail et de contrats de location en €.

ENGAGEMENTS DE LOCATION							
Poste du Bilan	valeur des biens à l'origine	Dotation théorique	Redev. payées		Redevances restant à payer		
			De l'exercice	Jusqu'à 1 an	+1 an à 5 ans	+5ans	Total à payer
Véhicules	903 454	45 173	83 371	231 468	277 231		508 699
Chariot élévateurs			42 508	42 445	5 817		48 262
Matériel de bureau			12 751	35 516	57 101		92 618
Location Impact			2 850	11 400	18 050		29 450
Location Faraone St Bonnet			13 543	54 173	58 687		112 860
Location Ameye			6 600	26 400	4 400		30 800
Loc. Les Faisans Feu style			4 108	6 846			6 846
Loc. La Cheminée Feu style			13 453	53 814	76 236		130 050
TOTAUX			179 184	462 062	497 522	0	959 584

ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL sans option achat								
Poste du Bilan	Valeurs des biens à l'origine	Dotation théorique	Redevances payées		Redevances restant à payer			Total à payer
			De l'exercice	Cumulées	Jusqu'à 1 an	+1 an à 5 ans	+5ans	
Matériels informatiques	423 073	35 256	34 245	308 205	74 664	35 502		110 166
TOTAUX			34 245	308 205	74 664	35 502	0	110 166

ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL avec option achat									
Poste du Bilan	Valeur des biens à l'origine	Dotation théorique	Redevances payées		Redevances restant à payer			Total à payer	Prix d'achat résiduel
			De l'exercice	Cumulées	Jusqu'à 1 an	+1 an à 5 ans	+5ans		
Véhicules	40 461	2 023	2 476	26 242	7 793	226		8 019	387
TOTAUX			2 476	26 242	7 793	226	0	8 019	387

4. Tableau des flux de trésorerie

4.1 Capacité d'autofinancement

	31/03/2012
Excédent brut d'exploitation	(4 527 064)
(+) transfert de charges	38 250
(+) produits divers de gestion	6 447
(-) charges diverses de gestion	122 885
(+) produits financiers hors reprises	3 351
(-) charges financières hors dotations	72 651
(+) produits exceptionnels hors reprises, cessions et subv.	1 013
(-) charges exceptionnelles hors dotations	29 246
(-) intéressement des salariés	
(-) impôt sur le bénéfice	-108 423
Capacité d'autofinancement	(4 594 362)

4.2 Tableau de financement

	31/03/2012
Ressources et financement de l'exercice	
Capacité d'autofinancement de l'exercice	
Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé :	
Cessions d'immobilisations :	
- incorporels	
- corporels	109 453
Cessions ou réductions d'immobilisations financières	14 796
Augmentation des capitaux propres	
Augmentation de dettes financières :	
- emprunts	
- autres dettes financières	
Total des ressources	124 249
Emplois fixes de l'année	
Insuffisance d'autofinancement	4 594 362
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :	
Immobilisations incorporelles	10 149
Immobilisations corporelles	61 449
Immobilisations financières	2 500
Réduction de capitaux propres (et avances conditionnées)	
Remboursement de dettes financières :	
- emprunts	
- autres dettes financières	
Total des emplois	4 668 460
Variation du fonds de roulement net global	(4 544 211)

IX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la Société au 31 mars 2012

SUPRA

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2012

SUPRA

28 rue du Général Leclerc - 67210 OBERNAI
Société Anonyme au capital de 1 682 088,91 €
RCS : 675 880 710 000 32

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2012

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale appelé à statuer sur les comptes, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice, d'une durée exceptionnelle de trois mois, clos le 31 mars 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SUPRA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incertitudes pesant sur la continuité d'exploitation de la société et sur les hypothèses structurantes sur lesquelles se fonde l'application du principe comptable de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 mars 2012, tel que cela est précisé dans les notes « *Situation financière de Supra S.A et impacts potentiels sur la continuité*

d'exploitation » du chapitre B. « *Principes et règles et méthodes comptables appliqués* » et « 3. Evènements post clôture » de l'annexe.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et méthodes comptables

- Comme indiqué dans la première partie de ce rapport, la note « Situation financière de Supra S.A et impacts potentiels sur la continuité d'exploitation » du chapitre B. « *Principes et règles et méthodes comptables appliqués* » de l'annexe fait état des incertitudes pesant sur la continuité d'exploitation et des raisons pour lesquelles le principe comptable de continuité d'exploitation a été retenu pour l'établissement des comptes au 31 mars 2012.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée.

- La note 1.4 « *Les stocks* » du chapitre B. « *Principes et règles et méthodes comptables appliqués* » de l'annexe fait état de la modification apportée aux modalités d'évaluation des stocks d'en- cours et de produits finis entre le 31 décembre 2011 et la clôture au 31 mars 2012 qui conduit à une augmentation de la valeur brute au 31 mars 2012 d'un montant de 280 113 € par rapport aux critères de l'exercice précédent.

Dans le cadre de notre appréciation des principes et règles comptables appliqués par votre société, nos travaux ont notamment consisté à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et à en vérifier leur correcte application.

Estimations comptables

- Votre société constitue des provisions telles que décrites dans les notes 1.4 et 1.5 du paragraphe B « *Principes, règles et méthodes comptables appliqués* » et la note « *Etat des provisions* » du paragraphe C « *Informations relatives au bilan* ».

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et le caractère raisonnable des hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir par sondages les calculs effectués par votre société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations requises par l'article L.225-102-1 du code de commerce relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur ne sont pas mentionnées en totalité dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons en attester l'exactitude et la sincérité.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital (ou des droits de vote) vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Strasbourg, le 6 juin 2012

Le commissaire aux comptes

MAZARS

VALENTIN WITTMANN

X

**Rapport spécial du
commissaire aux comptes sur
les conventions et
engagements réglementés**

SUPRA

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice de trois mois clos le 31 mars 2012

SUPRA

28 rue du Général Leclerc - 67210 OBERNAI
Société Anonyme au capital de 1 682 088,91 €
RCS : 675 880 710 000 32

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice de trois mois clos le 31 mars 2012

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Votre conseil de surveillance, dans sa séance du 26 janvier 2012, a autorisé votre société à conclure un contrat de détachement portant sur l'intérim de la Présidence du Directoire de la société SUPRA avec la société FIDELYS CONSEIL. L'objet de cette convention est d'assurer la gestion de la société dans le respect des dispositions statutaires et de gouvernance de votre société en procédant pour cela à la nomination de Monsieur Dominique HENNERESSE en qualité de Président du Directoire, mandataire social non rémunéré. Ce contrat a été signé le 26 janvier 2012.

Au titre de cette convention qui prévoit le paiement d'honoraires au temps passé sur la base d'un taux journalier de 2 000 € hors taxes, dans la limite d'un maximum de 36 000 € HT par mois, votre société a versé, au titre de l'exercice de trois mois clos le 31 mars 2012, un montant de 66 283 € HT.

Personne concernée :

Monsieur Dominique HENNERESSE, Président du Directoire.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention, ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice de trois mois écoulé.

Fait à Strasbourg, le 4 juin 2012

Le Commissaire aux Comptes

MAZARS

Valentin WITTMANN

XI

Rapport du commissaire aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de surveillance de la Société

SUPRA

Rapport du Commissaire aux Comptes
établi en application de l'article L. 225-235
du Code de commerce, sur le rapport du
Président du conseil de surveillance de la
société SUPRA

Exercice clos le 31 mars 2012

SUPRA

28 rue du Général Leclerc - 67210 OBERNAI
Société Anonyme au capital de 1 682 088,91 €
RCS Saverne : 675 880 710

Rapport du Commissaire aux Comptes
établi en application de l'article L. 225-235
du Code de commerce, sur le rapport du
Président du conseil de surveillance de la
société SUPRA

Exercice clos le 31 mars 2012

Rapport du Commissaire aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil de surveillance de la société SUPRA

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société SUPRA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice de 3 mois clos le 31 mars 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-

tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce appellent de notre part les observations suivantes :

- Nous relevons, comme le mentionne le rapport du Président au paragraphe 2.8 « Conclusion : objectif à court et moyen terme », que votre société s'inscrit dans une démarche d'adaptation continue de ses procédures de contrôle interne en adéquation avec l'évolution des risques auxquels elle peut être confrontée.
- Dans cette phase d'adaptation des procédures de contrôle interne de votre société et par conséquent de fiabilisation des informations financières, il demeure nécessaire de mettre en œuvre des contrôles substantifs importants.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Strasbourg, le 4 juin 2012

Le Commissaire aux Comptes

MAZARS

Valentin WITTMANN

XII

Rapports spéciaux du commissaire aux comptes sur les opérations sur le capital (résolutions : 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22)

SUPRA

Rapport du Commissaire aux Comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2012
Résolution n° 11

SUPRA

28 rue du Général Leclerc - 67210 OBERNAI
Société Anonyme au capital de 1 682 088,91 €
RCS Saverne : 675 880 710

Rapport du Commissaire aux Comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2012
Résolution n° 11

Rapport du Commissaire aux Comptes sur la réduction du capital

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Afin de permettre à votre société d'apurer une partie de ses pertes, votre Directoire vous propose de procéder à une opération de réduction du capital d'un montant de 1 351 075,51 euros. Cette opération serait réalisée par voie de diminution de la valeur nominale des 1 103 378 actions de la société qui serait ramenée à 0,30 euro et, serait imputée sur le report à nouveau qui serait ainsi ramené, sous réserve de l'adoption de la 5^{ème} résolution de la présente assemblée, de -2 237 323 euros à 886 247,49 euros.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société de 1 682 088,91 euros à 331 013,40 euros.

Fait à Strasbourg, le 4 juin 2012

Le Commissaire aux Comptes

MAZARS

Valentin WITTMANN

SUPRA

Rapport du commissaire aux comptes sur l'émission d'actions
et de diverses valeurs mobilières avec maintien ou suppression
du droit préférentiel de souscription

Assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2012
Résolutions 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20

SUPRA

28 rue du Général Leclerc - 67210 OBERNAI
Société Anonyme au capital de 1 682 088,91 €
RCS Saverne : 675 880 710

Rapport du commissaire aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription

Assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2012
Résolutions 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20

Rapport du commissaire aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Directoire de différentes émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport :

- de lui déléguer, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose le cas échéant de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
 - émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L. 228-93 du code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital), avec maintien du droit préférentiel de souscription (13^{ème} résolution),
 - émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L. 228-93 du code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offres au public (14^{ième} résolution),

- émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L. 228-93 du code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital), avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier et dans la limite de 20% du capital social par an (16^{ième} résolution),
- émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en cas d'offre publique d'échange initiée par votre société (20^{ième} résolution),
- de l'autoriser, par la 15^{ième} et la 17^{ième} résolution et dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées respectivement à la 14^{ième} et à la 16^{ième} résolution à fixer le prix d'émission dans la limite légale annuelle de 10 % du capital social,
- de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, le pouvoir de fixer les modalités d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (19^{ième} résolution), dans la limite de 10 % du capital.
- Le montant nominal global des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 12 000 000 € au titre des 13^{ième} à 20^{ième} résolutions, étant précisé le montant nominal maximal des augmentations susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 8 000 000 € au titre de la 13^{ième} résolution et 4 000 000 € au titre des 14^{ième} à 20^{ième} résolutions. Le montant nominal global des titres de créance susceptibles d'être émis ne pourra excéder 20 000 000 au titre des 13^{ième} à 20^{ième} résolutions.

Ces plafonds tiennent compte du nombre supplémentaire de valeurs mobilières à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux 13^{ième} à 17^{ième} résolutions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du code de commerce, si vous adoptez la 18^{ième} résolution.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Directoire au titre des 14^{ième}, 15^{ième}, 16^{ième}, 17^{ième} résolutions.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des 13^{ième}, 19^{ième} et 20^{ième} résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les 14^{ième}, 15^{ième}, 16^{ième}, 17^{ième} et 18^{ième} et 20^{ième} résolutions.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre Directoire en cas d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital et en cas d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Fait à Strasbourg, le 6 juin 2012

Le commissaire aux comptes

MAZARS

VALENTIN WITTMANN

SUPRA

Rapport du Commissaire aux Comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2012
Résolution n° 21

SUPRA

28 rue du Général Leclerc - 67210 OBERNAI
Société Anonyme au capital de 1 682 088,91 €
RCS Saverne : 675 880 710

Rapport du Commissaire aux Comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2012
Résolution n°21

Rapport du Commissaire aux Comptes sur la réduction du capital

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées,

nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Directoire vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Strasbourg, le 4 juin 2012

Le Commissaire aux Comptes

MAZARS

Valentin WITTMANN

SUPRA

Rapport du commissaire aux comptes
sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant
accès au capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne
d'entreprise

Assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2012
Résolution n° 22

SUPRA

28 rue du Général Leclerc - 67210 OBERNAI
Société Anonyme au capital de 1 682 088,91 €
RCS Saverne : 675 880 710

Rapport du commissaire aux comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2012
Résolution n° 22

Rapport du commissaire aux comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.228-92 et L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au directoire de la compétence de décider une augmentation du capital par émission d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents à un plan d'épargne de votre Société et des sociétés et groupement d'intérêt économique liés à votre Société dans les conditions de l'article L. 225-180 du code de commerce, pour un montant nominal maximum de 1 000 000 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette opération est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du code de commerce et L. 3332-18 et suivants du code du travail.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ou valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du directoire.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, le commissaire aux comptes établira un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre directoire.

Fait à Strasbourg, le 4 juin 2012

Le commissaire aux comptes

MAZARS

VALENTIN WITTMANN

XIII

**Procès verbal des résolutions de
l'assemblée générale du 27 juin
2012**

SUPRA

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 1.682.088,91 €
Siège social : 28, rue du Général Leclerc - 67210 OBERNAI
R.C.S. Saverne 675 880 710
SIRET : 675 880 710 00032

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE du 27 juin 2012

L'an deux mille douze
le vingt sept juin
à dix heures trente minutes
à Obernai (Bas-Rhin) - 28, rue du Général Leclerc

Les actionnaires de la Société Supra, Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 1 682 088,91 €, dont le siège social est à Obernai (Bas-Rhin) 28, rue du Général Leclerc, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte sur convocation faite par le Directoire.

Chaque actionnaire inscrit au nominatif a été convoqué par lettre simple en date du 11 juin 2012.

L'avis de réunion a été publié dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 23 mai 2012. Un avis de convocation a été publié dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 11 juin 2012.

L'avis de convocation a été inséré dans le Journal d'Annonces Légales "Affiches d'Alsace et de Lorraine" du 8 juin 2012.

Monsieur Dominique Henneresse, Président du Directoire, assiste à cette Assemblée.

Monsieur Vincent DEBATS, représentant au CCE, est également présent.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Louis Grevet, Président du Conseil de Surveillance.

Est scrutateur de l'Assemblée, l'actionnaire présent possédant le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction :

- Supra Holding représentée par Monsieur Dominique Henneresse.

Le bureau de l'Assemblée désigne pour secrétaire Madame Véronique Tursin.

La société Mazars, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée est absente excusée.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent 1.024.410 actions sur les 1.103.378 actions formant le capital dont 10 actions bénéficient du droit de vote double.

L'Assemblée, concernant l'ordre du jour ordinaire, représentant au moins le cinquième des actions ayant droit de vote est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée, concernant l'ordre du jour extraordinaire, représentant au moins le quart des actions ayant droit de vote est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les numéros du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 23 mai 2012 et du 11 juin 2012 ainsi que le Journal d'Annonces Légales " Affiches d'Alsace et de Lorraine" du 8 juin 2012,
- la copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes,
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires au nominatif pur,
- la feuille de présence,
- les bulletins de vote par correspondance.

Il dépose, également, les rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'Assemblée :

- le rapport du Directoire,
- le texte des projets de résolutions proposées par le Directoire à l'Assemblée,
- les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare que le rapport du Directoire, le texte des projets de résolutions proposées, les rapports du Commissaire aux Comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011 - Imputation des pertes ;
3. Approbation des conventions visées par les articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
4. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2012 ;
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2012 - Imputation des pertes ;
6. Approbation des conventions visées par les articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2012 ;
7. Nomination du commissaire aux comptes titulaire ;
8. Nomination du commissaire aux comptes suppléant ;
9. Autorisation à donner au directoire en vue de l'achat par la Société de ses propres actions ;

A titre extraordinaire

10. Décision relative à la continuation de l'activité de la Société en application des dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce ;
11. Réduction du capital social de la Société par diminution de la valeur nominale des actions pour cause de pertes ;
12. Délégation de compétence au directoire à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes ;
13. Délégation de compétence au directoire à l'effet d'émettre des actions de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;

14. Délégation de compétence au directoire à l'effet d'émettre, par voie d'offres au public, des actions de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
15. Autorisation à donner au directoire, en cas d'émission, par voie d'offres au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'assemblée générale ;
16. Délégation de compétence au directoire à l'effet d'émettre, par voie d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, des actions de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
17. Autorisation à donner au directoire, en cas d'émission, par voie d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'assemblée générale ;
18. Autorisation à donner au directoire, en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre ;
19. Délégation de compétence au directoire à l'effet de procéder à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, dans la limite de dix pour cent (10 %) du capital social, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société ;
20. Délégation de compétence au directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société ;
21. Autorisation à donner au directoire à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions ;
22. Autorisation à donner au directoire à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés de la Société adhérant à un plan d'épargne entreprise ;

Pouvoirs pour formalités

23. Pouvoirs pour formalités.

Parole est donnée au Président pour la présentation du rapport du Directoire.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

A titre ordinaire

Première résolution (*Approbaton des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du directoire, des observations du conseil de surveillance sur le rapport de gestion et sur les comptes de l'exercice, ainsi que du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, approuve l'ensemble de ces comptes comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2011, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale constate que les comptes de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 font apparaître une perte de (10.416.896,03) euros.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à un montant global de 33.868 euros et constate qu'il n'y a pas d'impôt sur les sociétés à supporter à ce titre.

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve aux membres du directoire, aux membres du conseil de surveillance ainsi qu'aux anciens administrateurs au titre de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Elle donne également quitus aux commissaires aux comptes pour l'exécution de leur mission.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution (Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011 - Imputation des pertes)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du directoire, des observations du conseil de surveillance sur le rapport de gestion et sur les comptes de l'exercice, ainsi que du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2011 s'élevant à (10.416.896,03) euros de la manière suivante :

- à hauteur de (6.748.027,48) euros au poste « Report à nouveau » ; et
- le solde, soit (3.668.868,55) euros, au poste « Autres réserves ».

Le poste « Report à nouveau » après répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011 s'établit ainsi :

Report à nouveau antérieur :	6.748.027,48 euros
Affectation du résultat 2011 :	(6.748.027,48) euros

Solde du compte « Report à nouveau » après affectation : 0 euros

Le poste « Autres réserves » après répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011 s'établissent ainsi :

Solde des réserves libres :	8.776.442,51 euros
Affectation du résultat 2011 :	(3.668.868,55) euros

Solde du compte « Autres réserves » après affectation : 5.107.573,96 euros

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution (Approbation des conventions visées par les articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes prévu à l'article L. 225-88 du Code de commerce sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2011, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve la convention visée par celui-ci en toutes ses parties.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution (Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2012)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du directoire, des observations du conseil de surveillance sur le rapport de gestion et sur les comptes de l'exercice, ainsi que du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012, approuve l'ensemble de ces comptes comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 mars 2012, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale constate que les comptes de la Société au titre de l'exercice clos le 31 mars 2012 font apparaître une perte de 10.026.875 euros.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à un montant global de 6.836 euros et constate qu'il n'y a pas d'impôt sur les sociétés à supporter à ce titre.

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve aux membres du directoire et aux membres du conseil de surveillance au titre de leur mandat pour l'exercice clos le 31 mars 2012.

Elle donne également quitus aux commissaires aux comptes pour l'exécution de leur mission.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution (Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2012 - Imputation des pertes)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du directoire, des observations du conseil de surveillance sur le rapport de gestion et sur les comptes de l'exercice, ainsi que du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2012 s'élevant à 10.026.875 euros de la manière suivante :

- à hauteur de (2.513.770) euros au poste « Primes d'émission » ;
- à hauteur de (5.107.573,96) euros au poste « Autres réserves » ;
- à hauteur de (168.208) euros au poste « Réserve légale » ;
- le solde, soit (2.237.323) euros, au poste « Report à nouveau ».

Le poste « Primes d'émission » après répartition du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2012 s'établit ainsi :

Solde du poste « primes d'émission » : 2.513.770 euros
Affectation du résultat au 31 mars 2012 : (2.513.770) euros

Solde du compte « Primes d'émission » après affectation : 0 euros

Le poste « Autres réserves » après répartition du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2012 s'établit ainsi :

Solde des autres réserves après affectation du résultat 2011 : 5.107.573,96 euros
Affectation du résultat au 31 mars 2012 : (5.107.573,96) euros

Solde du compte « Autres réserves » après affectation : 0 euros

Le poste « Réserve légale » après répartition du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2012 s'établit ainsi :

Solde de la réserve légale : 168.208 euros
Affectation du résultat au 31 mars 2012 : (168.208) euros

Solde du compte « Réserve légale » après affectation : 0 euros

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, la réserve légale devra être reconstituée par prélèvements annuels sur les bénéfices nouveaux jusqu'à ce qu'elle atteigne dix pour cent (10 %) du montant du capital social.

Le poste « Report à nouveau » après répartition du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2012 s'établit ainsi :

Solde du report à nouveau après affectation du résultat 2011 : 0 euros
Affectation du résultat au 31 mars 2012 : (2.237.323) euros

Solde du compte « Report à nouveau » après affectation : (2.237.323) euros

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution (Approbation des conventions visées par les articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes prévu à l'article L. 225-88 du Code de commerce sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce relatives à l'exercice clos le 31 mars 2012, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve la convention visée par celui-ci en toutes ses parties.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution (Nomination du commissaire aux comptes titulaire)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire,

constate que le mandat de commissaire aux comptes titulaire du cabinet Mazars arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée générale,

décide de nommer le cabinet Deloitte & Associés, 185 avenue Charles de Gaulle 92524 Neuilly-sur-Seine, représenté par M. Jean-Paul Seguret, en qualité de commissaire aux comptes titulaire à compter de ce jour et pour une durée de six (6) années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018.

Le cabinet Deloitte & Associés représenté par M. Jean-Paul Seguret a déclaré par avance accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et ne faire l'objet ou ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité ou d'interdiction lui empêchant d'exercer ces fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution (Nomination du commissaire aux comptes suppléant)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire,

constate que le mandat de commissaire aux comptes suppléant du cabinet Mazars Fiduco arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée générale,

décide de nommer le cabinet Cisane, 185 avenue Charles de Gaulle 92524 Neuilly-sur-Seine, en qualité de commissaire aux comptes suppléant à compter de ce jour et pour une durée de six (6) années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018.

Le cabinet Cisane a déclaré par avance accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et ne faire l'objet ou ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité ou d'interdiction lui empêchant d'exercer ces fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution (Autorisation à donner au directoire en vue de l'achat par la Société de ses propres actions)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire et conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce :

- (i) autorise le directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires, dans le respect des conditions définies aux articles 241-1 à 241-6 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003 et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, à acheter, en une ou plusieurs fois, ses propres actions, dans la limite de dix pour cent (10 %) du montant du capital social (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant dans le cadre ou postérieurement à la présente assemblée) ; et
- (ii) décide que les achats d'actions de la Société visés au paragraphe ci-dessus pourront porter sur un nombre d'actions tel que le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas dix pour cent (10 %) des actions composant le capital de la Société (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant dans le cadre ou postérieurement à la présente assemblée), sous réserve du respect des dispositions de l'article 5-2° et 3° du Règlement européen n°2273/2003/CE, étant précisé qu'en cas d'acquisition dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de dix pour

cent (10 %) du montant du capital social mentionnée ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation.

Le prix maximum d'achat par la Société de ses propres actions est fixé à 12,5 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération. A cet effet, l'assemblée générale décide de déléguer au directoire, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

En conséquence, le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 1.379.222,50 euros.

Ces opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être effectuées par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, ou encore par le recours à des instruments financiers, notamment des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, tels des options d'achat ou de vente ou toutes combinaisons de celles-ci, à l'exclusion des achats d'options d'achat, ou par le recours à des bons et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le directoire de la Société appréciera. La part maximale du capital social acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, y compris en période d'offre publique, sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables en pareille matière.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société de poursuivre les objectifs suivants, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables ou de toute autre finalité qui viendrait à être autorisée par les dispositions légales et réglementaires applicables ou qui viendrait à être reconnue comme pratique de marché de l'Autorité des marchés financiers :

- favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de la Société ou éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans les conditions et selon les modalités fixées par la réglementation et les pratiques de marché reconnues et conformes à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- attribuer les actions aux mandataires sociaux ou aux salariés de la Société et/ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables dans le cadre (i) de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (ii) du régime des options d'achat d'actions prévu par les articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, (iii) du régime de l'attribution gratuite d'actions prévu par les articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce et (iv) d'un plan d'épargne d'entreprise, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le directoire ou la personne agissant sur la délégation du directoire appréciera ;
- remettre les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le directoire ou la personne agissant sur la délégation du directoire appréciera ;
- conserver les actions et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport, dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers ; ou
- annuler totalement ou partiellement les actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action), sous réserve de l'adoption de la 21^{ème} résolution ci-après.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée générale.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation, et notamment :

- passer tous ordres en bourse ou hors marché ;
- conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions ;
- établir tous documents notamment d'information ;
- affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis, dans les conditions légales et réglementaires applicables ;
- effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre organisme ; et
- effectuer toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

L'assemblée générale prend acte que dans l'hypothèse où le directoire viendrait à utiliser la présente autorisation, le directoire rendra compte dans le rapport prévu à l'article L. 225-100 du Code de commerce, conformément à l'article L. 225-211 du Code de commerce, du nombre des actions achetées et vendues au cours de l'exercice, des cours moyens des achats et ventes, du montant des frais de négociation, du nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluée au cours d'achat ainsi que leur valeur nominale pour chacune des finalités, du nombre des actions utilisées, des éventuelles réallocations dont elles ont fait l'objet et la fraction du capital qu'elles représentent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

A titre extraordinaire

Dixième résolution (Décision relative à la continuation de l'activité de la Société en application des dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire :

- (i) prend acte qu'en raison des pertes constatées dans les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social ;
- (ii) décide, en application des dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Onzième résolution (Réduction du capital social de la Société par diminution de la valeur nominale des actions pour cause de pertes)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire et du rapport des commissaires aux comptes établi conformément à l'article L. 225-204, alinéa 2, du Code de commerce :

- (i) constate que l'imputation des pertes de l'exercice clos le 31 mars 2012 sur le compte report à nouveau négatif, conformément aux termes de la 5^{ème} résolution, fait ressortir un montant de pertes susceptibles d'être purgées au titre de l'exercice clos le 31 mars 2012 de 2.237.323 euros ;

- (ii) décide de réduire le capital d'un montant de 1.351.075,51 euros pour cause de pertes, pour le porter de 1.682.088,91 euros, son montant actuel, à 331.013,40 euros et apurer à due concurrence le solde des pertes de l'exercice clos le 31 mars 2012 ;
- (iii) décide de réaliser cette réduction de capital par voie de diminution de la valeur nominale des 1.103.378 actions de la Société qui sera ramenée à 0,30 euro ;
- (iv) constate, en conséquence, que le report à nouveau négatif est ainsi ramené de 2.237.323 euros à 886.247,49 euros ;
- (v) constate que le capital social de la Société est ainsi ramené de 1.682.088,91 euros à 331.013,40 euros, divisé en 1.103.378 actions de 0,30 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées ;
- (vi) donne tous pouvoirs au directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires, pour procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Douzième résolution (Délégation de compétence au directoire à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

- (i) délègue au directoire, avec faculté de subdélégation, la compétence pour décider l'augmentation du capital de la Société, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée générale, par incorporation au capital de tout ou partie des réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont l'incorporation au capital serait admise, à réaliser par émission d'actions nouvelles attribuées gratuitement ou par élévation de la valeur nominale des actions de la Société ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés ; et
- (ii) décide que le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder quatre millions d'euros (4.000.000 €), montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire du nominal des actions à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou des titulaires d'autres droits donnant accès au capital ou à des titres de créances de la Société conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables, étant précisé que ce montant est fixé de façon autonome et distincte des plafonds d'augmentation de capital résultant des émissions d'actions ou de valeurs mobilières autorisées par les 13^{ème} à 20^{ème} résolutions.

Les droits formant rompus ne seront ni négociables ni cessibles et les actions correspondantes seront vendues ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment à l'effet de :

- déterminer les modalités et conditions des opérations autorisées ci-dessus et notamment déterminer à cet égard le montant et la nature des sommes à incorporer au capital, ainsi que le ou les postes des capitaux propres sur lesquels elles seront prélevées ;
- fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le nouveau montant de la valeur nominale des actions existantes composant le capital social de la Société ;
- arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'augmentation de la valeur nominale portera effet ;

- prendre toutes mesures destinées à protéger les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux stipulations contractuelles applicables ;
- accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de la présente délégation ainsi que de procéder à la modification corrélative des statuts ; et
- prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords afin d'assurer la bonne fin de la ou des opérations envisagées, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Treizième résolution (Délégation de compétence au directoire à l'effet d'émettre des actions de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce :

- (i) met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'assemblée générale mixte du 2 décembre 2011, par sa 3^{ème} résolution ;
- (ii) délègue au directoire, avec faculté de subdélégation, la compétence pour décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée générale, tant en France qu'à l'étranger, l'émission, en euro ou en monnaie étrangère, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la Société ou de valeurs mobilières, donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme au capital de la Société, émises à titre gratuit ou onéreux. Il est précisé que la présente délégation de compétence pourra permettre l'émission de valeurs mobilières dans les conditions prévues par l'article L. 228-93 du Code de commerce ;
- (iii) décide que le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder huit millions d'euros (8.000.000 €), montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire du nominal des actions ou autres valeurs mobilières à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou des titulaires d'autres droits donnant accès au capital ou à des titres de créances de la Société, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustements, étant précisé que le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation et des 14^{ème} à 20^{ème} résolutions ne pourra excéder douze millions d'euros (12.000.000 €), plafond global de l'ensemble de ces augmentations de capital immédiates ou à terme ; et
- (iv) décide en outre que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder vingt millions d'euros (20.000.000 €) ou la contre-valeur de ce montant, à la date de la décision d'émission, en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies. Ce montant est indépendant du montant des titres de créances dont l'émission serait décidée ou autorisée par le directoire conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce, étant précisé que le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation et des 14^{ème} à 20^{ème} résolutions ne pourra excéder vingt millions d'euros (20.000.000 €), plafond global de l'ensemble des titres de créances.

Sont expressément exclues de la présente délégation de compétence les émissions d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de préférence.

La souscription des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation avec des créances sur la Société.

L'assemblée générale décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible ; en outre, le directoire aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande.

Par conséquent, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le directoire pourra utiliser, à son choix et dans l'ordre qu'il estimera opportun, tout ou partie des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions étant précisé qu'en cas d'émission d'actions, cette limitation ne pourra être opérée par le directoire que sous la condition que les souscriptions atteignent les trois-quarts au moins de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible ; et
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

L'assemblée générale prend acte que, le cas échéant, la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès au capital de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment à l'effet de :

- déterminer les dates, les prix et les autres modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ;
- déterminer le nombre d'actions et/ou autres valeurs mobilières à émettre, ainsi que leurs termes et conditions, et notamment leur prix d'émission et, s'il y a lieu, le montant de la prime ;
- déterminer le mode de libération des actions et/ou valeurs mobilières à émettre ;
- déterminer la date d'entrée en jouissance, avec ou sans effet rétroactif, des valeurs mobilières à émettre et, le cas échéant, les conditions de leur rachat ou échange ;
- suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai maximum de trois (3) mois dans les limites prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables ;
- fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières ou des titulaires d'autres droits donnant accès au capital, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres ajustements ;
- le cas échéant, fixer, en fonction des conditions du marché, les modalités d'amortissement et/ou de remboursement anticipé des valeurs mobilières à émettre ainsi que des titres de créances auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, le cas échéant avec une prime fixe ou variable ;
- s'il y a lieu, décider de conférer une garantie ou des sûretés aux valeurs mobilières à émettre, ainsi qu'aux titres de créances auxquels ces valeurs mobilières donneraient droit à attribution, et en arrêter la nature et les caractéristiques ;
- procéder, le cas échéant, à toute imputation sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et généralement prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ;

- faire procéder à toutes formalités requises pour l'admission aux négociations sur un marché réglementé en France ou à l'étranger des droits, actions ou valeurs mobilières émises, et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et assurer le service financier des titres concernés et l'exercice des droits y attachés ;
- décider, en cas d'émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société et dans les conditions fixées par la loi, de leur caractère subordonné ou non, pour fixer leur taux d'intérêt et leur devise, leur durée, le cas échéant, indéterminée, le prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché, et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société et leurs autres modalités d'émission (y compris le fait de leur conférer des garanties ou des sûretés) et d'amortissement ; et
- prendre généralement toutes les dispositions utiles, conclure tous accords, requérir toutes autorisations, effectuer toutes formalités et faire le nécessaire pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ou y surseoir, et notamment constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation, modifier corrélativement les statuts de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatorzième résolution (Délégation de compétence au directoire à l'effet d'émettre, par voie d'offres au public, des actions de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135 et L. 225-136, et L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

- (i) met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'assemblée générale mixte du 2 décembre 2011, par sa 4^{ème} résolution ;
- (ii) délègue au directoire, avec faculté de subdélégation, la compétence pour décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée générale, tant en France qu'à l'étranger, l'émission, par offre au public, en euro ou en monnaie étrangère, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société. Il est précisé que la présente délégation de compétence pourra permettre l'émission de valeurs mobilières dans les conditions prévues par l'article L. 228-93 du Code de commerce ;
- (iii) décide que le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation et des 15^{ème} à 20^{ème} résolutions ne pourra excéder quatre millions d'euros (4.000.000 €), montant nominal maximal de l'ensemble des augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription. A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire du nominal des actions ou autres valeurs mobilières à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou des titulaires d'autres droits donnant accès au capital ou à des titres de créances de la Société, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustements, étant précisé que le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 13^{ème} à 20^{ème} résolutions ne pourra excéder douze millions d'euros (12.000.000 €), plafond global de l'ensemble de ces augmentations de capital immédiates ou à terme prévu à la 13^{ème} résolution ; et
- (iv) décide en outre que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation et des 15^{ème} à 20^{ème} résolutions, ne pourra excéder vingt millions d'euros (20.000.000 €) ou la contre-valeur de ce montant, à la date de la décision d'émission, en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, montant nominal maximal de l'ensemble des titres de créances émis avec suppression du droit préférentiel de souscription. Ce montant est indépendant du montant des titres de créances dont l'émission serait décidée ou autorisée par le directoire conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce, étant précisé que le montant nominal maximal des valeurs

mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émises en vertu des 13^{ème} à 20^{ème} résolutions ne pourra excéder vingt millions d'euros (20.000.000 €), plafond global de l'ensemble des titres de créances prévu à la 13^{ème} résolution.

Sont expressément exclues de la présente délégation de compétence les émissions d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de préférence.

La souscription des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation avec des créances sur la Société.

L'assemblée générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et autres valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation. Toutefois, le directoire, en application de l'article L. 225-135, 5^{ème} alinéa, du Code de commerce, aura la faculté de conférer aux actionnaires, selon les modalités qu'il fixera en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables et pour tout ou partie d'une émission effectuée, un délai de priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables et qui devra s'exercer proportionnellement à la quotité du capital possédée par chaque actionnaire et pourra être éventuellement complété par une souscription à titre réductible, étant précisé que les titres non souscrits ainsi feront l'objet d'un placement public en France ou, le cas échéant, d'un placement à l'étranger.

Conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce, l'assemblée générale décide que :

- (v) le prix d'émission des actions sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois (3) dernières séances de bourse de l'action Supra sur Euronext Paris précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de cinq pour cent (5) % ; et
- (vi) le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action ou autre titre de capital de la Société émis en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale à celle qu'elle recevrait par application du prix de souscription minimum défini au (v) ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce montant, pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou d'autres valeurs mobilières, le directoire pourra utiliser, à son choix et dans l'ordre qu'il estimera opportun, tout ou partie des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions étant précisé qu'en cas d'émission d'actions, cette limitation ne pourra être opérée par le directoire que sous la condition que les souscriptions atteignent les trois-quarts au moins de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits entre les personnes de son choix ;
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

L'assemblée générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ou autres valeurs mobilières de la Société auxquels les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment à l'effet de :

- déterminer les dates, les prix et les autres modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ;
- déterminer le nombre d'actions et/ou autres valeurs mobilières à émettre, ainsi que leurs termes et conditions, et notamment leur prix d'émission et, s'il y a lieu, le montant de la prime ;
- déterminer le mode de libération des actions et/ou valeurs mobilières à émettre ;
- déterminer la date d'entrée en jouissance, avec ou sans effet rétroactif, des valeurs mobilières à émettre et, le cas échéant, les conditions de leur rachat ou échange ;

- suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai maximum de trois (3) mois dans les limites prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables ;
- fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières ou des titulaires d'autres droits donnant accès au capital, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres ajustements ;
- le cas échéant, fixer, en fonction des conditions du marché, les modalités d'amortissement et/ou de remboursement anticipé des valeurs mobilières à émettre ainsi que des titres de créances auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, le cas échéant avec une prime fixe ou variable ;
- s'il y a lieu, décider de conférer une garantie ou des sûretés aux valeurs mobilières à émettre, ainsi qu'aux titres de créances auxquels ces valeurs mobilières donneraient droit à attribution, et en arrêter la nature et les caractéristiques ;
- procéder, le cas échéant, à toute imputation sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et généralement prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ;
- faire procéder à toutes formalités requises pour l'admission aux négociations sur un marché réglementé en France ou à l'étranger des droits, actions ou valeurs mobilières émises, et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et assurer le service financier des titres concernés et l'exercice des droits y attachés ;
- décider, en cas d'émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société et dans les conditions fixées par la loi, de leur caractère subordonné ou non, pour fixer leur taux d'intérêt et leur devise, leur durée, le cas échéant, indéterminée, le prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché, et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société et leurs autres modalités d'émission (y compris le fait de leur conférer des garanties ou des sûretés) et d'amortissement ; et
- prendre généralement toutes les dispositions utiles, conclure tous accords, requérir toutes autorisations, effectuer toutes formalités et faire le nécessaire pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ou y surseoir, et notamment constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation, modifier corrélativement les statuts de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 926 279 voix contre 98 141 voix.

Quinzième résolution (Autorisation à donner au directoire, en cas d'émission, par voie d'offres au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'assemblée générale)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce :

- (i) met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 2 décembre 2011, par sa 5^{ème} résolution ;
- (ii) autorise le directoire, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée générale, pour chacune des émissions décidées en application de la 14^{ème} résolution qui précède et dans la limite de dix pour cent (10 %) du capital social de la Société par périodes de douze (12) mois, à déroger aux conditions de fixation du prix prévues par la 14^{ème} résolution qui précède et à fixer le prix d'émission des actions et/ou des valeurs mobilières émises, selon les modalités suivantes :

- a) le prix d'émission des actions sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois (3) dernières séances de bourse de l'action Supra sur Euronext Paris précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de dix pour cent (10 %) ; et
- b) le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action de la Société émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale à la moyenne pondérée des cours des trois (3) dernières séances de bourse de l'action Supra sur Euronext Paris précédant (i) la fixation du prix d'émission desdites valeurs mobilières donnant accès au capital ou (ii) l'émission des actions issues de l'exercice de droits à l'attribution d'actions attachés auxdites valeurs mobilières donnant accès au capital (lorsque celui-ci est exerçable au gré de la Société), après correction, s'il y a lieu, de ce montant, pour tenir compte de la différence de date de jouissance, et éventuellement diminué d'une décote maximale de dix pour cent (10 %).

Le montant nominal total d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées en vertu de la présente résolution ne pourra pas excéder et s'imputera sur le plafond d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription de quatre millions d'euros (4.000.000 €) prévu à la 14^{ème} résolution.

Le montant nominal global de l'ensemble des titres de créances émis en vertu de la présente résolution ne pourra pas excéder et s'imputera sur le plafond relatif aux titres de créances de vingt millions d'euros (20.000.000 €) prévu à la 13^{ème} résolution.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 926 279 voix contre 98 141 voix.

Seizième résolution (Délégation de compétence au directoire à l'effet d'émettre, par voie d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, des actions de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, L. 228-91 et suivants du Code de commerce et de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier :

- (i) délègue au directoire, avec faculté de subdélégation, la compétence pour décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée générale, l'émission, par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société. Il est précisé que la présente délégation de compétence pourra permettre l'émission de valeurs mobilières dans les conditions prévues par l'article L. 228-93 du Code de commerce ;
- (ii) décide que le montant nominal maximal des augmentations de capital de la Société susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation et des 14^{ème}, 15^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} résolutions, ne pourra excéder quatre millions d'euros (4.000.000 €), montant nominal maximal de l'ensemble des augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, prévu par la 14^{ème} résolution. A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire du nominal des actions ou autres valeurs mobilières à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou des titulaires d'autres droits donnant accès au capital ou à des titres de créances de la Société, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustements, étant précisé que le montant nominal maximal de l'ensemble des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 13^{ème} à 20^{ème} résolutions ne pourra excéder douze millions d'euros (12.000.000 €), plafond global des augmentations de capital immédiates ou à terme prévu à la 13^{ème} résolution ; et
- (iii) décide en outre que le montant nominal de l'ensemble des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation et des 14^{ème}, 15^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} résolutions ne pourra excéder vingt millions d'euros (20.000.000 €), montant nominal maximal de l'ensemble des titres de créances émis avec suppression du droit

préférentiel de souscription prévu par la 14^{ème} résolution. Ce montant est indépendant du montant des titres de créances dont l'émission serait décidée ou autorisée par le directoire conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce, étant précisé que le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émis en vertu des 13^{ème} à 20^{ème} résolutions ne pourra excéder vingt millions d'euros (20.000.000 €), plafond global de l'ensemble des titres de créances prévu à la 13^{ème} résolution.

Sont expressément exclues de la présente délégation de compétence les émissions d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de préférence.

La souscription des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation avec des créances sur la Société.

L'assemblée générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et autres valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation. Les émissions susceptibles d'être réalisées en application de la présente délégation seront exclusivement adressées (i) aux personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers, (ii) aux investisseurs qualifiés et/ou (iii) à un cercle restreint d'investisseurs au sens de l'article D. 411-4 du Code monétaire et financier sous réserve que ces investisseurs agissent pour compte propre.

Les émissions susceptibles d'être réalisées en application de la présente délégation sont limitées à vingt pour cent (20 %) du capital par an, étant précisé que le délai d'un an précité courra à compter de chaque émission réalisée en application de la présente délégation. Le directoire vérifiera si le plafond de vingt pour cent (20 %) précité n'a pas été atteint au cours des douze (12) mois précédant l'émission envisagée, en tenant compte des éventuelles modifications du capital de la Société affectant le dénominateur.

Conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce, l'assemblée générale décide que :

- (iv) le prix d'émission des actions sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois (3) dernières séances de bourse de l'action Supra sur Euronext Paris précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de cinq pour cent (5 %) ; et
- (v) le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle soit, pour chaque action ou autre titre de capital de la Société émis en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale à celle qu'elle recevrait par application du prix de souscription minimum défini au (iv) ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce montant, pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou d'autres valeurs mobilières, le directoire pourra limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions, cette limitation ne pourra être opérée par le directoire que sous la condition que les souscriptions atteignent les trois-quarts au moins de l'émission initialement décidée.

L'assemblée générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ou autres valeurs mobilières de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment à l'effet de :

- arrêter la liste des bénéficiaires des placements privés réalisés en application de la présente délégation et le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux ainsi que leurs termes et conditions, et notamment leur prix d'émission et, s'il y a lieu, le montant de la prime ;
- déterminer les dates, les prix et les autres modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ;

- déterminer le nombre d'actions et/ou autres valeurs mobilières à émettre, ainsi que leurs termes et conditions, et notamment leur date de jouissance, avec ou sans effet rétroactif, leur prix d'émission et, s'il y a lieu, le montant de la prime ;
- déterminer le mode de libération des actions et/ou valeurs mobilières à émettre ;
- déterminer la date d'entrée en jouissance, avec ou sans effet rétroactif, des valeurs mobilières à émettre et, le cas échéant, les conditions de leur rachat ou échange ;
- suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai maximum de trois (3) mois dans les limites prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables ;
- fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières ou des titulaires d'autres droits donnant accès au capital, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres ajustements ;
- le cas échéant, fixer, en fonction des conditions du marché, les modalités d'amortissement et/ou de remboursement anticipé des valeurs mobilières à émettre ainsi que des titres de créances auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, le cas échéant avec une prime fixe ou variable ;
- s'il y a lieu, décider de conférer une garantie ou des sûretés aux valeurs mobilières à émettre, ainsi qu'aux titres de créances auxquels ces valeurs mobilières donneraient droit à attribution, et en arrêter la nature et les caractéristiques ;
- procéder, le cas échéant, à toute imputation sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et généralement prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ;
- faire procéder à toutes formalités requises pour l'admission aux négociations sur un marché réglementé en France ou à l'étranger des droits, actions ou valeurs mobilières émises, et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et assurer le service financier des titres concernés et l'exercice des droits y attachés ;
- décider, en cas d'émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société et dans les conditions fixées par la loi, de leur caractère subordonné ou non, pour fixer leur taux d'intérêt et leur devise, leur durée, le cas échéant, indéterminée, le prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société et leurs autres modalités d'émission (y compris le fait de leur conférer des garanties ou des sûretés) et d'amortissement ; et
- prendre généralement toutes les dispositions utiles, conclure tous accords, requérir toutes autorisations, effectuer toutes formalités et faire le nécessaire pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ou y surseoir, et notamment constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation, modifier corrélativement les statuts de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 926 279 voix contre 98 141 voix.

Dix-septième résolution (Autorisation à donner au directoire, en cas d'émission, par voie d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'assemblée générale)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce :

autorise le directoire, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée générale, pour chacune des émissions décidées en application de la 16^{ème} résolution qui précède et dans la limite de dix pour

cent (10 %) du capital de la Société par période de douze (12) mois, à déroger aux conditions de fixation du prix prévues par la 16^{ème} résolution qui précède et à fixer le prix d'émission des actions et/ou des valeurs mobilières émises, selon les modalités suivantes :

- le prix d'émission des actions sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois (3) dernières séances de bourse de l'action Supra sur Euronext Paris précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de dix pour cent (10 %) ; et
- le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action de la Société émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale à la moyenne pondérée des cours des trois (3) dernières séances de bourse de l'action Supra sur Euronext Paris précédant (i) la fixation du prix d'émission desdites valeurs mobilières donnant accès au capital ou (ii) l'émission des actions issues de l'exercice de droits à l'attribution d'actions attachés auxdites valeurs mobilières donnant accès au capital (lorsque celui-ci est exerçable au gré de la Société), après correction, s'il y a lieu, de ce montant, pour tenir compte de la différence de date de jouissance, et éventuellement diminué d'une décote maximale de dix pour cent (10 %).

Le montant nominal total d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées en vertu de la présente résolution ne pourra pas excéder et s'imputera sur le plafond d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription de quatre millions d'euros (4.000.000 €) prévu à la 14^{ème} résolution.

Le montant nominal global de l'ensemble des titres de créances émis en vertu de la présente résolution ne pourra pas excéder et s'imputera sur le plafond relatif aux titres de créances de vingt millions d'euros (20.000.000 €) prévu à la 13^{ème} résolution.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 926 279 voix contre 98 141 voix.

Dix-huitième résolution (Autorisation à donner au directoire, en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-135-1 et R. 225-118 du Code de commerce :

- (i) met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 2 décembre 2011, par sa 6^{ème} résolution ;
- (ii) autorise le directoire à décider, pour chacune des émissions décidées en application des 13^{ème} à 17^{ème} résolutions, d'augmenter le nombre d'actions et/ou de valeurs mobilières à émettre dans les conditions prévues par l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans la limite du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée.

La présente autorisation est donnée pour une période de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée générale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Dix-neuvième résolution (Délégation de compétence au directoire à l'effet de procéder à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, dans la limite de dix pour cent (10 %) du capital social, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-147 du Code de commerce :

- (i) délègue au directoire, avec faculté de subdélégation, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée générale, la compétence pour décider, sur le rapport des commissaires aux apports mentionné aux 1^{er} et 2^{ème} alinéas de l'article L. 225-147 du Code de commerce, l'émission

d'actions de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;

- (ii) décide que le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation est fixé à dix pour cent (10 %) du capital de la Société (tel qu'existant à la date de l'utilisation par le directoire de la présente délégation), étant précisé que le montant nominal maximal des augmentations de capital de la Société susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation et des 14^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème} et 20^{ème} résolutions, ne pourra excéder quatre millions d'euros (4.000.000 €), montant nominal maximal de l'ensemble des augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, prévu par la 14^{ème} résolution. A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire du nominal des actions ou autres valeurs mobilières à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou des titulaires d'autres droits donnant accès au capital ou à des titres de créances de la Société, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustements, étant précisé que le montant nominal maximal de l'ensemble des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 13^{ème} à 20^{ème} résolutions ne pourra excéder douze millions d'euros (12.000.000 €), plafond global des augmentations de capital immédiates ou à terme prévu à la 13^{ème} résolution ; et
- (iii) décide en outre que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation et des 14^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème} et 20^{ème} résolutions ne pourra excéder vingt millions d'euros (20.000.000 €), montant nominal maximal de l'ensemble des titres de créances émis avec suppression du droit préférentiel de souscription prévu par la 14^{ème} résolution. Ce montant est indépendant du montant des titres de créances dont l'émission serait décidée ou autorisée par le directoire conformément à l'article L. 228-40 du code de commerce, étant précisé que le montant nominal maximal de l'ensemble des titres de créances susceptibles d'être émis en vertu des 13^{ème} à 20^{ème} résolutions ne pourra excéder vingt millions d'euros (20.000.000 €), plafond global de l'ensemble des titres de créances prévu à la 13^{ème} résolution.

L'assemblée générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions et autres valeurs mobilières de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises au profit des porteurs de valeurs mobilières objets des apports en nature sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment à l'effet de :

- statuer sur le rapport du ou des commissaires aux apports ;
- fixer les termes et conditions et les modalités de l'opération, dans les limites fixées par les dispositions légales et réglementaires applicables et la présente résolution ;
- fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser ;
- constater le nombre de titres apportés à l'échange ;
- déterminer les dates, conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance (même rétroactive), des actions ou autres valeurs mobilières nouvelles et, le cas échéant, des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital de la Société, et notamment évaluer les apports ainsi que l'octroi, s'il y a lieu, d'avantages particuliers et réduire l'évaluation des apports ou la rémunération des avantages particuliers, si les apporteurs y consentent ;
- inscrire au passif du bilan à un compte « *prime d'apport* », sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions nouvelles et leur valeur nominale ;
- à sa seule initiative, imputer les frais de toute émission sur le montant de la « *prime d'apport* » et prélever sur ladite prime les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ; et

- prendre généralement toutes les dispositions utiles, conclure tous accords (notamment en vue d'assurer la bonne fin de l'émission), requérir toutes autorisations, effectuer toutes formalités et faire le nécessaire pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ou y surseoir, et notamment constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation, modifier corrélativement les statuts de la Société, demander l'admission sur Euronext Paris de toutes valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation et assurer le service financier des titres concernés et l'exercice des droits y attachés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Vingtième résolution *(Délégation de compétence au directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-148 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

- (i) délègue au directoire, avec faculté de subdélégation, la compétence pour décider, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il appréciera, pour une période de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée générale, l'émission d'actions de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, en rémunération de titres apportés à une offre publique comportant une composante d'échange initiée par la Société en France ou (selon les qualifications et règles locales) à l'étranger, sur des titres d'une autre société admis aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés à l'article L. 225-148 du Code de commerce et décide, en tant que de besoin, de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions et valeurs mobilières à émettre ;
- (ii) décide que le montant nominal maximal des augmentations de capital de la Société susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation et des 14^{ème} à 19^{ème} résolutions, ne pourra excéder quatre millions d'euros (4.000.000 €), montant nominal maximal de l'ensemble des augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, prévu par la 14^{ème} résolution. A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire du nominal des actions ou autres valeurs mobilières à émettre pour préserver, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou des titulaires d'autres droits donnant accès au capital ou à des titres de créances de la Société conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustements, étant précisé que le montant nominal maximal de l'ensemble des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 13^{ème} à 20^{ème} résolutions ne pourra excéder douze millions d'euros (12.000.000 €), plafond global des augmentations de capital immédiates ou à terme prévu à la 13^{ème} résolution ; et
- (iii) décide en outre que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation et des 13^{ème} à 19^{ème} résolutions ne pourra excéder vingt millions d'euros (20.000.000 €), montant nominal maximal de l'ensemble des titres de créances émis avec suppression du droit préférentiel de souscription prévu par la 14^{ème} résolution. Ce montant est indépendant du montant des titres de créances dont l'émission serait décidée ou autorisée par le directoire conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce, étant précisé que le montant nominal maximal de l'ensemble des titres de créances susceptibles d'être émis en vertu des 13^{ème} à 20^{ème} résolutions ne pourra excéder vingt millions d'euros (20.000.000 €), plafond global de l'ensemble des titres de créances prévu à la 13^{ème} résolution.

L'assemblée prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ou autres valeurs mobilières de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment à l'effet de :

- fixer les termes et conditions et les modalités de l'opération, dans les limites fixées par les dispositions légales et réglementaires applicables et la présente résolution ;

- fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser ;
- constater le nombre de titres apportés à l'échange ;
- déterminer les dates, conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance (même rétroactive), des actions ou autres valeurs mobilières nouvelles et, le cas échéant, des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital de la Société ;
- suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits attachés à ces titres pendant un délai maximum de trois (3) mois dans les limites prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables ;
- inscrire au passif du bilan à un compte « *prime d'apport* », sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions nouvelles et leur valeur nominale ;
- à sa seule initiative, imputer les frais de toute émission sur le montant de la « *prime d'apport* » et prélever sur ladite prime les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital social après chaque augmentation ;
- faire procéder à toutes formalités requises pour l'admission aux négociations sur un marché réglementé en France ou à l'étranger des droits, actions ou valeurs mobilières émises, et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et assurer le service financier des titres concernés et l'exercice des droits y attachés ; et
- prendre généralement toutes les dispositions utiles, conclure tous accords, requérir toutes autorisations, effectuer toutes formalités et faire le nécessaire pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ou y surseoir, et notamment constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation, modifier corrélativement les statuts de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Vingt et unième résolution (Autorisation à donner au directoire à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du code de commerce :

- (i) autorise le directoire, avec faculté de subdélégation, à annuler en une ou plusieurs fois aux époques qu'il appréciera, pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée générale, les actions acquises par la Société au titre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée à la 9^{ème} résolution ou toute résolution ayant le même objet et la même base légale (y compris les actions auto détenues à ce jour), dans la limite de dix pour cent (10 %) du capital social de la Société par période de vingt-quatre (24) mois, et réduire corrélativement le capital social, étant rappelé que ce pourcentage s'applique à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente assemblée ; et
- (ii) autorise le directoire à imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur le poste « *Primes d'émission* » ou sur tout poste de réserves disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de dix pour cent (10 %) de la réduction de capital réalisée.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires, pour procéder à cette ou ces opérations d'annulation d'actions et de réduction de capital, notamment arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités et en constater la réalisation et procéder à la modification corrélatrice des statuts de la Société, effectuer toutes formalités, toutes démarches et déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Vingt-deuxième résolution (Autorisation à donner au directoire à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés de la Société adhérant à un plan d'épargne entreprise)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, afin de permettre la réalisation d'augmentations de capital réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise à un niveau qui demeure en adéquation avec le montant du capital social, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6, L. 225-138 et suivants du Code de commerce et L. 3332-1 et suivants du Code du travail :

- (i) met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'assemblée générale mixte du 2 décembre 2011, par sa 7^{ème} résolution ;
- (ii) délègue au directoire, avec faculté de subdélégation, la compétence pour décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée générale, l'émission, dans la limite d'un montant nominal maximal d'un million d'euros (1.000.000 €), d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société réservées aux adhérents à un plan d'épargne de la Société et des sociétés et groupements d'intérêt économique liés à la Société dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, étant toutefois précisé que ce montant est fixé de façon autonome et distincte des plafonds d'augmentations de capital résultant des émissions d'actions ou de valeurs mobilières autorisées par les 13^{ème} à 20^{ème} résolutions ;
- (iii) décide de supprimer, en faveur desdits adhérents, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société émises en application de la présente autorisation ;
- (iv) décide, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, que la décote offerte ne pourra excéder vingt pour cent (20 %) de la moyenne des derniers cours cotés de l'action de la Société lors des vingt jours de négociation précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions, et trente pour cent (30 %) de la même moyenne lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan est supérieure ou égale à dix ans ; toutefois, l'assemblée générale autorise expressément le directoire à supprimer ou réduire la décote susmentionnée, s'il le juge opportun, afin de tenir compte, *inter alia*, des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables localement. Le directoire pourra également substituer tout ou partie de la décote par l'attribution d'actions ou d'autres valeurs mobilières en application des dispositions ci-dessous ; et
- (v) décide que le directoire pourra prévoir l'attribution, à titre gratuit, d'actions ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution au titre de l'abondement, ou le cas échéant, de la décote sur le prix de souscription ne pourra pas excéder les limites légales ou réglementaires et que les actionnaires renoncent à tout droit aux actions ou autres valeurs mobilières donnant accès au capital qui serait émis en vertu de la présente résolution.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment à l'effet de :

- arrêter, dans les limites ci-dessus, les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ;
- déterminer que les émissions ou les attributions pourront avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs ;
- procéder aux augmentations de capital résultant de la présente autorisation, dans la limite du plafond déterminé ci-dessus ;
- fixer le prix de souscription des actions de numéraire conformément aux dispositions légales ;
- prévoir en tant que de besoin la mise en place d'un plan d'épargne d'entreprise ou la modification de plans existants ;
- arrêter la liste des salariés bénéficiaires des émissions réalisées en vertu de la présente délégation, fixer le délai de libération des actions, ainsi que, le cas échéant, l'ancienneté des salariés exigée pour participer à l'opération, le tout dans les limites légales ;

- procéder à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du pair de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur le capital ;
- accomplir, soit par lui-même, soit par mandataire, tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ; et
- modifier les statuts en conséquence et, généralement, faire le nécessaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 926 279 voix contre 98 141 voix.

A titre ordinaire

Vingt-troisième résolution (Pouvoirs pour formalités)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de séance

Le Secrétaire

Le Scrutateur

Jean-Louis Grevet

Véronique Tursin

Supra Holding

XIV

**Comptes annuels et rapports du
commissaire aux comptes au
31/12/2011**

SUPRA S.A.

BILAN ACTIF

Intitulés	2011 /12			2010 /12
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	320	320		49
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	2 903 565	2 259 048	644 517	885 258
Fonds commercial	1 041 672	1 041 672		
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
immobilisations corporelles				
Terrains	377 480	152 322	225 158	225 158
Constructions	10 009 311	8 224 279	1 785 032	2 076 019
Installations techniques, matériel et outillage industriels	13 066 273	9 908 078	3 158 196	3 133 448
Autres immobilisations corporelles	1 204 679	1 024 234	180 446	281 183
Immobilisations en cours	98 353		98 353	155 925
Avances et acomptes				
immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	12 196		12 196	13 820
Prêts	205 550		205 550	245 073
Autres immobilisations financières	348 477	85 371	263 105	236 710
ACTIF IMMOBILISE	29 267 878	22 695 325	6 572 553	7 252 643
Stocks				
Matières premières, approvisionnements	2 678 201	333 643	2 344 557	2 991 384
En cours de production de biens	927 132	131 072	796 060	1 162 931
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	3 419 859	479 065	2 940 794	4 110 342
Marchandises	5 558 292	558 672	4 999 620	4 470 686
Avances et acomptes versés sur commandes	99 922		99 922	805 024
Créances				
Clients et comptes rattachés	11 279 594	1 236 238	10 043 356	15 052 637
Autres créances	3 074 737		3 074 737	2 062 018
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières dont actions propres : Disponibilités	598 656		598 656	2 508 007
ACTIF CIRCULANT	27 636 393	2 738 690	24 897 703	33 163 029
Comptes de régularisations				
Charges constatées d'avance	116 688		116 688	126 428
TOTAL III	27 753 081	2 738 690	25 014 391	33 289 458
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				77
TOTAL GENERAL	57 020 960	25 434 015	31 586 944	40 542 178

SUPRA S.A.

BILAN PASSIF

Intitulés	2011 /12	2010 /12
Capital social ou individuel Dont versé :	1 682 089	1 682 089
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2 513 770	2 513 770
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	168 209	168 209
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	8 776 443	8 776 443
Report à nouveau	6 748 027	14 854 972
Resultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-10 416 896	-8 106 944
Subventions d'investissement		616 626
Provisions règlementées		
CAPITAUX PROPRES	9 471 642	20 505 164
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	1 418 494	1 650 732
Provisions pour charges	1 287 037	1 284 326
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 705 531	2 935 058
<u>Dettes financières</u>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 586 451	135 937
Emprunts et dettes financières divers		
<u>Dettes d'exploitation</u>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 992 102	8 274 455
Dettes fiscales et sociales	4 423 227	4 851 071
<u>Dettes diverses</u>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	82 515	374 086
Autres dettes	2 135 549	3 466 408
<u>Comptes de régularisation</u>		
Produits constatés d'avance	189 927	
DETTES	19 409 771	17 101 956
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	31 586 944	40 542 178

SUPRA S.A.

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

	2011 /12			2010 /12
	France	Export	Total	
Vente de marchandises	23 695 971	1 343 244	25 039 215	27 204 073
Production vendue : - biens	17 885 071	5 170 291	23 055 362	33 134 379
Production vendue : - services	4 006 003	15 762	4 021 765	4 708 978
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	45 587 044	6 529 297	52 116 341	65 047 430
Production stockée			-1 442 952	957 205
Production immobilisée			90 346	30 296
Subventions d'exploitation			86 025	174 706
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			2 477 316	2 306 101
Autres produits			39 494	45 531
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			53 366 571	68 561 270
Achat de marchandises (y compris droits de douane)			15 943 310	16 848 629
Variation de stock (marchandises)			-797 449	468 822
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			7 874 910	12 177 603
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			590 491	52 767
Autres achats et charges externes			14 932 972	17 600 936
Impôts, taxes et assimilés			1 258 784	1 470 794
Salaires et traitements			14 913 514	15 349 826
Charges sociales			6 224 877	6 260 695
Dotations d'exploitation				
sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 755 625	2 070 113
sur immobilisations : dotations aux provisions				1 041 672
sur actif circulant : dotations aux provisions			1 874 719	1 606 662
pour risques et charges : dotations aux provisions			667 253	1 783 883
Autres charges			195 504	328 950
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			65 434 509	77 061 352
RESULTAT D'EXPLOITATION			-12 067 938	-8 500 082
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			42	53
Autres intérêts et produits assimilés			19 283	22 633
Reprises sur provisions et transferts de charges			56	
Différences positives de change			17 953	148 955
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			8 933	11 360
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			46 267	183 000
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				-8 301
Intérêts et charges assimilées			238 250	174 719
Différences négatives de change			29 177	46 035
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			267 427	212 453
RESULTAT FINANCIER			-221 160	-29 452
RESULTAT COURANT			-12 289 098	-8 529 535

SUPRA S.A.

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	2011 /12	2010 /12
<u>Produits exceptionnels</u>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	135 000	4 459
Produits exceptionnels sur opérations en capital	102 915	113 607
Reprises sur provisions et transferts de charges	616 626	176 433
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	854 541	294 499
<u>Charges exceptionnelles</u>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	93 799	10 918
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	499 527	90 988
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	13 313	208 768
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	606 638	310 674
RESULTAT EXCEPTIONNEL	247 902	-16 176
Participation des salariés aux résultats		0
Impôts sur les bénéfices	-1 624 300	-438 765
TOTAL DES PRODUITS	54 267 379	69 038 769
TOTAL DES CHARGES	64 684 275	77 145 713
BENEFICE ou PERTE	-10 416 896	-8 106 944

SUPRA

Société Anonyme au capital de 1 682 088.91 euros
Siège social : 28, rue du Général Leclerc, 67210 OBERNAI
R. C. : Saverne B 675 880 710
SIRET : 675 880 710 000 32

ANNEXE DES COMPTES

au 31 décembre 2011

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31.12.2011 dont le total s'établit à **31 586 944 €** Le compte de résultat dégage une perte de **10 416 896 €**.

L'arrêté a une durée de douze mois et recouvre la période du 01.01.2011 au 31.12.2011

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes.

Ces comptes ont été arrêtés par le Directoire du **22 mars 2012**.

A. Faits caractéristiques

1. Fait marquants de l'année.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2011 s'établit à 52 116 K€ par rapport à 65 047 K€ en 2010, soit en baisse de près de 20% par rapport à l'exercice précédent. Les ventes de climatiseurs ont été abandonnées. Au 31 décembre 2010, cette activité représentait un chiffre d'affaires de 1 484 K€. Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2010 à périmètre constant (hors impact des climatiseurs) était de 63 563 K€ ce qui représente un recul de -11,4 M€ soit -17,6%.

L'activité a souffert de plusieurs facteurs : faiblesse de la consommation dans les grandes surfaces de bricolage et dans les concessions Richard Le Droff, réduction des incitations fiscales attachées à l'investissement dans les produits de chauffage au bois, conditions climatiques clémentes en fin d'année, qui ont retardé le démarrage de la saison de chauffage.

La part des produits biomasse a progressé de 82% à 84 %, celle des produits électriques – une activité de négoce – régressant de 18% à 16% du chiffre d'affaires total.

Le résultat d'exploitation passe de -8 500 K€ en 2010 à -12 068 K€ en 2011 du fait du manque d'activité.

Le résultat net passe pour sa part de -8 107 K€ en 2010 à -10 417 K€ en 2011.

La réflexion engagée sur l'avenir du site de production à Obernai avait conduit la Direction de la société à prendre la décision, dès 2010, de revoir les plans d'amortissements des équipements pour tenir compte de leur terme probable d'utilisation à fin 2012 et d'accélérer la dépréciation des installations. Cette réflexion n'ayant pas abouti en 2011, il a été décidé de revenir aux durées d'amortissements initiales.

Au vu des pertes fiscales de 2010, il a été décidé de reprendre l'ensemble des amortissements dérogatoires soit un impact positif de 616 K€ sur le résultat net.

Il a été décidé de reporter en arrière le déficit fiscal réalisé sur l'exercice 2010 pour un montant de 3 572 K€. Le montant de carry-back qui en résulte, soit 1 191 K€, a été constaté en créance sur l'exercice 2011.

Suite à la signature d'un contrat de cession, le 28 septembre 2011, EDF Energies Nouvelles Réparties (EDF ENR) et Perceva Capital annoncent en date du 09 novembre 2011 la finalisation de la cession par EDF ENR à Perceva Capital du contrôle de la société Supra.

Les actionnaires de Supra se sont réunis en assemblée générale le 02 décembre 2011 et ont statué sur le changement du mode d'administration et de direction de Supra S.A. afin d'adopter un régime à directoire et conseil de surveillance.

2. Consolidation

La société Supra S.A. n'est plus consolidée par la société EDF Energies Nouvelles du fait du rachat intervenu le 09 novembre 2011 par Supra Holding.

Par conséquent, Supra S.A. fera partie du périmètre de consolidation de Supra Holding dont les comptes seront arrêtés au 31 mars 2012.

3. Evènements post clôture

Suite à un conseil de surveillance qui s'est tenu le 26 janvier 2012, Monsieur Dominique Henneresse a été nommé Président du Directoire en remplacement de Monsieur William Elbisser qui a quitté la société.

EDF Energies Nouvelles Réparties a décidé d'exercer la promesse d'achat consentie par Perceva Capital et a, en conséquence, cédé le 22 février 2012 à Perceva l'intégralité de sa participation au capital de Supra Holding.

Perceva Capital détient désormais 100% de Supra Holding, qui détient elle-même environ 84% du capital et des droits de vote de Supra S.A.

Compte tenu de la très forte saisonnalité de l'activité de la société, l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est réunie le 23 février a décidé de modifier la date de clôture de l'exercice social et de porter celle-ci au 31 mars de chaque année. L'exercice prochain aura donc une durée exceptionnelle de trois mois.

4. Informations concernant les risques de marché

La société SUPRA effectue des achats en devises USD et se couvre sur les taux de changes en fonction des achats projetés dans cette monnaie. Les éléments techniques concernant cet outil de couverture figurent dans le paragraphe 3b. La société SUPRA n'est pas exposée à d'autres risques de marchés.

B. Principes, règles et méthodes comptables appliqués

1. Modes et méthodes d'évaluation appliqués aux états financiers

Les états de synthèse de notre société pour l'exercice 2011 ont été établis conformément aux dispositions du code de Commerce, du décret n°67.236 du 23 mars 1967 et du règlement n°2000-06 concernant les nouvelles règles d'évaluation des passifs.

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes avec comme hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Situation financière de Supra S.A. et impacts potentiels sur la continuité d'exploitation

Au cours de l'exercice, le Société a connu une diminution extrêmement forte de son activité, en particulier en ce qui concerne la part fabrication de son activité. Cette situation économique a généré une très nette dégradation de son fond de roulement et un accroissement significatif des besoins de trésorerie.

Le Société anticipe une stabilisation de son activité en 2012 et une amélioration sensible des résultats dégagés à compter de 2012/2013.

Par ailleurs, le Société a entrepris des discussions avec ses partenaires financiers afin d'une part de confirmer les lignes de découverts autorisées pour l'exercice 2012 et d'autre part de consolider à moyen terme les autorisations de découverts actuellement accordées.

Enfin, la nouvelle direction de la société et le nouvel actionnaire de référence étudient une réorganisation tant de l'activité que des process industriels devant permettre un retour progressif à l'équilibre.

L'ensemble de ces hypothèses structurantes doit permettre de maintenir les besoins de trésorerie dans le cadre des lignes de trésorerie autorisées, jusqu'à la reprise de l'activité tant industrielle que du négoce et un retour progressif à l'équilibre des résultats opérationnels à fin mars 2013.

La combinaison de ces éléments permettra à la société de faire face à ses engagements et d'assurer la continuité de son exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes.

1.1. Immobilisations incorporelles

Ce poste comprend :

- un droit au bail,
- des brevets totalement amortis,
- plusieurs logiciels informatiques amortis sur 12 mois lorsqu'il s'agit de logiciels de bureautique et entre 3 à 10 ans pour les logiciels de gestion,
- les malis de fusion de Feu Style et Biomee.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges qui s'élèvent pour l'exercice 2011 à 964 670 €.

Immobilisations incorporelles nettes <i>(en millions d'euros)</i>	Décembre 2009	Juin 2010	Décembre 2010	Décembre 2011
Logiciels	0,8	0,8	0,7	0,5
Mali de fusion Feu Style	0,5	0,5		
Mali de fusion Biomee	0,5	0,5		
Autres	0,1	0,1	0,2	0,1
Total immobilisations incorporelles nettes	1,9	1,9	0,9	0,6

Les opérations de transmissions universelles de patrimoines réalisées en 2009 avec les sociétés FEU STYLE et BIOME E ont conduit à la constatation à l'actif du bilan de la société SUPRA de deux malis de confusion.

Ces opérations ont été comptabilisées en conformité avec les textes comptables applicables en la matière à savoir le règlement CRC N° 2004-01 du CRC complété par le règlement 2005-09 et les 3 avis du comité d'urgence du CRC : avis N°2005-C du 4 mai 2005, avis N°2006-B du 5 juillet 2006 et avis 2007-D du 15 juin 2007.

Ces malis s'élevaient respectivement à fin 2009 à 509 113 €, pour la société FEU STYLE, et à 532 560 € pour la société BIOME E. Ces deux malis correspondent à une quote-part de la différence entre le prix payé par notre société pour acquérir l'intégralité des titres et la valeur des actifs nets apportés. Cette quote-part complémentaire était justifiée par les avantages futurs attendus de la prise de contrôle de ces entités.

Le chiffre d'affaires des deux entités FEU STYLE et Biomee avait connu une baisse significative en 2010 par rapport à 2009. Un test sur la valeur a donc été effectué à fin 2010 tenant compte d'hypothèses de développement revues à la baisse.

Cette évaluation du mali de confusion a été réalisée comme en 2009 sur la base de free cash flow (MBA après financement des investissements). La somme de ces free cash-flows actualisés a permis ainsi de déterminer la valeur nette comptable de la business unit et ainsi d'évaluer le montant des malis de confusion à activer. La somme de ces free cash flow étant négative l'intégralité du mali de confusion de ces deux entités a été provisionnée conformément au paragraphe 4.5.2 du règlement n°2004-01 du CRC.

1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais) lorsque la société procède à des travaux conduisant à la construction d'équipements ayant le caractère d'actif ceux-ci sont estimés à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire. L'excédent constitué par l'amortissement dégressif est, le cas échéant, constaté en amortissement dérogatoire.

Dans le cadre de l'application du règlement sur les actifs la société SUPRA a estimé en 2005 de nouvelles durées d'amortissements correspondant à la durée réelle d'utilisation de certains biens inscrits à l'actif acquis avant le 31 décembre 2004. Le montant des amortissements qui ont ainsi été reportés et qui restent à constater au 31 décembre 2011 s'élève à 760 312 €.

Pour les biens acquis après 2005 il n'y a plus de différence entre les durées d'amortissement économiques et les durées d'amortissement comptables.

Catégorie d'immobilisations	Durée d'amortissement	Application de la Réglementation sur Les actifs
- constructions		
• structure du bâtiment		40 ans
• autres composants		10 à 20 ans
- agencements/aménagements des constructions	5 à 10 ans	10 à 20 ans
- matériel et outillage industriels	3 à 8 ans	5 à 10 ans
- matériel de transport	4 à 5 ans	
- agencements, aménagements, insti. Divers	5 à 10 ans	
- matériel et mobilier de bureau et informatique	4 à 8 ans	

Les informations concernant le nantissement, la liste et le montant des engagements financiers sur les immobilisations corporelles données en nantissement de dettes sont communiquées au paragraphe « Engagements donnés » dans l'annexe

La réflexion engagée sur l'avenir du site de production à Obernai avait conduit la Direction de la société à prendre la décision, dès 2010, de revoir les plans d'amortissements des équipements pour tenir compte de leur terme probable d'utilisation à fin 2012 et d'accélérer la dépréciation des installations. Cette réflexion n'ayant pas abouti en 2011, il a été décidé de revenir aux durées d'amortissements initiales.

1.3. Les immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Des dotations pour dépréciation sont calculées le cas échéant lorsque la valeur vénale ou de recouvrement est inférieure à la valeur comptable à la date de clôture.

1.4. Les stocks

Les stocks de produits fabriqués et produits en cours de fabrication ont été évalués au coût de production. Les matières premières et le stock de marchandises ont été évalués au coût d'achat moyen pondéré. Les matières premières, produits finis et marchandises sont dépréciés pour tenir compte de la rotation lente, de l'obsolescence et de la valeur nette de réalisation. Une dépréciation est calculée pour les stocks ne figurant plus au tarif de l'année à venir, ainsi que pour des articles dont les quantités peuvent excéder au minimum un an de consommation.

Nous avons constitué une provision de 482 104 € à fin décembre 2010 au titre des articles en fin de gamme. Au 31 décembre 2011, en tenant compte des déstockages et des nouveaux articles en fin de gamme, cette provision est de 456 065 €.

L'actualisation des critères retenus pour l'application de la méthode de dépréciation des stocks en vigueur a entraîné une augmentation de la dépréciation au 31 décembre 2011 d'un montant de 465 794 € par rapport aux critères de l'exercice précédent.

1.5. Créances et dettes

1.5.1 Provisions pour dépréciations des créances douteuses.

La méthode appliquée concernant les contentieux au 31 décembre 2011 est la suivante : provisionnement à 100%, sauf cas identifié avec un risque de non recouvrement partiel qui sera provisionné à due concurrence du risque.

1.5.2 Provisions pour dépréciations des créances échues.

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. En cas de risque de non recouvrement identifié sur les créances, une provision pour dépréciation est constituée selon les méthodes suivantes :

- **Pour la France** :
 - Provisionnement des factures échues à 25% ou 50% de l'encours HT en fonction du retard de paiement
 - Les centrales d'achats ne sont pas provisionnées
- **Pour l'export** :
 - 1 Factures échues de 1 à 90 jours / date de clôture : pas de provision
 - 2 Factures échues à plus de 90 jours / date de clôture : provisions de 10% à 100% de l'encours total en fonction de l'existence ou non d'une assurance crédit et de la maturité des créances.

1.5.3 Autres dettes d'exploitation

Les autres dettes d'exploitation sont constatées pour leur valeur nominale. La revue de nos méthodes d'évaluation et l'analyse complémentaire des risques nous ont conduits en 2007 à constater une charge complémentaire de 772 258 € avant impôt.

Au 31 décembre 2011, l'analyse du risque a conduit à un solde de 344 864 €.

1.5.4 Disponibilités

Les mouvements affectant les comptes bancaires sont enregistrés en date d'opération. Le poste disponibilités intègre des valeurs à l'encaissement pour un montant total de 84 181 €.

2. Présentation des informations chiffrées

Toutes les valeurs indiquées dans les différents tableaux et rubriques ci-après sont exprimées en Euros.

C. Informations relatives au bilan

TABLEAU DE MOUVEMENTS D'IMMOBILISATIONS BRUTES en €

	Bilan Ouverture	Acquisitions	Cessions	Transferts compte à compte	Bilan au 31-déc-11
Logiciels	2 103 666	115 704		48 011	2 267 381
Mali de confusion Feu Style	509 113				509 113
Mali de confusion E-bois	532 560				532 560
Autres immobilisations incorporelles	564 889	61 616		10 000	636 505
Immobilisations en cours incorporelles		77 673			77 673
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		0	0	0	0
Total immobilisations incorporelles	3 710 228	254 993	0	58 011	4 023 231
Terrains	377 480				377 480
Constructions sur sol propre	4 839 934				4 839 934
Installations générales & aménagement constructions	5 132 138	61 208	28 443	4 474	5 169 377
Installations techniques matériels et outillages	12 352 954	984 549	479 197	207 967	13 066 273
Matériel de transport	221 520		108 262		113 257
Matériel de bureau	1 059 816	43 671	12 065		1 091 422
Emballages récupérables & divers					0
Immobilisations en cours corporelles	155 925	136 752	1 545	-270 452	20 680
Total immobilisations corporelles	24 139 767	1 226 180	629 512	-58 011	24 678 424
Autres participations					0
Créances rattachées à des participations					0
Autres titres immobilisés	13 820		1 624		12 196
Prêts & autres immobilisations financières	567 155	56 300	69 428		554 027
Total immobilisations financières	580 975	56 300	71 052	0	566 223
Total général	28 430 969	1 537 472	700 564	0	29 267 878

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS en €

	Solde ouverture	Dotations linéaires	Diminutions	Transfert compte à compte	Bilan au 31-déc-11
Logiciels	1 335 929	388 042		9 174	1 733 146
Immobilisations incorporelles	447 320	88 077		-9 174	526 223
Total immob. incorporelles	1 783 249	476 119	0	0	2 259 368
Terrains	152 322				152 322
Constructions sur sol propre	4 686 756	69 295		-155 638	4 600 413
Agencements installations	3 209 298	286 822	27 891	155 638	3 623 866
Matériel & outillage	9 219 506	831 686	170 232	27 118	9 908 078
Matériel de transport	163 974	14 217	41 824	-35 338	101 028
Matériel de bureau & inform.	836 178	90 799	11 992	8 220	923 205
Emballages récupérables divers					
Total immob. corporelles	18 268 034	1 292 819	251 940	0	19 308 913
Total général	20 051 283	1 768 938	251 940	0	21 568 282

La dotation est comptabilisée dans les postes suivants :

- 681111 Immobilisations incorporelles
- 681122 Terrains
- 681123 Constructions sur sol propre
- 681123 Agencements installations
- 681125 Matériel & outillage
- 681128 Matériel de transport
- 681128 Matériel de bureau & informatique

TABLEAU DES STOCKS en €

	Brut N	Provision N	Net au 31/12/11	Net au 31/12/2010
Matières Premières	2 678 201	333 643	2 344 558	2 991 384
En-Cours	927 132	131 072	796 060	1 162 931
Produits Finis	3 419 859	479 065	2 940 794	4 110 342
Produits Négoce	5 558 292	558 672	4 999 620	4 470 686
TOTAL	12 583 484	1 502 452	11 081 032	12 735 343

ETAT DES PROVISIONS en €

Nature des provisions	Montant	Augmentations	Reprise des	Reprises	Montant
-----------------------	---------	---------------	-------------	----------	---------

	début exercice		provisions non utilisées	des provisions utilisées	au 31-déc-11
Amortissements dérogatoires	616 626		616 626		0
Total provisions réglementées	616 626	0	616 626	0	0
Provisions pour litiges prud'hommes	693 473	266 527	247 209	360 865	351 927
Provisions litiges risques et charges	136 600	382 600	119 000	10 000	390 200
Provisions pour garanties données aux clients	820 603			144 236	676 367
Provision perte de change	56			56	0
Provision pour retraites IFC	1 198 585	18 126			1 216 711
Provisions pour retraites et médailles du travail	85 741		11 604	3 811	70 326
Total provisions pour risques et charges	2 935 058	667 253	377 813	518 968	2 705 531
Provision pour dépréciation s/immob. incorporelles	1 041 673				1 041 673
Provision pour dépréciation. s/immob. financières	85 371				85 371
Provision pour dépréciation s/stocks et en-cours	1 084 134	1 502 452	1 084 134		1 502 452
Provision pour dépréciation s/cptes clients	1 135 663	372 266	167 507	104 185	1 236 237
Prov. pour dépréciation des débiteurs divers	0				0
Total provisions pour dépréciation	3 346 841	1 874 718	1 251 641	104 185	3 865 733
TOTAL GENERAL	6 898 525	2 541 971	2 246 080	623 153	6 571 264

Nature des provisions	Augmentations	Diminutions
dont dotations et reprises d'exploitation	2 541 971	2 252 551
financières		56
exceptionnelles		616 626
Total	2 541 971	2 869 233

PROVISION POUR RISQUES PRUD'HOMMES

Ces provisions ont été évaluées en fonction des procédures en cours au 31/12/2011 et des jugements intervenus jusqu'à l'arrêté des comptes pour les dossiers concernés.

PROVISION POUR INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

SUPRA :

L'engagement de la société en matière d'indemnités de fin de carrière est évalué en fin d'année. L'évaluation faite par un actuaire est basée sur la méthode prospective, conformément aux normes IFRS.

Les hypothèses démographiques sont identiques à celles de 2010. Les hypothèses économiques prises en compte en 2011 sont les suivantes :

- taux d'actualisation est de 4.75%,
- taux d'inflation attendu sur le long terme de 2%,
- taux de progression des salaires : Inflation,
- Indexation des gratifications d'ancienneté : 0 %,
- Taux de charges sociales patronales : 44 % Richard Le Droff, 42 % Supra.

Cet engagement est intégralement couvert par une provision. Au 31 décembre 2011 une actualisation a été effectuée par l'actuaire et le montant total de la provision s'élève à 1 216 711 €.

PROVISION POUR MEDAILLES DU TRAVAIL

Il en est de même concernant l'engagement de la société en matière de médailles du travail. L'évaluation est faite par un actuaire, basée sur la méthode prospective, conformément aux normes IFRS.

Cet engagement est lui aussi intégralement couvert par une provision. Au 31 décembre 2011, une actualisation a été effectuée et le montant total de la provision s'élève à 70 326 €.

PROVISION POUR GARANTIE

La mise à jour de la provision pour garantie est constatée annuellement en fin d'année.

Elle est évaluée compte tenu des pièces fournies gratuitement, des avoirs émis ainsi que des frais de port occasionnés lors de la réparation sous garantie d'appareils défectueux.

Cette provision a été évaluée conformément au taux de retour pour raisons techniques par rapport au chiffre d'affaires réalisé pour chaque famille de produits. La méthode d'évaluation a été revue, pour tenir compte de manière plus exacte des coûts de garantie par famille de produits et notamment des délais de garantie à couvrir. La grande majorité des coûts de garantie sont générés par des produits de négoce électrique garantis une année.

Le calcul se base sur les hypothèses suivantes :

- 1 Le calcul sur une année, sur les cas réels pris en charge par lignes de produits en garantie, en spécifiant la date de vente de SUPRA à son client, la date de vente au client final et la date de prise en charge en garantie. Nous déterminons ainsi le temps à couvrir en fonction de la date de vente par SUPRA et du temps de garantie lié au produit ;
- 2 détermination du temps de garantie par produit par le SAV de SUPRA ;
- 3 nous calculons par ligne de produits (bois et électrique) le coût annuel des garanties (remplacement des appareils, coût des réparations externes, avoirs et transports pour service après-vente);
- 4 le coût annuel de la garantie par ligne de produit est mis en proportion du chiffre d'affaires de l'année pour calculer un pourcentage;
- 5 nous multiplions le pourcentage par la durée de garantie à couvrir ce qui donne le montant global de la couverture à provisionner;
- 6 enfin cette provision est comparée au total inscrit au bilan pour ajustement de la provision.

Ainsi les hypothèses retenues en 2011 pour le calcul de la provision pour garantie pour les appareils électriques et bois peuvent se résumer comme suit :

- le cout des garanties assurées aux clients en 2011 représente 2,1 % pour le chiffre d'affaires annuel bois
- le cout des garanties assurées aux clients en 2011 représente 7,7 % pour le chiffre d'affaires annuel électrique

Pour rappel, SUPRA alloue deux types de garanties qu'il convient de distinguer :

- Une garantie pièce et main d'œuvre pour les produits électriques de chauffage et de climatisation mobile, les appareils de chauffage à granulés.
- Une garantie pièce pour les appareils à bois en bûches. Dans le cadre de cette garantie, la pièce reconnue défectueuse est prise en charge. Les frais liés au remplacement de la pièce sont exclus du bénéfice de cette garantie.

Dans les deux cas, la garantie s'applique dans le cadre d'une installation et d'une utilisation conforme aux prescriptions de la notice et au respect des règles d'installations nationales pour les produits nécessitant une mise en œuvre.

Elles sont expressément décrites pour éviter tout litige.

Les exclusions concernent des pièces directement accessibles et que l'utilisateur peut endommager du fait d'une mauvaise utilisation voire de chocs comme la vitre d'un insert, les joints, ou encore les consommables comme les filtres à remplacer selon l'utilisation faite.

Les limitations concernent des pièces pouvant subir une usure prématurée dans le cas d'une installation ou d'une utilisation non conforme.

Ces limitations touchent en particulier les pièces intérieures des appareils à bois, au contact de la flamme, garanties 1 an.

Les statistiques de commercialisations de pièces montrent que seules ces pièces sont consommées.

Au vu des statistiques connues à ce jour, la garantie survient dans les 5 mois de la vente pour le matériel électrique et dans les 5,5 mois de la vente pour le matériel bois quelque soit la période de garantie prévue par ailleurs dans les conditions générales de ventes pour ces deux types de produits.

Ainsi une partie des coûts du service après vente ou d'avoirs émis concerne des ventes de l'exercice et les coûts afférents sont ainsi comptabilisés sur le même exercice.

Il convient donc de ne provisionner que les ventes de l'année qui statistiquement sont encore concernées par le risque de retours : les 5 derniers mois de ventes pour le matériel électrique et les 5,5 derniers mois pour le matériel bois.

ETAT DES CREANCES en €

	Montant Brut	A 1 an au plus	à plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	205 550	2 668	202 882
Autres immobilisations financières	348 477	348 477	
Avances et acomptes versés	99 922	99 922	
Clients douteux ou litigieux	1 256 150		1 256 150
Autres créances clients (1)	10 023 444	10 023 444	
Personnel et comptes rattachés	1 500	1 500	
Sécurité sociale et autres	0	0	
Impôt sur les bénéfices (2)	2 036 933		2 036 933
Taxe sur la valeur ajoutée	805 846	805 846	
Autres impôts et taxes	3 005	3 005	
Divers	91 894	91 894	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	135 560	135 560	
Charges constatées d'avance	116 688	116 688	
TOTAUX	15 124 969	11 629 004	3 495 965

(1) « Autres créances clients » incluant les effets à recevoir au 31 décembre 2011 pour un montant total de 2 104 675 €

(2) dont créance de carry-back	1 190 610 €
Créance crédit d'impôt recherche 2010	412 633 €
Créance crédit d'impôt recherche 2011	433 690 €
Total	<u>2 036 933 €</u>

Informations sur les postes concernant les entreprises liées

La société SUPRA a conclu avec la société EDF un contrat de Coopération Commerciale au titre de l'année 2011.

Ce contrat porte sur :

- la concession par EDF à la Société du droit d'utiliser les marques Bleu Ciel d'EDF
- les engagements d'EDF et les apports commerciaux au profit de la Société
- les engagements des parties pour 2011 portant sur les fiches travaux éligibles en tant que certificats d'économie d'énergie avec facturation correspondante.

Au titre de ce contrat, la société SUPRA a généré un chiffre d'affaires de 2 703 K€ sur l'exercice 2011 qui se répartie de la façon suivante :

- 647 K€ au titre du reliquat de 2010
- 2 056 K€ au titre de 2011 (dont 1 156 K€ en factures à établir)

La société EDF a par ailleurs facturé à Supra S.A. un montant de 445 K€ au titre de personnel mis à disposition sur l'exercice 2011.

Eléments concernant les entreprises liées (en milliers d'euros)	
POSTE	Montant concernant les entreprises liées
Créances clients et comptes rattachés (facture à établir)	1 382
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	109

PRODUITS A RECEVOIR en €

	Montant au 31/12/2011
Créances clients et comptes rattachés	1 382 425
Autres créances	227 454
Etat	
Total	1 609 879

Au 31 décembre 2011, nous n'avons pas de portefeuille de SICAV en banque.

DETAIL DES CCA en €

Détail des charges constatées d'avance:	Montant au 31/12/2011
Locations	2 719
Maintenance et entretien	26 709
Assurances	639
Divers services extérieurs	2 144
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	153
Publicité et catalogue	66 955
Frais postaux	219
Eco taxe et taxes diverses	17 150
Total	116 688

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES en €

	Montant Brut	à 1 an au plus	+1 an < 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
à 1 an maximum à l'origine	6 586 451	6 586 451		
à plus de 1 an à l'origine	0	0		
Fournisseurs et comptes rattachés	5 992 102	5 992 102		
Personnel et comptes rattachés	1 378 529	1 378 529		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 286 053	2 286 053		
Taxe sur la valeur ajoutée	314 045	314 045		
Autres impôts et taxes et assimilés	444 599	444 599		
Impôt sur les bénéfices				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	82 515	82 515		
Groupe et associés				
Autres dettes	2 135 549	2 135 549		
Produits constatés d'avance	189 927	189 927		
TOTAUX	19 409 770	19 409 770	0	0

Charges à payer rattachées aux postes de dettes en €

	Montant au 31/12/2011
Emprunts et dettes établissements de crédits	46 128
Dettes rattachées aux comptes fournisseurs	3 040 534
R.R.R. & avoirs à établir	2 006 069
Personnel	1 374 005
Organismes Sociaux	590 825
Etat	444 599
TOTAL	7 502 160

Le montant des emprunts remboursés en cours d'exercice s'élève à 128 539 €. L'emprunt contracté auprès du LCL est arrivé à son terme en août 2011 et le nantissement lié à l'équipement industriel a été levé.

D. Informations relatives aux postes du compte de résultat

1. Ventilation du chiffre d'affaires :

en €	CA France	CA Export	CA Total
- Négoce	23 695 971	1 343 244	25 039 215
- Production vendue	17 885 071	5 170 291	23 055 362
- Services	4 006 003	15 761	4 021 764
TOTAL	45 587 045	6 529 296	52 116 341

Le montant des transferts de charges de formation au 31 décembre 2011 est de 36 892 €. Il s'agit des refacturations à l'ADEFIM 67/OPCAIM des frais liés aux formations effectuées.

2. Détail des produits et charges exceptionnels :

DETAIL DES PRODUITS & CHARGES EXCEPTIONNELS en €

	Charges exceptionnelles
Dotations exceptionnelles	13 313
Dotations amortissements dérogatoires	0
Coût sur opération en capital (1)	499 527
Coût sur opération de gestion	93 799
Total Charges exceptionnelles	606 639
	Produits exceptionnels
Produits exceptionnels sur op. de gestion (2)	135 000
Reprises amortissements dérogatoires (3)	616 626
Produits exceptionnels sur opérations en capital (1)	102 915
Total Produits exceptionnels	854 541
Résultat exceptionnel	247 902

(1) Les opérations en capital représentent pour l'essentiel des cessions d'immobilisations concernant l'activité d'E-bois.

(2) Un accord a été trouvé avec l'Union des Coopérateurs d'Alsace sur la résiliation du bail d'un local d'exposition situé dans le centre commercial voisin. L'indemnité en faveur de Supra se monte à 135 000 €.

(3) Au vu de la situation fiscale, il a été décidé de reprendre l'intégralité des amortissements dérogatoires pour un montant de 616 626 €.

3. Rémunération des dirigeants

La rémunération des membres du Comité de Direction s'élève à 1 483 400 € pour l'année 2011.

4. Impôt sur les sociétés

4.1. Incidence des dispositions fiscales sur le résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice 2011 est affecté par des dispositions fiscales se chiffrant à 616 626 € relatifs aux mouvements de reprise de la provision pour amortissements dérogatoires.

4.2. Ventilation de la charge d'impôt

La charge d'impôt au 31 décembre 2011 se décompose comme suit :

- Report en arrière des déficits (carry-back) : (1 190 610) €
- Crédit impôt recherche : (433 690) €

(En milliers d'euros)

Rubriques	Résultat avant impôt	Impôt Société	Résultat net après impôt
Résultat Courant	(12 289)	1 624	(10 665)
Résultat exceptionnel (et participation)	248	0	248
Résultat comptable	(12 041)	1 624	(10 417)

4.3. Allègement de la dette future d'impôt

(En milliers d'euros)

Montant en base

- Contribution Organic	83
- Autres provisions temporairement non déduites	803
- Indemnités de fin de carrières	1 217
- Pertes reportables	14 968
TOTAL allègements	17 071
Situation fiscale différée nette	17 071
x 33,33%	5 690

E. Autres informations

1. Effectif moyen 2011

Catégorie	Effectif salariés
Cadres & VRP	74
Assimilés cadres	31
Employés	93
Ouvriers	172
Apprentis	3
Total	373
Intérimaires	3
Total	376

2. Composition du capital

	Nombre d'actions	Capital en €
Capital en début d'exercice	1 103 378	1 682 089
Capital en fin d'exercice	1 103 378	1 682 089

Le capital social a fait l'objet d'une conversion globale au 31.12.2001.

- **Droit de vote double :**

L'Assemblée Générale du 13.12.1985 a décidé d'attribuer un droit de vote double de celui conféré aux autres actions à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom d'un même actionnaire.

- **Les actions propres :**

Au 31/12/2011, la société SUPRA détient à l'actif 24 538 actions constitutives de son capital dites actions propres pour un montant de 146 878.65 € et qui représentent 2,22 %.

3. Engagements financiers

a) Engagements donnés

Cautions en garantie d'opérations de crédits documentaires à l'importation :

Banque Populaire : 450 849 USD

Engagement de Crédit Bail mobilier : 10 495 €

b) Engagements reçus

Crédits documentaires : 3 000 000 €

Lignes de découvert : 6 350 000 €

Lignes de découvert en contrepartie de garanties (cession Dailly) : 6 500 000 €

Traites remises à l'escompte : 2 500 000 €.

Lignes de découvert utilisées à fin décembre 2011 : 6 540 323 €

c) Droit individuel à formation

Volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés : 30 164 heures.

Volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande : 29 866 heures.

d) Engagements pris en matière de crédit bail et de contrats de location en €.

ENGAGEMENTS DE LOCATION							
Poste du Bilan	valeur des biens a l'origine	Dotations théoriques	Redev. payées		Redevances restant à payer		
			De l'exercice	Jusqu'à 1 an	+1 an à 5 ans	+5ans	Total à payer
Véhicules	1 045 280	209 056	281 391	254 555	322 957		577 512
Chariot élévateurs			155 564	44 506	8 562		53 068
Matériel de bureau			37 368	36 528	69 482		106 009
Location Impact			1 900	11 400	20 900		32 300
Location Faraone St Bonnet			54 173	54 173	216 692	18 057	288 922
Location Ameye			20 897	27 360	27 360		54 720
Loc. Les Faisans Feu style			16 065	10 629			10 629
Loc. La Cheminée Feu style			53 018	46 500			46 500
TOTAUX			620 375	485 651	665 953	18 057	1 169 660

ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL sans option achat								
Poste du Bilan	Valeurs des biens à l'origine	Dotations théoriques	Redevances payées		Redevances restant à payer			
			De l'exercice	Cumulées	Jusqu'à 1 an	+1 an à 5 ans	+5ans	Total à payer
Fendeuses	312 622	62 524	5 490	82 355				0
Matériels informatiques	423 073	141 024	136 980	273 960	125 827	56 610		182 437
TOTAUX			142 470	356 315	125 827	56 610	0	182 437

ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL avec option achat									
			Redevances payées		Redevances restant à payer				
Poste du Bilan	Valeur des biens à l'origine	Dotations théoriques	De l'exercice	Cumulées	Jusqu'à 1 an	+1 an à 5 ans	+5ans	Total à payer	Prix d'achat résiduel
Véhicules	40 461	8 092	9 902	23 766	8 914	1 581		10 495	387
TOTAUX			9 902	23 766	8 914	1 581	0	10 495	387

4. Tableau des flux de trésorerie

4.1. Capacité d'autofinancement

	31/12/2011
Excédent brut d'exploitation	(10 091 649)
(+) transfert de charges	224 768
(+) produits divers de gestion	39 493
(-) charges diverses de gestion	195 504
(+) produits financiers hors reprises	46 211
(-) charges financières hors dotations	267 427
(+) produits exceptionnels hors reprises, cessions et subv.	135 000
(-) charges exceptionnelles hors dotations	217 298
(-) intéressement des salariés	
(-) impôt sur le bénéfice	-1 624 300
Capacité d'autofinancement	(8 702 106)

4.2. Tableau de financement

	31/12/2011
Ressources et financement de l'exercice	
Capacité d'autofinancement de l'exercice	
Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé :	
Cessions d'immobilisations :	
- incorporels	
- corporels	102 915
Cessions ou réductions d'immobilisations financières	71 052
Augmentation des capitaux propres	
Augmentation de dettes financières :	
- emprunts	
- autres dettes financières	
Total des ressources	173 967
Emplois fixes de l'année	
Insuffisance d'autofinancement	8 702 106
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :	
Immobilisations incorporelles	254 993
Immobilisations corporelles	1 224 635
Immobilisations financières	56 300
Réduction de capitaux propres (et avances conditionnées)	
Remboursement de dettes financières :	
- emprunts	128 539
- autres dettes financières	
Total des emplois	10 366 572
Variation du fonds de roulement net global	(10 192 605)

SUPRA

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

SUPRA

28 rue du Général Leclerc – 67210 OBERNAI
Société anonyme au capital de 1 682 088,91 €
RCS Saverne n°B 675 880 710

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SUPRA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation de la

société et les hypothèses structurantes qui sous-tendent l'application de ce principe comptable, tel que cela est précisé dans la note « *Situation financière de Supra S.A et impacts potentiels sur la continuité d'exploitation* » chapitre B. « *Principes et règles et méthodes comptables appliqués* », de l'annexe.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et méthodes comptables

- Comme indiqué dans la première partie de ce rapport, la note « *Situation financière de Supra S.A et impacts potentiels sur la continuité d'exploitation* » du chapitre B. « *Principes et règles et méthodes comptables appliqués* » de l'annexe fait état des incertitudes pesant sur la continuité d'exploitation.

Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard, en particulier :

- la stabilisation attendue du chiffre d'affaires en 2012,
- la consolidation de la dette financière à court terme en cours de négociation,
- les mesures de redéploiement mises en œuvre,
- et l'engagement d'apport de liquidités des actionnaires.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité d'exploitation.

- Les notes « 1. *Faits marquants de l'année* » du chapitre A « *Faits caractéristiques* » et 1.2 « *Immobilisations corporelles* » du chapitre B

« *Principes, règles et méthodes comptables appliqués* » de l'annexe précisent les plans d'amortissements des équipements industriels et la reprise des amortissements dérogatoires.

Estimations comptables

- Votre société constitue des provisions telles que décrites dans les notes 1.4 et 1.5 du paragraphe B « *Principes, règles et méthodes comptables appliqués* » et la note « *Etat des provisions* » du paragraphe C « *Informations relatives au bilan* ».

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir par sondages les calculs effectués par votre société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations à l'identité des détenteurs du capital (ou des droits de vote) vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Strasbourg, le 27 avril 2012

Le commissaire aux comptes

MAZARS

VALENTIN WITTMANN

SUPRA

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2011

SUPRA

28 rue du Général Leclerc - 67210 OBERNAI
Société Anonyme au capital de 1 682 088,91 €
RCS Saverne n°B 675 880 710

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2011

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L. 225-90 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les avenants 2011 à une convention conclue le 5 février 2010 avec EDF Direction Commerce et approuvée par votre assemblée générale mixte du 21 juin 2011, n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

▪ *Certificat d'économies d'énergie*

En date du 5 février 2010, votre société a signé un contrat de partenariat triennal avec EDF Direction Commerce pour être partenaire Bleu Ciel en tant que tête de réseau commercial.

Ce contrat porte sur :

- La concession par EDF à votre société du droit d'utiliser les marques Bleu Ciel d'EDF,
- Les engagements d'EDF et les apports commerciaux au profit de votre société,
- Les engagements des parties pour 2010 portant sur les fiches de travaux éligibles en tant que certificats d'économie avec facturation correspondante.

Des avenants pour l'année 2011 ont été conclus le 13 janvier 2011 et ont pris fin le 31 décembre 2011. Ils ont été autorisés par le conseil d'administration du 14 avril 2011, soit postérieurement à leur conclusion.

Ces avenants portent sur :

- les conditions particulières,
- l'objectif travaux,
- l'espace projet habitat des boutiques Bleu Ciel d'EDF.

Au titre de ces avenants, votre société a constaté un chiffre d'affaires de 2 702 874 € sur l'exercice 2011 qui se répartit de la façon suivante :

- 647 000 € au titre du reliquat de 2010,
- 2 055 874 € au titre de 2011.

Personne concernée :

EDF en qualité d'actionnaire au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

Cette convention n'a pas été autorisée préalablement du fait de la nécessaire mise en œuvre rapide de ce partenariat et de l'impossibilité de réunir un conseil d'administration dans des délais aussi brefs.

Fait à Strasbourg, le 27 avril 2012

Le Commissaire aux Comptes

MAZARS

Valentin WITTMANN

XV

**Comptes annuels et rapports du
commissaire aux comptes au
31/12/2010**

SUPRA S.A.

BILAN ACTIF

Intitulés	2010 /12			2009 /12
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	320	271	49	113
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	2 668 235	1 782 978	885 258	909 531
Fonds commercial	1 041 672	1 041 672		1 041 672
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
immobilisations corporelles				
Terrains	377 480	152 322	225 158	225 158
Constructions	9 972 072	7 896 054	2 076 019	2 404 244
Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 352 954	9 219 506	3 133 448	2 870 744
Autres immobilisations corporelles	1 281 336	1 000 152	281 183	300 789
Immobilisations en cours	155 925		155 925	199 304
Avances et acomptes				
immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	13 820		13 820	15 250
Prêts	245 073		245 073	245 073
Autres immobilisations financières	322 081	85 371	236 710	233 926
ACTIF IMMOBILISE	28 430 970	21 178 327	7 252 643	8 445 805
Stocks				
Matières premières, approvisionnements	3 268 691	277 307	2 991 384	3 070 980
En cours de production de biens	1 383 691	220 760	1 162 931	1 693 317
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	4 406 252	295 910	4 110 342	2 952 516
Marchandises	4 760 843	290 157	4 470 686	5 048 038
Avances et acomptes versés sur commandes	805 024		805 024	427 489
Créances				
Clients et comptes rattachés	16 188 298	1 135 662	15 052 637	19 730 172
Autres créances	2 062 018		2 062 018	3 615 389
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				3 772 441
Disponibilités	2 508 007		2 508 007	1 193 539
ACTIF CIRCULANT	35 382 825	2 219 796	33 163 029	41 503 881
Comptes de régularisations				
Charges constatées d'avance	126 428		126 428	324 975
TOTAL III	35 509 253	2 219 796	33 289 458	41 828 856
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	77		77	8 357
TOTAL GENERAL	63 940 301	23 398 123	40 542 178	50 283 018

SUPRA S.A.

BILAN PASSIF

Intitulés	2010 /12	2009 /12
Capital social ou individuel Dont versé :	1 682 089	1 682 089
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2 513 770	2 513 770
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	168 209	165 922
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	8 776 443	8 776 443
Report à nouveau	14 854 972	12 580 033
Resultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-8 106 944	2 277 226
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées	616 626	646 732
CAPITAUX PROPRES	20 505 164	28 642 214
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		151 676
AUTRES FONDS PROPRES		151 676
Provisions pour risques	1 650 732	1 130 647
Provisions pour charges	1 284 326	1 208 327
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 935 058	2 338 974
<u>Dettes financières</u>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	135 937	423 447
Emprunts et dettes financières divers		
<u>Dettes d'exploitation</u>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 274 455	8 895 212
Dettes fiscales et sociales	4 851 071	6 336 033
<u>Dettes diverses</u>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	374 086	186 492
Autres dettes	3 466 408	3 308 971
<u>Comptes de régularisation</u>		
Produits constatés d'avance		
DETTES	17 101 956	19 150 155
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	40 542 178	50 283 018

SUPRA S.A.

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

	2010 /12			2009 /12
	France	Export	Total	
Vente de marchandises	26 075 647	1 128 426	27 204 073	24 619 572
Production vendue : - biens	27 263 435	5 870 944	33 134 379	43 768 129
Production vendue : - services	4 653 116	55 862	4 708 978	3 616 959
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	57 992 198	7 055 232	65 047 430	72 004 660
Production stockée			957 205	750 532
Production immobilisée			30 296	60 432
Subventions d'exploitation			174 706	106 800
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			2 306 101	2 535 787
Autres produits			45 531	13 401
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			68 561 270	75 471 613
Achat de marchandises (y compris droits de douane)			16 848 629	15 261 321
Variation de stock (marchandises)			468 822	190 697
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			12 177 603	14 262 636
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			52 767	758 720
Autres achats et charges externes			17 600 936	18 851 341
Impôts, taxes et assimilés			1 470 794	1 097 208
Salaires et traitements			15 349 826	12 841 281
Charges sociales			6 260 695	5 258 540
Dotations d'exploitation				
sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 070 113	1 539 784
sur immobilisations : dotations aux provisions			1 041 672	
sur actif circulant : dotations aux provisions			1 606 662	925 712
pour risques et charges : dotations aux provisions			1 783 883	590 539
Autres charges			328 950	514 255
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			77 061 352	72 092 034
RESULTAT D'EXPLOITATION			-8 500 082	3 379 579
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			53	61
Autres intérêts et produits assimilés			22 633	66 415
Reprises sur provisions et transferts de charges				20 232
Différences positives de change			148 955	72 805
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			11 360	16 893
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			183 000	176 406
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions			-8 301	33 968
Intérêts et charges assimilées			174 719	292 170
Différences négatives de change			46 035	450 296
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			212 453	776 434
RESULTAT FINANCIER			-29 452	-600 027
RESULTAT COURANT			-8 529 535	2 779 551

SUPRA S.A.

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	2010 /12	2009 /12
<u>Produits exceptionnels</u>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 459	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	113 607	347 455
Reprises sur provisions et transferts de charges	176 433	307 314
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	294 499	654 769
<u>Charges exceptionnelles</u>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 918	8 149
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	90 988	411 095
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	208 768	92 661
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	310 674	511 904
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-16 176	142 865
Participation des salariés aux résultats	0	94 269
Impôts sur les bénéfices	-438 765	550 921
TOTAL DES PRODUITS	69 038 769	76 302 788
TOTAL DES CHARGES	77 145 713	74 025 562
BENEFICE ou PERTE	-8 106 944	2 277 226

SUPRA

Société Anonyme au capital de 1 682 088.91 euros
Siège social : 28, rue du Général Leclerc, 67210 OBERNAI
R. C. : Saverne B 675 880 710
SIRET : 675 880 710 000 32

ANNEXE DES COMPTES

au 31 décembre 2010

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31.12.2010 dont le total s'établit à **40 542 178 €** Le compte de résultat dégage une perte de **8 106 944 €**.

L'arrêté a une durée de douze mois et recouvre la période du 01.01.2010 au 31.12.2010

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du **3 février 2011**.

A. Faits caractéristiques

1. Fait marquants de l'année

Le chiffre d'affaires 2010 s'établit à 65 047 K€, en recul de 9,7% par rapport à 72 005 K€ en 2009 soit -7,0 M€.

Le résultat d'exploitation passe de 3 380 K€ à -8 500 K€ à fin décembre 2010 du fait du manque d'activité (impact notamment des grèves en fin d'année qui ont touché le secteur à un moment clé de l'activité pour Supra), d'un mix produits moins favorable (baisse des volumes fabriqués avec une augmentation du négoce et des ventes de produits d'entrée de gamme liée à la conjoncture économique et à la baisse du crédit d'impôt, impact du déstockage des climatiseurs) et clients (davantage de vente en GSB et moins en grossistes). L'augmentation du prix des matières sidérurgiques, à l'inverse de ce qui avait été constaté en 2009, a eu aussi un impact négatif sur le résultat d'exploitation.

La réorganisation lancée en septembre 2009, qui vise à doter Supra SA d'une offre produits et de moyens de production adaptés au contexte concurrentiel actuel, a engendré toute une série de charges non récurrentes, notamment en termes de frais de personnel (renouvellement des compétences, notamment en R&D et en marketing, gestion des départs), qui ont pesé à hauteur de 4,9 M€ sur le résultat 2010.

Le résultat net passe pour sa part de 2 277 K€ à -8 107 K€.

Nous avons constaté, un recul du chiffre d'affaires des concessionnaires et des grossistes lié, soit à une faible consommation des clients sur les marchés des concessionnaires, soit à une perte de parts de marché pour les grossistes.

Enfin, le chiffre d'affaires 2010 de l'activité e-bois soit 921 K€, issu de la fusion entre SUPRA et BIOME E en date du 30 décembre 2009, n'est pas en phase avec le business plan établi fin 2009. La situation actuelle ne permet plus de justifier l'actif incorporel constaté lors de la fusion. Une dépréciation complémentaire de 532 K€ à fin décembre 2010 a donc été constatée (cf point B 1.1 de l'annexe).

Nous avons mené la même analyse pour Feu Style et la forte baisse d'activité constatée en 2010 ne permet plus de justifier l'actif incorporel de 509 K€ voir paragraphe B. 1.1 de l'annexe.

D'autre part, les efforts de développement de nos gammes 2011 entraînent un risque d'obsolescence sur une partie de nos gammes 2010. Nous avons estimé le risque à 482 K€ pour couvrir la perte de valeur éventuelle sur les produits finis et les matières premières et composants associés et nous avons comptabilisé la dépréciation correspondante.

2. Consolidation

La société SUPRA est consolidée par la société EDF Energies Nouvelles selon la méthode de l'intégration globale.

3. Evènements post clôture

Par ailleurs, une réflexion sur l'avenir du site de production de Supra SA à Obernai, qui est aussi le siège social de la société, a été lancée fin 2010 : il s'agit de mieux répondre aux exigences de la production des nouvelles gammes, alors que l'usine actuelle manque de place, que les installations sont vétustes et que la flexibilité des moyens de production est insuffisante. La première décision a été de revoir les plans d'amortissements des équipements pour tenir compte de leur terme probable d'utilisation et d'accélérer la dépréciation des installations.

Les réorganisations en cours visent à doter Supra SA d'une offre produits et de moyens de production adaptés dans le contexte concurrentiel actuel et prévisible, afin de permettre à Supra SA de renouer avec les bénéfices dans les meilleurs délais.

4. Informations concernant les risques de marché

La société SUPRA effectue des achats en devises USD et se couvre sur les taux de changes en fonction des achats projetés dans cette monnaie. Les éléments techniques concernant cet outil de couverture figurent dans le paragraphe 3b. La société SUPRA n'est pas exposée à d'autres risques de marchés.

5. Comparabilité des exercices.

Le 30 décembre 2009 la société SUPRA a comptabilisé une Transmission Universelle de Patrimoine avec les sociétés FEU STYLE et BIOME.

Rappel annexe 2009

Les transmissions universelles de patrimoines n'étant pas rétroactives d'un point de vue comptable, la comparabilité de certains comptes de charges entre les exercices 2010 et 2009 sera rendue plus difficile du fait de l'intégration en 2010 des coûts relatifs aux entités BIOME et FEU STYLE dans la comptabilité de SUPRA.

B. Principes, règles et méthodes comptables appliqués

1. Modes et méthodes d'évaluation appliqués aux états financiers

Les états de synthèse de notre société pour l'exercice 2010 ont été établis conformément aux dispositions du code de Commerce, du décret n°67.236 du 23 mars 1967 et du règlement n°2000-06 concernant les nouvelles règles d'évaluation des passifs.

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes avec comme hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes.

1.1. Immobilisations incorporelles

Ce poste comprend :

- un droit au bail,
- des brevets totalement amortis,
- plusieurs logiciels informatiques amortis sur 12 mois lorsqu'il s'agit de logiciels de bureautique et entre 3 à 10 ans pour les logiciels de gestion,
- les malis de fusion de Feu Style et Biomee.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges qui s'élèvent pour l'exercice 2010 à 838 758 €.

Immobilisations incorporelles nettes <i>(en millions d'euros)</i>	Décembre 2009	Juin 2010	Décembre 2010
Logiciels	0,8	0,8	0,7
mali de fusion Feu Style	0,5	0,5	
mali de fusion Biomee	0,5	0,5	
Autres	0,1	0,1	0,2
Total immobilisations incorporelles nettes	1,9	1,9	0,9

Les opérations de transmissions universelles de patrimoines réalisées en 2009 avec les sociétés FEU&STYLE et BIOMEe ont conduit à la constatation à l'actif du bilan de la société SUPRA de deux malis de confusion.

Ces opérations ont été comptabilisées en conformité avec les textes comptables applicables en la matière à savoir le règlement CRC N°2004-01 du CRC complété par le règlement 2005-09 et les 3 avis du comité d'urgence du CRC : avis N°2005-C du 4 mai 2005, avis N°2006-B du 5 juillet 2006 et avis 2007-D du 15 juin 2007.

Ces malis s'élevaient respectivement à fin 2009 à 509 113 €, pour la société FEU STYLE, et à 532 560 € pour la société BIOMEE. Ces deux malis correspondent à une quote-part de la différence entre le prix payé par notre société pour acquérir l'intégralité des titres et la valeur des actifs nets apportés. Cette quote-part complémentaire est justifiée par les avantages futurs attendus de la prise de contrôle de ces entités.

Le chiffre d'affaires de l'entité FEU STYLE a connu une baisse significative de 46% en 2010 par rapport à 2009. Un test sur la valeur a donc été effectué à fin 2010 tenant compte d'hypothèses de développement revues à la baisse.

Cette évaluation du mali de confusion a été réalisée comme en 2009 sur la base de free cash flow (MBA après financement des investissements). La somme de ces free cash-flows actualisés a permis ainsi de déterminer la valeur nette comptable de la business unit et ainsi d'évaluer le montant des malis de confusion à activer. La somme de ces free cash flow étant négative l'intégralité du mali de confusion a été provisionnée soit 509 113 € conformément au paragraphe 4.5.2 du règlement n°2004-01 du CRC. Ce test sur la valeur n'avait pu être effectué au 30 juin 2010 du fait de la forte saisonnalité de l'activité.

Pour Biomee, la même analyse a été faite et les perspectives d'activité et de résultat réactualisées conduisent à ne plus justifier l'actif incorporel de 532 560 €. L'évaluation a été faite selon les mêmes modalités techniques que ci-dessus.

1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais) lorsque la société procède à des travaux conduisant à la construction d'équipements ayant le caractère d'actif ceux-ci sont estimés à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire. L'excédent constitué par l'amortissement dégressif est, le cas échéant, constaté en amortissement dérogatoire.

Dans le cadre de l'application du règlement sur les actifs la société SUPRA a estimé en 2005 de nouvelles durées d'amortissements correspondant à la durée réelle d'utilisation de certains biens inscrits à l'actif acquis avant le 31 décembre 2004. Le montant des amortissements qui ont ainsi été reportés et qui restent à constater au 31 décembre 2010 s'élève à 842 711,90 €.

Pour les biens acquis après 2005 il n'y a plus de différence entre les durées d'amortissement économiques et les durées d'amortissement

Catégorie d'immobilisations	Durée d'amortissement	Application de la Réglementation sur Les actifs
- constructions		
• structure du bâtiment		40 ans
• autres composants		10 à 20 ans
- agencements/aménagements des constructions	5 à 10 ans	10 à 20 ans
- matériel et outillage industriels	3 à 8 ans	5 à 10 ans
- matériel de transport	4 à 5 ans	
- agencements, aménagements, insti. Divers	5 à 10 ans	
- matériel et mobilier de bureau et informatique	4 à 8 ans	

Les informations concernant le nantissement, la liste et le montant des engagements financiers sur les immobilisations corporelles données en nantissement de dettes sont communiquées au paragraphe Engagements donnés dans l'annexe.

En fonction de la remarque faite dans le paragraphe A-3 événements postérieurs à la clôture une nouvelle durée d'utilisation a été déterminée pour les biens rattachés aux sites de production actuels.

La réflexion engagée sur le site d'Obernai a conduit à modifier les durées d'amortissement de certaines immobilisations corporelles et incorporelles et cela s'est traduit par un amortissement complémentaire de 360 K€ en 2010. En 2011 et 2012 les dotations correspondantes à la nouvelle durée d'utilisation seront de 1442 K€/an. Selon cette hypothèse, les sites de production seront complètement amortis au 31 décembre 2012.

1.3 Les immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Des dotations pour dépréciation sont calculées le cas échéant lorsque la valeur vénale ou de recouvrement est inférieure à la valeur comptable à la date de clôture.

1.4 Les stocks

Les stocks de produits fabriqués et produits en cours de fabrication ont été évalués au coût de production. Les matières premières et le stock de marchandises ont été évalués au coût d'achat moyen pondéré. Les matières premières, produits finis et marchandises sont dépréciés pour tenir compte de la rotation lente, de l'obsolescence et de la valeur nette de réalisation. Une dépréciation est calculée pour les stocks ne figurant plus au tarif de l'année à venir, ainsi que pour des articles dont les quantités peuvent excéder au minimum un an de consommation.

482 104 euros ont été provisionnés pour l'exercice 2010 au titre des articles en fin de gamme.

1.5 Créances et dettes

1.5.1 Provisions pour dépréciations des créances douteuses.

La méthode appliquée concernant les contentieux au 31 décembre 2010 est la suivante : provisionnement à 100%, sauf cas identifié avec un risque de non recouvrement partiel qui sera provisionné à due concurrence du risque.

1.5.2 Provisions pour dépréciations des créances échues.

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. En cas de risque de non recouvrement identifié sur les créances, une provision pour dépréciation est constituée selon les méthodes suivantes :

- **Pour la France** :
 - Provisionnement des factures échues à 25% ou 50% de l'encours HT en fonction du retard de paiement
 - Les centrales d'achats ne sont pas provisionnées
 - **Pour l'export** :
3. Factures échues de 1 à 90 jours / date de clôture : pas de provision
 4. Factures échues à plus de 90 jours / date de clôture : provisions de 10% à 100% de l'encours total en fonction de l'existence ou non d'une assurance crédit et de la maturité des créances.

1.5.3 Autres dettes d'exploitation

Les autres dettes d'exploitation sont constatées pour leur valeur nominale. La revue de nos méthodes d'évaluation et l'analyse complémentaire des risques nous ont conduits en 2007 à constater une charge complémentaire de 722 258 € avant impôt.

Au 31 décembre 2010, l'analyse du risque a conduit à un solde de 414 906 €.

1.5.4 Disponibilités

Les mouvements affectant les comptes bancaires sont enregistrés en date d'opération. Le poste disponibilités intègre des valeurs à l'encaissement pour un montant total de 84 168 €.

2. Présentation des informations chiffrées

Toutes les valeurs indiquées dans les différents tableaux et rubriques ci-après sont exprimées en Euros.

C. Informations relatives au bilan

TABLEAU DE MOUVEMENTS D'IMMOBILISATIONS BRUTES en €

	Bilan Ouverture	Transfert compte à cpte	Acquisitions	Cessions Transfert	Bilan au clôture
logiciels	1 810 879	84 396	231 955	23 564	2 103 666
mali de confusion feu style	509 113				509 113
mali de confusion E-bois	532 560				532 560
Autres immobilisations incorporelles	478 339	32 188	54 362		564 889
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		0	0	0	0
Total 1	3 330 891	116 584	286 317	23 564	3 710 228
Terrains	377 480				377 480
Constructions sur sol propre	4 839 934				4 839 934
Installations générales & aménagement constructions - 124870+63050	4 933 569	74 819	178 128	54 378	5 132 138
Installations techniques matériels et outillages+124870+198259	12 396 051	805 126	462 435	1 310 658	12 352 954
Matériel de transport	168 479	30 060	22 980		221 520
Matériel de bureau	1 024 985	33 006	130 777	128 953	1 059 816
Emballages récupérables & divers					0
Immobilisations en cours	191 416	(1 059 595)	1 037 267	13 164	155 925
Total 2	23 931 914	(116 584)	1 831 587	1 507 153	24 139 766
Autres participations					0
Créances rattachées à des participations					0
Autres titres immobilisés	15 250		102	1 531	13 820
Actions propres	146 879				146 879
Prêt 1% construction	245 073				245 073
Autres immobilisations financières	172 418		22 094	19 310	175 202
Total 3	579 620	0	22 196	20 841	580 975
Total général	27 842 425	0	2 140 100	1 551 558	28 430 969

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS en €

	Solde Ouverture	Transfert compte à cpte	Dotations Linéaires	Diminutions	Total clôture
logiciels mali de confusion Feu-style mali de confusion E bois Immobilisations incorporelles	986 405 393 169		349 545 54 151	22	1 335 929 447 320
Total immo. incorporelles	1 379 574	0	403 696	22	1 783 249
Terrains Constructions sur sol propre Agencements installations Matériel & outillage 68299- 4038 Matériel de transport Matériel de bureau & inform. Emballages récupérables divers	152 322 4 417 768 2 951 492 9 525 307 94 658 828 077		268 988 299 766 1 004 858 69 316 85 949	41 959 1 310 658 77 848	152 322 4 686 756 3 209 298 9 219 506 163 974 836 178
Total immobilis. corporelles	17 969 624	0	1 728 877	1 430 465	18 268 034
TOTAL GENERAL	19 349 198	0	2 132 573	1 430 487	20 051 283

La dotation est comptabilisée dans les postes suivants :

- 681111 Immobilisations incorporelles
- 681122 Terrains
- 681123 Constructions sur sol propre
- 681123 Agencements installations
- 681125 Matériel & outillage
- 681128 Matériel de transport
- 681128 Matériel de bureau & inform.

TABLEAU DES STOCKS en €

	Brut 2010	Provision 2010	Net 2010	Net 2009
<i>Matères Premières</i>	3 268 691	277 307	2 991 384	3 070 980
En-Cours	1 383 691	220 760	1 162 931	1 693 317
Produits Finis	4 406 252	295 910	4 110 342	2 952 516
Produits Négoce	4 760 843	290 157	4 470 686	5 048 038
TOTAL	13 819 477	1 084 134	12 735 343	12 764 851

ETAT DES PROVISIONS en €

Nature des provisions	Montant ouverture	transfert	Augmentations	Reprise des provisions non utilisées	Reprises des provisions utilisées	Montant clôture
Amortissements dérogatoires	646 732		146 327	176433		616 626
Total provisions réglementées	646 732		146327	176433	0	616 626
Provisions pour litiges prudhomme	397 500	-177400	1 583 730		1 113 956	693 473
provisions litiges RC	0	177400	22 300		64 100	136 600
Provisions pour garanties données aux clients	724 790		95 813	0	0	820 603
Provision perte de change	8 357			8301		56
Provision pour retraites IFC	1 120 545		78040	0	0	1198585
Provisions pour médailles du travail	87 782				2 041	85 741
Total provisions pour risques et charges	2 338 974	0	1 783 883	8 301	1 180 097	2 935 058
provision dépréciation immob incorporelles	0		1 041 673			1 041 673
Provision pour dépréciation s/immob. financières	85 371		0	0	0	85 371
Provision pour dépréciation s/stocks et en-cours	618 230		1 150 354	684 450		1 084 134
Provision pour dépréciation s/cptes clients	980 851		456 308		301 496	1 135 663
Total provisions pour dépréciation	1 684 452		2 648 335	684 450	301 496	3 346 841
TOTAL GENERAL	4 670 158		4 578 545	869 184	1 481 593	6 898 525

Nature des provisions	Augmentations	Diminutions
dont dotations et reprises d'exploitation	4 432 218	2 166 043
financières	0	8 301
exceptionnelles	146 327	176 433
Total	4 578 545	2 350 177

PROVISION POUR RISQUES PRUD'HOMMES

Ces provisions ont été évaluées en fonction des procédures en cours au 31/12/2010 et des jugements intervenus jusqu'à l'arrêté des comptes pour les dossiers concernés.

PROVISION POUR INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

SUPRA :

L'engagement de la société en matière d'indemnités de fin de carrière est évalué en fin d'année. L'évaluation faite par un actuair est basée sur la méthode prospective, conformément aux normes IFRS.

Les hypothèses démographiques sont identiques à celles de 2009. Les hypothèses économiques prises en compte en 2010 sont les suivantes :

- taux d'actualisation est de 4.25%,
- taux d'inflation attendu sur le long terme de 2%,
- taux de progression des salaires : Inflation,
- Indexation des gratifications d'ancienneté : 0 %,
- Taux de charges sociales patronales : 44 % Richard Le Droff, 42 % Supra.

Cet engagement est intégralement couvert par une provision. Au 31 décembre 2010 une actualisation a été effectuée par l'actuaire et le montant total de la provision s'élève à 1 198 585 €.

PROVISION POUR MEDAILLES DU TRAVAIL

Il en est de même concernant l'engagement de la société en matière de médailles du travail. L'évaluation est faite par un actuair, basée sur la méthode prospective, conformément aux normes IFRS.

Cet engagement est lui aussi intégralement couvert par une provision. Au 31 décembre 2010, une actualisation a été effectuée et le montant total de la provision s'élève à 85 741 €.

PROVISION POUR GARANTIE

La mise à jour de la provision pour garantie est constatée annuellement en fin d'année.

Elle est évaluée compte tenu des pièces fournies gratuitement, à celui des stations ainsi que des frais de port occasionnés lors de la réparation sous garantie d'appareils défectueux.

Cette provision a été évaluée conformément au taux de retour pour raisons techniques par rapport au chiffre d'affaires réalisé pour chaque famille de produits. La méthode d'évaluation a été revue, pour tenir compte de manière plus exacte des coûts de garantie par famille de produits et notamment des délais de garantie à couvrir. La grande majorité des coûts de garantie sont générés par des produits de négoce électrique garantis une année.

Le calcul se base sur les hypothèses suivantes :

- 1 Le calcul sur une année, sur les cas réels pris en charge par lignes de produits en garantie, en spécifiant la date de vente de SUPRA à son client, la date de vente au client final et la date de prise en charge en garantie. Nous déterminons ainsi le temps à couvrir en fonction de la date de vente par SUPRA et du temps de garantie lié au produit ;
- 2 détermination du temps de garantie par produit par le SAV de SUPRA ;
- 3 nous calculons par ligne de produits (bois et électrique) le coût annuel des garanties (remplacement des appareils, coût des réparations externes, avoirs et transports pour service après-vente);
- 4 le coût annuel de la garantie par ligne de produit est mis en proportion du chiffre d'affaires de l'année pour calculer un pourcentage;
- 5 nous multiplions le pourcentage par la durée de garantie à couvrir ce qui donne le montant global de la couverture à provisionner;
- 6 enfin cette provision est comparée au total inscrit au bilan pour ajustement de la provision.

Ainsi les hypothèses retenues en 2010 pour le calcul de la provision pour garantie pour les appareils électriques et bois peuvent se résumer comme suit :

- le cout des garanties assurées aux clients en 2010 représente 0,9% pour le chiffre d'affaires annuel bois
- le cout des garanties assurées aux clients en 2010 représente 5,9% pour le chiffre d'affaires annuel électrique

Pour rappel, SUPRA alloue deux types de garanties qu'il convient de distinguer:

- Une garantie pièce et main d'œuvre pour les produits électriques de chauffage et de climatisation mobile, les appareils de chauffage à granulés (non encore commercialisés à ce jour).
- Une garantie pièce pour les appareils à bois en bûches. Dans le cadre de cette garantie, la pièce reconnue défectueuse est prise en charge. Les frais liés au remplacement de la pièce sont exclus du bénéfice de cette garantie.

Dans les deux cas, la garantie s'applique dans le cadre d'une installation et d'une utilisation conforme aux prescriptions de la notice et au respect des règles d'installations nationales pour les produits nécessitant une mise en œuvre.

Elles sont expressément décrites pour éviter tout litige.

Les exclusions concernent des pièces directement accessibles et que l'utilisateur peut endommager du fait d'une mauvaise utilisation voire de chocs comme la vitre d'un insert, les joints, ou encore les consommables comme les filtres à remplacer selon l'utilisation faite.

Les limitations concernent des pièces pouvant subir une usure prématurée dans le cas d'une installation ou d'une utilisation non conforme.

Ces limitations touchent en particulier les pièces intérieures des appareils à bois, au contact de la flamme, garanties 1 an.

Les statistiques de commercialisations de pièces montrent que seules ces pièces sont consommées.

Au vu des statistiques connues à ce jour, la garantie survient dans les 7 mois de la vente pour le matériel électrique et dans les 10 mois de la vente pour le matériel bois quelque soit la période de garantie prévue par ailleurs dans les conditions générales de ventes pour ces deux types de produits.

Ainsi une partie des coûts du service après vente ou d'avoirs émis concerne des ventes de l'exercice et les coûts afférents sont ainsi comptabilisés sur le même exercice.

Il convient donc de ne provisionner que les ventes de l'année qui statistiquement sont encore concernées par le risque de retours : les sept derniers mois de ventes pour le matériel électrique et les 10 derniers mois pour le matériel bois.

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES en €

Les provisions pour autres risques et charges sont relatives aux éléments suivants

	31-déc-09	transfert	31-déc-10
Provision pour litiges PRUDHOMMES	397 500	-177 400	693 473
Provision litiges RC	0	177 400	136 600
Provision pour garantie	724 790		820 603
Provision pour retraite	1 120 545		1 198 585
Provision médailles du travail	87 782		85 741
Provision perte de change	8 357		56
TOTAL	2 338 974		2 935 058

ETAT DES CREANCES en €

	Montant Brut	à 1 an au plus	à + d'un an
Prêts	245 073		245 073
Autres immobilisations financières	322 081	322 081	
Clients douteux ou litigieux	1 157 453	1 157 453	
*Autres créances clients	15 030 845	15 030 845	
Personnel et comptes rattachés	26 126	26 126	
Impôt sur les bénéfices	416 379	416 379	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 149 327	1 149 327	
Autres impôts & taxes	140 478	140 478	
Divers	305 640	305 640	
Débiteurs divers	24 069	24 069	
Charges constatées d'avance	126 428	126 428	
TOTAUX	18 943 899	18 698 826	245 073

* « ligne autres créances clients », incluant les effets à recevoir au 31 décembre 2010 pour un montant total de 3 509 787€

Informations sur les postes concernant les entreprises liées

La société SUPRA a conclu avec la société EDF un contrat de Coopération Commerciale au titre de l'année 2010.

Ce contrat porte sur :

- la concession par EDF à la Société du droit d'utiliser les marques Bleu Ciel d'EDF
- les engagements d'EDF et les apports commerciaux au profit de la Société
- les engagements des parties pour 2010 portant sur les fiches travaux éligibles en tant que certificats d'économie d'énergie avec facturation correspondante.

Au titre de ce contrat, la société SUPRA a généré un chiffre d'affaires de 2 075 K€ en 2010.

(Créances liées aux certificats d'économie d'énergie.
Il n'y a pas de dettes au 31 décembre 2010.)

Eléments concernant les entreprises liées (en milliers d'euros)	
POSTE	montant concernant les entreprises liées
Créances clients et comptes rattachés	2 003

PRODUITS A RECEVOIR en €

	SUPRA
Créances clients et comptes rattachés	1 544 143
Autres créances	239 225
Etat	66 413
Total	1 849 781

Au 31 décembre 2010, nous n'avons plus de portefeuille de SICAV en banque.

DETAIL DES CCA en €

Détail des charges constatées d'avance:	SUPRA
Etudes/ Documentation	3 725
Maintenances & Entretien	22 275
Locations	17 441
Divers	452
publicité et catalogue	47 116
Eco taxe & taxes diverses	35 419
Total	126 429

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES en €

	Montant Brut	à 1 an au plus	+1 an < 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus de 1 an à l'origine	128 539	128 539		
Fournisseurs et comptes rattachés	8 274 455	8 274 455		
Personnel et comptes rattachés	1 654 064	1 654 064		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 320 920	2 320 920		
Taxe sur la valeur ajoutée	507 369	507 369		
Autres impôts et taxes et assimilés	368 718	368 718		
Impôt sur les bénéfices				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	374 086	374 086		
Autres dettes	3 466 408	3 466 408		
TOTAUX	17 094 559	17 094 559	0	0

Charges à payer rattachées aux postes de dettes en €

	SUPRA
Emprunts et dettes établissements de crédits	7 398
Dettes rattachées aux comptes fournisseurs	4 521 020
R.R.R. & avoirs à établir	3 243 790
Personnel	1 650 614
Organismes Sociaux	710 084
Etat	368 273
TOTAL	10 501 179

Le montant des emprunts remboursés en cours d'exercice s'élève à 166 530 €.

Le solde du capital restant à rembourser de 128 539 € se répartit de la manière suivante en fonction des investissements financés à l'origine :

- investissements d'équipements industriels : 128 539 €

D. Informations relatives aux postes du compte de résultat

1. Ventilation du chiffre d'affaires :

1.0. Répartition par marché géographique

	<u>Euros</u>
- Chiffre d'affaires France	57 992 198
- Chiffre d'affaires Exportation	7 055 232
TOTAL	65 047 430

1.1. Répartition par activité :

Secteur d'activité	Euros
- Négoce	27 204 074
- Production vendue	33 134 378
- Services	4 708 978
TOTAL	65 047 430

Le montant des transferts de charges de formation au 31 décembre 2010 est de 81 709 €. Il s'agit des refacturations à l'ADEFIM 67/OPCAIM des frais annexes.

2. Détail des produits et charges exceptionnels :

DETAIL DES PRODUITS & CHARGES EXCEPTIONNELS en €

	Charges exceptionnelles
Dotations exceptionnelles	62 442
Dotations amortissements dérogatoires	146 327
Coût sur opération en capital	90 988
Coût sur opération de gestion	10 918
Total Charges exceptionnelles	310 674
	Produits exceptionnels
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 459
Reprises amortissements dérogatoires	176 433
Produits exceptionnels sur opérations en capital	113 607
Total Produits exceptionnels	294 499
Résultat exceptionnel	-16 175

Supra comptabilise en résultat exceptionnel les opérations liées aux cessions d'immobilisations et les amendes et pénalités. De plus, l'ensemble des mouvements des amortissements dérogatoires sont comptabilisés en exceptionnel. Les autres opérations (coûts de départs...) sont comptabilisées en résultat opérationnel.

3. Rémunération des dirigeants

La rémunération des membres du Comité de Direction s'élève à 1.362.241,05 € pour l'année 2010.

4. Impôt sur les sociétés

4.1. Incidence des dispositions fiscales sur le résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice 2010 est affecté par des dispositions fiscales se chiffrant à 30 106 € au 31 décembre 2010 relatifs aux mouvements de la provision pour amortissements dérogatoires.

4.2. Ventilation de la charge d'impôt

La charge d'impôt au 31 décembre 2010 se décompose comme suit :

- Impôt société : (26 132) €
- Crédit impôt recherche : (412 633) €

(En milliers d'euros)

Rubriques	Résultat avant impôt	Impôt Société	Résultat net après impôt
Résultat Courant	(8 530)	439	(8 091)
Résultat exceptionnel (et participation)	(16)	0	(16)
Résultat comptable	(8 546)	439	(8 107)

4.3. Allègement de la dette future d'impôt

(En milliers d'euros)

Montant en base

- Contribution Organic	102
- Autres provisions temporairement non déduites	896
- Indemnités de fin de carrières	1 199
- Pertes reportables	7 220
TOTAL allègements	9 417
Situation fiscale différée nette 9 417 x 33,33%	3 139

E. Autres informations

1. Effectif moyen au 31 décembre 2010

Catégorie	Effectif salarié
Cadres & VRP	74
Etam	125
Ouvriers	190
Total	389
Intérimaires	18
Total	407

2. Composition du capital

	Nombre d'actions	Capital en €
Capital en début d'exercice	1 103 378	1 682 089
Capital en fin d'exercice	1 103 378	1 682 089

Le capital social a fait l'objet d'une conversion globale au 31.12.2001.

- **Droit de vote double :**

L'Assemblée Générale du 13.12.1985 a décidé d'attribuer un droit de vote double de celui conféré aux autres actions à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom d'un même actionnaire.

- **Stock options :**

L'ensemble des options consenties ont été à présent pleinement exercées, le plan se trouve clos.

- **Les actions propres :**

Au 31/12/2010, la société SUPRA détient à l'actif 24 538 actions constitutives de son capital dites actions propres pour un montant de 146 878.65 € et qui représentent 2,22 %.

3. **Engagements financiers**

a) **Engagements donnés**

Cautions en garantie d'opérations de crédits documentaires à l'importation :

BANQUE POPULAIRE : 582 031 USD

LCL : Nantissement de matériel d'équipement : 128 539 €

Engagement de Crédit Bail mobilier : 19 940 €

b) **Engagements reçus**

échéances	Type	Montant disponible \$	Taux €/ \$	Montant €
30/09/2011	2010	1 500 000	1.3565	1 105 786.95
31/03/2011	2009	300 000	1.4605	205 409.11

Des contrats de couverture de change visant à couvrir des flux de trésorerie futurs ont été mis en place. Il s'agit de contrats d'achats d'USD afin de couvrir les approvisionnements de produits en provenance de la zone Asie.

c) Engagements pris en matière de crédit bail et de contrats de location en €.

ENGAGEMENTS DE LOCATION							
			Redevances payées		Redevances restant à payer		
Poste du Bilan	valeur des biens à l'origine	Dotations théoriques	De l'exercice	Jusqu'à 1 an	+1 an à 5 ans	+5ans	Total à payer
Véhicules	1 040 241	208 048	242 895	148 898	150 956		299 854
Chariot élévateurs			166 470	57 649	19 559		77 208
Matériel de bureau			68 458	7 651			7 651
Location Faraone St Bonnet			56 078	54 173	216 692	67716	338 581
Location Coop Obernai			7 027	1 760			1 760
Locations les Faisans Feu style			17 112	15 891	11 919		27 810
Locations La Cheminée Feu style			52 134	39 101			39 101
Locations Desjouis			73 800	18 000			18 000
TOTAUX			683 975	343 123	170 515	0	809 965

ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL sans option achat								
			Redevances payées		Redevances restant à payer			
Poste du Bilan	Valeurs des biens à l'origine	Dotations théoriques	De l'exercice	Cumulées	Jusqu'à 1 an	+1 an à 5 ans	+5ans	Total à payer
Fendeuses	312 622	62 524	65 885	76 865	65 885	179 342	22 520	267 747
Matériels informatiques	423 073	141 024	138 775	293 380	135 894	173 283		309 177
TOTAUX			204 660	370 245	201 779	352 625	22 520	576 924

ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL avec option achat									
			Redevances payées		Redevances restant à payer				
Poste du Bilan	Valeur des biens à l'origine	Dotations théoriques	De l'exercice	Cumulées	Jusqu'à 1 an	+1 an à 5 ans	+5ans	Total à payer	Prix d'achat résiduel
Véhicules	40 461	8 092	9 461	13 864	9 461	10 480		19 940	386,88
TOTAUX			9 461	13 864	9 461	10 480	0	19 940	387

4. Tableau des flux de trésorerie

4.1. Capacité d'autofinancement

	Total 31/12/10
Excédent brut d'exploitation	(4 020 234)
(+) transfert de charges	139 866
(+) produits divers de gestion	45 531
(-) charges diverses de gestion	328 950
(+) produits financiers	183 000
(-) charges financières	220 754
(+) produits exceptionnels	4 459
(-) charges exceptionnelles	14 810
(-) intéressement des salariés	
(-) impôt sur le bénéfice	(438 765)
capacité d'autofinancement	(3 773 327)

4.2. Tableau de financement

Ressources et financement de l'exercice	31/12/2010
capacité d'autofinancement	
cession ou réduction actifs	
incorporels	
corporels	113 607
financiers	20 841
augmentation des capitaux propres	0
augmentation de dettes financières	
emprunts	
autres dettes financières	
Total des ressources	134 448
Emplois fixes de l'année	
Insuffisance d'autofinancement	3 773 327
Acquisition d'actifs	
incorporels	286 317
corporels	1 831 587
financiers	22 196
Réduction de capitaux propres (et avances conditionnées)	151 676
Remboursement de la dette financière	
emprunts	166 530
autres dettes financières	
Total des emplois	6 231 633
Variation du fonds de roulement	(6 097 185)

SUPRA

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Erreur ! Source du renvoi introuvable.

28 rue du Général Leclerc – 67210 OBERNAI
Société Anonyme au capital de 1 682 088,91 €
RCS Saverne n°B 675 880 710

Erreur ! Source du renvoi introuvable.
sur les comptes annuels

Exercice clos le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

Erreur ! Source du renvoi introuvable. **sur les comptes annuels**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SUPRA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes « 3. Evénements post clôture » du chapitre « A. Faits caractéristiques » et « 1.2 Immobilisations corporelles » du chapitre « B. Principes, règles et méthodes comptables appliqués » de l'annexe, relatives aux plans d'amortissements des équipements industriels.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

- Dans le contexte de la démarche initiée par la société, d'amélioration des procédures de contrôle interne portant sur l'organisation comptable et le traitement des informations concourant à l'établissement des comptes, nous avons été amenés, dans le cadre de notre audit, à effectuer des contrôles substantifs sur les postes significatifs des états financiers.
- Les notes « 3. Evénements post clôture » du chapitre « A. Faits caractéristiques » et « 1.2 Immobilisations corporelles » du chapitre « B. Principes, règles et méthodes comptables appliqués » de l'annexe exposent les causes et les conséquences comptables des modifications des durées d'amortissement de certaines immobilisations corporelles et incorporelles. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné le caractère approprié des éléments sous-tendant cette modification des durées d'amortissement, les modalités de détermination des immobilisations concernées et de calcul des amortissements ainsi constatés, et nous nous sommes assurés que les notes de l'annexe fournissent une information appropriée.
- Les notes « 3. Faits marquants de l'année » du chapitre « A. Faits caractéristiques » et « 1.1 Immobilisations incorporelles » du chapitre « B. Principes, règles et méthodes comptables appliqués » de l'annexe exposent l'analyse de la valeur des actifs incorporels issus des opérations de transmissions universelles de patrimoines réalisées en 2009 et les conséquences comptables liées à la réactualisation des perspectives d'activité et de résultats. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests fondés sur les flux de trésorerie actualisés, contrôlé la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacune des activités et nous avons vérifié que l'annexe donne une information appropriée.
- La note « Etat des provisions » du paragraphe C « Informations relatives au bilan » expose les modalités d'évaluation et de constitution des provisions constatées dans les comptes au 31 décembre 2010.

Sur la base des éléments disponibles, notre appréciation des provisions est fondée sur l'analyse du processus mis en place par la société pour identifier et évaluer les risques. Nous nous sommes assurés du caractère approprié du processus d'identification et d'analyse des risques et du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Fait à Strasbourg, le 29 avril 2011

Le commissaire aux comptes

Mazars

Valentin WITTMANN

SUPRA

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Erreur ! Source du renvoi introuvable.

28 rue du Général Leclerc – 67210 OBERNAI
Société Anonyme au capital de 1 682 088,91 €
RCS Saverne n°B 675 880 710

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Erreur ! Source du renvoi introuvable. **sur les conventions et engagements réglementés**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Certificats d'économies d'énergie

Suite à l'arrivée à échéance du contrat de Coopération Commerciale conclu avec EDF le 31 décembre 2009, votre société a signé un nouvel accord cadre en date du 5 février 2010 valable jusqu'au 31 décembre 2012.

Ce contrat porte sur :

- La concession par EDF à votre société du droit d'utiliser les marques Bleu Ciel d'EDF
- Les engagements d'EDF et les apports commerciaux au profit de votre société
- Les engagements des parties pour 2010 portant sur les fiches de travaux éligibles en tant que certificats d'économie avec facturation correspondante.

Au titre de cet accord, votre société a constaté un produit au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 de 2 075 000 €.

Personne concernée :

EDF en qualité d'actionnaire au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

Cette convention n'a pas été autorisée préalablement car considérée comme convention ancienne (avenant au contrat cadre signé antérieurement avec EDF initialement approuvé par l'assemblée générale mixte du 31 mars 2009).

Fait à Strasbourg, le 29 avril 2011

Le commissaire aux comptes

Mazars

Valentin WITTMANN

XVI

**Comptes annuels et rapports du
commissaire aux comptes au
31/12/2009**

SUPRA S.A.

BILAN ACTIF

Intitulés	2009 /12			2008 /12
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	320	207	113	
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	2 288 898	1 379 367	909 531	183 139
Fonds commercial	1 041 672		1 041 672	
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
immobilisations corporelles				
Terrains	377 480	152 322	225 158	225 559
Constructions	9 773 503	7 369 259	2 404 244	2 602 178
Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 396 051	9 525 306	2 870 744	3 038 212
Autres immobilisations corporelles	1 223 524	922 735	300 789	182 865
Immobilisations en cours	199 304		199 304	916 557
Avances et acomptes				
immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				1 597 031
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	15 250		15 250	15 250
Prêts	245 073		245 073	245 073
Autres immobilisations financières	319 297	85 371	233 926	226 380
ACTIF IMMOBILISE	27 880 374	19 434 569	8 445 805	9 232 244
Stocks				
Matières premières, approvisionnements	3 320 678	249 698	3 070 980	3 905 399
En cours de production de biens	1 756 188	62 871	1 693 317	1 683 961
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	3 076 550	124 034	2 952 516	2 208 488
Marchandises	5 229 665	181 627	5 048 038	4 772 036
Avances et acomptes versés sur commandes	427 489		427 489	389 406
Créances				
Clients et comptes rattachés	20 711 022	980 850	19 730 172	21 053 468
Autres créances	3 615 389		3 615 389	3 216 476
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :	3 772 441		3 772 441	20 674
Disponibilités	1 193 539		1 193 539	3 613 202
ACTIF CIRCULANT	43 102 961	1 599 080	41 503 881	40 863 110
Comptes de régularisations				
Charges constatées d'avance	324 975		324 975	181 490
TOTAL III	43 427 937	1 599 080	41 828 856	41 044 600
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	8 357		8 357	20 232
TOTAL GENERAL	71 316 667	21 033 649	50 283 018	50 297 076

SUPRA S.A.

BILAN ACTIF

Intitulés	2009 /12			2008 /12
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	320	207	113	
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	2 288 898	1 379 367	909 531	183 139
Fonds commercial	1 041 672		1 041 672	
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
immobilisations corporelles				
Terrains	377 480	152 322	225 158	225 559
Constructions	9 773 503	7 369 259	2 404 244	2 602 178
Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 396 051	9 525 306	2 870 744	3 038 212
Autres immobilisations corporelles	1 223 524	922 735	300 789	182 865
Immobilisations en cours	199 304		199 304	916 557
Avances et acomptes				
immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				1 597 031
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	15 250		15 250	15 250
Prêts	245 073		245 073	245 073
Autres immobilisations financières	319 297	85 371	233 926	226 380
ACTIF IMMOBILISE	27 880 374	19 434 569	8 445 805	9 232 244
Stocks				
Matières premières, approvisionnements	3 320 678	249 698	3 070 980	3 905 399
En cours de production de biens	1 756 188	62 871	1 693 317	1 683 961
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	3 076 550	124 034	2 952 516	2 208 488
Marchandises	5 229 665	181 627	5 048 038	4 772 036
Avances et acomptes versés sur commandes	427 489		427 489	389 406
Créances				
Clients et comptes rattachés	20 711 022	980 850	19 730 172	21 053 468
Autres créances	3 615 389		3 615 389	3 216 476
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :	3 772 441		3 772 441	20 674
Disponibilités	1 193 539		1 193 539	3 613 202
ACTIF CIRCULANT	43 102 961	1 599 080	41 503 881	40 863 110
Comptes de régularisations				
Charges constatées d'avance	324 975		324 975	181 490
TOTAL III	43 427 937	1 599 080	41 828 856	41 044 600
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	8 357		8 357	20 232
TOTAL GENERAL	71 316 667	21 033 649	50 283 018	50 297 076

SUPRA S.A.

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

	2009 /12			2008 /12
	France	Export	Total	
Vente de marchandises	23 281 826	1 337 746	24 619 572	16 249 895
Production vendue : - biens	37 918 259	5 849 870	43 768 129	47 093 291
Production vendue : - services	3 559 196	57 763	3 616 959	2 578 437
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	64 759 281	7 245 379	72 004 660	65 921 623
Production stockée			750 532	-1 288 261
Production immobilisée			60 432	127 624
Subventions d'exploitation			106 800	2 200
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			2 535 787	969 673
Autres produits			13 401	273 163
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			75 471 613	66 006 021
Achat de marchandises (y compris droits de douane)			15 261 321	12 128 052
Variation de stock (marchandises)			190 697	-1 508 462
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			14 262 636	14 562 209
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			758 720	771 224
Autres achats et charges externes			18 851 341	18 549 855
Impôts, taxes et assimilés			1 097 208	1 565 271
Salaires et traitements			12 841 281	11 283 633
Charges sociales			5 258 540	4 745 178
Dotations d'exploitation				
sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 539 784	1 353 807
sur immobilisations : dotations aux provisions				
sur actif circulant : dotations aux provisions			925 712	865 897
pour risques et charges : dotations aux provisions			590 539	492 352
Autres charges			514 255	125 091
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			72 092 034	64 934 104
RESULTAT D'EXPLOITATION			3 379 579	1 071 917
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			61	57
Autres intérêts et produits assimilés			66 415	87 981
Reprises sur provisions et transferts de charges			20 232	741 560
Différences positives de change			72 805	319 611
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			16 893	35 980
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			176 406	1 185 190
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions			33 968	432 192
Intérêts et charges assimilées			292 170	240 619
Différences négatives de change			450 296	341 988
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			776 434	1 014 799
RESULTAT FINANCIER			-600 027	170 390
RESULTAT COURANT			2 779 551	1 242 308

SUPRA S.A.

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	2009 /12	2008 /12
<u>Produits exceptionnels</u>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	347 455	1 800
Reprises sur provisions et transferts de charges	307 314	218 164
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	654 769	219 964
<u>Charges exceptionnelles</u>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	8 149	1 615
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	411 095	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	92 661	184 523
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	511 904	186 138
RESULTAT EXCEPTIONNEL	142 865	33 826
Participation des salariés aux résultats	94 269	
Impôts sur les bénéfices	550 921	153 247
TOTAL DES PRODUITS	76 302 788	67 411 175
TOTAL DES CHARGES	74 025 562	66 288 289
BENEFICE ou PERTE	2 277 226	1 122 886

ANNEXE DES COMPTES AU 31 DECEMBRE 2009

SUPRA SA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31.12.2009 dont le total s'établit à 50 283 018 €. Le compte de résultat dégage un profit de 2 277 225,84 €. L'arrêté a une durée de 12 mois et recouvre la période du 01.01.2009 au 31.12.09. Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 05 février 2010.

A. FAITS CARACTÉRISTIQUES

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

Modification du mode d'administration :

Modification du mode d'administration et de direction de la société par adoption de la forme SA à Conseil d'Administration décidé lors de l'AG mixte du 31 mars 2009.

Le Conseil d'Administration était présidé par monsieur Paul Rossines qui a été remplacé par monsieur Paquier.

Départ de l'ancien Président du Directoire annoncé fin mars 2009 effectif début septembre 2009.

Entrée en fonction du nouveau Directeur Général, monsieur William Elbisser au 01 juin 2009.

Transmission universelle de patrimoine :

Après délibération, le Conseil d'Administration de la société a autorisé la transmission universelle du patrimoine des sociétés SP1, SP2, Feu Style et Biomee au profit de la société SUPRA.

Les déclarations de dissolution des entités SP1, SP2 et Feu Style sont datées du 17 novembre 2009 et ont fait l'objet d'une parution dans le journal «Les Affiches Moniteur» du 20 novembre 2009.

La déclaration de dissolution de la société Biomee est quant à elle, datée du 27 novembre 2009 avec parution dans le journal «Le Parisien» du 30 novembre 2009.

Les données chiffrées concernant ces opérations sont disponibles en §E.4 de la présente annexe.

La dépréciation partielle (375 K€) du mali de confusion de Biomee reflète la révision des perspectives de développement de cette activité à la fois dans sa vision de développement et au niveau des chiffres d'affaires prévisionnels sur la durée du business-plan.

Nous avons considéré aussi les pertes enregistrées en 2009.

Pour SP1, Sp2, les pertes correspondent à l'arrêt de l'activité de ces holdings qui n'ont plus de sens dans l'organisation actuelle.

Quant au mali de confusion de l'ex Feu Style, nous avons testé les perspectives de croissance, ce qui nous amène à confirmer le mali de confusion enregistré à l'origine.

Péréemption des hypothèques :

Les inscriptions d'hypothèques prises au profit de la Banque Populaire, du CEPME, de la SADE sont pérémiées depuis le 30 juin 2009.

EVENEMENTS POST CLOTURE :

La société a obtenu en date du 18 janvier 2010, suite aux différents dégrèvements obtenus, une mainlevée pour la totalité des cautions fiscales à savoir 84 268 € ;

B. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUÉS

1. Modes et méthodes d'évaluation appliqués aux états financiers

Les états de synthèse de notre société pour l'année 2009 ont été établis conformément aux dispositions du code de Commerce, du décret n°67.236 du 23 mars 1967, à l'arrêté du 22 juin 1999 portant homologation du règlement n°99-02 du Comité de réglementation comptable et du règlement n°2000-06 concernant les nouvelles règles d'évaluation des passifs.

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes avec comme hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes.

1.1. Immobilisations incorporelles

Ce poste comprend :

- un droit au bail,
- des brevets totalement amortis,
- plusieurs logiciels informatiques amortis sur 12 mois lorsqu'il s'agit de logiciels de bureautique et entre 3 à 10 ans pour les logiciels de gestion.

1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire. L'excédent constitué par l'amortissement dégressif est, le cas échéant, constaté en amortissement dérogatoire.

Catégorie d'immobilisations	Durée d'amortissement	Application de la Réglementation sur les actifs
- constructions		40 ans
- structure du bâtiment		10 à 20 ans
- autres composants		
- agencements et aménagements des constructions	5 à 10 ans	10 à 20 ans
- matériel et outillage industriel	3 à 8 ans	5 à 10 ans
- matériel de transport	4 à 5 ans	
- agencements, aménagements, mat. divers	5 à 10 ans	
- matériel et mobilier de bureau et informatique	4 à 8 ans	

1.3. Stocks

Les stocks de produits fabriqués et produits en cours de fabrication ont été évalués au coût de production. Les matières premières et le stock de marchandises ont été évalués au coût d'achat moyen pondéré. Les matières premières, produits finis et marchandises

sont dépréciés pour tenir compte de la rotation lente, de l'obsolescence et de la valeur nette de réalisation. Une dépréciation est calculée pour les stocks ne figurant plus au tarif de l'année à venir, ainsi que pour des articles dont les quantités peuvent excéder au minimum un an de consommation.

1.4. Créances et dettes

1.4.1. Provisions pour dépréciations des créances douteuses.

La méthode appliquée concernant les contentieux au 31 décembre 2009 est la suivante : provisionnement à 100%, sauf cas identifié avec un risque de non recouvrement partiel qui sera provisionné à due concurrence du risque.

1.4.2. Provisions pour dépréciations des créances échues.

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. En cas de risque de non recouvrement identifié sur les créances, une provision pour dépréciation est constituée selon les méthodes suivantes :

- Pour la France :

- Factures échues de 1 à 90 jours / date de clôture : 25% du total de l'encours HT
- Factures échues à plus de 90 jours / date de clôture : 50% du total de l'encours HT
- Les centrales d'achats ne sont pas provisionnées

- Pour l'export :

- **Allemagne**

1. Factures échues de 1 à 90 jours / date de clôture : pas de provision
2. Factures échues à plus de 90 jours / date de clôture :
 - 2.1. Créances couvertes par une assurance crédit «dénommée» : provision à hauteur de 10 % de l'encours total
 - 2.2. Créances couvertes par une assurance crédit « non dénommée » : provision à hauteur de 35% de l'encours total.

2.3. Clients non couverts dont l'échéance est dépassée depuis plus de 3 mois : provision de 50 % de l'encours total.

2.4. Créances non couvertes dont l'échéance est dépassée depuis plus de 6 mois : provision de 100 % de l'encours total.

- **Reste du Monde**

1. Factures échues de 1 à 90 jours / date de clôture : pas de provision

2. Factures échues à plus de 90 jours / date de clôture :

- 2.1. Créances couvertes par une assurance crédit «dénommée» : provision à hauteur de 10 % de l'encours total
- 2.2. Clients non couverts dont l'échéance est dépassée depuis plus de 3 mois : provision de 50 % de l'encours total..
- 2.3. Créances non couvertes dont l'échéance est dépassée depuis plus de 6 mois : provision de 100 % de l'encours total .

1.4.3. Autres dettes d'exploitation.

Les autres dettes d'exploitation sont constatées pour leur valeur nominale. La revue de nos méthodes d'évaluation, et l'analyse complémentaire des risques nous a conduit en 2007 à constater une charge complémentaire de 722 258 € avant impôt.

Au 31 décembre 2009 l'analyse du risque a conduit à un solde de 447 030.12 €

1.5. Disponibilités

Les mouvements affectant les comptes bancaires sont enregistrés en date d'opération. Le poste disponibilités intègre des valeurs à l'encaissement pour un montant de 92 930.68€.

2. Présentation des Informations chiffrées

Toutes les valeurs indiquées dans les différents tableaux et rubriques ci-après sont exprimées en Euros.

C. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

Tableau de mouvements d'immobilisations brutes

	BILAN OUVERTURE	TRANSFERT COMPTE À CPTE	ACQUISITIONS	CESSIONS TRANSFERT	IMPACT PÉRIMÈTRE TUP ACCUR	BILAN AU 31/12/2009
Autres immobilisations incorporelles	1 229 113	1 013 897	161 081	193 791	1 120 591	1 240 891
Avances et acomptes sur immobilisations incorpor.	0					0
Total 1	1 229 113	1 013 897	161 081	193 791	1 120 591	1 240 891
Terreins	377 882			402		377 480
Constructions sur sol propre	4 860 342			20 408		4 839 934
Installations générales & aménagement constructions -124870+63050	5 073 664	-61 820	211 923	364 055	73 857	5 330 569
Installations techniques matériels et outillages+124870+198258	12 303 364	323 129	277 109	614 465	106 914	12 389 131
Matériel de transport	118 761	14 000	16 271	44 756	94 263	138 019
Matériel de bureau	1 422 437	53 877	59 565	530 835	19 941	1 024 999
Emballages récupérables & divers	125 024			125 024		0
Immobilisations en cours	916 557	-1 343 083	679 578	66 379	11 231	196 518
Total 2	25 198 031	-1 013 897	1 244 846	1 765 324	306 206	23 968 859
Autres participations	1 597 031			1 597 031		0
Créances rattachées à des participations	0					0
Autres titres immobilisés	15 250					15 250
Prêts & autres immobilisations financières	531 213		4 430	1 900	30 628	547 171
Total 3	2 143 494		4 430	1 598 931	30 628	679 921
Total général	28 570 636		1 410 357	3 558 046	1 467 428	27 480 378

Tableau de mouvements des amortissements

	SOLDE OUVERTURE	TRANSFERT COMPTE À CPTE	DOTATIONS LINEAIRE	IMPACT PERMETTRE TUP	DIMINUTIONS	MONTANT AU 31/12/2009
Immobilisations incorporelles	1 045 974		341 148	38 124	45 671	1 379 574
TOTAL IMMO. INCORPORELLES	1 045 974		341 148	38 124	45 671	1 379 574
Terrains	152 322					152 322
Constructions sur sol propre	4 421 649	-70 204	88 731		20 406	4 421 649
Agencements installations	2 853 604	1 910	304 157	28 079	234 258	2 853 604
Matériel & outillage	9 317 690	68 294	733 085	20 703	614 465	9 317 690
Matériel de transport	118 760		5 291	15 362	44 756	118 760
Matériel de bureau & inform.	1 243 610		97 481	14 034	527 048	1 243 610
Emballages récupérables divers	125 024				125 024	125 024
TOTAL IMMOBILIS. CORPORELLES	18 232 659	0	1 226 745	76 178	1 565 959	17 569 654
TOTAL GENERAL	19 278 633	0	1 567 893	114 302	1 611 630	19 278 633

LA DOTATION EST COMPTABILISÉE DANS LES POSTES SUIVANTS :

68111 Immobilisations incorporelles	681125 Matériel & outillage
681122 Terrains	681128 Matériel de transport
681123 Constructions sur sol propre	681128 Matériel de bureau & informatique
681123 Agencements installations	

Tableau des stocks

	BRUT	IMPACT TUP	PROVISION	MONTANT AU 31/12/2009
Matières Premières	3 320 678		248 698	3 071 980
En-Cours	1 756 188		62 871	1 693 317
Produits Finis	3 076 550		124 034	2 952 516
Produits Négoc	4 822 043	407 622	181 627	5 048 038
TOTAL	12 975 459	407 622	618 230	12 764 651

Sur les stocks à noter un impact TUP de 407 622€ en valeur bruta. Aucune dépréciation n'est appliquée.

Etat des provisions

NATURE DES PROVISIONS	MONTANT DEBUT EXERCICE	AUGMEN- TATIONS	IMPACT TUP	REPRISE DES PROVISIONS NON UTILISEES	REPRISE DES PROVISIONS UTILISEES	MONTANT AU 31/12/2009
Amortissements dérogatoires	891 649	62 397		307 314		646 732
Total provisions réglementées	891 649	62 397		307 314		646 732
Provisions pour litiges	465 803	488 942		555 245		397 500
Provisions pour garanties données aux clients	1 024 790			300 000		724 790
Provision perte de charge	20 232	8 357		20 232		8 357
Provision pour retraites	1 164 874	87 686		132 015		1 120 545
Provisions pour retraites et médailles du travail	78 554	15 911		8 683		87 782
Provisions charges exceptionnelles						
Total provisions pour risques et charges	2 754 253	598 896		1 014 175		2 338 974
Provision pour dépréciation s/immob. financières	59 760	25 611				85 371
Provision pour dépréciation s/stocks et en-cours	604 460	618 230		604 460		618 230
Provision pour dépréciation s/cptes clients	1 283 461	307 482	21 826	139 499	492 419	580 351
Prov. pour dépréciation des débiteurs divers						
Total provisions pour dépréciation	1 947 681	951 323	21 826	743 959	492 419	1 684 482
TOTAL GENERAL	5 583 583	1 612 616	21 826	2 065 448	492 419	4 679 158

Nature des provisions	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS
dont dotations et reprises		
- d'exploitation	1 538 077	2 230 321
- financières	33 969	20 232
- exceptionnelles	62 397	307 314
TOTAL	1 634 442	2 557 867

PROVISION POUR INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

SUPRA :

L'engagement de la société en matière d'indemnités de fin de carrière est évalué en fin d'année. L'évaluation faite par un actuaire est basée sur la méthode prospective, conformément aux normes IFRS. Les hypothèses démographiques sont identiques à celles de 2006. Les hypothèses économiques prises en compte en 2009 sont les suivantes :

- taux d'actualisation est de 5%,
- taux d'inflation attendu sur le long terme de 2%,
- taux de progression des salaires : Inflation,
- Indexation des gratifications d'ancienneté : 0 %
- Taux de charges sociales patronales : 44 % Richard Le Droff, 42 % Supra.

Cet engagement est intégralement couvert par une provision. Au 31 décembre 2009 une actualisation a été effectuée, le montant de la provision s'élève à 1 120 545 €.

FEU STYLE :

Les engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés s'élèvent à 17 201.56 €. Les indemnités de fin de carrière ont été déterminées selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées en retenant comme base de salaire, le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée. Cette méthode est définie par la norme comptable IAS19 et conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Les éléments ont été calculés sur la base d'un départ volontaire du salarié en tenant compte des charges sociales un taux d'actualisation de 5.09 %.

BIOMEET :

Aucun engagement hors bilan.

PROVISION POUR MÉDAILLES DU TRAVAIL

Il en est de même concernant l'engagement de la société en matière de médailles du travail. L'évaluation est faite par un actuaire, basée sur la méthode prospective, conformément aux normes IFRS.

Cet engagement est lui aussi intégralement couvert par une provision. Au 31 décembre 2009 une actualisation a été effectuée, le montant de la provision s'élève à 87 782 €.

PROVISION POUR GARANTIE

La provision pour garantie est évaluée compte tenu des pièces fournies gratuitement, à celui des stations ainsi que des frais de port occasionnés lors de la réparation sous garantie d'appareils défectueux.

Cette provision a été évaluée conformément au taux de retour pour raisons techniques par rapport au chiffre d'affaires réalisé pour chaque famille de produits. La méthode d'évaluation a été revue, pour tenir compte de manière plus exacte des coûts de garantie par famille de produits et notamment des délais de garantie à couvrir. La grande majorité des coûts de garantie sont générés par des produits de négoce électrique garantis une année.

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour autres risques et charges sont relatives aux éléments suivants

	31/12/2009	31/12/2008
Provision pour litiges	387 500	465 803
Provision pour garantie	744 090	1 024 790
Provision pour retraite	1 120 545	1 164 874
Provision médailles du travail	87 782	78 554
Provision perte de change	5 357	20 232
Provision pour charges exceptionnelles	0	0
TOTAL	2 345 274	2 754 253

Tous les litiges en cours ont été provisionnés. Il n'y a pas lieu de constater d'autres passifs éventuels.

Etat des créances au 31 décembre 2009

	MONTANT BRUT	à 1 an au plus	à plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	245 073	245 073	
Autres immobilisations financières	319 297	319 297	
Avances et acomptes			
Clients douteux ou litigieux	711 241		711 241
Autres créances clients	19 999 782	19 999 782	
Personnel et comptes rattachés	48 758	48 758	
Sécurité sociale et autres	2 933	2 933	
Impôt sur les bénéfices	823 043	823 043	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 827 980	1 827 980	
Autres impôts & taxes	108 830	108 830	
Divers	481 395	481 395	
Débiteurs divers	649 809	649 809	
Groupe et associés	133	133	
Charges constatées d'avance	324 975	324 975	
TOTAUX	25 643 247	24 932 006	711 241

Produits à recevoir

	SUPRA	FEU STYLE	BIOME
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Créances clients et comptes rattachés	673 126		42 967
Autres créances		3 934	2 743
Etat	481 394	4 059	5 193
TOTAL	1 154 520	7 993	50 903

Au 31 décembre 2009, le portefeuille des sicavs en banque était le suivant :

BANQUE	QUANTITES	SICAVS	VALEUR
CHOLET	5	Cédé Monétaire	20 074,19
CIAL	28	CICT	1 698 265,83
SOGENAL	43	SP	842 632,21
BP	22	NTE	890 613,05
SP1	4,55	CIC SECURITE	76 613,38
SP2	4,80	CIC SECURITE	50 242,10
BIOME			100,00
TOTAL			3 772 440,57

Détail des charges constatées d'avance :

	SUPRA	RLD	FEU STYLE	BIOME
Etudes/ Documentation	3 305			
Maintenances & Entretien	34 329			
Locations	44 783			
Divers	1 185		1 999	5 892
Publi promo	124 970	41 400		
Assurances	21			
Eco taxe & taxes diverses	22 825			
Téléphone	219			
Cotisations	2 003			
Formation	42 063			
TOTAL	275 683	41 400	1 999	5 892

Etat des échéances des dettes

	MONTANT BRUT	à 1 an au plus	+ 1 an < 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum à l'origine	128 379	128 379		
- à plus de 1 an à l'origine	295 068	166 530	128 538	
Avances conditionnées	151 676	151 676		
Avances et acomptes reçus				
Fournisseurs et comptes rattachés	8 895 212	8 895 212		
Personnel et comptes rattachés	1 575 422	1 575 422		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 120 637	2 120 637		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 361 328	1 361 328		
Autres impôts et taxes et assimilés	469 717	469 717		
Impôt sur les bénéfices	808 931	808 931		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	186 492	186 492		
Groupe et associés				
Autres dettes	3 308 970	3 308 970		
Produits constatés d'avances				
TOTAUX	19 301 632	19 173 294	128 538	

Charges à payer rattachées aux postes de dettes

	SUPRA	FEU STYLE	BIOME
Emprunts et dettes établissements de crédits	112 729	400	15 269
Dettes rattachées aux comptes fournisseurs	3 952 552	67 318	12 071
R.R.R. & avoirs à établir	3 216 320	66 883	19 777
Personnel	1 513 589	7 290	19 660
Organisme Sociaux	608 253	11 538	4 740
Etat	457 600	18 615	6 581
TOTAL	9 861 043	172 044	68 298

Le montant des emprunts remboursés en cours d'exercice s'élève à 161 145,89 €.

Le solde du capital restant à rembourser de 295 068,54 € se répartit de la manière suivante en fonction des investissements financés à l'origine :

- investissements d'équipements industriels : 295 068,54 €



D. INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT**1. Ventilation du chiffre d'affaires :****Répartition par marché géographique (K€)**

Chiffre d'affaires France	16 730
Chiffre d'affaires Exportation	7 271
TOTAL	24 001
Répartition par activité (K€)	
Négoce	21 620
Production vendue	40 778
Services	3 611
TOTAL	72 008

Le montant des transferts de charges de formation au 31 décembre 2009 est de 214 195.02 €, il s'agit des refacturations à l'ADEFIM 67/OPCAIM des frais lorsque les formations sont effectuées.

2. Détail des produits et charges exceptionnels :**Charges exceptionnelles**

Dotations exceptionnelles	72 165
Coût sur opération en capital	411 095
Coût sur opération de gestion	1 149
Total charges exceptionnelles	511 908

Produits exceptionnels

Reprise de provisions	0
Reprises amortissements dérogatoires	307 314
Produits exceptionnels sur opérations en capital	347 455
Total produits exceptionnels	654 769
Résultat exceptionnel	142 861

3. Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait à donner une rémunération individuelle. Eléments non fournis (décret n°94-663 du 02/08/94).

4. Impôt sur les sociétés**4.1. Incidence des dispositions fiscales sur le résultat de l'exercice**

Le résultat de l'exercice au 31 décembre 2009 est affecté par des dispositions fiscales se chiffrant à (244 917,07 €) au 31 décembre 2009 relatifs aux mouvements de la provision pour amortissements dérogatoires.

4.2. Ventilation de la charge d'impôt

La charge d'impôt au 31/12/2009 se décompose comme suit :

- par nature : (en euros)

• Charges impôts différés actif :	99 349 €
• Impôt sur les sociétés :	702 922 €
• Crédit impôt apprentissage :	(3 600) €
• Crédit impôt recherche :	(277 750) €

- par résultat : (en milliers d'€)

	RÉSULTAT AVANT IMPÔT	IMPÔT SOCIÉTÉ	RÉSULTAT NET APRES IMPÔT
Résultat Courant	2 780	(551)	2 229
Résultat exceptionnel (et participation)	48	0	48
Résultat comptable	2 828	(551)	2 277

4.3. Allègement de la dette future d'impôt (en milliers d'€)

Contribution Organie	115
TOTAL allègements	115
Situation fiscale différée nette 115 x 33,33%	36
Indemnités de fin de carrières	1 121
- Base IDA S/ IFC	(159)
TOTAL allègements	923
Situation fiscale différée nette 923 x 33,33%	306

E. AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif moyen

CATEGORIE	EFFECTIF SALARIES	TUP	TOTAL
Cadres & VRRP	49	4	53
Etam	113	14	127
Ouvriers	197		197
TOTAL	359	18	377
Intérimaires	58	0	58
TOTAL	417	18	435

2. Composition du capital

	NOMBRE D'ACTIONS	CAPITAL EN €
Capital en début d'exercice	1 088 378	1 659 221,46
Capital en fin d'exercice	1 103 378	1 682 088,91

Le capital social a fait l'objet d'une conversion globale au 31.12.2001.

- Droit de vote double :

L'Assemblée Générale du 13.12.1985 a décidé d'attribuer un droit de vote double de celui conféré aux autres actions à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom d'un même actionnaire.

- Stock options :

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 1997, le Conseil d'Administration du 24 octobre 1997, le Directoire du 13 décembre 1999 et le Directoire du 12 février 2001 ont consenti 100 307 options de souscription d'actions à quelques cadres de l'entreprise.

- 65 000 options qui auraient pu être levées à partir du 24 octobre 2002 au prix de 6,9211 € l'action sont aujourd'hui caduques.
- Une nouvelle autorisation a été donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2003 portant sur un nombre total d'options ne pouvant pas donner droit à plus de 80 000 actions, attribuées à hauteur de 65 000 options de souscription d'actions à la date du 31 décembre 2005 selon une décision du Directoire du 11 février 2004.
- 15 000 options portant sur la souscription de 15 000 actions nouvelles ont été exercées le 22 février 2006 au prix unitaire de 6,256508 € représentant une augmentation du capital social d'un montant de 22 867,35 €.

Le capital social se trouva ainsi porté le 31 mars 2006 de 1 529 171,88 € à 1 552 039,23 € divisé en 1 018 071 actions.

- 58 307 options portant sur la souscription de 58 307 actions nouvelles ont été exercées le 8 mai 2006 au prix unitaire de 5,2884 € pour 8 307 d'entre elles et au prix unitaire de 6,80 € pour 50 000 d'entre elles, représentant une augmentation de capital de 88 888,45 €.

Le capital social se trouva ainsi porté le 2 juin 2006 de 1 552 039,23 € à 1 640 927,68 € divisé en 1 076 378 actions.

- 6 000 options portant sur la souscription de 6 000 actions nouvelles ont été exercées respectivement à hauteur de 3 000 actions le 13 octobre 2006 et de 3 000 actions le 16 octobre 2006 au prix unitaire de 5,2884 €, représentant une augmentation du capital social d'un montant de 9 146,94 €.

Le capital social se trouva ainsi porté le 23 octobre 2006 de 1 640 927,68 € à 1 650 074,62 € divisé en 1 082 378 actions.

- 6 000 options portant sur la souscription de 6 000 actions nouvelles ont été exercées respectivement à hauteur de 3 000 actions le 14 janvier 2007 et de 3 000 actions le 17 janvier 2007 au prix unitaire de 5,2884 €, représentant une augmentation du capital social d'un montant de 9 146,94 €.

Le capital social se trouva ainsi porté le 26 janvier 2007 de 1 650 074,62 € à 1 659 221,56 € divisé en 1 088 378 actions.

- 15 000 options portant sur la souscription de 15 000 actions nouvelles ont été exercées le 8 novembre 2009 au prix unitaire de 1,5244 € représentant une augmentation de capital social d'un montant de 22 867,35 € lequel se trouve porté de 1 659 221,56 € à 1 682 088,91 €.

L'ensemble des options consenties ont été à présent pleinement exercées, le plan se trouvant clos.

L'ensemble des options consenties représente 10% du nombre total d'actions composant actuellement le capital social.

3. Engagements financiers

a) Engagements donnés

SUPRA

Dettes financières garanties par des hypothèques :

CEPME	37 138 €
BPRES	58 715 €
SADE 1992	205 417 €

Une hypothèque de premier rang sur le site industriel de Supra II avait été donnée en garantie de ces trois emprunts.

Un cautionnement hypothécaire avait été donné à la SADE en contrepartie d'un emprunt de 722 608 € dont l'en-cours au 31.12.2009 est nul.

Nous avons reçu par le Notaire, confirmation de la péremption des hypothèques mentionnées ci-dessus et ce à compter du 30 juin 2009.

Autres engagements :

Cautions fiscales CIAL : 77 344 €
 Sursis paiement d'impôts : 6 924 €
 Cautions en garantie d'opérations de crédits documentaires à l'importation :
 BANQUE POPULAIRE : 32 556,80 USD
 SOGENAL : 170 514,62 USD
 LCL : Nantissement d'outillage ou de matériel d'équipement : 295 068 €

b) Engagements reçus

FEU STYLE

Engagement de Crédit Bail Immobilier : 30 794,29 €
 Engagements en matière de pensions, retraites et assimilés : 17 201,56 €

TYPE	MONTANT \$	TAUX €/ \$ MOYEN TOUTES ÉCHÉANCES	MONTANT €
TOTAL GENERAL 2010	2 969 804	1,461281	2 032 329

Des contrats de couverture de change visant à couvrir des flux de trésorerie futurs ont été mis en place.
 Il s'agit de contrats d'achats d'USD afin de couvrir les approvisionnements de produits en provenance de la zone Asie.

c) Engagements pris en matière de crédit bail

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT BAIL

Poste du Bilan	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	De l'exercice	Cumulées	jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total à payer	
Véhicules	337 712	1 179 951	337 712	410 287		747 999	0,00
Chariot élévateurs	203 434	1 130 224	203 434	144 757		348 191	0,00
Matériel de bureau	84 008	373 460	84 008	205 444		289 452	0,00
Matériel informatique	154 605	665 065	154 605	355 875		510 480	0,00
Biomee Vehicule & divers materiel	4 104	4 104	38 861	112 479		151 340	1 416
Biomee Ferdeuse	3 021	3 021	27 024	108 097	51 028	185 149	1 585
TOTAUX	786 884	3 355 845	845 044	1 336 939	51 028	2 233 611	3 001

4. Transmission universelle de patrimoine

Une transmission universelle de patrimoine a été effectuée en date du 31 décembre 2009.

Les mali de confusion concernant les filiales, SP1, SP2, Feu Style, Biomee ont été :

D'une part :

Portés au bilan :
 Feu Style : 509 112,87 €
 Biomee : 532 559,53 €.

D'autre part :

Portés au résultat :
 SP1 : 8 254,79 €
 SP2 : 8 129,21 €
 BIOMEE : 375 456,54 €

Les perspectives de développement de BIOMEE qui ont conduit à l'acquisition de la totalité des parts justifient le mali de fusion, mais les pertes 2009 ont été, par prudence, déduites du mali de fusion.

En fonction de la rapidité d'atteinte des objectifs de développement, le mali de fusion pourra être réajusté.

Affectation du mali de confusion :

	SP1	SP2	FEU STYLE	BIOMEE	COMPTE
			509 112,87	532 559,53	707 100
	8 254,79	8 129,21		375 456,54	666 007
TOTAL	8 254,79	8 129,21	509 112,87	908 016,07	

Bilan confusion actif :

	SP1	SP2	FEU STYLE	BIOMEE	TOTAL
Total Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	509 112,87	573 355,24	1 082 468,11
Total Immobilisations corporelles	0,00	0,00	48 075,22	181 952,17	229 027,39
Total Immobilisations financières	(37 000,00)	(37 000,00)	(718 838,43)	(1 288 784,70)	(2 061 613,13)
Total Stocks	0,00	0,00	296 439,31	111 182,80	407 622,11
Total Avances et acomptes	0,00	0,00	106,11	38 228,93	38 335,04
Total Créances	2 458,60	2 456,99	35 358,70	179 970,98	219 245,27
Total Divers	30 313,38	30 460,92	197 968,90	59 502,35	318 245,55
Charges constatées d'avance	0,00	0,00	1 999,28	5 892,41	7 891,69
TOTAL GENERAL	(4 226,02)	(4 082,09)	370 421,96	(138 679,82)	223 432,03

Bilan de confusion passif. :

	SP1	SP2	FEU STYLE	BIOME	TOTAL
Emprunts et dettes	0,00	0,00	400,00	15 249,38	15 649,38
Impact résultat mail	(8 254,79)	(8 129,21)	0,00	(375 456,54)	(391 840,54)
Avances et acomptes reçus	0,00	0,00	66 882,50	0,00	66 882,50
Dettes fournisseurs	4 026,77	4 047,12	177 397,17	129 801,26	314 272,32
Dettes fiscales	0,00	0,00	125 742,29	58 283,98	184 026,27
Dettes sur immobilisations	0,00	0,00	0,00	14 665,03	14 665,03
Autres dettes	0,00	0,00	0,00	19 777,07	19 777,07
Produits constatés d'avance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ecart de conv.passif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	(4 228,02)	(4 082,09)	370 421,96	(138 679,82)	(21 527,95)

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

5.1. Capacité d'autofinancement

	Supra avant TUP	Impact de la TUP	Total 31 12 2009	Total 31 12 2008
excédent brut d'exploitation	4 400 681	-293 508	4 107 173	2 066 227
+ transfert de charges	305 466	84 087	389 553	40 575
+ produits divers de gestion courante	13 401	2 003	15 404	274 163
- charges diverses de gestion courante	- 514 255	- 1 958	- 516 213	123 091
+ produits financiers	156 174	421	156 596	443 629
- charges financières	- 742 465	- 4 140	- 746 606	687 607
+ produits exceptionnels	0	12 383	12 383	0
- charges exceptionnelles	- 82 017	- 5 725	- 87 742	1 615
- intéressement des salariés	- 94 269	0	- 94 269	0
- impôts sur les bénéfices	- 550 921	- 39 918	- 590 839	153 747
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	2 891 794	-246 355	2 645 440	2 564 032

5.2. Tableau de Financement

Ressources et financement de l'exercice	Supra avant TUP	Impact de la TUP	Total 31 12 2009	Total 31 12 2008
Capacité d'autofinancement	2 891 794	101 875	2 993 669	2 564 032
Cession ou réduction actifs				
- Incorporels				
- Corporels	347 455	312 746	660 201	
- Financiers	1 900		1 900	
Augmentation de capitaux propres	99 000		99 000	74 075
Augmentation de dettes financières				
- Emprunts		249 827	249 827	
- Autres dettes financières				
Total des ressources	3 340 149	664 248	4 004 397	2 598 107
Emplois fixes de l'année				
Insuffisance d'autofinancement		348 028	348 028	
Acquisition d'actifs				
- Incorporels	161 081	6 721	167 802	211 404
- Corporels	1 217 415	234 034	1 451 449	1 241 819
- Financiers	4 430	3 222	7 652	1 545 240
Réduction de capitaux propres (et avances conditionnées)	162 363	732	163 095	
Remboursement de dettes financières				
- Emprunts	161 146		161 146	237 572
- Autres dettes financières				
Total des emplois	1 706 435	592 737	2 299 172	3 236 031
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	1 633 714	71 511	1 705 225	(638 631)

SUPRA

28 rue du Général Leclerc - 67210 OBERNAI
Société anonyme au capital de 1 682 088,91 €
RCS Saverne n° B 675 880 710

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SUPRA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le contexte de la démarche initiée par la société, d'amélioration des procédures de contrôle interne portant sur l'organisation comptable et le traitement des informations concourant à l'établissement des comptes, nous avons été amenés, dans le cadre de notre audit, à effectuer des contrôles substantifs sur les postes significatifs des états financiers.
- Les notes « A- Faits caractéristiques » et « E- Autres informations » de l'annexe exposent les opérations de restructurations internes intervenues au cours de l'exercice. Nos travaux ont consisté à examiner la documentation juridique, à vérifier la correcte traduction comptable des transmissions universelles de patrimoine réalisées et le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe.
- La note 1-4-3 « Autres dettes d'exploitation » de l'annexe expose les règles comptables relatives à l'évaluation de certains passifs. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous sommes assurés de leur correcte application.
- La note « Etat des provisions » du paragraphe C « Informations relatives au bilan » expose les modalités d'évaluation et de constitution des provisions constatées dans les comptes au 31 décembre 2009.

Sur la base des éléments disponibles, notre appréciation des provisions est fondée sur l'analyse du processus mis en place par la société pour identifier et évaluer les risques. Nous nous sommes assurés du caractère approprié du processus d'identification et d'analyse des risques et du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

SUPRA

Comptes Annuels
Exercice clos le
31 décembre 2009

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Strasbourg, le 29 avril 2010

Le commissaire aux comptes

Mazars :



Valentin WITTMANN

SUPRA

28 rue du Général Leclerc - 67210 OBERNAI
Société anonyme au capital de 1 682 088,91 €
RCS Saverny n° B 675 880 710

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Absence d'avis de convention et d'engagement

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclu au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 et L.225-42-1 du Code de commerce.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

▪ CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE

- Votre société a constaté un produit de 1 050 000 € en application du contrat cadre de Coopération National sur le marché de la rénovation des logements conclu avec la société EDF relatif aux certificats d'économie d'énergie à percevoir d'EDF.

SUPRA
Exercice clos le
31 décembre 2009

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Strasbourg, le 29 avril 2010

Le commissaire aux comptes

Mazars :



Valentin WITTMANN

XVII

**Note complémentaire aux états
financiers de l'exercice au
31/03/12**

La présente note complémentaire ne fait pas partie des états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2012. Elle vise à apporter des compléments d'informations sur les comptes au 31 mars 2012.

Note complémentaire n°1 : état des échéances des dettes

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES en €

	Montant Brut	à 1 an au plus	+1 an < 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
à 1 an maximum à l'origine	6 924 859	6 924 859		
à plus de 1 an à l'origine	0	0		
Fournisseurs et comptes rattachés	7 002 887	7 002 887		
Personnel et comptes rattachés	1 617 992	1 617 992		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 685 469	1 685 469		
Taxe sur la valeur ajoutée	144 522	144 522		
Autres impôts et taxes et assimilés	352 834	352 834		
Impôt sur les bénéfices				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	71 171	71 171		
Groupe et associés				
Autres dettes	2 044 921	2 044 921		
Produits constatés d'avance	189 927	189 927		
TOTAUX	20 034 582	20 034 582	0	0

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédits correspondent à des découverts bancaires. Ces découverts bancaires par les banques ont été dénoncés.

Une négociation est en cours en vue de la consolidation de ces échéances. A la date du présent rapport, aucun accord n'est encore conclu avec les banques.

Les dettes fournisseurs ne présentent pas de retards de paiements autres que ceux liés à des litiges.

Les comptes de charges sociales, fiscales et salariales ne présentent aucun retard dans leur règlement à la date de clôture des comptes.

Les autres dettes et les dettes sur immobilisations ne présentent pas de retard.

Sur l'articulation du projet d'augmentation de capital et le compte courant de 7M€, Supra Holding s'engagera à souscrire à l'augmentation de capital à hauteur de ses DPS, en espèces et/ou par

compensation avec tout ou partie de l'avance le cas échéant mise à disposition de Supra dans le cadre de la convention de compte courant conclue entre Supra Holding et Supra d'un montant maximum de 7M€ (la part de l'augmentation de capital souscrite en espèces par Supra Holding venant diminuer à due proportion le montant maximum de son engagement au titre de la convention de compte courant qu'elle a conclue avec Supra).

Note complémentaire n°2 : contrat d'affacturage

Le contrat d'affacturage a été conclu pour une durée indéterminée. Compte tenu de la saisonnalité de l'activité, le montant financé cible variera de 1 à 8 M€ environ. La mise en œuvre de ce contrat ne permettra plus d'utiliser de lignes de cessions Dailly, ces lignes sont par ailleurs dénoncées par la Société Générale. Les cessions Dailly ont été utilisées pour la première fois sur l'exercice 2011. Le découvert autorisé par la remise des traites devait être couvert à hauteur de 40% par les traites en question. Le financement ainsi obtenu, plafonné à 6 500 K€ contractuellement, a été utilisé au maximum pour 4 000 K€.

Note complémentaire n°3 : règles de prise en compte du chiffre d'affaires

Nos contrats commerciaux ne prévoient pas de conditions particulières nécessitant la comptabilisation de règles de prise en compte du CA dérogatoires aux règles du code de commerce et du PCG français.

Note complémentaire n°4 : absence de provision pour démantèlement

Notre revue du risque, ne révèle pas la nécessité de prendre en compte une provision pour démantèlement.

Note complémentaire n°5 : absence d'approche par composants dans l'évaluation des immobilisations

L'approche par composants n'a pas été retenue par la société, en raison de la nature des immobilisations, et en dépit de la part relative importante des immobilisations au bilan. En effet il n'apparaît pas de différence matérielle entre l'évaluation par composants et l'évaluation globale des immobilisations telle que pratiquée par la société.

Note complémentaire n°6 : méthode d'évaluation des stocks

La méthode utilisée pour le coût d'entrée des stocks est le PUMP (prix unitaire moyen pondéré).

XVIII

Comptes semestriels au 30/09/12

Rapport d'activité semestriel

**Rapport du commissaire aux
comptes sur l'information
financière semestrielle**

BILAN ACTIF

Intitulés	2012 / 09 (6 mois)			2012 / 03 (3 mois)
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
<u>immobilisations incorporelles</u>				
Frais d'établissement	320	320		
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	2 462 077	2 140 512	321 565	565 478
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<u>immobilisations corporelles</u>				
Terrains	377 480	152 322	225 158	225 158
Constructions	9 894 783	8 331 832	1 562 950	1 717 133
Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 699 814	9 027 634	2 672 180	3 002 813
Autres immobilisations corporelles	911 331	774 693	136 638	158 742
Immobilisations en cours	40 545		40 545	59 186
Avances et acomptes				
<u>immobilisations financières</u>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	205 550		205 550	205 550
Autres immobilisations financières	188 265	85 371	102 893	263 005
ACTIF IMMOBILISE	25 780 164	20 512 685	5 267 479	6 197 065
<u>Stocks</u>				
Matières premières, approvisionnements	2 926 597	597 384	2 329 212	1 998 349
En cours de production de biens	851 869	142 235	709 634	761 090
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	1 878 994	296 423	1 582 571	2 660 884
Marchandises	4 925 684	566 320	4 359 364	5 213 251
Avances et acomptes versés sur commandes	130 215		130 215	240 078
<u>Créances</u>				
Clients et comptes rattachés	4 459 479	1 190 244	3 269 235	5 839 433
Autres créances	6 960 647		6 960 647	3 119 831
Capital souscrit et appelé, non versé				
<u>Divers</u>				
Valeurs mobilières dont actions propres :	140 290		140 290	
Disponibilités	1 370 153		1 370 153	633 037
ACTIF CIRCULANT	23 643 928	2 792 606	20 851 322	20 465 953
<u>Comptes de régularisations</u>				
Charges constatées d'avance	419 155		419 155	382 127
TOTAL III	24 063 083	2 792 606	21 270 477	20 848 080
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	49 843 247	23 305 291	26 537 956	27 045 145

BILAN PASSIF

Intitulés	2012 / 09 (6 mois)	2012 / 03 (3 mois)
Capital social ou individuel Dont versé :	323 652	1 682 089
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		2 513 770
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		168 209
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		8 776 443
Report à nouveau	-1 025 764	-3 668 869
Resultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-3 822 004	-10 026 876
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	-4 524 116	-555 234
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	1 511 274	1 604 495
Provisions pour charges	2 670 303	5 961 303
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4 181 577	7 565 798
<u>Dettes financières</u>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 179 485	6 924 859
Emprunts et dettes financières divers	4 813 277	
<u>Dettes d'exploitation</u>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 013 683	7 002 887
Dettes fiscales et sociales	5 969 683	3 800 816
<u>Dettes diverses</u>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	19 482	71 171
Autres dettes	1 694 957	2 044 921
<u>Comptes de régularisation</u>		
Produits constatés d'avance	189 927	189 927
DETTES	26 880 494	20 034 580
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	26 537 956	27 045 145

SUPRA S.A.

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

	2012 / 09 (6 mois)			2012 / 03 (3 mois)	2011 / 06 (6 mois)
	France	Export	Total		
Vente de marchandises	12 428 879	621 833	13 050 712	3 934 768	6 031 798
Production vendue : - biens	6 559 453	2 098 216	8 657 668	3 609 206	9 032 177
Production vendue : - services	1 330 951		1 330 951	-428 801	1 724 604
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	20 319 283	2 720 049	23 039 331	7 115 173	16 788 579
Production stockée			-1 315 914	-300 214	1 331 426
Production immobilisée			11 675	27 472	48 342
Subventions d'exploitation					4 832
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			5 544 813	2 327 805	1 780 574
Autres produits			2 950	6 447	22 991
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			27 282 856	9 176 683	19 976 744
Achat de marchandises (y compris droits de douane)			7 320 470	2 646 549	6 656 815
Variation de stock (marchandises)			914 315	-281 708	-2 772 013
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			3 393 678	1 282 363	4 088 282
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-342 828	94 432	257 862
Autres achats et charges externes			6 277 718	3 074 146	7 200 154
Impôts, taxes et assimilés			468 179	217 379	587 031
Salaires et traitements			7 649 024	3 033 717	7 535 749
Charges sociales			2 643 706	1 302 616	3 180 907
Dotations d'exploitation					
sur immobilisations : dotations aux amortissements			803 244	433 003	859 969
sur immobilisations : dotations aux provisions					
sur actif circulant : dotations aux provisions			1 785 546	1 962 673	986 680
pour risques et charges : dotations aux provisions			122 730	5 434 059	512 735
Autres charges			52 808	122 885	81 102
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			31 088 592	19 322 114	29 175 273
RESULTAT D'EXPLOITATION			-3 805 736	-10 145 431	-9 198 528
Opérations en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée					
Perte supportée ou bénéfice transféré					
Produits financiers					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					42
Autres intérêts et produits assimilés			5 190	2 674	9 742
Reprises sur provisions et transferts de charges					56
Différences positives de change			13 842	508	12 464
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			538	168	8 933
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			19 571	3 351	31 237
Charges financières					
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées			143 204	71 237	153 557
Différences négatives de change			12 164	1 414	8 639
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			155 368	72 651	162 196
RESULTAT FINANCIER			-135 797	-69 300	-130 959
RESULTAT COURANT			-3 941 534	-10 214 732	-9 329 488

SUPRA S.A.

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	2012 / 09 (6 mois)	2012 / 03 (3 mois)	2011 / 06 (6 mois)
Produits exceptionnels			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 000	1 013	135 000
Produits exceptionnels sur opérations en capital	202 953	109 453	102 005
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 041 672		616 626
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 245 625	110 466	853 631
Charges exceptionnelles			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	158 913	29 246	70 665
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 183 158	1 676	495 142
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	869	110	2 904
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 342 940	31 033	568 711
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-97 315	79 433	284 920
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices	-216 845	-108 423	-1 396 926
TOTAL DES PRODUITS	28 548 052	9 290 500	20 861 612
TOTAL DES CHARGES	32 370 055	19 317 376	28 509 254
BENEFICE ou PERTE	-3 822 004	-10 026 876	-7 647 641

SUPRA

Société Anonyme au capital de 323 652 euros
Siège social : 28, rue du Général Leclerc, 67210 OBERNAI
R. C. : Saverne B 675 880 710
SIRET : 675 880 710 000 32

ANNEXE DES COMPTES

Arrêté semestriel au 30 septembre 2012

Annexe aux comptes semestriels arrêtés au 30.09.2012 dont le total du bilan s'établit à **26 537 956 €** Le compte de résultat dégage une perte de **3 822 004 €**.

L'exercice en cours pour lequel est établi cet arrêté semestriel a débuté le 1er avril 2012 pour se clôturer au 31 mars 2013. Le semestre concerné par ce rapport correspond ainsi à la période allant du 1er avril 2012 au 30 septembre 2012.

Compte tenu du changement de date de clôture intervenue début 2012, et fixant la clôture de chaque exercice au 31 mars, la période de référence N-1 correspond à la période allant du 1er janvier 2011 au 30 juin 2011.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes.

Ces comptes ont été arrêtés par le Directoire du **25 octobre 2012**.

A. Faits caractéristiques

1. Faits marquants du semestre

Rappel : Modification de la date de clôture de l'exercice.

Compte tenu de la très forte saisonnalité de l'activité de la société, l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est réunie le 23 février 2012 a décidé de modifier la date de clôture de l'exercice social et de porter celle-ci au 31 mars de chaque année. Ainsi la clôture semestrielle au 30 septembre 2012 est la première clôture semestrielle recouvrant une période avril – septembre.

Dans le cadre de la réorganisation de la Société initiée par le management pour faire face aux difficultés rencontrées, la Société a initié le 5 avril 2012 une procédure d'information en vue de la consultation du Comité Central d'Entreprise sur un projet de licenciement collectif pour motif économique pouvant toucher 96 personnes. Un avis a été rendu par le comité central d'entreprise et les deux comités d'établissement respectivement les 29 juin et 2 juillet 2012 permettant la mise en œuvre de ce plan de sauvegarde de l'emploi.

Dans ce cadre :

- Les ruptures de contrats et les licenciements prévus de 93 salariés en définitive ont été engagés
- Supra a fermé son établissement d'Auneau le 30 septembre 2012 ; et
- les magasins de Saint-Bonnet et Vendenheim ont été cédés respectivement en date du 31 juillet 2012 et du 30 septembre 2012. Seul le magasin de Coignières, en vente, reste actuellement dans le périmètre d'activité de Supra.

D'autre part, la mise en œuvre de cette stratégie a impliqué une consolidation du bilan et une sécurisation des financements à court terme.

Ainsi, et afin d'identifier les besoins de financement nécessaires au maintien de l'activité de Supra, des prévisionnels de trésorerie ont notamment été réalisés, aux termes desquels il est apparu que la pointe du besoin de financement de Supra s'élevait à un total d'environ 20,6 millions d'euros au cours de l'exercice 2012/2013.

La dénonciation des lignes de découvert par les banques de Supra (6 890 K€ au 31 mars 2012) a nécessité une négociation entre Supra et ses partenaires bancaires de l'échelonnement du remboursement desdites lignes.

A l'issue de ces discussions, Supra est parvenu à un accord avec l'ensemble de ses partenaires bancaires (CIC, Banque Populaire, Société Générale et LCL), visant à consolider sa dette à court terme (découverts) arrêtée à la somme de 8 204 K€, en crédit à moyen terme dont le remboursement se fera sur 4 ans à compter du 31 décembre 2013 selon l'échéancier suivant :

1 M€ au 31/12/13

1,9 M€ au 31/12/14

2,4 M€ au 31/12/15

2,9 M€ au 31/12/16.

Supra a également bénéficié de la mise à disposition d'une avance en compte courant d'un montant maximum de 7 M€ auprès de Supra Holding, dans le cadre de la mise en place d'une convention de compte courant au mois d'avril 2012.

Ce financement auprès de Supra Holding résulte de la mise en œuvre des accords passés entre Supra Holding, EDF ENR et Perceva lors du changement de contrôle de la Société, aux termes desquels EDF ENR et Perceva se sont engagés à mettre à la disposition de Supra Holding un montant de 3,5 M€ chacun pour faire face aux besoins de trésorerie de Supra.

Cette mise à disposition de compte courant, conformément à l'accord passé entre Supra et ses partenaires bancaires, constitue un financement temporaire dans l'attente de la réalisation d'une augmentation de capital de la Société d'un montant de 7M€.

Supra a mis en place un contrat d'affacturage non notifié de son poste client à compter de début mai 2012 auprès de GE FACTOR. Ce contrat d'affacturage permet de mobiliser l'essentiel des créances clients générées sur la France métropolitaine et l'Union Européenne portant sur les ventes de produits manufacturés et de négoce.

Supra a aussi obtenu de l'administration fiscale un moratoire sur ses dettes fiscales et sociales pour un montant de 2,2 M€, remboursable sur 24 mois à compter de fin octobre 2012.

Au vue de l'accord signé avec les partenaires financiers et l'administration, le Directoire de la société a arrêté les présents états financiers dans une perspective de continuité d'exploitation.

L'assemblée générale de Supra réunie le 27 juin 2012 a constaté que les capitaux propres étaient inférieurs à la moitié du capital social et a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société. L'assemblée générale du 27 juin 2012 a en outre décidé une réduction de capital motivée par les pertes de l'exercice clos le 31 mars 2012, par diminution de la valeur nominale des 1.103.378 actions composant le capital social de Supra. Le capital social de la Société a ainsi été ramené de 1.682.088,91 euros à 331.013,40 euros, divisé en 1.103.378 actions de 0,30 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Puis, usant des pouvoirs conférés par l'assemblée générale du 27 juin aux termes de sa 21ème résolution, le directoire a annulé la totalité des 24.538 actions auto-détenues par décision en date du 23 juillet 2012. Le capital social a ainsi été porté à 323.652 euros, son montant actuel.

Le Conseil de surveillance a désigné comme nouveaux membres du Directoire à compter du 21 mai 2012, Messieurs Michel Collin et Jean-Michel Mellinger.

Enfin, la société est soumise depuis juin 2012 à un contrôle fiscal portant sur les exercices 2009, 2010 et 2011, sur l'ensemble des impôts et taxes auxquels elle est soumise.

2. Consolidation

La société Supra S.A. n'est plus consolidée par la société EDF Energies Nouvelles du fait du rachat intervenu le 09 novembre 2011 par Supra Holding.

Par conséquent, Supra S.A. fait partie du périmètre de consolidation de Supra Holding dont les comptes seront arrêtés au 31 mars 2013.

3. Evènements post clôture

A la date de l'arrêté des comptes semestriels au 30 septembre 2012, aucun événement post clôture significatif n'est à relever.

4. Informations concernant les risques de marché

La société SUPRA effectue des achats en devises USD et se couvre sur les taux de changes en fonction des achats projetés dans cette monnaie. Au 30 septembre, la société n'a cependant procédé à aucune couverture de taux.

B. Principes, règles et méthodes comptables appliqués

Modes et méthodes d'évaluation appliquées aux états financiers

Les états de synthèse de notre société pour le semestre clos au 30 septembre 2012 ont été établis conformément aux dispositions du code de Commerce, du décret n°67.236 du 23 mars 1967 et du règlement n°2000-06 concernant les nouvelles règles d'évaluation des passifs.

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes avec comme hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes.

Situation financière de Supra S.A. et impacts potentiels sur la continuité d'exploitation

Compte tenu des éléments relatés dans le paragraphe A 1 concernant les événements marquants du semestre, relatifs aux actions menées pour donner à la société les moyens financiers nécessaires, la société sera en mesure de faire face à ses engagements et d'assurer la continuité de son exploitation.

1.1. Immobilisations incorporelles

Ce poste comprend :

- un droit au bail,
- des brevets totalement amortis,
- plusieurs logiciels informatiques amortis sur 12 mois lorsqu'il s'agit de logiciels de bureautique et entre 3 à 10 ans pour les logiciels de gestion,

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges.

1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais) lorsque la société procède à des travaux conduisant à la construction d'équipements ayant le caractère d'actif ceux-ci sont estimés à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire. L'excédent constitué par l'amortissement dégressif est, le cas échéant, constaté en amortissement dérogatoire.

Dans le cadre de l'application du règlement sur les actifs la société SUPRA a estimé en 2005 de nouvelles durées d'amortissements correspondant à la durée réelle d'utilisation de certains biens inscrits à l'actif acquis avant le 31 décembre 2004. Le montant des amortissements qui ont ainsi été reportés et qui restent à constater au 30 septembre 2012 s'élève à 685 018 €.

Pour les biens acquis après 2005 il n'y a plus de différence entre les durées d'amortissement économiques et les durées d'amortissement comptables.

Catégorie d'immobilisations	Durée d'amortissement	Application de la Réglementation sur Les actifs
- constructions		
• structure du bâtiment		40 ans
• autres composants		10 à 20 ans
- agencements/aménagements des constructions	5 à 10 ans	10 à 20 ans
- matériel et outillage industriels	3 à 8 ans	5 à 10 ans
- matériel de transport	4 à 5 ans	
- agencements, aménagements, insti. Divers	5 à 10 ans	
- matériel et mobilier de bureau et informatique	4 à 8 ans	

La liste et le montant des engagements financiers sur les immobilisations corporelles données en nantissement de dettes sont communiquées au paragraphe « Engagements donnés » dans l'annexe, le cas échéant.

Pour rappel, la réflexion engagée sur l'avenir du site de production à Obernai avait conduit la Direction de la société à prendre la décision, dès 2010, de revoir les plans d'amortissements des équipements pour tenir compte de leur terme probable d'utilisation à fin 2012 et d'accélérer la dépréciation des installations. Cette réflexion n'ayant pas abouti en 2011, il a été décidé de revenir aux durées d'amortissements initiales au 31/12/11.

1.3 Les immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Des dotations pour dépréciation sont calculées le cas échéant lorsque la valeur vénale ou de recouvrement est inférieure à la valeur comptable à la date de clôture.

1.4 Les stocks

Les stocks de produits fabriqués et produits en cours de fabrication ont été évalués au coût de production. Les matières premières et le stock de marchandises ont été évalués au coût d'achat moyen pondéré.

Les matières premières, produits finis, produits en cours de fabrication et marchandises sont dépréciés pour tenir compte de la rotation lente, de l'obsolescence et pour les stocks ne figurant plus au tarif de l'année à venir, ainsi que pour des articles dont les quantités peuvent excéder au minimum un an de

consommation. L'actualisation des critères retenus pour l'application de la méthode de dépréciation des stocks en vigueur a entraîné une augmentation de la dépréciation au 31 mars 2012 d'un montant de 258 780 € par rapport aux critères de l'exercice précédent.

1.5 Créances et dettes

1.5.1 Provisions pour dépréciations des créances douteuses.

La méthode appliquée concernant les contentieux est la suivante : provisionnement à 100%, sauf cas identifié avec un risque de non recouvrement partiel qui sera provisionné à due concurrence du risque.

1.5.2 Provisions pour dépréciations des créances échues.

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. En cas de risque de non recouvrement identifié sur les créances, une provision pour dépréciation est constituée selon les méthodes suivantes :

- **Pour la France** :
 - Provisionnement des factures échues à 25% ou 50% de l'encours HT en fonction du retard de paiement
 - Les centrales d'achats ne sont pas provisionnées
- **Pour l'export** :
 - Factures échues de 1 à 90 jours / date de clôture : pas de provision
 - Factures échues à plus de 90 jours / date de clôture : provisions de 10% à 100% de l'encours total en fonction de l'existence ou non d'une assurance crédit et de la maturité des créances.

1.5.3 Autres dettes d'exploitation

Les autres dettes d'exploitation sont constatées pour leur valeur nominale.

1.5.4 Disponibilités

Les mouvements affectant les comptes bancaires sont enregistrés en date d'opération. Le poste disponibilités intègre des valeurs à l'encaissement pour un montant total de 78 886 €.

2. Présentation des informations chiffrées

Toutes les valeurs indiquées dans les différents tableaux et rubriques ci-après sont exprimées en Euros.

C. Informations relatives au bilan

TABLEAU DE MOUVEMENTS D'IMMOBILISATIONS BRUTES en €

	Bilan Ouverture	Acquisitions	Cessions	Transferts compte à compte	Bilan au 30-sept-12
Logiciels	1 845 785	30 950	30 537		1 846 198
Mali de confusion Feu Style	509 113		509 113		0
Mali de confusion E-bois	532 560		532 560		0
Autres immobilisations incorporelles	636 616		25 902		610 714
Immobilisations en cours incorporelles	17 164				17 164
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
Total immobilisations incorporelles	3 541 238	30 950	1 098 112	0	2 474 076
Terrains	377 480				377 480
Constructions sur sol propre	4 839 934				4 839 934
Installations générales & aménagement constructions	5 130 859		77 960	1 950	5 054 849
Installations techniques matériels et outillages	12 260 708	120 251	695 395	14 250	11 699 814
Matériel de transport	113 257		4 180		109 077
Matériel de bureau	794 875	26 440	19 061		802 254
Emballages récupérables & divers	0				0
Immobilisations en cours corporelles	42 022	28 866	25 822	-16 200	28 866
Total immobilisations corporelles	23 559 134	175 557	822 418	0	22 912 273
Autres participations	0				0
Créances rattachées à des participations	0				0
Autres titres immobilisés	0				0
Prêts & autres immobilisations financières	553 927	2 067	162 179		393 815
Total immobilisations financières	553 927	2 067	162 179	0	393 815
Total général	27 654 299	208 574	2 082 709	0	25 780 164

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS en €

	Solde ouverture	Dotations linéaires	Diminutions	Transfert compte à compte	Bilan au 30-sept-12
Logiciels	1 400 391	206 617			1 607 008
Immobilisations incorporelles	516 533	60 185	42 894		533 824
Total immob. incorporelles	1 916 924	266 802	42 894	0	2 140 832
Terrains	152 322				152 322
Constructions sur sol propre	4 603 513	6 204			4 609 717
Agencements installations	3 650 147	125 333	53 366		3 722 114
Matériel & outillage	9 257 894	357 228	587 490		9 027 632
Matériel de transport	102 635	3 035	4 180		101 490
Matériel de bureau & inform.	646 754	45 509	19 061		673 202
Emballages récupérables divers					
Total immob. corporelles	18 413 266	537 309	664 097	0	18 286 478
Total général	20 330 190	804 111	706 991	0	20 427 310

TABLEAU DES STOCKS en €

	Brut N	Provision N	Net au 30/09/2012	Net au 31/03/2012
Matières Premières	2 926 597	597 384	2 329 213	1 998 349
En-Cours	851 868	142 234	709 634	761 090
Produits Finis	1 878 994	296 422	1 582 572	2 660 884
Produits Négoce	4 925 684	566 320	4 359 364	5 213 251
TOTAL	10 583 143	1 602 360	8 980 783	10 633 574

ETAT DES PROVISIONS en €

Nature des provisions	Montant début exercice	Augmentations	Reprise des provisions non utilisées	Reprises des provisions utilisées	Montant au 30-sept-12
Amortissements dérogatoires	0				0
Total provisions réglementées	0	0	0	0	0
Provisions pour litiges prud'hommes	461 593	122 730		215 950	368 373
Provisions litiges risques et charges	390 200				390 200
Provisions pour garanties données aux clients	752 702				752 702
Provision perte de change	0				0
Provision pour retraites IFC	743 679				743 679
Provisions pour retraites et médailles du travail	41 624				41 624
Provision pour restructuration	5 176 000			3 291 000	1 885 000
Total provisions pour risques et charges	7 565 798	122 730	0	3 506 950	4 181 578
Provision pour dépréciation s/immob. incorporelles	1 041 673			1 041 673	0
Provision pour dépréciation. s/immob. financières	85 371				85 371
Provision pour dépréciation s/stocks et en-cours	1 836 972	1 602 361	1 602 361	234 611	1 602 361
Provision pour dépréciation s/cptes clients	1 148 628	183 185		141 570	1 190 243
Prov. pour dépréciation des débiteurs divers	0				0
Total provisions pour dépréciation	4 112 644	1 785 546	1 602 361	1 417 854	2 877 975
TOTAL GENERAL	11 678 442	1 908 276	1 602 361	4 924 804	7 059 553

Nature des provisions	Augmentations	Diminutions
dont dotations et reprises d'exploitation	1 908 276	5 485 492
financières	-	-
exceptionnelles	-	1 041 673
Total	1 908 276	6 527 165

PROVISION POUR RISQUES PRUD'HOMMES

Ces provisions ont été évaluées en fonction des procédures en cours au 30/09/2012 et des jugements intervenus jusqu'à l'arrêté des comptes pour les dossiers concernés.

PROVISION POUR INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

L'engagement de la société en matière d'indemnités de fin de carrière est évalué en fin d'année.

Pour rappel, voici les modalités de détermination appliquées lors de la dernière clôture annuelle :

L'évaluation faite par un actuair est basée sur la méthode prospective, conformément aux normes IFRS.

Les hypothèses démographiques sont identiques à celles de 2010. Les hypothèses économiques prises en compte en 2011 sont les suivantes :

- taux d'actualisation est de 4.75%,
- taux d'inflation attendu sur le long terme de 2%,
- taux de progression des salaires : Inflation,
- Indexation des gratifications d'ancienneté : 0 %,
- Taux de charges sociales patronales : 44 % Richard Le Droff, 42 % Supra.

PROVISION POUR MEDAILLES DU TRAVAIL

Il en est de même concernant l'engagement de la société en matière de médailles du travail. L'évaluation est faite par un actuair, basée sur la méthode prospective, conformément aux normes IFRS.

PROVISION POUR GARANTIE

La mise à jour de la provision pour garantie a été réalisée au 31 mars 2012.

Elle est évaluée compte tenu des pièces fournies gratuitement, des avoirs émis ainsi que des frais de port occasionnés lors de la réparation sous garantie d'appareils défectueux.

Cette provision a été évaluée conformément au taux de retour pour raisons techniques par rapport au chiffre d'affaires réalisé pour chaque famille de produits. La méthode d'évaluation a été revue, pour tenir compte de manière plus exacte des coûts de garantie par famille de produits et notamment des délais de garantie à couvrir. La grande majorité des coûts de garantie sont générés par des produits de négoce électrique garantis une année.

Le calcul se basait sur les hypothèses suivantes sur la période du 01 avril 2011 au 31 mars 2012 :

- b) Le calcul sur une année, sur les cas réels pris en charge par lignes de produits en garantie, en spécifiant la date de vente de SUPRA à son client, la date de vente au client final et la date de prise en charge en garantie. Nous déterminons ainsi le temps à couvrir en fonction de la date de vente par SUPRA et du temps de garantie lié au produit ;
- c) détermination du temps de garantie par produit par le SAV de SUPRA ;
- d) nous calculons par ligne de produits (bois et électrique) le coût annuel des garanties (remplacement des appareils, coût des réparations externes, avoirs et transports pour service après-vente);
- e) le coût annuel de la garantie par ligne de produit est mis en proportion du chiffre d'affaires de l'année pour calculer un pourcentage;
- f) nous multiplions le pourcentage par la durée de garantie à couvrir ce qui donne le montant global de la couverture à provisionner;
- g) enfin cette provision est comparée au total inscrit au bilan pour ajustement de la provision.

Pour rappel, SUPRA alloue deux types de garanties qu'il convient de distinguer:

- Une garantie pièce et main d'œuvre pour les produits électriques de chauffage et de climatisation mobile, les appareils de chauffage à granulés.

- Une garantie pièce pour les appareils à bois en bûches. Dans le cadre de cette garantie, la pièce reconnue défectueuse est prise en charge. Les frais liés au remplacement de la pièce sont exclus du bénéfice de cette garantie.

Dans les deux cas, la garantie s'applique dans le cadre d'une installation et d'une utilisation conforme aux prescriptions de la notice et au respect des règles d'installations nationales pour les produits nécessitant une mise en œuvre.

Elles sont expressément décrites pour éviter tout litige.

Les exclusions concernent des pièces directement accessibles et que l'utilisateur peut endommager du fait d'une mauvaise utilisation voire de chocs comme la vitre d'un insert, les joints, ou encore les consommables comme les filtres à remplacer selon l'utilisation faite.

Les limitations concernent des pièces pouvant subir une usure prématurée dans le cas d'une installation ou d'une utilisation non conforme.

Ces limitations touchent en particulier les pièces intérieures des appareils à bois, au contact de la flamme, garanties 1 an.

Les statistiques de commercialisations de pièces montrent que seules ces pièces sont consommées.

Au vu des statistiques connues à ce jour, la garantie survient dans les 5,1 mois de la vente pour le matériel électrique et dans les 5,2 mois de la vente pour le matériel bois quelque soit la période de garantie prévue par ailleurs dans les conditions générales de ventes pour ces deux types de produits.

Ainsi une partie des coûts du service après vente ou d'avoirs émis concerne des ventes de l'exercice et les coûts afférents sont ainsi comptabilisés sur le même exercice.

Il convient donc de ne provisionner que les ventes de l'année qui statistiquement sont encore concernées par le risque de retours : les 5,1 derniers mois de ventes pour le matériel électrique et les 5,2 derniers mois pour le matériel bois.

PROVISION POUR RESTRUCTURATION

Une provision pour restructuration avait été constatée à hauteur de 5 176 K€ dans les comptes au 31 mars 2012, pour faire face aux événements suivants, trouvant leur origine dans le projet de réorganisation et de PSE :

- Coûts de départs liés aux suppressions de postes (indemnités, préavis, coûts d'accompagnement) : 3 971 K€
- Coûts liés à la fermeture d'un site et au déplacement d'activités : 1 085 K€
- Honoraires et frais : 120 K€.

L'information de ces événements avait été faite aux représentants du personnel avant le 31 mars 2012.

Au 30 septembre 2012, le reliquat de provision dans les comptes à ce titre est de 1 885 K€ :

- Coûts de départs liés aux suppressions de postes (indemnités, préavis, coûts d'accompagnement) : 1 351 K€
- Coûts liés à la fermeture d'un site et au déplacement d'activités : 534 K€

Concernant le PSE, sur les 93 suppressions de postes prévues, 78 suppressions de postes sont effectives au 30 septembre. La provision maintenue dans les comptes correspond ainsi aux 15 suppressions de postes prévues mais non encore effectuées.

ETAT DES CREANCES en €

	Montant Brut	A 1 an au plus	à plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	205 550		205 550
Autres immobilisations financières	188 264		188 264
Avances et acomptes versés	130 215		
Clients douteux ou litigieux	1 194 316		
Autres créances clients (1)	3 265 163		
Personnel et comptes rattachés	21 216		
Sécurité sociale et autres	15 688		
Impôt sur les bénéfices (2)	2 362 200		
Taxe sur la valeur ajoutée	705 121		
Autres impôts et taxes	44 468		
Divers	360 832		
Factor	3 398 754		
Débiteurs divers	52 369		
Charges constatées d'avance	419 155		
TOTAUX	12 363 311	0	393 814

(1) « Autres créances clients » incluant les effets à recevoir au 30 sept 2012 pour un montant total de 2 304 811 €. Le poste client est diminué des créances cédées au factor pour un montant de 9 264 353 €. La société conserve néanmoins la responsabilité de l'encaissement des créances ainsi cédées.

(2) dont créance de carry-back	1 190 610 €
Créance crédit d'impôt recherche 2010	412 633 €
Créance crédit d'impôt recherche 2011	433 690 €
Créance crédit d'impôt recherche 2012	325 267 €

Total 2 362 200 €

Informations sur les postes concernant les entreprises liées

Dettes auprès de la holding : 4 813 277 €, intérêts courus compris.

Pour rappel :

Supra a bénéficié de la mise à disposition d'une avance en compte courant d'un montant de 7M€ maximum auprès de Supra Holding, dans le cadre de la mise en place d'une convention de compte courant au mois d'avril 2012.

Ce financement auprès de Supra Holding résulte de la mise en œuvre des accords passés entre Supra Holding, EDF ENR et Perceva lors du changement de contrôle de la Société, aux termes desquels EDF ENR et Perceva se sont engagés à mettre à la disposition de Supra Holding un montant de 3,5 M€ chacun pour faire face aux besoins de trésorerie de Supra.

Cette mise à disposition de compte courant, conformément à l'accord passé entre Supra et ses partenaires bancaires, constitue un financement temporaire dans l'attente de la réalisation d'une augmentation de capital de la Société d'un montant de 7M€.

PRODUITS A RECEVOIR en €

	Montant au 30/09/2012
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	68 621
Etat	
Total	68 621

Au 30 septembre 2012, le portefeuille de SICAV en banque s'élève à 140 290 €, il est constitué en garantie des Credoc effectués auprès de la Banque Populaire.

DETAIL DES CCA en €

Détail des charges constatées d'avance	Montant au 30-sept-12
Entretien et réparations	96 918
Primes d'assurances	52 771
Autres impôts, taxes et versements assimilés	78 875
Publicité, publications et relation	165 270
Divers	25 320
Total	419 155

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES en €

	Montant Brut	à 1 an au plus	+1 an < 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
à 1 an maximum à l'origine (1)	8 179 485	30 385	8 149 100	
à plus de 1 an à l'origine				
Fournisseurs et comptes rattachés	6 013 683	6 013 683		
Personnel et comptes rattachés	1 242 468	1 242 468		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (2)	3 352 983	2 112 176	1 240 807	
Taxe sur la valeur ajoutée	782 400			
Autres impôts et taxes et assimilés	591 832			
Impôt sur les bénéfices				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	19 482			
Groupe et associés	4 813 277			
Autres dettes	1 694 958			
Produits constatés d'avance	189 927			
TOTAUX	26 880 495	9 398 712	9 389 907	0

(1) : concerne les découverts ayant fait l'objet d'une consolidation

(2) : concerne les dettes fiscales ayant fait l'objet d'un moratoire sur 24 mois

Charges à payer rattachées aux postes de dettes:

	Montant au 30/09/12
Emprunts et dettes établissements de crédits	30 385
Dettes rattachées aux comptes fournisseurs	3 131 627
R.R.R. & avoirs à établir	1 580 184
Personnel	1 206 312
Organismes Sociaux	673 628
Etat	591 831
TOTAL	7 213 967

D. Informations relatives aux postes du compte de résultat

1. Ventilation du chiffre d'affaires :

en €	CA France	CA Export	CA Total
- Négoce	12 428 879	621 833	13 050 712
- Production vendue	6 559 452	2 098 216	8 657 668
- Services	1 330 951	0	1 330 951
TOTAL	20 319 283	2 720 048	23 039 331

2. Détail des produits et charges exceptionnels :

DETAIL DES PRODUITS & CHARGES EXCEPTIONNELS en €

	Charges exceptionnelles
Dotations exceptionnelles	869
Dotations amortissements dérogatoires	0
Coût sur opération en capital (1)	1 183 158
Coût sur opération de gestion	158 912
Total Charges exceptionnelles	1 342 939
	Produits exceptionnels
Produits exceptionnels sur op. de gestion	1 000
Produits de cession des éléments d'actif	202 953
Produits exceptionnels sur opérations en capital (1)	1 041 672
Total Produits exceptionnels	1 245 625
Résultat exceptionnel	-97 314

(1) Sortie d'actif du mali de fusion Biomee et Feu Style et reprise de provision correspondante

3. Impôt sur les sociétés

3.1 Incidence des dispositions fiscales sur le résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice n'a été affecté par aucune disposition fiscale particulière.

3.2 Ventilation de la charge d'impôt

La charge d'impôt au 30 septembre 2012 se décompose comme suit :

- Crédit impôt recherche (produit à recevoir) : (216 845) €

(En milliers d'euros)

Rubriques	Résultat avant impôt	Impôt Société	Résultat net après impôt
Résultat Courant	(4 157)	216	(3 941)
Résultat exceptionnel (et participation)	(97)	0	(97)
Résultat comptable	(4 038)	216	3 822)

3.3 Déficit fiscal

Le déficit fiscal établi au 31/03/12 était de 25 244 788 €.

3.4 Contrôle fiscal

La société est soumise depuis juin 2012 à un contrôle fiscal portant sur les exercices 2009, 2010 et 2011, sur l'ensemble des impôts et taxes auxquels elle est soumise.

E. Autres informations

1. Effectif moyen du 01/04/2012 au 30/09/2012

Catégorie	Effectif salariés
Cadres & VRP	55
Assimilés cadres	16
Employés	80
Ouvriers	130
Apprentis	12
Total	293
Intérimaires	0
Total	293

2 Composition du capital

	Nombre d'actions	Capital en €
Capital en début d'exercice	1 103 378	1 682 089
Réduction de capital	-	- 1 351 076
Annulation des actions propres	- 24 538	- 7 361
Capital en fin de semestre	1 078 840	323 652

- **Droit de vote double :**

L'Assemblée Générale du 13.12.1985 a décidé d'attribuer un droit de vote double de celui conféré aux autres actions à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom d'un même actionnaire.

- **Les actions propres :**

Usant des pouvoirs conférés par l'assemblée générale du 27 juin aux termes de sa 21ème résolution, le directoire a annulé la totalité des 24.538 actions auto-détenues par décision en date du 23 juillet 2012.

3. Engagements financiers

e) Engagements donnés

Gages et garanties d'opérations de crédits documentaires à l'importation :

Banque Populaire : 286 358 EUR

Société Générale : 187 756 USD

Engagement de Crédit Bail mobilier : < 5 K€

f) Engagements reçus

Ligne de crédits documentaires : 1 800 000 €

3 Tableau des flux de trésorerie

Capacité d'autofinancement

	30/09/2012
Excédent brut d'exploitation	(6 589 170)
(+) transfert de charges	24 941
(+) produits divers de gestion	2 950
(-) charges diverses de gestion	52 808
(+) produits financiers hors reprises	19 570
(-) charges financières hors dotations	3 350
(+) produits exceptionnels hors reprises, cessions et subv.	1 000
(-) charges exceptionnelles hors dotations	158 912
(-) intéressement des salariés	
(-) impôt sur le bénéfice	0
Capacité d'autofinancement	(6 755 779)

Tableau de financement

	30/09/2012
Ressources et financement de l'exercice	
Capacité d'autofinancement de l'exercice	
Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé :	
Cessions d'immobilisations :	
- incorporels	
- corporels	202 952
Cessions ou réductions d'immobilisations financières	0
Augmentation des capitaux propres	
Augmentation de dettes financières :	
- emprunts	
- autres dettes financières	
Total des ressources	202 952
Emplois fixes de l'année	
Insuffisance d'autofinancement	6 755 779
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :	
Immobilisations incorporelles	30 950
Immobilisations corporelles	175 557
Immobilisations financières	2 067
Réduction de capitaux propres (et avances conditionnées)	
Remboursement de dettes financières :	
- emprunts	
- autres dettes financières	
Total des emplois	7 320 913
Variation du fonds de roulement net global	(6 955 782)

**Rapport semestriel d'activité
au 30 septembre 2012**

L'exercice en cours pour lequel est établi cet arrêté semestriel a débuté le 1er avril 2012 pour se clôturer au 31 mars 2013. Le semestre concerné par ce rapport correspond ainsi à la période allant du 1er avril 2012 au 30 septembre 2012.

Compte tenu du changement de date de clôture intervenue début 2012, et fixant la clôture de chaque exercice au 31 mars, la période de référence N-1 correspond à la période allant du 1er janvier 2011 au 30 juin 2011.

I - Evènements importants survenus pendant les 6 premiers mois de l'exercice et leur incidence sur les comptes semestriels

a) L'activité au premier semestre de l'exercice 2012 / 2013 :

Le chiffre d'affaires du premier semestre de l'exercice 2012 / 2013 s'élève à 23 039 K€, contre 16 789 K€ au premier semestre 2011. Compte tenu du décalage de l'exercice, ces deux périodes sont difficilement comparables. Toutefois, ce niveau de chiffre d'affaires se situe en retrait de 8% par rapport à la même période de 2011. C'est essentiellement la baisse du chiffre d'affaires d'août et de début septembre par rapport à l'année dernière qui explique cette contre performance. Cette baisse est en grande partie due à la forte baisse de chiffre d'affaires dans le réseau GSB (grandes surfaces de bricolage), qui ont très peu stocké en vue de la saison.

L'activité du semestre, compte tenu de la saisonnalité se caractérise par un niveau important de charges, dans la mesure où la production commence à tourner à plein, afin de générer les stocks nécessaires à la saison de chauffe qui démarre à l'automne. La saisonnalité de l'activité génère traditionnellement un résultat déficitaire sur une période allant du 1^{er} avril au 30 septembre.

En outre, le décalage de mise en œuvre du PSE par rapport au timing initialement prévu, a généré sur le semestre un certain nombre de charges non récurrentes, qui ne pouvaient faire l'objet de provisions lors de la dernière clôture et qui sont venu alourdir le niveau de charge du semestre. Les charges récurrentes quant à elles sont conformes au plan de restructuration.

Ainsi, compte tenu de la conjonction de ces éléments, le résultat net de la société au cours du premier semestre de l'exercice affiche une perte nette de 3 822 K€.

b) Faits marquants au 30 septembre 2012 :

Rappel : Modification de la date de clôture de l'exercice.

Compte tenu de la très forte saisonnalité de l'activité de la société, l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est réunie le 23 février 2012 a décidé de modifier la date de clôture de l'exercice social et de porter celle-ci au 31 mars de chaque année. Ainsi la clôture semestrielle au 30 septembre 2012 est la première clôture semestrielle recouvrant une période avril – septembre.

Dans le cadre de la réorganisation de la Société initiée par le management pour faire face aux difficultés rencontrées, la Société a initié le 5 avril 2012 une procédure d'information en vue de la consultation du Comité Central d'Entreprise sur un projet de licenciement collectif pour motif économique pouvant toucher 96 personnes. Un avis a été rendu par le comité central d'entreprise et les deux comités d'établissement respectivement les 29 juin et 2 juillet 2012 permettant la mise en œuvre de ce plan de sauvegarde de l'emploi.

Dans ce cadre :

- Les ruptures de contrats et les licenciements prévus de 93 salariés en définitive ont été engagés
- Supra a fermé son établissement d'Auneau le 30 septembre 2012 ; et

- les magasins de Saint-Bonnet et Vendenheim ont été cédés respectivement en date du 31 juillet 2012 et du 30 septembre 2012. Seul le magasin de Coignières, en vente, reste actuellement dans le périmètre d'activité de Supra.

D'autre part, la mise en œuvre de cette stratégie a impliqué une consolidation du bilan et une sécurisation des financements à court terme.

Ainsi, et afin d'identifier les besoins de financement nécessaires au maintien de l'activité de Supra, des prévisionnels de trésorerie ont notamment été réalisés, aux termes desquels il est apparu que la pointe du besoin de financement de Supra s'élevait à un total d'environ 20,6 millions d'euros au cours de l'exercice 2012/2013.

La dénonciation des lignes de découvert par les banques de Supra (6 890 K€ au 31 mars 2012) a nécessité une négociation entre Supra et ses partenaires bancaires de l'échelonnement du remboursement desdites lignes.

A l'issue de ces discussions, Supra est parvenu à un accord avec l'ensemble de ses partenaires bancaires (CIC, Banque Populaire, Société Générale et LCL), visant à consolider sa dette à court terme (découverts) arrêtée à la somme de 8 204 K€, en crédit à moyen terme dont le remboursement se fera sur 4 ans à compter du 31 décembre 2013 selon l'échéancier suivant :

- 1 M€ au 31/12/13
- 1,9 M€ au 31/12/14
- 2,4 M€ au 31/12/15
- 2,9 M€ au 31/12/16.

Supra a également bénéficié de la mise à disposition d'une avance en compte courant d'un montant maximum de 7 M€ auprès de Supra Holding, dans le cadre de la mise en place d'une convention de compte courant au mois d'avril 2012.

Ce financement auprès de Supra Holding résulte de la mise en œuvre des accords passés entre Supra Holding, EDF ENR et Perceva lors du changement de contrôle de la Société, aux termes desquels EDF ENR et Perceva se sont engagés à mettre à la disposition de Supra Holding un montant de 3,5 M€ chacun pour faire face aux besoins de trésorerie de Supra.

Cette mise à disposition de compte courant, conformément à l'accord passé entre Supra et ses partenaires bancaires, constitue un financement temporaire dans l'attente de la réalisation d'une augmentation de capital de la Société d'un montant de 7M€.

Supra a mis en place un contrat d'affacturage non notifié de son poste client à compter de début mai 2012 auprès de GE FACTOR. Ce contrat d'affacturage permet de mobiliser l'essentiel des créances clients générées sur la France métropolitaine et l'Union Européenne portant sur les ventes de produits manufacturés et de négoce.

Supra a aussi obtenu de l'administration fiscale un moratoire sur ses dettes fiscales et sociales pour un montant de 2,2 M€, remboursable sur 24 mois à compter de fin octobre 2012.

Au vue de l'accord signé avec les partenaires financiers et l'administration, le Directoire de la société a arrêté les présents états financiers dans une perspective de continuité d'exploitation.

L'assemblée générale de Supra réunie le 27 juin 2012 a constaté que les capitaux propres étaient inférieurs à la moitié du capital social et a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société. L'assemblée générale du 27 juin 2012 a en outre décidé une réduction de capital motivée par les pertes de l'exercice clos le 31 mars 2012, par diminution de la valeur nominale des 1.103.378 actions composant le capital social de Supra. Le capital social de la Société a ainsi été ramené de 1.682.088,91 euros à 331.013,40 euros, divisé en 1.103.378 actions de 0,30 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Puis, usant des pouvoirs conférés par l'assemblée générale du 27 juin aux termes de sa 21ème résolution, le directoire a annulé la totalité des 24.538 actions auto-détenues par décision en date du 23 juillet 2012. Le capital social a ainsi été porté à 323.652 euros, son montant actuel.

Le Conseil de surveillance a désigné comme nouveaux membres du Directoire à compter du 21 mai 2012, Messieurs Michel Collin et Jean-Michel Mellinger.

Enfin, la société est soumise depuis juin 2012 à un contrôle fiscal portant sur les exercices 2009, 2010 et 2011, sur l'ensemble des impôts et taxes auxquels elle est soumise.

II – Description des principaux risques et des principales incertitudes pour les 6 mois restants de l'exercice

Compte tenu de la forte saisonnalité des ventes de la société, dont l'essentiel se concentre entre septembre et décembre, la principale incertitude réside dans l'état du marché en cette rentrée 2012. Le démarrage de la saison est en demi-teinte, compte tenu d'un mois de septembre assez mal orienté, du fait notamment du faible niveau de stockage de nos principaux clients. Il convient de suivre attentivement le chiffre d'affaires des prochaines semaines.

Risque de liquidité : La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité, correspondant au risque que la Société rencontre des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance, et estime que l'accord conclu avec ses partenaires bancaires, la mise en place d'un compte courant avec Supra Holding, la mise en œuvre d'un moratoire auprès de la CCSF, et l'affacturage du poste client lui permettent de faire face à ses engagements et échéances sur une période d'au moins 12 mois à la date du présent arrêté et assurer la continuité de son exploitation.

Risque d'endettement : Au 30 septembre 2012, l'endettement net de la Société était de 11 605 K€, constitué de crédits bancaires, à hauteur de 8 179 K€ (essentiellement les découverts ayant fait l'objet d'une consolidation à moyen terme) et du compte courant auprès de Supra Holding pour 4 813 K€.

La mise à disposition du compte courant de 7M€ au maximum par Supra Holding, conformément aux accords passés avec les partenaires bancaires de Supra, constitue un financement temporaire dans l'attente de la réalisation d'une augmentation de capital de la Société.

III – Evénements post-clôture

A la date de l'arrêté des comptes semestriels au 30 septembre 2012, aucun événement post clôture significatif n'est à relever.

IV – Transactions entre parties liées qui ont eu lieu durant les 6 premiers mois de l'exercice

Supra a bénéficié de la mise à disposition d'une avance en compte courant d'un montant de 7M€ maximum auprès de Supra Holding, dans le cadre de la mise en place d'une convention de compte courant au mois d'avril 2012. Au 30 septembre 2012, le compte courant est utilisé à hauteur de 4,8 M€. Il a donné lieu à comptabilisation de 22 652 € d'intérêts.

V – Attestation

Nous attestons, qu'à notre connaissance, les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice, conformément à l'article 222-6 du règlement Général de l'AMF.

Obernai, le 25 octobre 2012

*Dominique HENNERESSE
Président du Directoire*

SUPRA

Société Anonyme

28, rue du Général Leclerc
67210 - OBERNAI

Rapport du Commissaire aux Comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} avril 2012 au 30 septembre 2012

SUPRA

Société Anonyme

28, rue du Général Leclerc
67210 - OBERNAI

Rapport du Commissaire aux Comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} avril 2012 au 30 septembre 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société SUPRA, relatifs à la période du 1^{er} avril 2012 au 30 septembre 2012, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité de votre directoire, dans un contexte décrit dans la note A1 « Faits marquants du semestre » caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives d'avenir qui prévalait déjà à la clôture de l'exercice précédent. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I- Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations du semestre ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de ce semestre.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note A1 « Faits marquants du semestre » relative à la continuité d'exploitation et aux raisons pour lesquelles les comptes semestriels ont été arrêtés en retenant le principe de la continuité.

II- Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Neuilly-sur-Seine, le 25 octobre 2012

Le Commissaire aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Jean Paul SEGURET

XIX

Personnes Responsables

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports certifiés sans réserve des contrôleurs légaux.

Les observations des contrôleurs légaux sur les derniers comptes semestriels et sur les trois derniers exercices ont été les suivantes :

30/09/12 :

« Sans remettre en cause la conclusion exprimée (...), nous attirons votre attention sur la note A1 « Faits marquants du semestre » relative à la continuité d'exploitation et aux raisons pour lesquelles les comptes semestriels ont été arrêtés en retenant le principe de la continuité. »

31/03/12 :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée (...), nous attirons votre attention sur les incertitudes pesant sur la continuité d'exploitation de la société et sur les hypothèses structurantes sur lesquelles se fonde l'application du principe comptable de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 mars 2012, tel que cela est précisé dans les notes « Situation financière de Supra S.A et impacts potentiels sur la continuité d'exploitation » du chapitre B. « Principes et règles et méthodes comptables appliqués » et « 3. Evènements post clôture » de l'annexe ».

31/12/11 :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée (...), nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation de la société et les hypothèses structurantes qui sous-tendent l'application de ce principe comptable, tel que cela est précisé dans la note « Situation financière de Supra S.A et impacts potentiels sur la continuité d'exploitation » chapitre B. « Principes et règles et méthodes comptables appliqués », de l'annexe ».

31/12/10 :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée (...), nous attirons votre attention sur les notes « 3. Evènements post clôture » du chapitre « A. Faits caractéristiques » et « 1.2 Immobilisations corporelles » du chapitre « B. Principes, règles et méthodes comptables appliqués » de l'annexe, relatives aux plans d'amortissements des équipements industriels ».

Le Président du Directoire,

Dominique Henneresse

XX

Contrôleurs légaux des comptes

1 - Commissaires aux comptes

1-1 Commissaires aux comptes titulaires

MAZARS (jusqu'au 27 juin 2012)

20 avenue de la Paix – 67000 STRASBOURG

Représentée par M. Valentin Wittmann

Renouvellement : 2007

Expiration du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012

DELOITTE ET ASSOCIES (depuis le 27 juin 2012)

185, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine

Représentée par M. Jean-Paul Seguret

Date de première nomination : AG du 27 juin 2012

Expiration du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018

1-2 Commissaires aux comptes suppléants

MAZARS FIDUCO (jusqu'au 27 juin 2012)

20 avenue de la Paix

67000 STRASBOURG

Renouvellement : 2007

Expiration du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012

CISANE (depuis le 27 juin 2012)

185, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine

Date de première nomination : AG du 27 juin 2012

Expiration du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018

2 - Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes se sont élevés à 47.550 € pour l'exercice clos au 31 mars 2012.

XXI

Informations complémentaires

1 – Informations concernant l'émetteur

- DENOMINATION SOCIALE

SUPRA S.A.

- SIEGE SOCIAL

28 rue du Général Leclerc – 67210 OBERNAI

- DATE DE CREATION DE LA SOCIETE

1^{er} janvier 1925

- FORME JURIDIQUE :

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance. Elle est régie par la loi et les règlements en vigueur et par les statuts.

- DUREE

La durée de la société est de 99 années, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

- EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars de chaque année. Le dernier exercice clos inclus dans ce document de référence est l'exercice clos au 31 mars 2012 (3 mois)

- REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

675 880 710 RCS SAVERNE

CODE APE : 2752Z

ACTIVITE : Fabrication d'appareils ménagers non électriques

- EVOLUTION DU CAPITAL depuis 2006

Mars 2006 : Augmentation de capital de 22.867,35 € (levée d'option de 15 000 actions)

Juin 2006 : Augmentation de capital de 88 888,45 euros (levée d'option de 58 307 actions)

Octobre 2006 : Augmentation de capital de 9 146,94 euros (levée d'option de 6 000 actions)

Janvier 2007 : Augmentation de capital de 9 146,94 € (levée d'option de 6 000 actions)

Novembre 2009 : Augmentation de capital de 22 867,35 € (levée d'option de 15 000 actions)

Juin 2012 : L'assemblée générale de Supra réunie le 27 juin 2012 a constaté que les capitaux propres étaient inférieurs à la moitié du capital social et a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société. L'assemblée générale du 27 juin 2012 a en outre décidé une réduction de capital motivée par les pertes de l'exercice clos le 31 mars 2012, par diminution de la valeur nominale des 1.103.378 actions composant le capital social de Supra. Le capital social de la Société a ainsi été ramené de 1.682.088,91 euros à 331.013,40 euros, divisé en 1.103.378 actions de 0,30 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Juillet 2012 : Usant des pouvoirs conférés par l'assemblée générale du 27 juin aux termes de sa 21^{ème} résolution, le directoire a annulé la totalité des 24.538 actions auto-détenues par décision en date du 23 juillet 2012. Le capital social a ainsi été porté à 323.652 euros, son montant actuel.

2 – Les statuts

A - Objet social (article 3 des statuts)

La société a pour objet, en France et dans tous pays :

- la fabrication, la commercialisation, l'installation et la maintenance sous toutes ses formes et le courtage d'appareils de chauffage ou de cuisine, d'appareils ménagers et industriels en tous genres, de cheminées et foyers ou inserts de cheminées, de tous produits destinés à la maison, au plein air ou au bâtiment, de tous accessoires relatifs aux produits ci-dessus ;
- l'achat, la production, la vente, la distribution et la mise en relation et toutes les activités connexes liées à la biomasse solide, l'exploitation forestière et le bois de chauffage ;
- le développement de sites informatiques d'information et de commerce à distance ;
- la formation dispensée par la Société, en interne ou à l'externe, sur toutes opérations relatives à la fabrication, la commercialisation, l'installation, l'utilisation et la maintenance d'appareils de chauffage ou de cuisine, d'appareils ménagers et industriels en tous genres, de cheminées et foyers ou inserts de cheminées, de tous produits destinés à la maison, au plein air ou au bâtiment, de tous accessoires relatifs aux produits ci-dessus ;
- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous les établissements, fonds de commerce, usines, ateliers se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- la participation de la société par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à son objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles par voie d'apport, commandite, souscription ou acquisition de titres ou de droits sociaux, fusions, alliances ou associations en participation.
- toutes opérations industrielles, commerciales, financières mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social et à tous objets similaires ou connexes ou pouvant en favoriser le développement.

B- Affectation des résultats (article 23 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'un vingtième au moins, affecté à la formation d'un fonds de réserve dit "réserve légale". Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des prélèvements pour la dotation de la réserve légale et, s'il en existe, des réserves statutaires, augmenté, le cas échéant, du report bénéficiaire. Sur ce bénéfice, l'assemblée générale prélève, ensuite, les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau. Le solde, s'il en existe, est réparti entre tous les actionnaires.

L'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux Comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

Les pertes, s'il en existe, sont, après approbation des comptes par l'assemblée générale, inscrites à un compte spécial figurant au passif du bilan, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction, ou apurées par prélèvement sur les réserves.

C- Assemblée générale (article 17 des statuts)

1. L'assemblée générale est convoquée par le Directoire, le Conseil de surveillance ou, en cas de carence, par les commissaires aux comptes ou encore par un mandataire désigné par le Président du tribunal de grande instance statuant en référé, à la demande soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant cinq pour cent (5 %) au moins du capital social, soit une association d'actionnaires dans les conditions prévues par l'article L.225-120 du Code de commerce.

2. La convocation est effectuée dans les conditions prévues par la loi.

L'ordre du jour de chaque assemblée générale est arrêté par l'auteur de la convocation. Il contient, le cas échéant, les propositions émanant d'un ou plusieurs actionnaires, dans les conditions fixées par la loi.

Les assemblées sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

3. Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité.

Toutefois, il est justifié du droit de participer aux assemblées générales de la Société, sous quelque forme que ce soit, par l'enregistrement comptable ou une inscription des actions dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

4. Un actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée dans les conditions légales et réglementaires en vigueur. Le mandataire n'a pas la faculté de se substituer une autre personne. Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Directoire et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

Le vote par correspondance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

Les personnes morales participent aux assemblées par leur représentant légal ou par toute personne dûment et régulièrement habilitée par ce dernier.

5. Les assemblées sont présidées par le président du Conseil de surveillance ou, en son absence, par un membre du Conseil de surveillance spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateur sont remplies par les deux membres présents et acceptants de l'assemblée qui disposent du plus grand nombre de voix tant en leur nom que comme mandataire.

Le bureau désigne le secrétaire, qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

D- Forme et transmission des actions (articles 8, 9 et 12 des statuts)

ARTICLE 8 - FORME DES ACTIONS

Les actions sont nominatives jusqu'à leur entière libération. Quand elles sont libérées, elles peuvent, sous réserve de toute disposition légale contraire, revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix des actionnaires. Les actions ne sont négociées en bourse que sous la forme au porteur. La propriété des actions résulte de leur inscription en compte dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Les actions revêtant la forme nominative qui, intégralement libérées, sont inscrites, au nom d'un même titulaire ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne, depuis au moins quatre (4) ans, bénéficient d'un droit de vote double en égard à la quotité du capital social qu'elles représentent. Ce droit est également conféré aux actions attribuées gratuitement à un actionnaire du fait d'une capitalisation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, à la condition bien entendu que ces actions nouvelles gratuites soient inscrites en compte de titres nominatifs.

Sauf dispositions légales contraires, la conversion des actions de la forme nominative à la forme au porteur, et réciproquement, s'opère à la demande signée de l'actionnaire et à ses frais, en se conformant à la réglementation en vigueur.

Les dispositions relatives aux actions sont applicables aux obligations ainsi qu'à toutes valeurs mobilières que la société viendra à émettre.

ARTICLE 9 - LIBERATION DES ACTIONS

Les actions souscrites en numéraire doivent être libérées d'un quart au moins de leur valeur nominale lors de leur souscription, et le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission.

La libération du surplus doit intervenir en une ou plusieurs fois sur appel du Directoire dans un délai maximum de cinq ans à compter du jour où l'opération est devenue définitive.

Les appels de fonds sont portés à la connaissance des souscripteurs quinze jours au moins avant la date fixée pour chaque versement soit, par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à chaque titulaire d'actions, soit par avis inséré dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social.

Tout retard dans le versement des sommes dues sur le montant non libéré des actions porte, de plein droit et sans qu'il soit besoin de procéder à une formalité quelconque, intérêt au taux légal, à partir de la date d'exigibilité, sans préjudice de l'action personnelle que la Société peut exercer contre l'actionnaire défaillant et des mesures d'exécution forcée prévues par la loi.

ARTICLE 12 - TRANSMISSION ET INDIVISIBILITÉ DES ACTIONS

Les actions sont librement négociables, sous réserve des dispositions légales et réglementaires.

Les cessions ou transmissions d'actions sont réalisées à l'égard de la société et des tiers par virement de compte à compte dans les conditions prescrites par la réglementation en vigueur.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société.

Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux, considéré comme seul propriétaire, ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire unique peut être désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Sauf convention contraire notifiée à la société, en cas de démembrement de la propriété d'une action, le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens quelconques de la société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration des affaires sociales ; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale.

E- Droits et obligations attachés à chaque action (article 10 des statuts)

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital social qu'elle représente.

Toute action donne droit, en cours de société comme en cas de liquidation, au règlement de la même somme nette pour toute répartition ou tout remboursement.

Le droit de vote attaché à chaque action démembrée ou non est exercé conformément à la loi.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement, d'attribution de titres, d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou de toute autre opération sociale, les propriétaires de titres isolés, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ce droit qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaires.

3- Informations incluses par référence dans ce document

- Néant.

4- Documents accessibles au public

Pendant la durée de validité du présent Document de Référence, les statuts de la Société, les procès-verbaux des Assemblées générales ainsi que les rapports du Directoire aux Assemblées, les rapports des commissaires aux comptes, le rapport du président du Conseil de Surveillance, les états financiers de Supra pour les quatre derniers exercices et plus généralement tous les documents adressés ou mis à la disposition des actionnaires conformément à la loi peuvent être consultés au siège social, 28 rue du Général Leclerc à 67210 OBERNAI (N° de téléphone 03.88.95.12.00).

En outre, un certain nombre d'informations financières sur la société sont disponibles sur le site Internet www.suprasa.fr

XXII

Table de concordance

Rubrique de l'annexe 1 du règlement CE 809/2004		Rapport Supra Titre ou emplacement correspondant	Page
1	Personnes responsables	XIX - Personnes responsables	285
2	Contrôleurs légaux des comptes		
2.1	Nom et adresse des contrôleurs légaux	XX - Contrôleurs légaux des Comptes	286
2.2	Démission des contrôleurs légaux	NA	
3	Informations financières sélectionnées	I Informations financières sélectionnées	1
3.1	Informations financières historiques sélectionnées	I-2 Bilan simplifié	3
		I-3 Etat du résultat de la société	4
3.2	Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	NA	
4	Facteurs de risque	II-9 Analyse de nos risques	22
5	Information sur Supra		
5.1	Histoire et évolution de la société	II-1 Historique	10
5.2	Investissements	II-2-4/5 Investissements	16
6	Aperçu des activités		
6.1	Principales activités	II-2 Commentaires sur l'activité de la société	12
6.2	Principaux marchés	II-2 Commentaires sur l'activité de la société	12
6.3	Événements exceptionnels	II-3 / II-4 Les faits marquants	17
7	Organigramme		
7.1	Description de la société	II-1 Historique de la société	10
		II-2 Commentaires sur l'activité de la société	12
7.2	Liste des filiales de l'émetteur	NA	
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	II-2-4/5 Investissements	16
8.1	principales immobilisations	VI-2 Propriétés, usines et équipements	73
8.2	questions environnementales	VI-2 Propriétés, usines et équipements	73
9	Examen de la situation financière et du résultat		
9.1	Situation financière	II-11-2 Bilan	36
9.2	Résultat d'exploitation	II-11-1 Résultat	38
10	Trésorerie et capitaux		
10.1	capitaux de l'émetteur	II-11-2 Bilan	36
10.2	Flux de capitaux	I-4 Tableaux de flux	5
10.3	emprunts et structure de financement	II-9 Analyse de nos risques	22
10.4	restrictions	II-2-6 Limitations de CAPEX	17
10.5	sources de financements et engagements futurs	N/A	
11	Recherche et développement, brevets et licences	II-6 Recherche et Développement - Qualité	20
12	Information sur les tendances		
12.1	tendances	II-11-6 Perspectives et prévisions pour l'ex. 2012/13	42
12.2	perspectives	II-11-6 Perspectives et prévisions pour l'ex. 2012/13	42
13	Prévisions ou estimations du bénéfice	II-11-6 Perspectives et prévisions pour l'ex. 2012/13	42
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance	IV-1 Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux	56
15	Rémunérations et avantages	IV-2 Les rémunérations des mandataires	58
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	VII-1 Gouvernement d'entreprise	76
17	Salariés		
17.1	Nombre de salariés	V-1 Politique de recrutement	65
17.2	Participation et stock-options	NA	
17.3	Participation des salariés dans le capital de l'émetteur	NA	
18	Principaux actionnaires		
18.1	détention	III-1 Capital de la société	46
18.2	droits de vote	III-1 Capital de la société	46

18.3	contrôle	III-7 Contrôle de la société	50
18.4	Accords et pactes	III-1 Capital de la société	46
19	Opérations avec les apparentés	IV-6 Opérations avec les apparentés	62
20	Informations financières		
20.1	Informations financières historiques	XIV – Comptes annuels et rapports des CAC de l'exercice clos au 31/12/11	164
		XV - Comptes annuels et rapports des CACde l'exercice clos au 31/12/10	198
20.2	Informations financières pro forma	NA	
20.3	Etats financiers	VIII - Comptes annuels de la société au 31/03/12	88
20.4	Vérification des informations financières historiques	XIX Personnes responsables	285
20.5	Dates des dernières informations financières	XXI-1 informations concernant l'émetteur	286
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	NA	
20.7	Politique de distribution des dividendes	III-6 Politique de distribution des dividendes	50
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	II-12 Procédures judiciaires et d'arbitrage	43
20.9	Changements significatifs de la situation financière	II-4 Les faits marquants de l'exercice en cours, arrêté au 30 septembre 2012	17
21	Informations complémentaires		
21.1	Capital social	III L'actionnariat de la Société	45
		III-1 Capital de la Société	46
	21.1.1 Capital souscrit, et pour chaque catégorie d'actions : autorisées, émises et totalement libérées, émises et non totalement libérées, val nominale, rapprochement actions en circulation ouverture-clôture		
	21.1.2 Nature et nombre actions non représentatives du capital.	III-1 Capital de la Société	46
	21.1.3 nombre, valeur comptable, actions détenues par l'émetteur.	III-1 Capital de la Société	46
	21.1.4 Valeurs Mobilières convertibles, échangeables, assorties de BSA, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription	III-1 Capital de la Société	46
	21.1.5 [capital autorisé non émis = Délégations conférées au Directoire]	II-11-4 Tableau récapitulatif pour l'ex. clos au 31 mars 2012 des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'AG au Directoire en matière d'augmentation de capital (en vigueur jusqu'au 27/06/12	39
	21.1.6 Description options et accords conditionnels et inconditionnels sur le capital des filiales.	NA	
	21.1.7 Historique du capital social.	I-1 Historique	10
		III-1 Capital de la Société	46
		XXI-1 informations concernant l'émetteur	286
21.2	Acte constitutif et statuts		
	21.2.1 Objet social de l'émetteur et description dans les statuts	XXI-2-A Les statuts	289
	21.2.2 Résumé de toute disposition relative aux membres des organes (charte, règlement intérieur...)	VII-1 Gouvernement d'entreprise	76
	21.2.3 Droits, privilèges et restrictions / chaque catégorie d'actions	XXI-2-E Droits et obligations attachés aux actions	292
	21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires;	NA	
	21.2.5 Modalités de convocation AGO et AGE	XXI-2-C Assemblée générale	290
	21.2.6 Description de toute disposition pouvant retarder, différer, ou empêcher un changement de contrôle.	NA	
	21.2.7 Seuils à déclarer, au titre de toute disposition.	XXI-2-D forme et transmission des actions	291
	21.2.8 Conditions de modification du capital (au-delà des dispositions réglementaires)	NA	
22	Contrats importants	II-13 Activité contractuelle	43
23	Informations provenant de tiers	NA	
24	Documents accessibles au public	XXI-4 Documents accessibles au public	292
25	Informations sur les participations	NA	